Les violences sexuelles à l'adolescence Comprendre, accueillir, prévenir

Chez le même éditeur

Dans la même collection

Le dessin et l'écriture dans l'acte clinique. De la trace au code, par C. Marcilhacy. 2011, 256 pages.

Les professionnels face à l'enfance en danger, par P.G. Coslin et B. Tison. 2010, 232 pages.

La mémoire de l'enfant, par A. M. Soprano et J. Narbona. 2009, 216 pages.

Échelles et questionnaires d'évaluation chez l'enfant et l'adolescent, par M. Bouvard. Vol. 1 : 2008, 192 pages. Vol. 2 : 2008, 200 pages.

Rythmes de vie et rythmes scolaires, par F. Testu. 2008, 192 pages.

La relaxation thérapeutique chez l'enfant, collectif. 2008, 216 pages.

Manuel de psychologie et psychopathologie clinique générale, par R. Roussillon. 2007, 720 pages.

Troubles de l'attention chez l'enfant, collectif. 2007, 264 pages.

Adaptation scolaire, par S. Guillard. 2007, 296 pages.

Dans la collection Pratiques en psychothérapie

Les équipes mobiles auprès des adolescents en difficulté, par S. Tordjman, V. Garcin. 2010, 192 pages.

TCC chez l'enfant et l'adolescent, par L. Vera. 2009, 352 pages.

L'approche thérapeutique de la famille, par G. Salem. 2009, 5e édition, 304 pages

Applications en thérapie familiale systémique, par K. et T. Albernhe. 2008, 288 pages.

Dans la collection Médecine et psychothérapie

Les dépressions périnatales, par J. Dayan. 2008, 240 pages.

Le développement affectif et intellectuel de l'enfant, par B. Golse. 2008, 4e édition, 400 pages.

Les thérapies familiales systémiques, par K. et T. Albernhe. 2008, 3e édition, 320 pages.

Dans la collection Les Âges de la vie

Psychopathologie en service de pédiatrie, par P. Duverger. 2011, 656 pages.

La consultation avec l'enfant, par P. Delion. 2010, 3^e édition, 280 pages.

L'attachement : approche clinique, par N. et A. Guédeney. 2010, 256 pages.

L'attachement : approche théorique, par N. et A. Guédeney. 2010, 3e édition, 256 pages.

Enfance et psychopathologie, par D. Marcelli et D. Cohen. 2009, 8e édition, 736 pages.

Adolescence et psychopathologie, par D. Marcelli et A. Braconnier. 2008, 7e édition, 720 pages.

Psychopathologie de la scolarité, par N. Catheline. 2007, 7e édition, 352 pages.

Les violences sexuelles à l'adolescence

Comprendre, accueillir, prévenir

Pascal Roman

Professeur de psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse à l'Université de Lausanne, psychologue clinicien et psychothérapeute, membre de l'Association pour la recherche et le traitement des auteurs d'agressions sexuelles (ARTAAS)





Ce logo a pour objet d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine universitaire, le développement massif du « photo-copillage ». Cette pratique qui s'est généralisée, notamment dans les établissements d'enseignement, provoque une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que la reproduction et la vente sans autorisation, ainsi que le recel, sont passibles de poursuites. Les demandes d'autorisation de photocopier doivent être adressées à l'éditeur ou au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. 01 44 07 47 70.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© 2012, Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

ISBN: 978-2-294-71358-3

Introduction

Cet ouvrage se veut tout à la fois allier la rencontre de la gravité d'une question actuelle sur la scène sociale, celle des agirs sexuels violents à l'adolescence (violence sexuelle commise par des adolescents) et une approche suffisamment à distance d'une réalité dont tous les ingrédients sont disponibles pour soutenir une importante excitation.

Cet ouvrage, on le verra, s'appuie sur une expérience et une pratique auprès des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents : ouvrage universitaire, de spécialiste, clairement orienté dans une perspective psychanalytique, il se veut également ouvert aux professionnels de disciplines proches (la psychiatrie bien sûr, mais également les sciences de l'éducation, le travail social et/ou la sociologie) et à des professionnels de disciplines moins proches, mais qui ont à connaître, à partir de leur place, la réalité des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel (les juristes, magistrats ou avocats, les policiers et gendarmes, les différents intervenants en milieu pénitentiaire...).

La problématique de ces adolescents est complexe, et l'explicitation des enjeux des actes qu'ils mettent en scène, dans le registre de la sexualité, intrigue et interroge ; cette problématique se présente encore assez largement comme tabou, dans les deux formes extrêmes que peut prendre le tabou : dans le registre du trop ou du trop peu d'excitation. Il s'agit ici de proposer quelques pistes de compréhension et d'intervention, sans prétendre à circonscrire de manière totale l'ensemble des déterminants de ces situations. Avant tout, l'objectif de cet ouvrage est d'ouvrir à une pensée du sens : sens de l'agir sexuel violent à l'adolescence, certes, mais également sens de la rencontre professionnelle avec les adolescents engagés dans ces agirs, et sens des réponses institutionnelles, spontanées ou construites, implicites ou explicites, apportées à ces comportements.

L'objectif, en tous les cas, est de proposer à chacun des éléments d'information et de réflexion, en mesure de soutenir une pensée quant à la place de la violence sexuelle dans le processus adolescent, ainsi que dans les échos qu'elle initie : du point de vue des familles, des professionnels et du groupe social en général, mais aussi du point de vue des victimes dont la place sera présente comme une préoccupation en toile de fond des développements consacrés aux auteurs. Il s'agit, au fond, de resituer la part subjective appartenant à chacun, adolescent auteur de violences sexuelles dans le lien à la victime, adolescent dans ses affiliations familiales et sociales, adolescent dans son implication au sein du lien noué avec les professionnels que l'agir sexuel violent impose, mais aussi ouvre. L'ambition est alors de soutenir l'inscription de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents dans une humanité partagée.

Ouverture

Les violences sexuelles à l'adolescence : une question actuelle

La question des violences sexuelles à l'adolescence s'est imposée sur le devant de la scène sociale et médiatique au début des années 2000, tout particulièrement avec l'émergence d'une préoccupation pour les violences sexuelles en groupe (plus connue sous le vocable de « tournantes ») ainsi que le signale L. Mucchielli (2005). Si, comme le montre l'auteur, cette question est tout sauf nouvelle, elle acquiert un statut nouveau à cette période et, tout à la fois, soutient un discours sur la montée de l'insécurité (L. Mucchielli, 2002) et stigmatise une catégorie sociale et générationnelle autour de l'identification des « jeunes » (pour le sociologue) ou des adolescents (pour le psychologue).

C'est dans cette même période – seconde moitié des années 1990 et début des années 2000 – que l'on assiste à une augmentation notable de la judiciarisation des violences sexuelles à l'adolescence. Des travaux récents (V. Le Goaziou et L. Mucchielli, 2009), cités par M. Botbol et L.-H. Choquet (2010), montrent une augmentation de 104 % des condamnations des mineurs pour des faits de violence sexuelle entre 1996 et 2006, tout en notant que cette augmentation est moindre au regard des condamnations pour des violences à l'encontre de personnes (+ 148 %) et pour des destructions et dégradations (+ 163 %), mais supérieure à l'augmentation des condamnations pour des faits de vol et recel (+ 41 %).

L'augmentation de la judiciarisation des violences sexuelles à l'adolescence se double d'une mise en cause d'adolescents, voire d'enfants de plus en plus jeunes, pour des faits dont la qualification pénale comme agression sexuelle peut interroger. Ce sont, par exemple, des situations dans lesquelles des jeunes enfants, parfois âgés de 4 à 6 ans, qui sont identifiés (ou assignés) à une place d'auteur d'agression sexuelle, sans considération des enjeux propres à cette période de l'enfance au décours de laquelle la découverte de la différence des sexes passe par l'exploration du corps de l'autre...

Tout se passe comme si, en fait, le regard social se trouvait pris dans une forme de perte des repères quant à l'émergence du sexuel et quant à la place qu'occupe la sexualité dans le développement de la personnalité et le déploiement des liens. Au-delà de la dimension transgressive, dont l'on ne peut méconnaître qu'elle émaille un certain nombre de comportements d'enfants ou d'adolescents, la stigmatisation de l'irruption du sexuel chez les enfants et les adolescents interroge les modalités de contenance sociale de l'excitation et de la violence inhérente au sexuel.

Un contexte d'excitation

Dans cette perspective, on peut considérer que l'environnement social se trouve saturé par un contexte d'excitation, contexte à l'égard duquel on peut assez facilement faire l'hypothèse que les adolescents témoignent d'une perméabilité particulière.

Ouelle forme prend cette excitation? Plusieurs aspects sont ici évoqués: • en premier lieu, on peut faire le constat que l'environnement social de cette dernière décennie (ou de ces deux dernières décennies) se caractérise par l'énoncé d'un double message paradoxal. En effet, nous sommes confrontés d'une part à un mouvement de valorisation, voire une exacerbation, de l'érotisation de la représentation du corps et des liens (offre publicitaire, permissivité des comportements sexuels, valorisation de la performance sexuelle...) soutenant un haut niveau d'excitation sexuelle dans les liens sociaux, et d'autre part à une répression accrue des transgressions sexuelles. En d'autres termes, et en suivant les propos de J.-C. Guillebaud (1998), on pourrait dire que nous serions pris entre une idéologie de la jouissance à tout prix, immédiate et sans limite, que celle-ci concerne la consommation de biens, d'idées ou de sexualité (il n'est qu'à entendre la manière dont le vocabulaire politique actuel tend à se coller à cette invitation, avec la référence répétée à l'envi au « décomplexé » et au « sans tabou »), dans une perte de la référence à un interdit structurant, et le retour d'une morale qui justifie l'établissement de normes à l'aune de laquelle toute déviance (et toute déviance sexuelle en particulier) aurait à être réprimée... y compris lorsque cette déviance (la « perversion polymorphe » du petit enfant décrite par S. Freud) appartient au développement psychoaffectif du sujet et à la construction de sa personnalité et de ses liens;

• en deuxième lieu, l'accent peut être mis sur la disponibilité des images dans le monde contemporain, et plus particulièrement sur la disponibilité des images ayant directement trait à la sexualité et à l'exercice de la sexualité. On pourrait bien sûr s'habituer à l'omniprésence de ces images, à la télévision, sur Internet, dans les jeux vidéo... et considérer que leur diffusion appartient à une forme de bain d'images sans incidence sur le développement psychoaffectif des enfants et des adolescents. Il faut cependant mettre l'accent sur le fait que la

diffusion de ces images de la sexualité confronte bien souvent de manière précoce l'enfant et/ou l'adolescent (ou le pré-adolescent) à la sexualité adulte, sexualité des adultes. La dimension traumatique affleure dans l'expérience de cette confrontation, alors même que les enfants, dont le fonctionnement psychique se trouve régi par la sexualité infantile, ne sont pas en mesure de donner du sens aux excitations auxquelles les convie la pratique de la sexualité adulte. Par ailleurs, ces images de la sexualité des adultes, parfois explicitement dominées par des mouvements pervers (cf. les images pédo-pornographiques), présentent la sexualité au mieux comme une technique à maîtriser, au détriment de toute inscription relationnelle et affective, quand elles ne présentent pas la sexualité comme un exercice d'assujettissement des femmes par les hommes... On relève incidemment qu'un certain nombre d'agirs sexuels violents des adolescents se trouvent, dans le discours même de ces derniers, explicitement référés à des scènes sexuelles visionnées sur différents canaux (films pornographiques, jeux vidéo); l'enjeu pour les adolescents consiste alors dans une tentative de mettre en œuvre et reproduire des techniques préalablement rencontrées au travers des images, voire de prolonger des scènes dans lesquelles les jeux vidéo ont pu les impliquer de manière active ;

• enfin, il s'agit de s'arrêter sur la manière dont les campagnes de prévention des agressions sexuelles contribuent à une forme de séduction. On connaît la place qu'ont pu occuper, selon les lieux et les périodes, des campagnes de prévention menées auprès des enfants, tout particulièrement en milieu scolaire, avec l'objectif d'obtenir de la part des enfants concernés des révélations sur des violences subies. Sans doute le choix de ce terme, référé aux violences sexuelles, n'est-il pas anodin dans un contexte où le militantisme de certaines associations de victimes a pu infiltrer les interventions auprès des enfants dans le sens d'une nécessité du dévoilement, voire opérer à titre de suggestion, dans le contexte d'une idéologie qui considère, de manière magique, que « dire c'est guérir »... Ces situations ont pu constituer de véritables équivalents de séduction traumatique, sans que les conditions d'accueil de la souffrance (P. Roman et S. Baron, 2004), liée à une levée brutale des défenses, ne soient toujours garanties, et par là même en mesure de soutenir un travail de sens à l'égard de ces expériences. Dans un autre registre, de récentes campagnes de prévention des violences sexuelles à l'égard des enfants peuvent interroger le clinicien quant à l'échec collectif de contenir l'excitation et la violence liées au sexuel (N. Elias, 2010) au travers d'une affirmation de la valeur symbolique de l'interdit de l'inceste et du meurtre. C'est ainsi que l'on peut comprendre la décision, à titre de prévention, de la société aéronautique française Air France « de faire voyager les enfants sans adulte à proximité immédiate

afin d'éviter toutes accusations d'attouchements sexuels sur des mineurs non accompagnés à bord de ses avions » (Libération, 30 août 2010). Et c'est dans le même ordre d'idées que l'on peut considérer la déclaration de la compagnie aérienne Corsairfly : « la procédure mise en place vise à placer le mineur qui voyage non accompagné à côté d'une femme car statistiquement la pédophilie est plus le fait d'hommes » (Libération, 30 août 2010). Ainsi, sous couvert de prévention, le message adressé opère, dans une forme de renversement, à titre de message de séduction : tous les adultes, et tout particulièrement les hommes, sont des séducteurs, en mesure de donner une inflexion violente aux désirs sexuels qui les anime à l'égard des enfants. Ce type de message, s'il vient confirmer les hypothèses freudiennes sur la théorie de la séduction (S. Freud, 1919), théorie selon laquelle l'enfant se construit à partir d'un certain nombre de fantasmes originaires, à valeur universelle (ici sur le mode : « on séduit un enfant » ou « un enfant est séduit par un adulte »), témoigne d'une forme de contagion du défaut du travail de symbolisation dont rendent compte les agirs sexuels violents au sein même des messages supposés protéger l'enfant. On voit ainsi comment, de manière paradoxale, des modalités dont la visée est sans conteste protectrice contiennent en elles-mêmes l'envers du message qu'elle souhaite promouvoir, et contribue ainsi à maintenir un haut niveau d'excitation dans le lien entre adultes et enfants ou adolescents.

La désignation de l'adolescent auteur

Une question importante se pose, lorsque le clinicien s'aventure sur un champ qui croise le médico-légal et le judiciaire d'une part et résonne de manière singulière dans le social d'autre part : elle concerne le mode de désignation du sujet dont on parle. En d'autres termes, il s'agit de s'interroger sur le mode de désignation de cet adolescent que l'on aborde ici du point de vue des actes transgressifs qui lui sont imputés, considérant que la manière dont l'on nomme un phénomène n'est pas indifférente, et qu'elle contient, nécessairement, une théorie implicite. C'est dans la perspective d'une explicitation de ces implicites que les différentes manières de désigner les adolescents concernés par les violences sexuelles sont ici évoquées : implicite des théories, mais aussi implicite des champs disciplinaires de référence.

Avant d'aborder les différentes manières de nommer ces adolescents, il importe de mettre l'accent sur la nécessité de soutenir, au travers du choix de l'énonciation, la position de sujet de ces derniers. Il s'agit d'insister ici sur l'enjeu que représente le fait de nommer l'auteur, et ce selon le point de vue juridique, clinique, psychopathologique, criminologique... que l'on va adopter. Cela exclut en particulier toute désignation sous la forme de « l'agresseur sexuel » ou « l'abuseur sexuel » ... au risque d'une réduction du

sujet à un acte. C'est, au fond, le maintien d'un écart suffisant entre le sujet et l'acte qui le convoque sur la scène médico-judiciaire, qui garantit la possibilité de s'inscrire, du point de vue du professionnel, mais plus largement du point de vue du citoyen, dans une posture de soutien de la subjectivité. Cette posture, que l'on peut référer à une posture éthique du soin (au sens du « prendre soin »), autorise un au-delà de la répétition : en effet, là où la violence sexuelle témoigne, en filigrane, d'une rupture du processus de subjectivation, le refus de donner droit à une désubjectivation dans l'énoncé langagier contribue à une démarche d'étayage et de soin. A contrario, la désignation, avec le potentiel de stigmatisation qu'elle contient, du seul point de vue de l'acte, redouble les effets de rupture de l'inscription subjective et se trouve en risque de soutenir une exclusion du champ de l'humanité du sujet, de sa propre humanité et de celle de ceux qui l'entourent¹.

Arrêtons-nous sur les désignations le plus souvent rencontrées, et sur les implications qu'elles contiennent :

- auteur d'agressions sexuelles/de transgressions sexuelles : cette nomination apparaît comme une nomination générique, qui nécessite la référence à un corpus législatif clairement identifié, qui diffère d'un pays à l'autre ;
- auteur d'infractions à caractère sexuel : il s'agit d'une désignation explicitement juridique, en référence à une législation et à un code pénal, qui permet de différencier les types d'infraction (en France, par exemple, on différencie agression sexuelle et viol), ainsi que la définition précise de chacune des qualifications (la définition du viol n'est, par exemple, pas exactement la même en France et en Suisse : dans ce pays, la définition du viol se limite à la pénétration vaginale, un homme ne peut donc être victime de viol...) ;
- auteur d'abus sexuels : cette terminologie est fréquemment utilisée, tant dans le champ clinique que sociologique et contient un risque quant à la définition même du vocable d'abus ; en effet, ce terme contient une double référence à la quantité (il s'agirait alors de nommer un trop de sexualité là où l'enjeu se tient non du point de vue de la sexualité mais du point de vue de l'excitation...), et à une norme morale (on s'attacherait alors à définir des références qui permettrait de qualifier la sexualité dans sa valence abusive) ;
- auteur de violences sexuelles : c'est la référence clinique qui domine cette désignation, mettant l'accent sur la place de la violence dans les processus de la vie psychique... et dans le processus adolescent tout particulièrement ; la violence est ici considérée davantage dans

^{1.} Sur la question plus spécifique de la place du sujet dans l'articulation clinique et judiciaire, cf. Roman P. Le sujet de l'expertise judiciaire. *Bulletin de Psychologie*, *dossier Justice et Psychologie* 2007, 491, CX, 5 : 463-9.

sa dimension processuelle que comme référence à une description phénoménologique – il existe en effet des formes de violence sexuelle sans violence comportementale, dans certains incestes par exemple;

• adolescent engagé dans des agirs sexuels violents : la référence psychopathologique est ici sur le devant de la scène, avec une désignation qui inscrit l'adolescent dans le champ des pathologies de l'agir et qui implique une pensée de l'agir dans un continuum développemental (l'agir comme soutien des processus de symbolisation), spécifiquement référé au processus adolescent (place privilégiée de l'agir, hétéro- et/ou auto-agressif dans le temps de l'adolescence).

Au fil de cet ouvrage, et selon le point de vue abordé, les termes de violences sexuelles, d'agirs sexuels violents ou d'infractions à caractère sexuel sont alternativement convoqués pour rendre compte de ces actes transgressifs qui s'expriment dans une mise en scène du sexuel et de la sexualité. Quel que soit le terme utilisé, la préoccupation constante qui guide le propos concerne le soutien de la position du sujet, du point de vue de la compréhension clinique et psychopathologique, du point de vue de l'évaluation, du point de vue du soin et du point de vue de la prévention.

Un ouvrage ancré dans la pratique

Cet ouvrage est issu de préoccupations professionnelles centrées sur les violences sexuelles à l'adolescence dont rendent compte les différents aspects présentés dans cette introduction. Ces préoccupations s'inscrivent dans une implication professionnelle de l'auteur qui se décline selon différentes fonctions, et s'inscrit dans différents champs de pratique :

- à titre de professionnel, comme psychologue, dans le travail clinique en institution avec ces adolescents, à la rencontre des enjeux de ce travail pour les différents professionnels de l'équipe;
- comme expert judiciaire mandaté par les magistrats des mineurs et/ ou par les juges d'instruction pour des adolescents auteurs mais également pour des victimes ;
- comme chercheur universitaire, engagé dans des travaux qui interrogent les problématiques liées à l'adolescence de manière générale, et plus particulièrement aux différentes formes de violence (agirs violents) à l'adolescence et à leurs prolongements au cœur des institutions qui ont la charge de les accueillir².

^{2.} Une partie des propositions contenues dans le présent ouvrage est issue d'une recherche, financée par la Protection judiciaire de la jeunesse (ministère de la Justice, France), qui a donné lieu à la publication d'un rapport de recherche (non publié): La violence sexuelle et le processus adolescent – clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. Rapport de recherche, sous la direction du professeur Pascal Roman, Centre de recherches en psychopathologie et psychologie clinique (CRPPC), Institut de psychologie, université Lumière–Lyon 2 ; juillet 2008.

On ne s'étonnera pas, à cet égard, que cet ouvrage porte la trace de ces différents champs d'investissement, et peut-être plus particulièrement la trace des engagements praticiens de l'auteur dans la mesure d'une conception engagée de la pratique de la clinique et de la pratique de la recherche. Tout spécialement, on relèvera la place importante occupée par la référence aux dispositifs méthodologiques qui autorisent une approche du fonctionnement psychique de l'adolescent dans une perspective psychodynamique : épreuves projectives au premier chef, mais également dispositif du génogramme libre ou de questionnaires d'investigation clinique.

C'est donc sur un croisement des regards issus de ces différentes implications que cet ouvrage s'appuie, en se proposant tout à la fois de témoigner au plus près de la réalité de ces adolescents, de proposer des formes d'intelligibilité des enjeux psychiques et/ou psychopathologiques qui sous-tendent la violence sexuelle à l'adolescence et d'énoncer pistes et outils dans la perspective de l'accueil et de l'accompagnement des adolescents.

Clinique de la violence sexuelle à l'adolescence

La situation de la famille Mirabelle permet d'introduire à la dimension des nouages du traumatisme adolescent, et autorise une pensée des enjeux de la transmission générationnelle dans les avatars du déploiement du processus adolescent³. Si la clinique n'apparaît pas, d'emblée, comme référée à la problématique des agirs sexuels violents, ceux-ci se présentent, au fil de l'histoire de la rencontre de cette famille, comme un élément clé pour la compréhension de la dynamique familiale. Symptôme d'une pathologie des liens au sein de la famille, l'irruption de l'agir sexuel violent concerne ici une adolescente qui devient victime des agirs sexuels violents de son frère aîné au fil de l'accompagnement psychothérapique dont elle bénéficie. Cette effraction survient, on le verra, au cœur d'une famille en grande difficulté dans l'investissement de liens suffisamment différenciés.

On peut considérer, d'une certaine manière, cette situation comme paradigmatique des enjeux des agirs sexuels violents à l'adolescence comme cela est précisé à l'issue de la présentation de la clinique d'une *intime confusion*.

Cette dimension fait l'objet d'un développement spécifique au chapitre 5, consacré à l'inscription de la violence sexuelle à l'adolescence au sein de la dynamique familiale.

Cas clinique

La famille Mirabelle, ou l'intime confusion

C'est à partir de la rencontre de Céline, jeune pré-adolescente de tout juste 13 ans, que viennent se mettre en scène les enjeux de la dynamique familiale de la famille Mirabelle, et tout particulièrement les enjeux de transmission qui déterminent précarité des places et émergence de la violence dans le contexte du traumatisme adolescent. Céline et sa famille (son père et sa mère, sa sœur aînée âgée de 16 ans et son frère âgé de 14 ans) sont rencontrées dans un cadre judiciaire, à partir de l'exercice d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) qui concerne l'ensemble de la fratrie.

Céline se présente d'emblée comme une jeune fille en quête de séduction, et qui agit celle-ci au travers d'un comportement provocateur dans ce registre : maquillage, vêtements soulignant une féminité dont son corps ne porte encore que bien peu les traces, elle offre ainsi une image quelque peu discordante, entre un corps peu marqué par les signes sexuels secondaires et une présentation évoquant une féminité dévoilée. Dans le même temps, son expression verbale est d'une grande pauvreté, ses potentiels de symbolisation sont limités, et elle tend à présenter un versant régressif important qui viendrait comme rassurer le risque d'une confrontation à la sexualité dont tout laisse à penser qu'elle pourrait s'y trouver comme assignée.

Céline est rencontrée pour un entretien psychologique sur la sollicitation de l'éducatrice en charge de la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert; cette dernière se dit inquiète de l'évolution de Céline, en particulier quant aux modes de lien qu'elle instaure vis-à-vis des adolescents... et des hommes: exacerbation des marques de séduction, absence de distance, sollicitations sexuelles à peine voilées adressées à des figures masculines... Par ailleurs, cette inquiétude apparaît sur le fond d'une déscolarisation de Céline, alors inscrite dans une classe accueillant des enfants deux ans plus jeunes qu'elle en moyenne.

La configuration familiale met en évidence une famille en grande souffrance, souffrance qui semble s'exacerber suite à la séparation du couple parental :

• le père de Céline est présenté comme un homme alcoolique, inséré socialement et professionnellement, mais qui aurait abandonné tout engagement éducatif à l'égard de ses enfants au profit d'une forme de fatalisme, dont on pourra comprendre, au fil du temps, qu'il masque une forme de complicité dans le lien à ses enfants qui s'exerce sur le mode de l'alternance entre des moments où il accepte l'accueil de ses enfants à son domicile et des moments où il les en exclut (alternance d'un vécu passif, du point de vue des enfants, entre *être pris* et *être jeté* par le père) ;

■ la mère de Céline, quant à elle, apparaît comme une femme débordée, dans l'exhibition d'une sexualité débridée, qui multiplie les aventures affectives et sexuelles au vu et au su de ses enfants... Céline semble tout particulièrement investie à cette place de confidente privilégiée de sa mère et elle paraît avoir du mal à se protéger de cette intrusion maternelle (le spectre de la prostitution de la mère constitue une des productions fantasmatiques qui émerge de la rencontre des travailleurs sociaux avec celle-ci).

Les trois enfants vivent chez leur mère, sans que cette situation ne soit véritablement stable tant il semble que, de fait, ils opèrent des va-et-vient entre le domicile maternel et paternel, au gré des opportunités... Cette instabilité des places témoigne de ces mouvements contrastés quant aux liens au sein de la famille, entre collage et rupture, entre prise et rejet. En filigrane, émerge également la représentation selon laquelle ces parents ne seraient pas véritablement séparés ; Céline, en particulier, évoque la rencontre fréquente de l'un chez l'autre...

Au fil de l'accompagnement de Céline, chacun des parents est rencontré, séparément mais en présence de Céline. Celle-ci se montre plutôt demandeuse de l'établissement d'un lien entre ses parents et le psychologue, et fait d'ailleurs largement jouer des mouvements transférentiels qui témoignent de la singularité du lien aux figures parentales.

Le père de Céline est rencontré dans un premier temps. Il se présente comme un père responsable, soucieux de l'éducation de ses enfants et, tout particulièrement, de sa fille cadette. Il dit l'accueillir sans difficulté à son domicile, lorsque celle-ci le souhaite, mais sans lui imposer aucune contrainte à cet égard. Il ajoute qu'il apprécie que Céline soit à son domicile, dans la mesure où elle est très active dans la maison, et qu'elle assure volontiers des tâches ménagères que lui, homme seul, ayant une activité salariée bien souvent interrompue par les sollicitations éducatives ou judiciaires concernant ses enfants, a bien du mal à assumer. On entend à quelle place singulière (d'épouse de substitution ? de figure maternelle du père ?) se trouve inscrite Céline dans le discours paternel. Comme pour confirmer cette ambiguïté, dans la rencontre clinique, Céline se montre très proche de son père, allant jusqu'à s'asseoir sur ses genoux pour se coller contre lui, dans une posture qui évoque une posture amoureuse. Le père de Céline ne réagit en aucune manière à cette manifestation d'une proximité incestueuse au travers de la signification à sa fille d'une limite à ce rapproché. L'intervention du psychologue, qui vise à ce moment à traduire un étonnement quant à cette proximité, ne fait que renforcer le plaisir, semble-t-il partagé, d'une scène incestuelle désormais reconnue dans le regard d'un autre, qui ne s'avère en aucune manière pouvoir être investie dans une fonction de tiercéïsation de la relation et/ou de repère au regard des interdits fondamentaux.

La mère est rencontrée dans un second temps. Dans son discours, elle se présente comme une mère mobilisée dans une attention à sa fille et, dans le même temps, elle témoigne d'une forme d'inadéquation quant aux réponses qu'elle peut apporter aux besoins de sa fille : Céline se trouve, en effet, projetée dans une figure d'adulte, identifiée de manière massive par sa mère à un objet sexuel potentiel... et dans le même temps protégée de toute confrontation à la loi (sa mère tolère, en particulier, un absentéisme scolaire majeur de la jeune fille). La rencontre avec la mère de Céline en présence de Céline offre au clinicien une image peu différenciée au plan des générations : tout se passe comme si la rencontre clinique concernait deux adolescentes. La mère de Céline évoque en présence de Céline ses conquêtes amoureuses, mentionne la vie à son domicile de son ami actuel qui a 15 ans de moins qu'elle et dont elle dit souhaiter qu'il ne plaise pas trop à sa fille. On peut relever, dans le même registre de confusion, que lorsque quelques années plus tard la sœur aînée de Céline se trouve enceinte de son compagnon plus jeune qu'elle, sa mère se demande si son propre compagnon n'est pas le père de l'enfant...

Avec P.-C. Racamier, on peut considérer que les liens dans cette famille se nouent sur un mode incestuel, dans une rupture des engagements de la différence des générations et dans une élaboration impossible de ce qu'il nomme le deuil originaire (P.-C. Racamier, 1992), deuil originaire qui est décrit comme participant d'un processus de dégagement du lien de séduction primaire du ou des parents à l'égard de leur enfant. Cette configuration incestuelle marque l'échec massif du deuil de l'*infans* (P. Roman, 2005)¹ chez les parents de ces enfants devenus adolescents, alors même que ces parents semblent n'avoir pu eux-mêmes s'engager dans une déprise des objets de leur enfance, au profit d'un mode de lien à l'autre dominé par la nécessité de la satisfaction immédiate.

On peut alors considérer que l'écrasement des générations révèle, en fait, une situation dans laquelle les objets de l'enfance des parents se trouvent comme gelés, pris dans un deuil impossible. Peut-on évoquer, en prolongement, le versant mélancolique sur lequel se trouvent engagés ces parents, et contre lequel ils luttent au travers d'une mobilisation insatiable d'excitation (par l'addiction alcoolique pour l'un, sexuelle pour l'autre) ? On le voit, en arrière-plan d'un tableau qui se présente, du côté des parents, comme dominé par une excitation sexuelle qui s'exprime dans le registre de la sexualité génitale, se profile une organisation narcissique fragile, qui trouve à se soutenir dans un partage d'une excitation peu différenciée au sein du groupe familial, sur fond d'un déni de l'expérience de la séparation (au sens de la participation de l'expérience de séparation dans le processus de construction de l'objet).

Au travers des entretiens réguliers avec Céline pendant plusieurs mois (avant qu'elle ne soit victime de violences sexuelles au sein de sa famille de la part de son frère), Céline met en jeu une excitation importante dans le lien, ou tout au moins, le lien psychothérapique engage Céline dans une excitation importante, sur le mode d'une séduction active de sa part. Elle s'inscrit dans le lien transférentiel sur un mode amoureux, au travers d'une idéalisation de la figure du psychologue investi comme une figure masculine, fortement érotisée : elle propose, en particulier, des scénarios dans lesquels le psychologue lui proposerait de l'emmener au volant d'une puissante voiture de sport garée dans la cour de l'immeuble qui abrite le service de consultation, dans une forme de retournement de l'expérience de la séduction sur le mode de l'identification projective.

Il semble assez clair que Céline vient ici interroger le statut du refoulement œdipien (ou, plus précisément, du non-refoulement œdipien, dans la mesure du caractère éminemment séducteur des liens au sein de la famille) au travers d'une mise en jeu de ses mouvements œdipiens dont on voit qu'ils nouent de manière indéfectible le registre paternel et le registre du choix amoureux dans une figure de condensation, figure de condensation que l'on retrouve de manière exemplaire, au travers de l'expérience du viol commis par son frère... Par ailleurs, il est intéressant d'interroger le statut œdipien de ces investissements, au-delà de ce qu'ils montrent : en effet, derrière ce masque œdipien, que l'on pourrait qualifier d'hystérique, n'est-ce pas une profonde détresse narcissique qui se profile ?

C'est dans cette période que Céline dénonce donc avoir été violée par son frère au domicile paternel, après qu'elle a, quelques semaines auparavant, déjà dénoncé des faits d'agression sexuelle de sa part. Ces premiers faits, portés à la connaissance du magistrat des mineurs, n'avaient pas entraîné de dispositions particulières concernant les rencontres entre Céline et son frère, dans un contexte que l'on pourrait qualifier comme un contexte d'absence de protection généralisée (du point de vue du père, de la mère, mais aussi de la figure de la loi que représente le magistrat). D'une certaine manière, on peut considérer que ce viol actualise, dans l'inceste avéré, le mode d'organisation du lien sous le primat de l'incestuel au sein de la famille.

Une part importante du travail d'accompagnement de Céline et, au travers d'elle, de sa famille, consiste alors à tenter de contribuer à une décondensation des deux registres pré-œdipien et œdipien des liens, particulièrement au travers de l'accueil et de la transformation des mouvements transférentiels massifs adressés par la jeune fille; il semble à cet égard que, paradoxalement, ce soit à partir du vécu du viol, et de l'incarcération de son frère qui s'en est suivie, qu'un tournant dans cet accompagnement a pu être abordé, dans la mesure de l'actualisation de la position de la loi, dans une configuration familiale dominée par la confusion des places dans l'ordre des générations. Les parents, quant à eux, se trouvent particulièrement démunis face à cette situation qui vient faire

éclater le groupe familial, et qui conduit à une séparation, dans la réalité, des parents de leurs enfants (incarcération, placements). Désemparés, ces parents pourront tenter, auprès du médecin-psychiatre du service, de dire leur souffrance, leur égarement... et leur sentiment d'avoir été lâchés... par leurs enfants, dans une forme de retournement de l'expérience du holding. À cette place, suffisamment différenciée de la préoccupation manifestée à chacun des adolescents par les différents professionnels du service dans des dispositifs qui ne sont pas évoqués ici, les parents de Céline pourront tenter, très partiellement, d'interroger leur place de parents et de tenter de construire une fiabilité dans les liens avec leurs enfants désormais adolescents.

Pour les parents de Céline, l'hypothèse d'un gel des objets de l'enfance, qui opère comme une perte de l'*infans*, dans une indisponibilité psychique à se trouver au contact de leurs éprouvés infantiles, renvoie de manière marquée au modèle d'un traumatisme précoce; l'adolescence des enfants du couple (concomitance de l'inscription dans le temps adolescent de leurs trois enfants) vient activer une modalité de lien intenable, à l'égard de laquelle la stratégie de contenance du paradoxe adolescent ne peut se profiler que dans l'écrasement et la confusion des générations, sur fond d'un maintien d'un quantum d'excitation susceptible d'assurer une survie des investissements narcissiques. La résolution de la position dépressive familiale bute sur un déni massif des différences, déni qui propulse les adolescents au cœur des souffrances parentales.

On peut entendre là que cette expérience de la perte de l'infans et les deuils qui y sont associés¹, dans la mise en jeu des liens entre parents et adolescents, renvoient à deux registres différenciés dont l'on peut lire la trace au travers du repérage des modalités d'investissement du lien :

- d'une part le registre pré-œdipien, avec les enjeux narcissiques et identitaires qui y sont associés ;
- d'autre part le registre œdipien, avec les enjeux objectaux et identificatoires. On retrouve là le cadre de compréhension que propose P. Jeammet (1980) pour penser le processus adolescent à partir des deux grands registres dans lesquels s'exercent les remaniements adolescents (narcissiques-identitaires et objectaux-identificatoires). Peut-être peut-on évoquer l'idée selon laquelle ce processus s'exercerait, sur le versant parental, en miroir de son émergence chez l'adolescent ? Ou bien, plus justement, pourrait-on penser la place d'une réactivation, chez les parents, de leur propre conflictualité adolescente, qui viendrait interroger, par la voie de l'identification, les restes non symbolisés, non élaborés de leur propre expérience de séparation à l'égard des figures parentales, restes non élaborés de leur propre expérience du deuil de l'infans ?

Ce qui se trouve en jeu dans la situation de la famille Mirabelle, c'est la manière dont se construisent les liens à l'intérieur de la famille, et plus particulièrement la manière dont cette construction se trouve mise en crise au travers de l'accès à l'adolescence... des enfants. C'est sans doute autour de la dimension du traumatisme, dont la place apparaît centrale dans le temps de l'adolescence, et autour de la violence que contient le traumatisme, que l'on peut apporter une lecture des remaniements adolescents chez les parents. Une approche familiale des enjeux de l'adolescence permet en effet d'articuler les différents engagements dans les liens de manière dynamique, dans la mesure où il paraît difficile de se résoudre à considérer chacun des membres de la famille pour ce qu'il est, sans interroger les ressorts intersubjectifs qui fondent l'expérience de la place de chacun, dans une histoire, l'histoire humaine, nécessairement tissée de séparations.

Cette situation, on l'a dit, possède une dimension paradigmatique. Même si le point de vue de l'auteur des violences sexuelles n'est présent que de manière indirecte, latérale pourrait-on dire (c'est essentiellement le discours de la victime qui est ici entendu, dans un contexte où l'auteur fait cependant également l'objet d'un accompagnement au sein du service considéré), l'ensemble des éléments présentés témoigne de la réalité à laquelle les professionnels se trouvent confrontés dans leur accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents :

- la qualité des liens au sein du groupe familial : entre ruptures et excitation, entre confusion et indifférenciation, entre inceste et déni de l'inceste ;
- le débordement de l'excitation, qui se présente comme subvertissant les différentes instances de la loi, au sein de la famille avec le constat de l'inefficience de l'interdit de l'inceste (entre père et fille, mère et fils), mais également au-delà au regard de l'absence de prise de position du magistrat informé des premières agressions sexuelles ; cette configuration ouvre la dynamique traumatique, sur son double versant du trop plein d'excitation et de l'absence de recours et de protection ;
- la précarité de potentiels d'élaboration secondaire de chacun des acteurs, pris dans une excitation qui ne peut trouver de traduction sur la voie de l'affect et/ou de la représentation; cette difficulté d'accès à une symbolisation des vécus au sein de la famille laisse la porte ouverte à la répétition;
- l'ensemble de ces éléments tend à contraindre les professionnels à une posture d'impuissance, entre fascination et sidération.

In fine, si l'on peut considérer que l'émergence de la violence sexuelle sur la scène familiale (et ici, au sein de la fratrie⁴) constitue un analyseur

^{1.} La problématique du deuil de l'*infans*, que l'on peut aussi nommer autour de l'expérience de *perdre l'enfant*, est abordée et développée au chapitre 1.

^{4.} Cet aspect fait l'objet d'un développement spécifique au chapitre 6.

privilégié du statut de l'excitation et de ses modes de régulation au sein du groupe familial, on peut également faire le constat de la difficulté à envisager une intervention introduisant une perspective de changement au plan des liens familiaux.

Bibliographie

Botbol M, Choquet LH. Violences sexuelles à l'adolescence. Sexologos 2010 ; 36. Article disponible à l'adresse suivante : www.sfscsexo.com/slogos/log3600. htm.

Elias N. Sociologie et psychiatrie. In: Elias N. Au-delà de Freud – sociologie, psychologie, psychanalyse. Paris: La Découverte; 2010, 47-79 (1^{re} éd. 1969-1972).

Freud S. Un enfant est battu – contribution à la connaissance de la genèse des perversions sexuelles. In : Freud S. Œuvres complètes. T. XV. Paris : PUF ; 1996, 116-46 (1^{re} éd. 1919).

Guillebaud JC. La tyrannie du plaisir. Paris : Seuil ; 1998.

Jeammet P. Réalité interne et réalité externe à l'adolescence. Revue Française de Psychanalyse 1980 ; 44 : 498-542.

Le Goaziou V, Mucchielli L. La violence des jeunes en question. Paris : Champ Social Éditions : 2009.

Mucchielli L. Violence et insécurité. Paris : La Découverte ; 2002.

Mucchielli L. Le scandale des tournantes. Paris : La Découverte ; 2005.

Racamier PC. Le génie des origines. Paris : Payot ; 1992.

Roman P, Baron S. Le silence et la révélation : violence sexuelle et souffrance du dire, au risque du clivage. *Cahiers de Psychologie Clinique* 2004 ; 23 : 59-79.

Roman P. Perdre l'enfant – le deuil de l'infans chez les parents d'adolescents. Psychothérapies 2005 ; 25, 3 : 187-97.

Roman P. Le sujet de l'expertise judiciaire. Bulletin de Psychologie, dossier Justice et Psychologie 2007; 491, CX, 5: 463-9.

PARTIE I

Enjeux psychodynamiques des violences sexuelles à l'adolescence

Introduction

Cette première partie s'ouvre (chapitre 1) sur une présentation des principaux enjeux de l'agir à l'adolescence, à partir de l'hypothèse selon laquelle les réaménagements pulsionnels de la puberté ouvrent une voie particulière aux expressions adolescentes dans le registre de l'agir. La question de l'agir et de ses différentes déclinaisons dans le registre de la sexualité (chapitre 2), entre jeu sexuel et contrainte imposée à l'autre, conduit à aborder les différentes figures que peut prendre la violence sexuelle à l'adolescence (chapitre 3), puis à s'intéresser tout spécialement au destin de la pulsion sexuelle à l'adolescence, de la passivité à l'activité (chapitre 4).

CHAPITRE 1

Agirs à l'adolescence et réaménagements pulsionnels

Ce chapitre est consacré à la présentation des principaux enjeux psychiques de l'adolescence, afin de mieux comprendre au sein de quels mouvements psychiques s'inscrit la violence sexuelle commise par des adolescents.

De nombreux auteurs s'accordent à considérer que l'adolescence n'est pas une période déterminée de la vie, mais un ensemble de processus physiques et psychiques, se développant en interrelation. Aux transformations physiologiques correspond un travail psychique, que P. Gutton (1991, 1996) a développé sous le terme du « pubertaire », et qui correspond à la renégociation du sexuel infantile.

Le trouble adolescent

L'accès à la maturité sexuelle réactive ainsi, au plan psychique, les fantasmes incestueux et parricides de l'Œdipe. En rendant possible la réalisation de ces fantasmes, les changements corporels imposent, au plan psychique, un travail de renoncement et de deuil, portant sur l'infantile et les objets de l'enfance. Ce travail peut s'avérer difficile chez des sujets présentant d'importantes failles narcissiques, comme en témoigne la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents.

F. Marty (2002) propose ainsi de comprendre l'accès à la génitalité dans la perspective d'un refoulement de la sexualité infantile : « Le génital pubertaire constitue l'infantile en le refoulant, l'adolescence émerge sur ce refoulement de l'infantile. »

Cette conception, dans ce qu'elle permet de penser de son envers, c'est-à-dire d'un ratage dans le travail du refoulement, apparaît particulièrement intéressante pour concevoir l'agir comme témoin d'un échec de la représentation. Le passage à l'acte, ou passage par l'acte, serait alors à entendre comme un mode de traitement sur la scène de la réalité externe de ce qui ne peut être traité sur la scène interne.

Pour S. Lemitre et R. Coutanceau (2006), la violence sexuelle à l'adolescence s'ancre dans une fragilité des enveloppes psychiques

assurant mal leurs fonctions de contenance et de pare-excitation. Un défaut de structure de la membrane du « Moi-peau » confronterait ces adolescents à une réalité sensorielle beaucoup trop excitante. Ce ne serait donc pas la discrimination dedans-dehors qui chez eux ferait défaut, mais plutôt la capacité à moduler les contenus psychiques pour les faire circuler de manière souple entre le monde interne et la réalité extérieure.

Les transformations corporelles, et l'émergence d'une pulsionnalité nouvelle, peuvent provoquer un vécu d'intrusion chez l'adolescent, en le confrontant à l'expérience d'être agi de l'extérieur, introduisant une forme de doute quant à la vectorisation pulsionnelle et quant à la définition de la qualité des enveloppes (fiabilité des frontières entre le dedans et le dehors). La puberté comporte alors une dimension potentiellement traumatique et, dans ce contexte, l'agir violent peut constituer, par retournement, une tentative d'échapper à cette expérience d'être agi, tentative d'échapper au risque de la passivation (P. Jeammet, 2002).

Cette peur de la passivité peut être comprise, avec C. Balier (1996), en écho à l'angoisse d'inexistence du sujet. On rejoindrait ici les théorisations de J. Bergeret (1974) autour du concept de violence fondamentale. Dans cette perspective, la violence sexuelle pourrait être comprise comme une destruction de l'autre dans sa subjectivité : « Le défaut d'élaboration des conflits entre les besoins narcissiques et la reconnaissance de l'objet (pulsions du moi et pulsions sexuelles de la première topique), aboutit à un manque d'intégration de la violence par la libido objectale. L'émergence de l'objet sexuel, qui fait problème chez tout adolescent, prend alors la forme d'une menace pour l'existence du sujet, d'autant plus qu'on sait la résurgence des imagos archaïques à ce moment de la vie. La violence est alors requise comme mesure de sauvegarde. »

S. Couraud (1997), dans un travail consacré aux adolescents pris en charge dans le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse, souligne les difficultés de ces adolescents, qui n'ont pas pu faire l'expérience, dans l'enfance, d'un environnement suffisamment fiable et contenant, à nouer une relation amoureuse. Ces adolescents ne pourraient supporter les risques que comporte l'attachement ; se mettre dans une position de besoin, de dépendance par rapport à l'autre, s'exposer à l'échec, à la perte, et prendre le risque de réactiver la souffrance liée à d'autres pertes, d'autres échecs.

C'est ce que souligne, en d'autres termes, C. Balier (1998) : « L'envie de vivre accompagnée de plaisir, car c'est cela la "poussée pulsionnelle", est orientée par une formidable attraction vers les objets environnants mais aussi par une puissante envie de se déprendre d'eux par crainte de la fusion. »

Paradoxalement, l'agir sexuel violent, qui est requis comme moyen de sauvegarde, pourrait exprimer un besoin vital de liaison qui ne peut s'exercer que dans une violence sexuelle à caractère traumatique dont l'autre serait le dépositaire. C'est ce que J. Guillaumin (2001) propose de penser avec l'introduction de la notion de « traumatisme traumatophillique » ; la construction du traumatisme par le traumatisme permet d'édifier un traumatisme dont on se souvient, afin de pallier l'inaccessibilité d'un traumatisme perdu pour l'histoire personnelle. Seul l'acte se trouve en mesure de se proposer comme réceptacle et attracteur du trop plein d'excitation qui déborde les capacités de liaison du moi.

Les réaménagements pulsionnels liés à la puberté font ainsi du temps de l'adolescence un temps privilégié pour la mise en jeu du corps, pris entre le corps de l'enfant, le corps prépubère, marqué par l'inscription sexuelle sans être affecté par l'exercice de la sexualité génitale, et le corps de l'adulte, corps de la promesse de la réalisation sexuelle génitale. Comment, pour l'adolescent, envisager l'avenir dans un corps en pleine mutation, corps transformé par l'émergence incontrôlable de la puberté ? Comment, si l'on suit les propositions de P. Jeammet (1980), penser la possibilité de se projeter dans cet autre qui advient, tout en conservant un sentiment d'identité suffisant ? Devenir un autre tout en demeurant le même ? En d'autres termes, dans le contexte d'instabilité somato-psychique de l'adolescence, quelles seraient les conditions pour une inscription dans un temps à venir suffisamment approprié par l'adolescent ?

La question de la temporalité est une question centrale à l'adolescence. Comme le rappelle F. Marty (2005), l'adolescence, ouverte par l'expérience pubertaire, introduit le sujet à la temporalité en autorisant la possibilité d'un après-coup de l'infantile, d'un après-coup de la sexualité infantile. En effet, si à partir de l'expérience pubertaire plus rien ne sera jamais comme avant (les transformations du corps ont un caractère inéluctable), le temps de l'infantile va prendre sens rétroactivement.

Ainsi l'adolescent se trouve-t-il paradoxalement propulsé à une nécessité, qui est celle d'une issue *adulte* au temps adolescent, avec tout ce que cela implique du point de vue de la sexualité génitale en particulier. Dans le même temps, l'adolescent se trouve réinterrogé sur la manière dont il a traversé la sexualité infantile, sexualité elle-même marquée par la rencontre du sexuel parental (avec, en particulier, l'impact excitant des soins maternants) auquel les théories sexuelles infantiles (théorie autour des origines et du coït parental) tentent de donner sens. En d'autres termes, l'adolescent va se trouver confronté à une énigme de l'après-coup, celle qui concerne la manière dont le plaisir sexuel prégénital contient la matrice du plaisir sexuel génital auquel il

est désormais invité, voire assigné. Dans le même temps, la pensée de la sexualisation des liens aux figures parentales, au temps de l'adolescence, contient sa propre potentialité traumatique dans la proximité dangereuse qu'elle impose avec la sexualité des parents.

Des corps en acte(s)

J'ai proposé de considérer le temps de l'adolescence comme le temps privilégié des « corps en acte » (P. Roman et N. Dumet, 2009). La remise en question des processus de dégagement instaurés à la fin de la période œdipienne, la subversion des mouvements sublimatoires qui avaient jusque-là autorisé un investissement suffisant des pulsions épistémophiliques, redessinent le lien entre corps et psyché et remettent en chantier l'équilibre psychosomatique du sujet.

Le modèle proposé d'un « processus adolescent » (P. Jeammet, 1980; P. Gutton, 1991, 1996), dominé au plan processuel par la dynamique du couple passivité-activité, on l'a vu, invite à penser le temps de l'adolescence comme un temps de renégociation, au lieu du corps, des engagements subjectifs, sur fond de réactualisation des fantasmes meurtriers et incestueux. L'investissement de l'agir se propose comme une modalité de contrôle défensif face au vécu passif des transformations corporelles et face au risque que comporte le lien au sein de la famille, mais il importe également d'interroger la fonction de ces agirs dans le « travail de subjectivation » à l'adolescence (en référence à l'expression proposée par R. Cahn, 1998), en faisant l'hypothèse que ces agirs se trouvent nécessairement porteurs d'un sens à décrypter dans le cadre de la spécificité de la mobilisation des processus de symbolisation-désymbolisation à l'adolescence. On peut évoquer différentes configurations de ces cliniques de l'agir à l'adolescence, clinique de la violence adressée, de la violence destructrice et de la violence sexuelle pour ce qui nous intéresse particulièrement ici, mais aussi clinique de la violence retournée sur le corps de l'adolescent, en forme de restriction ou d'abus alimentaire, d'auto-mutilation et/ou de mouvement suicidaire. Dans quelle mesure ces agirs soutiennent-ils et/ou invalident-ils le processus de subjectivation à l'adolescence ? Comment en comprendre la dynamique, en appui sur une approche processuelle qui met l'accent sur la fonction centrale de l'agir (D.-W. Winnicott, 1957) dans le travail de la symbolisation ?

Si le temps de l'adolescence peut être considéré comme le temps privilégié des corps en acte, on peut plus largement considérer le corps comme le support de l'expérience subjective, c'est-à-dire comme le point d'ancrage des différentes modalités d'être-au-monde du sujet : « le Moi est avant tout un Moi-corps » affirmait S. Freud en 1923. Il convient alors d'envisager de quelle manière le corps, en tant que

support de la double expérience et exigence pulsionnelle et motrice, se présente comme pivot du processus de subjectivation.

Cette formulation des corps en acte peut, au premier abord, être considérée comme peu spécifique d'un temps particulier du développement de la vie psychique. En effet, l'ensemble des investissements, aux différents temps de la vie, peuvent être entendus à la lumière de cette proposition : les différents registres de la pulsion, qui organisent notre rapport au monde et nos relations d'objet, se trouvent bien structurés au lieu de l'engagement du corps. Le *corps en acte* pourrait alors figurer une compréhension de l'inscription du travail de la symbolisation à la charnière de l'intrapsychique et de l'intersubjectif.

Il semble toutefois que cette formulation des *corps en acte* rencontre de manière privilégiée deux temps particuliers de la vie psychique, celui de l'adolescence, où se situe ici notre intérêt, mais également celui de la petite enfance, temps dans lequel se met à l'épreuve l'engagement du corps dans la construction du monde :

- dans le temps de l'adolescence, on peut noter la place qu'occupent les agirs, pour le sujet et pour le groupe : violences auto- et/ou hétéroagressives, dans le registre de la violence sexuelle ou d'autres formes transgressives, violence de l'auto-mutilation et/ou des mouvements suicidaires, parfois déguisés, masqués, sous des formes diverses de pratiques addictives...;
- dans le temps de la petite enfance, on peut, selon les propositions de P. Marty et M. Fain (1955), noter « l'importance du rôle de la motricité dans la relation d'objet », ou considérer, avec D.-W. Winnicott, que « jouer, c'est faire » ; à ce titre, la question de l'engagement du corps dans le travail de symbolisation apparaît tout à fait centrale.

Il s'agit donc de tenter d'éclairer les enjeux de ce que je nomme ici comme les *corps en acte* à l'adolescence, au travers d'une mise en perspective de la place de l'agir dans l'émergence du travail de la symbolisation, en faisant l'hypothèse que l'acte, à l'adolescence, se trouverait au cœur du travail de symbolisation—désymbolisation ouvert par la crise pubertaire (P. Gutton, 1991), et qu'il constituerait un marqueur des processus de réaménagement psychique au lieu du corps. L'agir pourrait alors être considéré au titre d'une modalité de prolongement du corps, prolongement de l'expérience subjective d'un corps transformé—transformable.

P. Jeammet (1980), on l'a vu, propose un modèle dans lequel l'agir à l'adolescence témoignerait d'une réponse singulière, dans le registre de l'activité, à une expérience, celle de la transformation du corps et, partant, celle de la transformation du lien au corps des autres, et en premier lieu du lien au corps des parents. Cette transformation serait massivement vécue sous le primat de la passivité ou plus précisément

de la contrainte à la passivité (ce que recouvre le terme de passivation) et rendrait la réactivation des fantasmes meurtriers et incestueux, issus des temps œdipiens, insupportable.

En contrepoint de cette proposition, et comme cela a été évoqué précédemment, il est intéressant de considérer la manière dont D.-W. Winnicott (1957) envisage la place de l'agir (il utilise le terme « faire ») dans le déploiement de la capacité de jeu du tout-petit : « Pour contrôler ce qui est au-dehors, on doit faire des choses, et non seulement penser ou désirer, et faire des choses, cela prend du temps. Jouer, c'est faire 1. »

Ainsi, ce *faire*, cet agir du tout-petit, comme celui de l'adolescent, aurait-il une fonction essentielle, celle d'instaurer un contrôle, de contribuer à une délimitation des espaces (interne–externe) et, partant, de soutenir la pensée. En écho, le texte de P. Marty et M. Fain (1955), déjà cité, met l'accent sur l'existence, chez le petit enfant, d'une « forme pulsionnelle initiale de la motricité dont l'enfant va s'éloigner progressivement, en lien avec un objet de plus en plus intériorisé ». C'est cet éloignement de sa motricité pulsionnelle qui va permettre à l'enfant de s'inscrire dans une fantasmatisation et de soutenir, par la traversée des différents registres de traitement de la pulsion, une forme d'adaptation motrice à l'objet.

À la lumière de ces travaux, il importe de se dégager d'une conception de l'agir à l'adolescence qui serait trop exclusivement marquée par un destin défensif (agir pour se protéger du vécu de passivation), voire par un destin de dé-liaison (agir pour éviter de penser), en vue d'investir une conception plurivoque de l'agir à l'adolescence, ou dans la problématique persistante de l'adolescence chez l'adulte. Cette conception comporterait, y compris dans la mise en œuvre de ces *logiques de l'extrême* qui caractérisent l'adolescence, un versant *symbolisant*. Si la crise pubertaire et l'irruption, voire le déferlement pulsionnel qui l'accompagne, tendent à submerger les processus de symbolisation, les agirs adolescents, ou corps en acte, pourraient être considérés comme présentant une structure–fonction bi-face : tout à la fois, ils constituent la trace de l'attaque des processus de symbolisation (repérée dans l'expression de la désymbolisation) et la marque d'une reprise élaborative, s'inscrivant dans le travail de subjectivation adolescent.

Sans doute peut-on repérer, à ce point, les deux enjeux principaux de cet engagement dans l'agir en tant que support des mouvements de symbolisation—désymbolisation :

• d'une part, la mise en jeu d'une nouvelle *consistance* identitaire, engageant la problématique du double spéculaire et la mise en scène d'un corps pris dans le risque de la subjectivité;

^{1.} Cf. p. 59 de la référence [15].

• d'autre part, le traitement de la ré-émergence des fantasmes meurtriers et incestueux, inscrits dans l'expérience de la maturité musculaire et sexuelle.

Ainsi, l'événement pubertaire, ou « traumatisme pubertaire » pour suivre la formulation de P. Gutton (1991, 1996), ouvre sur une mobilisation singulière du corps. L'adolescent se trouve alors contraint, dans une indécision quant à la vectorisation pulsionnelle (du dedans ? du dehors ?), à une série de transformations physiologiques auxquelles il ne peut que souscrire, passivement. Bien souvent, cela a été évoqué, la seule issue de l'adolescent consiste à procéder à un retournement de cette passivité subie (la « passivation ») en son contraire, l'activité. Le corps de l'adolescent, mu par l'exigence pulsionnelle, va trouver différentes modalités de « corps en acte », qui lui permettront une forme de compromis face à la radicalité de l'irruption pubertaire. Soulignons ici que cette irruption, si elle introduit la dimension de la temporalité psychique, constitue également, nous l'avons rappelé, une expérience traumatique qui, par essence, brouille les repères de la temporalité. En d'autres termes, là où le traumatisme pubertaire envahit la vie psychique, l'inscription temporelle de l'adolescent se trouve prise en défaut. On pourrait parler d'une forme de collapsus temporel, court-circuitage et/ou écrasement de la différenciation chronologique des temps de l'enfance et des temps de l'adulte, dont témoigne en particulier la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents².

Sans doute la grande majorité des adolescents sont-ils en mesure d'inventer des modalités d'aménagement face à l'expérience pubertaire : les modalités de « corps en acte », qui servent de support à ces aménagements, empruntent à ce que l'on nomme habituellement les « conduites à risque » (prise ponctuelle de toxique, mise en jeu d'une sexualité à la limite, expériences diverses dans le registre de l'extrême et mise à l'épreuve de la transgression...). On peut considérer ces aménagements comme des tentatives plus ou moins structurantes de s'inscrire dans une temporalité, d'abord marquée par le versant le plus narcissique des investissements (se garantir dans une continuité d'être, face aux différents indices qui signent la radicalité des bouleversements identitaires), avant de pouvoir prendre une voie davantage objectale, c'est-à-dire prendre le chemin de l'inscription dans une lignée, par la voie des mouvements qui concourent à une ré-affiliation au groupe familial.

En contrepoint, les adolescents que l'on qualifie parfois d'adolescents « difficiles », et particulièrement les adolescents qui s'engagent dans des

^{2.} On verra plus loin de quelle manière les agirs sexuels violents à l'adolescence mobilisent de manière élective une figure dans le registre de la « confusion des langues » (S. Ferenczi, 1933), dans la mesure du *collapsus temporel* entre les registres de la sexualité (sexualité infantile *versus* sexualité génitale adulte).

agirs sexuels violents, se présentent dans une impossibilité de tenir en tension ces différents enjeux de la crise pubertaire. Pour eux, l'adolescence comme temps du corps en acte prend la forme d'agirs qui mettent en péril la continuité de leurs investissements et/ou qui témoignent de la grande précarité de leurs ressources narcissiques. Ces agirs violents, dans leurs différentes formes expressives, agitent les adolescents, tout comme ils mettent à mal les adultes qui en ont la charge. D'une certaine manière, ces expressions d'agirs signent un gel de l'inscription dans la temporalité, dans la mesure de la convocation répétée de l'expérience traumatique, comme le montrent les travaux de J. Guillaumin (2001), déjà cités, consacrés à la pulsion traumatophillique et à l'appétence au traumatisme. L'enjeu consiste, pour l'adolescent, dans une possible intégration des expériences traumatiques au sein d'un réseau de sens, soutenu par un environnement en mesure d'accueillir et de contenir les manifestations des « corps en acte » adolescents, en se dégageant de réponses par trop marquées par la rétorsion.

Lorsque l'environnement de l'adolescent se présente dans une précarité qui empêche ce dernier d'y trouver l'appui nécessaire pour mener à bien les ré-aménagements du rapport au temps à l'adolescence (précarité sociale, culturelle, psychique des groupes d'appartenance, familiaux ou sociaux), l'une des voies que peut emprunter le travail psychique de l'adolescent est celle que je nomme les « aménagements-pseudos ». On peut définir ces « aménagements-pseudos » comme une forme de court-circuitage du processus adolescent et de sa temporalité propre³, ouvrant sur des positions précoces d'être-comme-les-adultes: situations de maternité précoce chez les jeunes filles, engagement dans des agirs transgressifs démesurés (vols à main armée) chez les jeunes garçons, investissement d'une sexualité transgressive pour les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. On peut penser que ces modalités d'aménagement contribuent à lutter contre le risque d'un effondrement, sur une voie dépressive et/ou désorganisatrice.

Au fond, on pourrait affirmer qu'il n'y a de possibilité d'inscription dans un avenir (à-venir) pour l'adolescent qu'en appui sur une possible renégociation de sa place au sein du groupe familial... ce qui implique ce double mouvement :

• de dégagement d'une part, qui prend la forme du rejet, de la destructivité et de l'attaque des idéaux familiaux, au profit d'une affiliation à des groupes de pairs qui autorise une forme d'utopie temporelle;

^{3.} On peut mettre en perspective ce court-circuitage du processus adolescent dans les « aménagements-pseudos » avec ce que J. Bergeret décrit de la pseudo-latence comme court-circuitage du processus œdipien [7].

• et de réengagement d'autre part, à une place maintenue suffisamment disponible et accueillante pour l'adolescent de la part de son groupe d'origine, sa famille généralement.

C'est en quelque sorte au prix de ce double mouvement de dégagement et de réengagement, dans un contexte de sécurité suffisante dans les liens avec l'environnement, que l'adolescent pourra grandir : grandir, c'est-à-dire passer d'un investissement narcissique de la temporalité à un investissement objectal de la temporalité. En d'autres termes, renoncer à la satisfaction immédiate de ses désirs (dont on peut comprendre la fonction de survie narcissique face au risque que représente la discontinuité à laquelle confronte la puberté), pour miser sur d'autres modes d'investissement qui, passant par une préoccupation pour l'altérité, peuvent inscrire l'adolescent dans un projet.

Si la pulsion peut échapper à la tyrannie de la satisfaction immédiate, et trouver des voies de dégagement dans le registre des intérêts intellectuels et/ou sociaux, alors s'ouvre une autre modalité d'inscription pour l'adolescent, qui est celle de l'inscription dans une histoire, celle de sa famille, de son quartier, de sa communauté, de son pays..., histoire qu'il pourra choisir d'*habiter* selon des modalités d'engagement qui lui sont propres.

Le deuil de l'infans

On a insisté jusque-là sur la posture singulière à laquelle se trouve convoqué l'adolescent dans le rapport à son propre corps et à ses objets de l'enfance dans le remaniement pubertaire. Il n'est sans doute pas inutile de situer les mouvements du processus adolescent, ainsi que les ratés dont témoignent les agirs qui en émaillent le déploiement, dans le contexte des liens parentaux, et tout particulièrement dans le contexte de ce que j'ai nommé le deuil de l'infans (P. Roman, 2005), du point de vue des parents. En effet, comment ces derniers se trouvent-ils en mesure de renoncer à la part d'infantile dont leur enfant devenu adolescent se trouve être le porteur ? Pour le parent de l'adolescent, quels sont les enjeux des nouveaux aménagements requis par la rencontre de l'adolescence de leur enfant ? Quels sont les outils à sa disposition pour procéder aux ajustements qu'exige la rencontre avec la maturation de son enfant? En d'autres termes, sur quels fondements le parent de l'adolescent va-t-il construire son propre dégagement des motions parricides et incestueuses mobilisées, dans l'actualité traumatogène de la rencontre avec son enfant-adolescent?

On le sait, la confrontation des parents à la crise d'adolescence de leur enfant place le parent lui-même en crise, crise personnelle, crise du couple que l'adolescent inscrit dans le lien à ses parents ; c'est dans cette mesure que je propose de recourir à la notion de *traumatisme*

adolescent [le traumatisme qui relie l'adolescent et son/ses parent(s)], notion qui permet de contenir les enjeux emboîtés, pour l'adolescent et pour son (ses) parent(s), de ce passage. La proposition qui est présenté à ce point peut se formuler de la manière suivante : si l'on peut considérer que l'adolescent se trouve comme enjoint à réaliser le deuil d'un certain nombre de ses objets de l'enfance, on peut de même faire l'hypothèse que les parents d'adolescents sont amenés, de leur place, à renégocier ces deuils, au regard de leur propre résolution adolescente. En contrepoint, il s'agit de préciser la manière dont le deuil de l'infans peut être pensé en lien avec la configuration du groupe familial et avec la spécificité de ses organisateurs inconscients, au sein desquels ce deuil s'inscrit.

Mais comment peut-on définir cet *infans*, au deuil duquel le(s) parent(s), tout comme l'adolescent, se trouvent confrontés ? On pourrait définir l'*infans* comme la part des objets de l'enfance qui inscrit l'enfant dans une histoire de la relation primaire : il s'agit en effet des investissements infantiles, liés à la dépendance et à la sollicitude maternelle, qui sont marqués par les modalités sexuelles dites infantiles et livrés/soumis à la violence primaire de la fonction de porte-parole de la mère (P. Aulagnier, 1975). Le traitement à l'adolescence de l'*infans* laisse ouvert un destin qui se trouve étroitement lié aux modalités de réactualisation des enjeux des relations primaires.

En effet, selon la configuration de l'engagement dans une confrontation aux investissements affectifs adultes, ces objets demeureront comme en latence, en souffrance quant au travail de deuil au regard d'une relation totale, ou bien alors s'inscriront, dans le décours du développement psychoaffectif de l'enfant et de l'adolescent, dans les investissements adultes. Ces objets seront en particulier l'enjeu d'une transformation sous le primat de la sexualité génitale dans son actualisation adolescente, dans le cadre d'un dégagement d'un lien dépressifanaclitique à la dépendance maternelle primaire.

La violence que l'on rencontre, dans certaines situations de liens parents-adolescents, ou dans des moments bien particuliers de ce lien à l'adolescence, ainsi que dans le contexte de violences sexuelles qui émergent au sein de la famille et/ou aux confins de celle-ci, rendrait compte des « ratés » dans la négociation de ces deuils ; mettre l'accent sur l'emboîtement de ces deuils permet d'en comprendre les ancrages générationnels et d'engager, dans la prise en compte soignante, le registre du familial.

Remaniements adolescents et position dépressive familiale

C'est dans la perspective d'une appréhension familiale des enjeux de la construction des liens que j'ai été amené à faire la proposition de la notion de position dépressive familiale (P. Roman, 1999), notion

élaborée en appui sur le concept de position dépressive infantile de M. Klein et comme prolongement de celui-ci, afin de tenter de rendre compte de la dynamique des séparations dans l'élaboration du lien familial. Les travaux des psychanalystes du groupe et de la famille, comme D. Anzieu (1973), R. Kaës (1976, 1993) ou A. Ruffiot (1990), permettent d'envisager un décentrage de la perspective de l'intrapsychique à celle de l'intersubjectif à partir d'une nouvelle lecture de la notion de la position dépressive infantile de M. Klein.

Dans la pensée de M. Klein (1934), la position dépressive infantile apparaît comme une modalité de résolution de l'expérience de la rencontre persécutrice avec l'objet, dans la mesure où cet objet contiendrait potentiellement la menace d'une rétorsion au regard de l'agressivité sadique—orale développée par le nourrisson. La position dépressive infantile, dans sa résolution, permettrait alors une réparation fantasmatique de l'intégrité maternelle, reconnue comme ayant survécu aux attaques de l'enfant. La position dépressive infantile met à l'œuvre une double dynamique en tant qu'elle autorise, dans un double maillage des destins narcissique et objectal de la libido:

- la constitution du narcissisme de l'enfant ;
- l'expérience de la continuité du narcissisme dans l'ordre des générations. Le concept de position dépressive familiale vise, à partir de là, à rendre compte, au sein du groupe familial, des modalités d'établissement des procédures de séparation—individuation, dans la mesure de leur inscription dans l'ordre des générations. Ce concept permet de mettre au travail, au sein du groupe familial, différents niveaux d'investissement de la question identitaire portée par le concept de position dépressive infantile :
- en tant que reprise des expériences précoces de la différenciation sujet/objet telles qu'elles sont portées et élaborées par chacun des membres du groupe familial ;
- en tant que support de réélaboration, dans le champ œdipien, des enjeux de la différence intersexuelle et intergénérationnelle, inscrite dans l'histoire des générations, qu'E. Granjon (1987) propose de penser en termes d'enveloppe généalogique.

La position dépressive familiale pourrait alors être proposée comme la métaphore familiale de la position dépressive infantile décrite par M. Klein et témoignerait de la capacité du groupe familial à proposer un espace de différenciation suffisant dans le cadre d'un mouvement de séparation–individuation qui engage les modalités selon lesquelles se sont construites, au sein de la famille, les transactions inconscientes propres à chacune des lignées, paternelle et maternelle. D'une manière générale, la clinique confronte à deux grandes voies de la position dépressive familiale :

- la première, que l'on peut qualifier de voie structurante, s'appuie sur un dégagement des liens incestueux autorisant la confrontation et l'inscription dans des investissements différenciés, sur le plan intersexuel et intergénérationnel; elle engage une mise au travail du traumatisme adolescent dans un jeu d'identification et de contre-identification assurant une capacité partagée, entre l'adolescent et ses parents, d'un deuil de l'*infans*;
- la seconde, que l'on pourra qualifier au mieux de voie défensive, signe, au travers de ce que j'appelle une position de *co-étayage indifférencié*, la mise en sommeil des enjeux schizoparanoïdes propres à accompagner le traumatisme adolescent, aux fins d'investir un lien à l'objet qui s'installera sur un mode anaclitique. L'économie de cette position tiendrait dans une mise à distance d'un risque de décompensation schizoïde et/ou paranoïde (pour l'adolescent, pour les parents de l'adolescent) et dans un souci corrélatif de préserver les liens au sein du groupe familial. La figure d'un *lien familial dépressif* peut alors être décrite comme prototype d'un lien dépressif à l'objet : on peut penser que les figures du déni et du clivage s'y trouvent sous-jacentes, en tant qu'un déni de la séparation et qu'un clivage des modalités d'investissement au sein du groupe familial sur le mode amour/haine viendraient obturer les processus de subjectivation.

La description de ces deux lignées princeps n'épuise bien sûr aucunement la complexité des aménagements auxquels nous confronte la clinique, tout particulièrement dans le temps incertain de l'adolescence. Il convient alors d'être en mesure d'opérer une lecture articulée de ces deux lignées, sans exclure la participation de l'une à l'égard de l'autre, dans la compréhension du mode de résolution du deuil de l'*infans* dans le contexte du traumatisme adolescent.

À partir de là s'ouvre, de manière plus large, la question du soin de l'adolescent et du traumatisme adolescent. On l'a compris, il ne semble pas imaginable d'exclure une approche familiale de la souffrance psychique de l'adolescent, quelle que soit sa forme d'expression. Mais on sait également dans quels liens complexes se trouvent engagées les demandes de soin à l'adolescence, en ce qu'elles s'expriment, le plus souvent, au lieu même de l'insupportable de la confrontation au traumatisme adolescent.

Quelques pistes peuvent d'ores et déjà être envisagées, concernant la mise en œuvre d'un dispositif de soins qui soit en mesure de contenir la préoccupation du *traumatisme adolescent*, témoin des réaménagements psychiques autour de l'adolescence. Il semble que l'on puisse affirmer qu'il doit pouvoir reposer sur trois éléments principaux :

• la nécessité d'entendre l'implication familiale de la souffrance de l'adolescent ouvre sur une démarche d'invention du dispositif de soins,

dans les places respectives de l'adolescent et de ses parents... Ainsi, la référence à un trouvé-créé du dispositif pourra venir comme support au déploiement de la transitionnalité au sein du lien soignant, comme potentiel de transformation ;

- la construction du dispositif de soins doit pouvoir interroger la juste place dévolue à la préoccupation des professionnels pour les parents, au regard du déploiement du processus adolescent : ni trop présent, ni trop absent, ni trop près, ni trop loin, dans la prise en compte du double risque du rapproché empiètement *versus* excitation et surchauffe libidinale et de l'éloignement abandon, lâchage *versus* flambée fantasmatique ;
- si la construction du dispositif de soins en direction de l'adolescent peut prendre des formes diverses (entretien, groupe, psychodrame, atelier médiatisé...), le maintien d'une continuité de la préoccupation parentale doit, elle aussi, être pensé selon les modalités les plus adéquates, sans position normative;
- enfin, lorsque les conditions institutionnelles le permettent, l'intervention de plus d'un professionnel et de plus d'une professionnalité autorise de manière fructueuse une diffraction des enjeux transférentiels, en appui sur la différenciation des positions occupées ; à partir de là, les conditions de la construction d'une contenance des positions paradoxales propres au traumatisme adolescent se trouvent réunies.

Mais sans doute la clinique du traumatisme adolescent, en renvoyant chacun des professionnels à son propre rapport au deuil de l'infans, dans le double mouvement conjoint d'identification à l'adolescent et à ses parents, engage-t-elle avant tout une position d'équilibriste, position instable en mesure d'accueillir les mouvements paradoxaux mis en jeu dans le lien de soin. Et c'est sans doute au prix de ce risque, assumé à plusieurs (dans la rencontre, dans la préoccupation partagée, dans l'intervision ou la supervision...) que pourra tenter d'émerger le sens du destin de l'infans.

Bibliographie

Anzieu D. Le groupe et l'inconscient. Paris: Bordas; 1973.

Aulagnier P. La violence de l'interprétation. Paris: PUF; 1975.

Balier C. Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris : PUF ; 1996.

Balier C. La violence à la lumière des processus adolescents. *Adolescence* 1998 ; 16, 1 : 117-26.

Bergeret J. La personnalité normale et pathologique. Paris : Bordas ; 1974.

Cahn R. L'adolescent dans la psychanalyse. Paris: PUF; 1998.

Couraud S. L'acte criminel à l'adolescence. In : Marty F. L'illégitime violence. Toulouse : Érès ; 1997, 111-28.

Ferenczi S. Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. In : Ferenczi S. Œuvres Complètes, Psychanalyse 4. Paris : Payot ; 1982, 125-38 (1^{re} éd. 1933).

Freud S. Le moi et le ça. In : Freud S. *Essais de psychanalyse*. Paris : Payot ; 1981, 219-74 (1^{re} éd. 1923).

Granjon E. L'enveloppe généalogique familiale. Nîmes : Actes du C.O.R ; 1988 (1^{re} éd. 1987).

Guillaumin J. Besoin de traumatisme et adolescence. In : Guillaumin J. Adolescence et désenchantement. Bordeaux : L'Esprit du Temps ; 2001, 9-21.

Gutton P. Le pubertaire. Paris: PUF; 1991.

Gutton P. Adolescens. Paris: PUF; 1996.

Jeammet P. Réalité interne et réalité externe à l'adolescence. Revue Française de Psychanalyse 1980 ; 44 : 498-542.

Jeammet P. La violence : une réponse à une menace sur l'identité. In : Halfon O et al. Eds. Sens et non-sens de la violence. Paris : PUF ; 2002, 179-212.

Kaës R. L'appareil psychique groupal – constructions du groupe. Paris : Dunod ; 1976.

Kaës R. Le groupe et le sujet du groupe. Paris : Dunod ; 1993.

Klein M. Contribution à l'étude de la psychogenèse des états maniaco-dépressif. In : Klein M. *Essais de psychanalyse*. Paris : Payot ; 1976 (1^{re} éd. 1934).

Lemitre S, Coutanceau R. Trouble des conduites sexuelles à l'adolescence. Clinique, théorie et dispositif psychothérapique. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence* 2006 ; 54 : 183-8.

Marty F. L'adolescent et son corps : les enjeux de la génitalisation. In : Marty F. Ed. *Transactions narcissiques à l'adolescence*. Paris : Dunod ; 2002, 53-72.

Marty F. Initiation à la temporalité psychique. Que serait la temporalité psychique sans l'adolescence ? *Psychologie Clinique et Projective* 2005 ; 11 : 231-56.

Marty P, Fain M. Importance de la motricité dans la relation d'objet. Revue Française de Psychanalyse 1955 ; 1-2 : 205-34.

Roman P. La position dépressive familiale : un modèle pour penser la séparation – apport des méthodes projectives. *Psychiatrie de l'Enfant* 1999 ; XLII, 1 : 129-72.

Roman P. Perdre l'enfant – le deuil de l'infans chez les parents d'adolescents. Psychothérapies 2005 ; 25, 3 : 187-97.

Roman P, Dumet N. Des corps en actes : symbolisation/désymbolisation à l'adolescence. Cliniques Méditerranéennes 2009 ; 79 : 207-27.

Ruffiot A. La thérapie familiale psychanalytique. Paris: Dunod; 1990.

Winnicott DW. Jeu et réalité. Paris : Gallimard ; 1975 (1re éd. 1957).

CHAPITRE 2

Adolescence et agirs sexuels violents à l'adolescence : de la découverte de la sexualité au risque de banalisation de la violence

La rencontre avec des adolescents mis en cause pour des infractions à caractère sexuel confronte à une singularité des positions exprimées, singularité qui témoigne bien de la tension, voire de l'écart, qui s'exerce entre quête d'une sexualité génitale et malaise dans l'exercice de cette quête. On verra de quelle manière cet écart peut renvoyer à une forme de dysharmonie dans le développement psychoaffectif de ces adolescents, dysharmonie dont porte trace leur discours. Quelques exemples peuvent en témoigner, qui constituent des formes prototypiques des situations d'adolescents rencontrés, dans la mesure où elles contiennent des éléments cliniques et psychosociaux que l'on retrouve dans la plupart de leurs histoires. Ces différents exemples permettent de situer les registres problématiques à partir desquels peut être *pensé* l'agir sexuel violent à l'adolescence, au-delà d'une approche descriptive, factuelle et comportementale.

Phénoménologie de l'agir sexuel violent : histoires cliniques

Cas clinique

Lionel, 15 ans

Lionel est mis en examen pour des faits d'agression sexuelle dans son établissement scolaire, suite à la plainte déposée par une adolescente de son collège qui se dit avoir été victime d'attouchements de la part de l'adolescent (il lui aurait touché les seins dans les toilettes). L'adolescent est rencontré dans le cadre d'une mesure d'investigation et d'orientation

éducative décidée par le juge des enfants et confiée à la Protection judiciaire de la jeunesse. Cette plainte est vécue comme une trahison par les parents de Lionel. En effet, à l'occasion d'un contact téléphonique entre les parents de la victime et les parents de Lionel, un « arrangement à l'amiable » aurait été évoqué entre eux, manière de régler ce qui est considéré tant par Lionel que par ses parents rencontrés en sa présence comme une « bêtise » de la part d'un jeune adolescent.

Dans la relation, Lionel se présente sur un versant carencé, se situant en retrait d'une inscription dans la culture : il se décrit lui-même comme un « garçon de la campagne ». Il est le troisième enfant d'une fratrie de trois, sa sœur est âgée de 18 ans et son frère d'un peu plus de 20 ans.

Ses parents sont séparés depuis quelques années. Son père, agriculteur, est resté vivre à la ferme alors que sa mère s'est installée dans le bourg voisin. La mère de Lionel, qui vit actuellement avec un homme beaucoup plus jeune qu'elle, un ami de son fils aîné, continue à assurer la comptabilité de l'exploitation de son ex-mari, tout en occupant un emploi d'aide à domicile. La mère de Lionel évoque les relations de proximité qui la lie à Lionel (« il m'a beaucoup consolée » dit-elle), en faisant référence à une vie conjugale difficile, marquée par la violence de son mari.

Dans l'entretien, Lionel refuse toute évocation des faits relatifs à sa mise en examen, sans pour autant présenter un déni organisé des faits qui lui sont reprochés.

Cas clinique

Mouloud, 14 ans

Mouloud est âgé de 14 ans ; il est mis en examen pour des faits de viol (il a contraint à une fellation sur lui-même un petit garçon de 4 ans dont il avait la garde). Il est rencontré dans le cadre d'une expertise judiciaire. Mouloud reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il se trouvait lui-même à cette période à la garde de sa grand-mère maternelle, suite à un conflit avec sa propre mère et avec le mari de celle-ci. L'enfant victime de Mouloud est un jeune garçon dont il s'occupait pendant l'absence de sa grand-mère ; la victime est le fils d'une amie de sa grand-mère.

L'histoire familiale de Mouloud est confuse, en particulier au plan de l'inscription dans sa filiation ; ses parents n'étaient pas mariés, et il n'a pas été reconnu par son père, qui en aurait été empêché par sa mère sur fond de chantage, malgré une vie commune avec celle-ci. En effet, la mère de Mouloud aurait mis comme condition à la reconnaissance par le père que ce dernier ait une activité professionnelle, condition qu'il n'aurait manifestement pas été en mesure de remplir, puisque cet accès à la reconnaissance lui a été refusé... La séparation des parents de Mouloud et le mariage de la mère avec un autre homme donnent l'occasion d'une

reconnaissance dans le cadre du mariage, alors que Mouloud est âgé de 7 ans ; il change alors de nom patronymique.

Sur le plan de la scolarité, Mouloud connaît des difficultés précoces qui conduisent à son placement en institution spécialisée. Il dit, dans le cadre de l'entretien clinique, avoir été l'objet de violences sexuelles de la part d'un élève plus âgé, et n'avoir jamais osé en parler à quiconque. Mouloud s'engage volontiers dans la rencontre clinique et la passation des épreuves projectives, avec le souci, manifestement, de « faire plaisir » au clinicien.

Cas clinique

Amélie, 18 ans

Amélie est une jeune fille de 18 ans au moment où elle est rencontrée, dans le cadre d'une recherche sur les adolescents auteurs de violences sexuelles. Elle est d'ailleurs la seule fille de l'échantillon d'adolescents rencontrés. Amélie avait 16 ans environ au moment des faits qui lui sont reprochés. Elle est mise en examen pour des faits d'actes de torture et de barbarie, séquestration et viol en réunion, elle récuse cette qualification, considérant que l'on ne peut en aucun cas la considérer comme impliquée dans une telle violence. La mise en examen vise sa participation dans une série de violences à l'égard d'une jeune fille de son âge. Celle-ci a fait l'objet d'une « punition », infligée par l'ancien petit ami d'Amélie, dans un contexte d'infidélité : sévices sexuels, humiliations, atteintes à son intégrité corporelle... Ces violences sont rapportées dans le procès-verbal d'audition de la victime par la police, dont la lecture conduit à une forme de sidération. Amélie se décrit comme passive et observatrice pendant les deux jours qu'ont duré les sévices, qui se sont déroulés à son domicile. Elle précise que c'est elle qui a attiré la jeune fille à son domicile « pour qu'elle ne se doute de rien ».

Les informations sur l'histoire familiale d'Amélie sont extrêmement ténues. Elle indique vivre seule avec sa mère depuis la séparation parentale alors qu'elle était encore jeune enfant. Sa mère est souvent absente du domicile, pour des raisons « professionnelles » ainsi que l'indique la jeune fille.

Cas clinique

Maxime, 15 ans

Maxime est un adolescent de 15 ans, scolarisé en classe de première scientifique dans le lycée d'une grande ville. Il est rencontré au cours d'une expertise judiciaire demandée par le juge d'instruction dans le cadre d'une tentative de viol commis à l'égard de sa nièce, fille de son demi-frère aîné (fils d'une première union de son père), alors que Maxime était âgé de 13 ans. L'enfant était, quant à elle, âgée de 3 ans au moment des faits.

C'est à l'occasion de la présence de sa nièce au domicile de ses parents (l'enfant est alors gardée pour le week-end par ses grands-parents) que les faits reprochés à Maxime se sont déroulés. Maxime a beaucoup de mal à évoquer ceux-ci, il oscille entre retrait affectif et submersion émotionnelle (il pleure longuement à ce moment de l'entretien). Comme il le raconte, la petite fille est dans la chambre qu'elle occupe lorsqu'elle est chez ses grands-parents, le soir après le repas, assise sur son lit en train de jouer avec ses poupées avant d'aller se coucher. Maxime rejoint sa nièce et il tente alors, après lui avoir enlevé son pyjama et sa couche, de la pénétrer vaginalement en la prenant sur lui. Au vu de l'échec de cette pénétration, Maxime renonce, et rhabille rapidement l'enfant. Celle-ci parle à sa mère, le lendemain, de cet événement, à l'égard duquel Maxime, lorsqu'il y est confronté par sa belle-sœur, ne manifeste aucune forme de déni et/ou de banalisation. Maxime dit avoir voulu voir ce que cela faisait de pénétrer une fille, dans une forme de démarche expérimentale de la relation sexuelle. Sans qu'il puisse en parler lui-même dans l'entretien, il apparaît que Maxime s'est procuré un jeu vidéo interdit à la vente aux mineurs, dans lequel le joueur est invité à s'engager dans des relations sexuelles avec le plus de partenaires possibles, sans tenir compte de leur consentement. Ce sont les parents de Maxime qui évoquent cet aspect des investissements de leur fils, découvert après la dénonciation de leur petite-fille.

Les parents de Maxime sont effondrés, ils ne comprennent pas ce qui a pu conduire leur fils à ce type d'acte. Ils décrivent Maxime comme un garçon sensible et affectueux, très investi dans sa scolarité et y trouvant une bonne réussite. Ils indiquent aussi que leur fils a peu d'amis et qu'il a tendance à vivre de manière isolée. Leur incompréhension est également soutenue par le fait qu'ils pensaient que le milieu socioculturel élevé auquel ils appartiennent maintiendrait nécessairement leur fils, et euxmêmes par voie de conséquence, à l'abri de telles transgressions. Ils disent aussi leur souffrance dans la position intenable qu'ils occupent, entre leur fils, auteur, et leur fils, père de la victime. Celui-ci ainsi que son épouse refusent depuis les faits de rencontrer Maxime, mais également que leur fille le rencontre : on comprend alors que l'agir sexuel violent de Maxime commis au sein de la famille en modifie l'économie.

Cas clinique

Yanis, 14 ans

Yanis est rencontré dans le cadre d'une expertise judiciaire. Il est âgé de 14 ans lors de la première expertise demandée par un juge des enfants, puis de 15 ans au moment d'une seconde expertise sollicitée par le juge d'instruction. Il est mis en examen dans un premier temps pour des faits d'attouchements sexuels et de tentative de viol commis à l'encontre d'un jeune pré-adolescent au sein de l'institution où il est placé (masturbation

et tentative de sodomie), puis dans un second temps pour des faits de viol en réunion (sodomie), en compagnie d'un autre adolescent, à l'encontre d'un autre adolescent un peu plus jeune, dans le contexte d'un camp de vacances organisé par l'institution.

Yanis se présente dans un retrait de la relation, servi par une position qui alterne mouvements caractériels et traits déficitaires. L'évocation des faits est lacunaire, et dans ce contexte l'adolescent ne présente aucune empathie à l'égard des victimes qui apparaissent, en creux, comme réduites à leur fonction d'objet de satisfaction pulsionnelle.

L'histoire personnelle et familiale de Yanis est marquée par une grande précarité des liens : enfant non reconnu par son père, il a eu à connaître différents compagnons de sa mère qui se sont successivement, et selon différentes modalités, présentés comme des figures paternelles, puis ont finalement disparu au gré des investissements affectifs de sa mère. Cette dernière n'a pu être rencontrée dans le cadre de l'expertise, ne donnant pas suite à la sollicitation pour un entretien. Yanis indique se rendre à son domicile chaque fin de semaine et lors de certaines périodes de congé. Il ne propose que peu de représentations des relations dans lesquelles il s'inscrit à son égard. On entend en filigrane la prégnance de mouvements de type abandonniques chez l'adolescent.

Ces quelques éléments présentent une phénoménologie de l'agir sexuel violent à l'adolescence et permettent d'approcher la diversité clinique des situations qu'il recouvre. On peut, à partir de là, relever quelques-uns des aspects caractéristiques des adolescents qui s'y trouvent engagés, mais aussi des conditions d'environnement qui sont les leurs, sans pour autant, ainsi que l'on peut en juger, être en mesure de dresser une forme de typologie des agirs sexuels violents. Globalement, on peut relever que les agirs sexuels violents :

- sont très majoritairement le fait des garçons (une étude réalisée en France pour le compte de la Protection judiciaire de la jeunesse par B. Kail et L. Le Caisne en 2002 fait apparaître que les adolescents auteurs de violences sexuelles sont des garçons dans 99 % des cas) ;
- concernent des adolescents issus de tous milieux socioprofessionnels et culturels (E. de Becker, 2009)¹;

^{1.} Signalons ici que nous ne retrouvons pas de manière aussi marquante, pour notre part, le partage *culturel* décrit par E. de Becker dans le cadre de sa pratique clinique et dont il rend compte dans cet article : pour lui, en effet, il apparaît clairement que les adolescents issus de la Communauté européenne se trouvent engagés dans des faits de violence sexuelle de manière individuelle, sur des victimes jeunes, à l'intérieur du cercle familial, alors que les adolescents issus d'une immigration extra-européenne se retrouveraient davantage dans des faits de violence sexuelle commis en groupe, sur des victimes paires de ceux-ci (proximité d'âge et d'inscription sociale). Cependant nous nous appuierons sur la distinction de deux groupes d'adolescents fondés sur des critères d'âge et de liens à la victime pour affiner la compréhension clinique des enjeux de la violence sexuelle à l'adolescence.

- peuvent être adressés, de manière élective ou indifféremment, à des garçons ou à des filles, pubères ou non pubères ;
- confrontent à des modalités d'expression de l'affect de la part de l'adolescent qui introduisent une forme de malaise dans la relation;
- mobilisent, d'une manière ou d'une autre, des questions liées à l'inscription générationnelle et/ou aux liens à l'intérieur de la famille (problématique de la différenciation et de la construction des places);
- interrogent sur la manière dont les parents des adolescents concernés se trouvent pris entre banalisation, déni ou sidération.

Problématiques de l'agir sexuel violent à l'adolescence

On peut ainsi identifier que la problématique centrale qu'ouvre l'agir sexuel violent dans le cadre de l'adolescence se situe sur une ligne de tension entre différents registres d'engagement, qui concernent respectivement la place de l'agir sexuel violent dans le processus adolescent, la dynamique familiale ainsi que le lien aux professionnels. La rencontre de l'agir sexuel violent à l'adolescence introduit à des préoccupations qui débordent, au sens strict, le domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie. En effet, la question de la violence sexuelle à l'adolescence se trouve nécessairement intriquée avec la question de la sanction et du soin à l'égard d'adolescents qui, bien que réunis au plan sociojudiciaire dans une référence aux infractions à caractère sexuel qui leur sont reprochées, recouvrent des problématiques de personnalité diverses, connaissent des destins variés, en particulier sur le plan de la détention préventive ou du placement, et interrogent les potentiels de prise en charge éducative et soignante.

Agir sexuel violent et processus adolescent

Au fond, on peut considérer que la rencontre des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel ouvre sur la question de la violence sexuelle à l'adolescence, comprise dans la perspective de son inscription dans le processus adolescent : comment, en effet, la violence sexuelle s'inscrit-elle dans les processus d'aménagement et de réaménagement psychique à l'adolescence ? De quelle manière, pour l'adolescent auteur d'infractions à caractère sexuel, se trouve interrogée, à partir de la rencontre avec la violence sexuelle, la dimension de la remise en jeu de la construction des assises narcissiques et identitaires, dans le contexte de la réactualisation des fantasmes incestueux et meurtriers qui accompagne l'émergence pulsionnelle adolescente ?

L'engagement de l'adolescent dans la violence sexuelle peut alors être considéré comme une modalité d'aménagement particulière du processus adolescent, à partir d'une « appétence au traumatisme » (ou « pulsion traumatophillique ») telle que J. Guillaumin (2001) a pu le décrire, selon des configurations singulières et en fonction de la nature des actes transgressifs. La violence sexuelle peut ainsi être considérée comme un analyseur des remaniements adolescents : l'agression sexuelle s'inscrirait alors comme une stratégie défensive dans la rencontre de la différence et une quête de réassurance narcissique face à l'émergence de la sexualité génitale, tandis que le viol mettrait à l'épreuve la qualité de l'objet externe sur fond de clivage des investissements libidinaux du côté de l'auteur, dans une tentative d'autoreprésentation d'une excitation vécue comme « en trop » (P. Roman, 2004).

Ces hypothèses viennent en contrepoint des travaux menés par C. Balier (1990, 1996) et A. Ciavaldini (1998). Ce dernier propose de considérer les actes de violence sexuelle comme participant de « systèmes antidépresseurs » au regard des réaménagements adolescents. Dans le travail psychique de l'adolescence, l'agir sexuel violent soustendant l'infraction à caractère sexuel viendrait occuper une place singulière dans l'économie libidinale, au sens où cet agir constituerait une tentative de retournement d'une position passive à une position active face au vécu menaçant des transformations corporelles subies (P. Jeammet, 2002). Dans ce contexte, le travail du féminin à l'adolescence se trouverait mis à l'épreuve de manière particulièrement aiguë.

Peu d'études ont jusque-là proposé une approche systématique, d'un point de vue clinique et psychopathologique référé à la psychanalyse, du fonctionnement psychique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents : il convient de signaler à cet égard les travaux de J.-Y. Chagnon (2005) qui s'inscrivent dans cette perspective, et qui mettent en évidence la grande diversité des organisations psychopathologiques qui soustendent l'expression des agirs sexuels violents. Outre-Atlantique, D. Lafortune (2001) propose de considérer l'agir sexuel violent à l'adolescence dans un système de sens multi-causal : il décrit d'une part la place de la fragilité narcissique des adolescents (en lien avec différentes formes de négligence) et d'autre part l'érotisation précoce à laquelle ils se trouveraient confrontés. D'une certaine manière, le fonctionnement psychique décrit par D. Lafortune rejoint la dynamique du traumatisme, avec son double versant de « noyau froid » et de « noyau chaud » dont rend compte C. Janin (1996) à la suite des travaux de S. Ferenczi...

L'hypothèse qui sous-tend ici l'approche de l'agir sexuel violent consiste à considérer la dimension non univoque du symptôme que représente l'agir sexuel violent, tout particulièrement au regard du mode de participation de l'adolescent aux infractions à caractère sexuel qui

lui sont reprochées, selon que les faits sont réalisés seul ou en groupe. En d'autres termes, il s'agit d'interroger le registre de fonctionnement psychique qui organise chacune de ces modalités de participation violente, et d'en tenter une modélisation permettant d'affiner la compréhension clinique et psychopathologique et d'ouvrir des perspectives de prise en charge soignante.

Agir sexuel violent et dynamique familiale

L'agir sexuel violent de l'adolescent, on l'a vu précédemment, interroge la dynamique des liens et la qualité des organisateurs de la différence : différence des sexes, différence des générations (et des interdits qui les accompagnent) au sein de la famille. En effet, l'agir sexuel violent figurerait, sur une autre scène, un non-dit, un non-élaboré du sexuel au sein de la famille et, à ce titre, il constituerait une forme de liaison de l'excitation dont le statut devra être précisé. Les agirs sexuels violents, lorsqu'ils sont commis au sein de la famille, interrogent la dynamique psychique du groupe familial et pourraient être compris comme un mode de traitement spécifique de la question des interdits fondamentaux dans un contexte de vacillement des organisateurs de la différence (cf. supra) dans un double enjeu pour l'adolescent : se dégager d'une représentation de la famille dominée par la figure du magma (indifférenciation, confusion des places) et soutenir l'élaboration d'une scène primitive (scène des origines) introuvable (P. Roman et M. Ravit, 2006), dans le contexte d'un défaut de rencontre avec le miroir structurant du regard maternel, en référence à la quête du « double bisexuel interne » porté par le fantasme d'inceste fraternel, que l'on peut, avec R. Jaïtin (2006), décrire comme universel.

On peut comprendre que, pour les parents des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, la découverte des transgressions de leur enfant se trouve concomitante de la découverte de son accès à la sexualité, et de la « potentialité orgasmique » qui l'accompagne (R. Roussillon, 2000). En quelque sorte, il s'agit pour les parents, dans une manière de collapsus, d'une part de *perdre* l'enfant (P. Roman, 2005), au sens du renoncement et du deuil de la part de l'infantile de leur enfant, et d'autre part de rencontrer la part déviante de l'engagement sexuel. La rencontre des professionnels avec l'adolescent s'inscrit dans cette position parentale, position qui infiltre, au plan imaginaire, la position du professionnel dans le lien à l'adolescent. La mobilisation transférentielle propre à la posture soignante, et plus encore à la posture éducative, se trouve en effet colorée par la référence aux imagos parentales, référence qui infiltre le lien à l'adolescent.

Agir sexuel violent et accueil des professionnels

Les difficultés spécifiques de prise en charge éducative ou soignante de ces adolescents peuvent être attribuées à la mobilisation de la dimension de l'intime dans les liens transférentiels (rencontre de l'intime de l'adolescent et de l'intime du professionnel) au cœur des pratiques professionnelles.

La pratique professionnelle auprès des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel place les professionnels dans un vécu d'impuissance qui témoignerait, sur le mode de l'identification projective, des aléas de la dynamique passive—active à l'adolescence, dont l'impossible accès à la passivité inhérent aux agirs sexuels violents porterait la trace.

Sans doute les professionnels se trouvent-ils eux-mêmes pris entre banalisation (« il faut bien que les adolescents puissent mettre à l'épreuve leur sexualité ») et sidération (« comment peut-on commettre de tels faits ? »), entre préoccupation soignante (« il doit être bien malade pour avoir violé cet enfant ») et désir de sanction (« il faut mettre en œuvre une sanction exemplaire »), voire désir de rétorsion (« des adolescents comme ceux-ci, il faudrait les enfermer/envisager une mesure de rééducation des plus sévères/mettre en œuvre une castration chimique »). On verra plus loin de quelle manière ces différentes positions s'actualisent dans les choix quant à l'orientation des prises en charge de ces adolescents. Ces différentes lignes de tension tendent à exacerber les vécus d'impuissance évoqués précédemment, et appellent des propositions de sens, mais aussi des perspectives praticiennes au travers de la mise en œuvre d'outils à même de soutenir la pratique professionnelle².

Pour ma part, je propose de considérer que donner sens à l'agir sexuel violent prend appui sur une prise de position tout à la fois épistémologique et éthique, inscrite dans une approche psychanalytique du fonctionnement psychique et qui peut se décliner à partir de quelques affirmations :

- l'agir sexuel violent ne peut être reduit à la seule dimension du comportement, et plus particulièrement d'un comportement dont il s'agirait seulement d'obtenir la résolution ;
- l'agir sexuel violent témoigne de la mise en jeu du processus adolescent, il constitue une forme d'analyseur, dans un contexte intersubjectif donné ; ce contexte concerne tout à la fois le type de lien à la victime, l'inscription familiale et l'inscription culturelle ;

^{2.} Ces outils sont évoqués dans la troisième partie de l'ouvrage ; ils concernent d'une part la rencontre de l'adolescent et la médiation que peut représenter le questionnaire d'investigation clinique en soutien de l'entretien, et d'autre part les perspectives d'accompagnement (intérêt des dispositifs de groupe).

- le travail du sens passe par une prise en compte de l'adolescent dans la singularité de ses investissements, et exige l'élaboration de stratégies de rencontre de cette singularité;
- enfin, le soutien de la position subjective de l'adolescent constitue la condition essentielle dans la promotion de ce travail du sens, dans la mesure où elle seule garantit une appréhension de ce qui se trouve en souffrance dans le processus de devenir sujet propre à la traversée de l'adolescence.

Bibliographie

Balier C. Psychanalyse des comportements violents. Paris: PUF; 1990.

Balier C. Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris : PUF ; 1996.

De Becker E. L'adolescent transgresseur sexuel. *Psychiatrie de l'Enfant* 2009 ; LII 2 : 309-38.

Chagnon JY. Hyperactifs ou hypopassifs? Hyperactivité infantile, agressions sexuelles à l'adolescence et nouveau malaise dans la civilisation. *Psychiatrie de l'Enfant* 2005; 1:31-88.

Ciavalidini A. Caractéristiques de l'enfance et de l'adolescence du délinquant sexuel. *Adolescence* 1998 ; 16, 1:127-35.

Guillaumin J. Besoin de traumatisme et adolescence. In: Guillaumin J. *Adolescence et désenchantement*. Bordeaux : L'Esprit du Temps ; 9-21.

Jaïtin R. Clinique de l'inceste fraternel. Paris : Dunod ; 2006.

Janin C. Figures et destins du traumatisme. Paris : PUF ; 1996.

Jeammet P. La violence : une réponse à une menace sur l'identité. In : Halfon O, et al. Eds. Sens et non-sens de la violence. Paris : PUF ; 2002, 179-212.

Kail B, Le Caisne L. Les violences sexuelles commises ou subies. Les auteurs et les victimes accueillies à la Protection judiciaire de la jeunesse. Paris : ministère de la Justice ; 2002, non publié.

Lafortune D. Abus sexuel juvénile et délinquance juvénile à la lumière des antécédents personnels et familiaux. Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique 2001; 54: 299-317.

Roman P. La violence sexuelle et le processus adolescent – dynamique des aménagements psychiques, des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives. *Psychologie Clinique et Projective* 2004 ; 10 : 113-46.

Roman P. Perdre l'enfant – le deuil de l'infans chez les parents d'adolescents. *Psychothérapies* 2005 ; 25, 3 : 187-97.

Roman P, Ravit M. La violence sexuelle dans la famille et la mise à l'épreuve des liens fraternels. *Cahiers de Psychologie Clinique* 2006 ; 27 : 11-27.

Roussillon R. Les enjeux de la symbolisation à l'adolescence. In : Gutton P, Godenne G. Troubles de la personnalité, troubles des conduites. Adolescence, Monographie International Society for Adolescent Psychiatry. Paris : GREUPP; 2000, 7-23.

CHAPITRE 3

Figures de la violence sexuelle à l'adolescence

L'avancée de la recherche auprès d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents permet d'appréhender, de manière systématique, d'une part certaines données psychocriminologiques qui autorisent une meilleure connaissance de cette population particulière d'adolescents, et d'autre part les ressorts cliniques qui sous-tendent ces agirs. Chacune à leur manière, ces deux perspectives ouvrent une compréhension des enjeux psychodynamiques de l'agir sexuel violent.

D'une manière générale, on peut d'emblée noter que les différentes études mettent en évidence la grande hétérogénéité de ces adolescents en termes d'âge au moment des faits reprochés : si l'on peut admettre un âge moyen entre 14 et 15 ans (M. Jacob et al., 1993; E. de Becker, 2009), l'amplitude s'établit entre 10 et 18 ans¹, couvrant un très large spectre au plan de l'âge bien sûr, mais également au plan de la maturité psychoaffective. Sans doute est-il important d'affirmer d'emblée la nécessité de se défaire d'une conception par trop linéaire de la vie psychique et du développement psychoaffectif. En effet, si les travaux psychanalytiques ont décrit un modèle théorique du développement référé à la définition des stades du développement de la personnalité, en particulier en appui sur les premiers travaux freudiens (S. Freud, 1905), il convient de considérer les modalités singulières selon lesquelles chaque sujet se trouve en mesure de s'inscrire dans cette perspective développementale. En d'autres termes, il s'agit d'être en mesure d'opérer une forme de découplage entre l'âge historique de l'enfant ou de l'adolescent et le registre de son développement psychoaffectif. Cette question est particulièrement aiguë lorsqu'il s'agit d'envisager le registre de la sexualité auquel renvoie la participation sexuelle qui caractérise

^{1.} On mesure là la limite dans la démarche de catégorisation : en effet, faisant référence à un âge de 10 ans, le temps de l'adolescence se trouve considérablement étiré... puisqu'il rencontre ce que l'on appelle traditionnellement dans une perspective psychanalytique la période de latence ; en se limitant à 18 ans, le temps pénal se trouve comme plaqué sur le temps des processus, tout se passant comme si l'adolescence, dans sa dimension processuelle, pouvait se trouver bornée par un âge théorique...

l'agir transgressif. On a pu à cet égard, de manière quelque peu provocatrice, s'interroger sur l'existence, à proprement parler, d'une violence sexuelle... La voie *sexuelle* de la violence, en ce qu'elle touche de manière explicite à un organe et/ou à une fonction sexuelle de la victime et/ou de l'auteur autorise-t-elle une référence à la sexualité, telle que ce terme est utilisé de manière usuelle ? La clinique montre, de manière assez nette, que la dimension du sexuel, au sens de la sexualité génitale, est globalement absente de l'engagement des adolescents dans les agirs sexuels violents... si ce n'est dans la mesure où d'une part, la notion de sexuel dans la psychanalyse freudienne désigne l'ensemble des investissements pulsionnels dans la quête de la satisfaction (y compris sur un versant prégénital) et où d'autre part, la dimension sexuelle se trouve *a minima* interrogée, voire mise à l'épreuve dans cette forme de sexualité transgressive, ainsi que l'hypothèse en a été précédemment énoncée.

Agir sexuel violent et rencontre du même

À partir de l'analyse d'un certain nombre de dossiers judiciaires d'adolescents mis en examen pour des infractions à caractère sexuel², les éléments les plus prégnants peuvent être identifiés autour de la problématique du *même*, au sens où l'agir sexuel violent paraît se trouver au service de la mise à l'épreuve du narcissisme.

En effet, il est remarquable d'observer que les violences sexuelles impliquent, d'une manière générale, auteur et victime dans une relation de *mêmeté*. Sans que ces critères ne soient cumulatifs, on peut noter qu'un élément de l'ordre du *même* vient organiser ce lien entre auteur et victime. Il s'agit :

- du rapport d'âge entre auteur et victime ; auteur et victime sont dans une proximité d'âge (on parle alors, sans doute abusivement, d'un *lien de parité* entre auteur et victime) ;
- de la connaissance de la victime et de son appartenance à un même groupe social et/ou d'intérêt (quartier, immeuble, scolarité...) ;
- de l'appartenance à la même fratrie (fratrie biologique ou recomposée) et/ou, de manière plus large, à la même famille.

L'enjeu de l'agir sexuel violent semble alors se focaliser sur une mise à l'épreuve de la consistance narcissique et identitaire, dans un contexte où, on le verra, des aspects de l'environnement de l'adolescent ne sont pas en mesure d'apporter un soutien suffisant à la construction et/ou au maintien des éléments structurants de la personnalité de ce dernier.

^{2.} Cent dix dossiers ont été examinés, essentiellement dans leur dimension criminologique: genre de l'auteur et de la victime, âge de la mise en cause pour violences sexuelles, magistrat sollicité, interventions pénales antérieures, faits reprochés, qualification pénale, type de lien entre auteur et victime, histoire judiciaire, éléments concernant la famille (parents, fratrie), éventuelles mesures pénales ou éducatives actuelles...

La reconnaissance de la place de la rencontre du *même* dans l'agir sexuel violent ouvre sur deux pistes d'analyse :

- la situation de plaisir, mobilisée et/ou recherchée dans le cadre de l'agir sexuel violent, va se rejouer à l'adolescence dans un contexte où la dimension sexuelle et le réinvestissement des zones érogènes mobilisent en creux le féminin et la passivité (au sens de l'intériorité). Dans ces situations, la passivité semble d'emblée refusée dans la mesure où elle entre en résonance avec des scènes trop excitantes (scènes traumatiques ?) dans lesquelles le sujet est en position de soumission, en référence à une position de passivation pulsionnelle, dont les enjeux sont développés dans le chapitre 4. On peut supposer que ces adolescents engagés dans des agirs sexuels violents ont été eux-mêmes soumis à des expériences de passivation pulsionnelle (expériences de séduction traumatique, dont le débordement pulsionnel lié à la puberté vient réinvestir les traces ?). Ces expériences de passivation d'une part empêchent que s'opère l'intrication pulsionnelle, et d'autre part enrayent la qualité des auto-érotismes. Le refus de la passivité pulsionnelle, conduit l'adolescent à se situer dans une position active à tout prix dans le champ de la sexualité. En effet, cette passivité pulsionnelle pourrait faire écho à des expériences de rupture de la subjectivité, dans le registre de l'effondrement narcissique. S. Ferenczi (1933), dans La confusion des langues entre l'adulte et l'enfant, note comment les actes de terrorisme passionnels exercés sur l'enfant produisent une introjection du sentiment de culpabilité de l'adulte, de telle sorte que le sujet se trouve dans une confusion extrême, à la fois innocent et coupable..., ce qui n'est pas sans lien avec la difficulté de la prise en charge des adolescents auteurs de violences sexuelles par les travailleurs sociaux (avec sidération de la pensée, nécessité de cliver ce qui n'est pas pensable...);
- la recherche de contenance et de contention portée par l'acte transgressif se trouve mobilisée dans le cadre d'une « intercontenance groupale », dans la mesure où la victime se situe dans un rapport de *mêmeté* avec l'auteur. Le « choix d'objet sexuel » à l'adolescence qui implique, on le sait, un double dégagement (du lien œdipien, de la famille) tendrait ici à se rabattre sur une rencontre du même ; une interrogation particulière est à porter sur la mobilisation d'un lien homosexuel dans l'acte transgressif, qu'il se déroule dans le contexte intrafamilial ou avec les pairs.

La place des victimes masculines des adolescents auteurs, mais également, même si cela se présente comme marginal, la place des victimes féminines des adolescentes auteures, interrogent cette capacité de dégagement de l'adolescent à l'égard d'un lien en miroir, dans un contexte traumatique. En d'autres termes, on peut s'interroger sur ce que ces adolescent(e)s répètent, dans l'agir sexuel violent, de leur propre histoire traumatique, dans une potentialité d'élaboration de l'expérience...

Configurations cliniques de l'agir sexuel violent

La rencontre d'adolescents dans un cadre judiciaire, rencontre clinique ou rencontre de recherche, confronte à la diversité des situations, au-delà de la singularité de chacun des sujets adolescents rencontrés. Deux modes de partition peuvent être identifiés, à partir desquels l'inscription psychodynamique des agirs sexuels violents est interrogée :

- en fonction du type d'agir sexuel violent commis par l'adolescent, viol ou agression sexuelle ; selon la distinction retenue par la loi française, agir sexuel comportant ou non une pénétration³ ;
- en fonction du *choix* de la victime, pubère ou prépubère et/ou des modalités d'engagement de l'agir sexuel violent, seul ou en groupe.

L'analyse des enjeux différentiels liés à chacune de ces coupes au sein de la population des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents autorise une discussion clinique et psychopathologique centrée sur le travail des processus propres à l'adolescence. Il convient également de signaler que la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents est ici abordée selon des dispositifs cliniques proches, quel que soit le cadre de la rencontre : en effet, cette clinique est construite tout à la fois à partir de l'entretien, selon les cas médiatisée ou non par un outil clinique⁴ (questionnaire d'investigation clinique), et à partir de la passation d'épreuves projectives (Rorschach et TAT), dont on connaît les potentialités en matière d'évaluation du fonctionnement psychique (C. Chabert, 1998 ; M. Emmanuelli et C. Azoulay, 2008 ; P. Roman, 2006, 2009).

Travailler en appui sur les épreuves projectives constitue un choix lié tout à la fois à la pratique clinique et à la pratique recherche dans le champ de la psychologie clinique et de la psychopathologie. En effet, sur le plan de la pratique clinique, le recours aux épreuves projectives autorise un dégagement suffisant des motions potentiellement violentes portées par la pulsion du voir (en risque d'être investie au titre de pulsion partielle) dans la rencontre avec l'auteur (ou la victime) d'acte de violence (P. Roman, 1998). Il s'agit alors de proposer un déplacement (dégagement), de la scène de l'acte à la scène projective, celle dans laquelle vont se trouver engagés, *ipso facto*, l'adolescent et le clinicien et, par là même, de proposer un dispositif garantissant le

^{3.} Il faut préciser que selon la loi française, dans les situations dans lesquelles la violence, la contrainte, la menace ou la surprise ne peuvent être invoquées, le critère légal de différenciation entre jeu sexuel et agression sexuelle dans le temps de l'enfance et de l'adolescence tient à l'écart d'âge entre l'auteur et la victime : il est considéré qu'un écart d'âge supérieur à 5 ans caractérise la dimension de l'atteinte sexuelle, du fait de l'autorité que confère un tel écart.

^{4.} La question des outils à disposition des professionnels pour l'accueil et l'accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents est abordée au chapitre 8.

clinicien contre le risque de séduction traumatique et/ou de sidération dans une pratique clinique qui s'établit à partir de l'acte et de son traitement judiciaire, dans le cadre d'un mandat procédant, d'une manière ou d'une autre, d'une injonction au voir, du fait même des termes de l'ordonnance qui énonce la mission de l'expert. Par ailleurs, dans une perspective de recherche, le choix des épreuves projectives, et leur intérêt clinique, tient, au-delà du caractère standardisé du dispositif⁵, à ce qu'elles s'offrent en butée au déploiement des processus de symbolisation (P. Roman, 1997) et qu'à ce titre, elles constituent une mise à l'épreuve des processus de subjectivation de l'adolescent. Et c'est bien à l'aune de la qualité de ces processus de subjectivation de l'adolescent que l'on pourra tenter de soutenir une évaluation psychodynamique du fonctionnement psychique de l'adolescent dans le contexte des agirs sexuels violents à l'adolescence.

Par ailleurs, le choix de prendre appui sur des critères externes pour différencier des sous-groupes au sein de la population des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents (critères de type criminologique, non liés *a priori* à la dynamique psychique des adolescents concernés) ouvre une lecture non *partisane* de ces adolescents. On verra également de quelle manière la mise en tension de ces deux coupes proposées dans la population des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents confronte à des zones d'incertitude, dont il convient de rendre compte, sans pour autant s'inscrire dans l'illusion de les résoudre de manière définitive⁶.

L'agir sexuel violent, entre agression et viol

Les éléments cliniques sur lesquels se fonde une approche différentielle des adolescents en fonction du type d'infractions à caractère sexuel qui leur est reproché ont été recueillis dans le cadre de mesures d'investigation d'orientation éducative et/ou d'examens psychologiques réalisés à la demande de juges des enfants et/ou de juges d'instruction⁷.

Cette première perspective s'appuie sur dix cas d'adolescents⁸, tous des garçons, âgés de 13 à 17 ans, et mis en examen pour des viols ou des agressions sexuelles ; le statut de mis en examen implique, en droit

^{5.} On peut rappeler ici que la standardisation concerne tout autant le matériel présenté (les planches de Rorschach et de TAT dont le choix échappe au clinicien, ce qui contribue à garantir sa position de dégagement), que la consigne et les modalités de traitement du matériel clinique (cotation, grille d'évaluation du fonctionnement psychique...).

^{6.} Cet aspect vient rejoindre les préoccupations épistémologiques et éthiques énoncées précédemment : la dynamique de la vie psychique échappe nécessairement à la saisie totalisante et/ou totalitaire qui infiltre toute démarche de catégorisation...

^{7.} Ces éléments sont constitués des entretiens avec les adolescents, d'examens psychologiques en appui sur des épreuves projectives et d'entretiens familiaux le plus souvent.

^{8.} Ces éléments ont fait l'objet d'une première publication, dont certains éléments sont présentés dans ce développement : P. Roman, 2004 (cf. bibliographie).

français, la présomption de l'innocence du sujet même si, paradoxalement, elle représente le premier élément indiquant la présomption de culpabilité... Cette précision est importante dans la mesure où la question de l'acte, dans sa réalité matérielle, reste en suspens pendant la durée de la procédure d'instruction qui se double, de manière systématique, au terme des règles de la procédure pénale, d'une démarche d'investigation psychologique et/ou psychiatrique.

Au regard des faits qui leur sont reprochés, ces dix adolescents peuvent être répartis en deux groupes, équivalents dans leur effectif : ceux qui ont été mis en examen pour viol, et ceux qui ont été mis en examen pour agression sexuelle non qualifiée de viol. Les violences sexuelles ont été commises soit à l'encontre de pairs, hétérosexuels pour ce qui concerne les agressions sexuelles (dont un à l'intérieur de la famille, la victime se trouvant être la sœur de l'auteur), et homosexuel pour une situation de viol (sodomie), soit sur des enfants plus jeunes, voire très jeunes (certains de moins de 6 ans) dans quatre cas de viols (contrainte à fellation), dont deux concernent des petits garçons et qui, d'une manière ou d'une autre, s'inscrivent dans des liens familiaux.

La présentation de chacun des groupes permet de mettre en évidence certains éléments spécifiques :

- le premier groupe, celui des adolescents mis en examen pour agression sexuelle, se présente de manière relativement homogène ; il est composé de garçons âgés de 13 à 14 ans, avec qui le contact clinique est dans l'ensemble difficile, avec des manifestations de retrait (dans le registre du malaise et/ou de l'inhibition) voire d'opposition. Sur le plan familial, la référence au couple parental apparaît constituée, même si dans deux situations les parents se trouvent être séparés. Sur le plan de l'inscription scolaire, deux des adolescents se trouvent en difficulté sans rupture de l'inscription scolaire, alors que les trois autres se présentent comme en très grande difficulté, avec rupture de toute démarche de formation. Au regard des actes qui leur sont reprochés, tous les adolescents de ce groupe se placent dans une non-reconnaissance, position qui n'ouvre pas tant sur une position de déni que sur une forme de banalisation de leur participation transgressive ou d'incompréhension de la nature de l'interdit qui leur est signifiée ;
- le second groupe, composé d'adolescents âgés de 14 à 17 ans, mis en examen pour viol est, lui, contrasté; pour trois des adolescents, le contact est plutôt aisé, sur fond de séduction, alors que pour les deux autres, on se trouve dans une véritable rupture de la relation qui évoque un tableau psychotique. Sur le plan familial, on se trouve confronté, dans le discours des adolescents, à une zone d'incertitude, quant à la place dans l'inscription des générations (pour un adolescent), quant à la reconnaissance de la figure paternelle (pour trois

adolescents), ou quant à l'investissement maternel avec séparation du couple parental et décès de la mère (pour un adolescent). L'inscription scolaire est satisfaisante pour les trois adolescents qui se sont présentés comme étant les plus à même de s'engager dans la relation, alors que les deux autres se trouvent en rupture totale de formation. Pour ce qui est de la reconnaissance des actes de violence reprochés, dominent des positions de non-reconnaissance plus ou moins formalisées, voire labiles.

Une lecture synthétique des protocoles de chacun des deux groupes permet de mettre en évidence quelques éléments différenciateurs selon le groupe d'adolescents.

Le fonctionnement psychique des adolescents

Premier groupe: les adolescents auteurs d'agression sexuelle

Les adolescents de ce groupe présentent des protocoles relativement homogènes ; quatre grands axes peuvent être retenus comme significatifs pour ceux-ci :

- une atteinte des assises narcissiques (qui se traduit, en particulier au Rorschach, par des marques d'atteinte à l'intégrité), associée à une difficulté d'élaboration du lien à l'objet (instabilité des représentations, primat d'un mode persécutoire du lien à l'objet);
- l'élaboration de la position dépressive bute sur un doute identitaire, qui se traduit par un blocage de l'élaboration secondaire et par l'échec de sa traduction en termes de représentations suffisamment construites;
- les engagements identificatoires sont marqués par un effacement de la différence des sexes, conduisant à une banalisation ou une anonymisation des représentations humaines (« des gens », « des bonhommes » au Rorschach), voire à un scotome de la représentation féminine (à deux reprises au TAT), ou à des mises en tableau de la figure du couple au TAT (« des paysans », planche 2 ; « une histoire de couple », planche 4), sans possibilité de conflictualisation de positions différenciées ;
- le lien générationnel, quant à lui, est ténu, souvent évité, ou alors, lui aussi, pris dans l'anonymat; on peut penser qu'il s'agit là d'une figure de la mise à distance (de l'effacement?) des fantasmes incestueux et parricides.

Second groupe : les adolescents auteurs de viol

Les protocoles des adolescents de ce second groupe se répartissent en deux sous-groupes contrastés :

• l'un dans le registre de la psychose, sur un versant très inhibé (respectivement trois et huit réponses au Rorschach), voire dans le refus (refus de l'épreuve du TAT pour l'un d'entre eux);

• l'autre avec des productions riches, mobilisant le lien au clinicien au cours de la passation.

Sous-groupe 1

Le mode de relation des deux adolescents face aux épreuves se caractérise par un désengagement subjectif majeur, voire un effondrement (« je vois pas », « je connais pas »), le support du Rorschach ne permettant pas l'élaboration d'un objet suffisamment constant et consistant. Si on peut noter un mouvement de réassurance identitaire, qui se traduit en particulier par la reconnaissance de la banalité à la planche III, on ne relève pas de mise au travail des potentialités identificatoires qui lui sont attachées. La problématique de l'abandon apparaît majeure au travers d'un effondrement dépressif face auquel l'un des adolescents tente de se reprendre, en appui sur les figurations au TAT, à partir de la confrontation au lien paternel⁹.

Sous-groupe 2

Les protocoles sont florides, parfois très marqués par des références culturelles qui viennent comme suturer des fragilités narcissiques très présentes en arrière-plan. En effet, l'atteinte des assises narcissiques se donne à voir au travers des marques d'attaque de l'intégrité (en particulier au Rorschach), mais elle se trouve mise au travail, *a minima*, dans un jeu autour de la symétrie (ce jeu est limité, pour une bonne part, à un traitement de la symétrie en termes de redoublement). Le traitement de la position dépressive est marqué par le déni massif de la séparation (*cf.* planche 13B au TAT) et se trouve rabattu sur un accrochage perceptif¹⁰, en référence à un élément d'ordre factuel (le lieu de la garde à vue, reconnu dans la planche), ou sur le mode d'un retournement sadique¹¹. Par ailleurs, les engagements identificatoires sont fragiles, en appui sur des représentations humaines peu accessibles (place des pseudo-humains) ou mono-identifiées (insistance sur

^{9.} TAT - Youssef:

Pl. 2 – Je sais pas (?) je sais pas (?)... deux femmes (?) je sais pas.

Pl. 3 – Il est tombé là, il a mal au genou, il arrive pas à se relever, c'est tout.

Pl. 4 – Je sais pas (?) je sais pas ça... y a une femme et un monsieur... (?) je sais pas.

Pl. 5 – Y a une femme, elle regarde la salle à manger, elle regarde ce qui passe, après elle va partir.

Pl. 6 - Y a un jeune homme avec sa grand-mère... et je sais pas il va où... il va avec elle sa grand-mère faire un tour, c'est tout.

Pl. 7 – Un jeune homme avec son père... ils partent... il demande elle est où sa mère... c'est tout... et lui il dit « je sais pas ».

^{10.} TAT Christel:

Pl. 3 – Alors là c'est une fille qui pleure, enfin je pense, enfin elle est triste en tout cas parce que soit elle s'est fait gronder ou... ou alors elle est peut-être maltraitée... ça fait penser à la cellule de la gendarmerie.

^{11.} TAT Norbert:

Pl. 3 – (...) Elle va avoir une peine de trois ans de prison ferme.

l'identification féminine). La différence des sexes est ainsi peu mise en jeu et constitue un support fragile pour l'élaboration du conflit. La différence des générations, lorsqu'elle peut être reconnue, semble peu disponible comme support organisateur des investissements ; la réactualisation des fantasmes incestueux et parricides dans la confrontation au matériel des épreuves projectives apparaît comme désorganisatrice. Enfin, les positions de déni et les marques de clivage propres à spécifier ce second sous-groupe, ainsi que le mode de mobilisation du lien au clinicien (en particulier au travers de la place de la sollicitation du regard), donnent à penser à un aménagement dans le registre de la perversion.

La violence sexuelle agie à l'adolescence : une modalité défensive ?

De manière un peu schématique, on peut identifier chacun de ces groupes d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents aux registres de violence proposés par C. Balier (1996). En effet, on pourrait considérer que le premier groupe d'adolescents (les auteurs d'actes qualifiés d'agression sexuelle) pourrait être référé au registre de la violence primaire, alors que le second groupe d'adolescents (les auteurs d'actes qualifiés de viol) pourrait être référé au registre de la violence originaire. Ce constat ne préjuge cependant pas nécessairement de l'évolution de la personnalité de ces adolescents, mais signale des registres de fonctionnement psychique différenciés. Il convient, en effet, de rappeler le caractère paradoxalement protecteur de la violence à l'adolescence (C. Balier, 1998), particulièrement au regard de l'émergence des fantasmes incestueux¹², et sa place dans le cadre des réaménagements qui président à cette période du développement psychoaffectif.

Premier groupe: les adolescents auteurs d'agression sexuelle

Dans le premier groupe, les marques de la quête du double, comme mode de confirmation narcissique, sont peu présentes dans les protocoles d'épreuves projectives. Peut-on penser alors que les actes d'agression sexuelle (dont on a vu qu'ils sont peu reconnus en tant que tels) s'inscriraient dans une fonction de réassurance des positions narcissiques, comme préalable à la confrontation à la différenciation sexuée, dans un contexte où le mode d'investissement de l'objet apparaît comme abrasé (sur le mode d'un retrait face à un objet vécu comme incertain, voire étrange) ? Cette tentative de dégagement pourrait également être

^{12.} J'ai eu l'occasion de montrer (P. Roman, 2005), au travers d'une approche clinique d'adolescents ayant fait l'objet dans l'enfance d'une adoption à l'étranger, de quelle manière la violence adressée aux parents adoptifs, et tout particulièrement aux mères adoptives par les garçons, pouvait être comprise paradoxalement comme une forme de protection à l'égard du risque incestueux, dans un contexte où l'absence de lien biologique avec les parents fragilise l'intériorisation de l'interdit de l'inceste (D.-W. Winnicott, 1955).

reconnue dans la référence implicite à une participation collective, lors des actes de violence, attestant d'une forme de mise en suspens de la participation subjective.

Il n'est pas inintéressant, par ailleurs, de relever que les adolescents de ce premier groupe se trouvent être les plus jeunes de la population alors rencontrée; à ce titre, et dans une perspective prenant en compte la dimension du développement psychoaffectif de l'adolescent, il convient d'entendre l'inscription des agirs sexuels violents dans ce temps singulier de l'entrée dans l'adolescence, sans doute le plus désorganisateur au regard des repères identitaires.

Second groupe : les adolescents auteurs de viol

Le second groupe, on l'a dit, renvoie de manière plus marquée à la violence originaire évoquée par C. Balier (1996), avec la mise en évidence de deux modalités d'aménagements que l'on a pu évoquer autour de la psychose d'une part et de la perversion d'autre part¹³, qui participeraient d'un traitement singulier du traumatisme pubertaire.

Dans ce groupe, le processus adolescent est dominé par des mouvements d'effraction, qui trouvent des modes de résolution soit :

- dans le désengagement narcissique et objectal;
- dans la construction d'un lien à l'objet qui vient conforter (de manière fragile) les assises narcissiques, sur fond de clivage.
- C. Balier (1996), en conclusion de son ouvrage consacré aux comportements sexuels violents, met l'accent sur ce qu'il nomme « les incertitudes de l'adolescence ». Il se réfère, dans la lignée des travaux de M. Laufer et E. Laufer (1984) à l'idée d'une « rupture du développement » attachée à l'adolescence, à la continuité des aménagements psychotiques et pervers, aménagements différenciés par le mode d'investissement de l'objet externe :
- si l'objet externe n'est pas maintenu comme soutien du Soi, au sens de l'investissement d'un sentiment de continuité suffisant, on se trouve face à une violence extrême, éventuellement sans préoccupation de l'auto-conservation du sujet;
- si l'objet externe est maintenu dans un investissement suffisant, la construction perverse garantit d'une dangerosité moindre à l'égard de la victime..., mais cette construction inscrit également la potentialité de la récidive de manière plus marquée.

Ainsi, dans ce second groupe, l'acte sexuel violent aurait alors pour projet, dans l'économie psychique adolescente, de mettre à l'épreuve la qualité de l'objet externe, en tant que celui-ci serait pris dans le risque de se dérober. Les engagements identificatoires, pris dans ce risque,

^{13.} Cf. P. Roman (2000) sur l'expression et le destin du clivage au travers des épreuves projectives et sur les aménagements auxquels il ouvre, dans le temps de l'adolescence.

peinent grandement à se déployer, laissant largement ouverte, en particulier, la question de l'élaboration du choix d'objet sexuel.

Choix de la victime et mode d'engagement dans l'agir sexuel violent

Cette seconde perspective s'appuie sur une population d'une vingtaine d'adolescents, pour une grande majorité des garçons (19 garçons pour une fille). L'accent porté sur les caractéristiques psychocriminologiques des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents permet de confirmer des données existantes dans la littérature scientifique¹⁴. L'âge moyen se situe autour de 15 ans au moment des faits reprochés (avec une amplitude entre 10 et 17 ans). Dans la quasi-totalité des cas (95 %) la victime est connue de l'auteur, soit parce qu'elle appartient à la famille (un tiers des cas), soit parce qu'elle appartient à l'environnement de l'adolescent (deux tiers des cas recouvrant l'environnement familial élargi de l'adolescent ou son environnement social). Le plus souvent une seule victime est concernée par l'infraction à caractère sexuel reproché à l'adolescent. Enfin, considéré du point de vue de l'auteur, dans 80 % des cas, les victimes sont de genre féminin, dans 14 % de genre masculin et dans 6 %, elles sont, pour un même auteur, de genre masculin et féminin.

L'ensemble des données criminologiques autorise à considérer cette population en deux groupes distincts, dont on peut faire l'hypothèse qu'ils renvoient à des logiques psychiques distinctes, sous-tendues par une économie psychoaffective inscrite de manière singulière dans le processus adolescent. Un troisième groupe, dont les éléments discriminants échappent dans un premier temps à l'analyse, rassemble les adolescents qui ne font partie d'aucun des deux groupes. On peut néanmoins proposer une inclusion de ces adolescents au travers de la discussion d'une autre coupe de cette population d'adolescents, rejoignant la première proposition de différenciation entre adolescents auteurs de viol d'une part, et adolescents auteurs d'agressions sexuelles d'autre part.

Chacun de ces groupes peut être nommé en fonction de l'enjeu qui se dégage de la dynamique psychique des adolescents qui les constituent,

^{14.} Les données présentées ci-dessous sont issues de la recherche dirigée pour le compte de la Protection judiciaire de la jeunesse (ministère de la Justice, France, P. Roman, 2008). Elles portent sur une population d'une vingtaine d'adolescents, dont la situation a fait l'objet d'une analyse approfondie d'un point de vue de la clinique individuelle (questionnaire d'investigation clinique et épreuves projectives), de la clinique familiale (entretiens avec les parents et réalisation d'un génogramme libre), et de la clinique des dispositifs de prise en charge (entretien avec les professionnels en charge de l'accompagnement des adolescents et reconstitution des parcours institutionnels de ces derniers).

tant dans le registre de l'intrapsychique que dans celui de l'intersubjectif : le premier groupe pourrait être identifié comme le groupe des « préadolescents en quête de réassurance », le second groupe comme celui des « adolescents en quête de sens ». Chacun de ces groupes sera décrit, dans un premier temps, du point de vue de ses caractéristiques criminologiques, puis fera l'objet, dans un second temps, d'une illustration clinique avant une mise en perspective métapsychologique.

Des préadolescents en quête de réassurance

Le premier groupe est constitué d'adolescents plutôt jeunes, puisque la moyenne d'âge est de moins de 14 ans au moment des faits ; ils sont âgés de 10 à 16 ans et ont commis des actes répétés pour la moitié d'entre eux. Les faits commis se répartissent à peu près également entre agression sexuelle et viol. Pour ces adolescents, la reconnaissance des faits ne semble pas poser de difficulté particulière puisqu'une reconnaissance totale des faits domine la position subjective de ces adolescents. Les victimes peuvent être aussi bien des filles que des garçons (dans une proportion de deux tiers de filles et d'un tiers de garçons), elles sont exclusivement prépubères, âgées de 5 ans en moyenne, et elles présentent un écart d'âge avec l'auteur de 5 à 15 ans. Le parcours judiciaire de l'adolescent est marqué par une absence de détention préventive, mais par un placement en famille d'accueil dans la moitié des cas. La situation de Manuel, présentée ci-dessous, illustre la dynamique ouverte par l'agir sexuel violent dans cette première configuration.

Cas clinique

Manuel, 17 ans

Manuel est un adolescent âgé de 17 ans au moment où il a été rencontré. Il a été mis en examen quelques semaines auparavant pour des faits d'agression sexuelle sur un garçon âgé de 7 ans, lié à la famille (enfant d'amis de sa mère), alors que lui-même avait tout juste 16 ans. Pendant les entretiens, Manuel se présente de manière passive, comme si l'engagement dans la démarche de recherche lui avait été imposé... Il se décrit comme un adolescent sans désir et sans envie. Manuel est en difficulté pour prendre position à l'égard des faits qui lui sont reprochés, même s'il les reconnaît : c'est le caractère transgressif qu'il semble avoir du mal à envisager, ainsi que le caractère de contrainte à l'égard de la victime. La possibilité qui a été offerte à Manuel, dans le cadre de l'entretien psychologique, en appui sur un questionnaire d'investigation clinique, de se prononcer sur le vécu de l'acte par la victime lui permet toutefois de témoigner d'un mouvement d'empathie a minima... et peut-être de construire les prémices d'une culpabilité. La victime « a eu peur », reconnaît Manuel, et « elle aura peur toute sa vie ». Manuel ne peut pas dire grand-chose de son propre vécu de l'acte transgressif. Celui-ci s'est déroulé de manière isolée, à son domicile qui est celui de sa mère : en effet, ses parents sont séparés, et Manuel vit chez sa mère. L'agir sexuel transgressif s'est passé alors que Manuel était seul avec le jeune garçon. Voici ce que Manuel peut en dire : « Je lui ai demandé de venir avec moi. Après, je lui ai demandé de me toucher. Après, on est allé encore un peu plus haut ; et il m'a masturbé, c'est tout. » Manuel indique avoir éprouvé du plaisir lors de ces attouchements.

Des adolescents en quête de sens

Le second groupe est également constitué d'adolescents plus âgés, puisque la moyenne d'âge de ce groupe est de 16 ans. Ils sont âgés de 15 à 17 ans et sont mis en examen exclusivement pour des faits de viol. Aucun d'entre eux ne peut reconnaître sans réserve son implication dans les faits qui lui sont reprochés, dans des conditions de retrait subjectif dont il faudra approfondir les ressorts. Les victimes sont toutes des filles, elles ont en moyenne 14 ans (elles peuvent être considérées comme des paires des adolescents) et leur écart d'âge avec les auteurs s'établit de 1 à 4 ans. Le parcours judiciaire de ces adolescents est marqué par une détention préventive dans la moitié des cas ; on peut noter qu'ils sont rencontrés pour la moitié d'entre eux avant le prononcé du jugement. La situation de Didier, présentée ci-dessous, illustre la dynamique propre aux adolescents de ce second groupe.

Cas clinique

Didier, 17 ans

Didier est un adolescent de 17 ans, qui se présente sur un versant assez immature. Il paraît livré à lui-même, sans scolarité ni formation, au moment où il est rencontré. Didier est mis en examen pour des faits de viol en groupe, commis peu avant ses 16 ans. Il présente l'accord qu'il a donné pour participer à la recherche comme l'occasion de faire une expérience, disant qu'il n'a rien à perdre. Il n'est pas encore jugé pour les faits qui lui sont reprochés. Didier ne reconnaît que de manière très partielle les faits de viol pour lesquels il est mis en examen. Ces faits consistent en une participation, en groupe, à une fellation imposée à une jeune fille de son quartier, âgée de 15 ans et connue de Didier. Didier reconnaît avoir pratiqué des attouchements sur la victime dans le contexte d'un chahut d'adolescents, mais dit ne pas être impliqué dans la contrainte à une fellation sur la jeune fille. Didier remet en question les dépositions de la victime, qui aurait changé de version dans ses différentes déclarations. Didier ne peut exprimer de sentiments particuliers autour de l'acte. Il dit n'avoir rien éprouvé, ni avant, ni pendant, ni après les faits. Il banalise sa participation, indiquant qu'il est ensuite rentré chez lui - c'était le soir de l'anniversaire de sa mère. Il pensait alors qu'il n'entendrait plus jamais parler de cette histoire. Voilà comment Didier relate les faits : « Un des garçons a attrapé la fille, l'a jetée par terre. Un autre a attrapé sa jambe, donc il a fait tomber son pantalon et sa culotte en relevant la jambe... Moi je suis arrivé et je lui ai mis une claque sur ses fesses. Après ils l'ont lâchée et elle s'est rhabillée. Elle est restée là, nous aussi, et après chacun est rentré chez soi. » Dans le récit de Didier, il faut comprendre que les faits qui lui sont reprochés se seraient déroulés avant son arrivée.

Discussion psychodynamique

La définition de ces deux groupes permet d'entrevoir une modélisation des enjeux de l'agir sexuel violent en fonction des critères qui le déterminent.

Pour les adolescents du premier groupe, on peut relever que le choix d'une victime prépubère, et appartenant de manière indifférente au genre masculin et féminin, inscrite dans des réseaux de liens intra- ou extrafamiliaux, vient tout particulièrement mettre à l'épreuve les organisateurs fondamentaux de la différence que sont la différence des sexes et la différence des générations. L'enjeu de ce registre d'agir sexuel violent, dont la fonction première serait de contribuer à une confortation narcissique dans les premiers temps de l'adolescence, peut alors être décrit autour de deux axes :

- se déterminer comme sujet sexué face au débordement pulsionnel de l'adolescence (garçon *versus* fille) ;
- construire sa place comme maillon d'une chaîne au plan des générations (statut d'enfant *versus* statut d'adulte).

Pour les adolescents du second groupe, le choix d'une victime pubère, paire de l'adolescent, dans un dispositif de violence commise en groupe, met à l'épreuve tout à la fois les modalités d'investissement du couple activité—passivité (dont on connaît la sensibilité pendant l'adolescence et dont l'étude fait l'objet du chapitre suivant) et la construction dans le regard de l'autre (la violence en groupe possède cette spécificité de mettre en jeu de manière privilégiée le regard, entre voir et être vu). L'enjeu de ce registre d'agir sexuel violent, dont la fonction semble pouvoir être repérée en termes de lutte contre l'effondrement, serait alors pour l'adolescent :

- d'éprouver l'étrangeté des transformations corporelles en se confrontant au corps des autres garçons (rencontre du même) et à l'énigme du corps féminin;
- de se soutenir face au risque d'un lâchage narcissique (risque d'effondrement identitaire majeur dans le contexte du bouleversement lié à la puberté), en référence à la définition que propose C. Balier du recours à l'acte (1996).

On peut comprendre, à partir de là, la spécificité du régime de la reconnaissance des faits pour les adolescents de chacun de ces groupes 15: si les adolescents du premier groupe sont *a minima* en mesure d'investir une position subjective à l'égard de l'agir sexuel violent (et en appui sur la confrontation au regard de l'autre), ceux du second groupe se trouvent dans l'incapacité de s'inscrire dans une subjectivation de l'acte. Tout se passe, pour ces adolescents du second groupe, comme si l'agir se trouvait pris dans une forme d'échappée subjective, bien souvent interprétée au plan social comme une stratégie de défense judiciaire typique des agirs violents en groupe (qui pourrait se traduire sur le mode : « ce n'est pas moi, c'est l'autre ») ; de fait, il semble que l'on soit bien plutôt confronté, pour ces adolescents, à une souffrance narcissique-identitaire particulièrement aiguë, qui les conduit à se retirer de la scène psychique et, partant, de la scène de l'acte. Alors que les adolescents du premier groupe semblent rechercher, implicitement, au travers de l'intervention du tiers judiciaire, l'énoncé d'une parole qui les réinstaure dans une continuité narcissique, mise à mal par l'effraction

Notons enfin que la partition ainsi proposée peut être mise en perspective de l'étude menée par M. Jacob *et al.* (1993). Celle-ci apporte des éléments qui viennent en écho de la différenciation de deux populations d'adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel. À partir d'une étude réalisée sur une population de 37 adolescents pris en charge pour des soins à l'Institut Pinel de Montréal (âge moyen : 15 ans et 3 mois), les auteurs mettent en évidence deux groupes différenciés au regard de la victime :

- le premier groupe est constitué d'adolescents ayant commis des violences sexuelles à l'encontre de victimes d'un âge au moins égal à celui de l'auteur (âge moyen des adolescents : 16 ans), et a été nommé « groupe des agresseurs contre les femmes » ;
- le second groupe a commis des violences sexuelles à l'égard de victimes plus jeunes, avec un écart d'âge minimal de 5 ans (âge moyen des adolescents : 15 ans).

Parmi les différences notables repérées entre ces deux groupes, apparaissent le lien avec la victime, le nombre de victimes et le nombre de délits commis : « Les agresseurs contre les femmes ont tendance à commettre leurs délits sur des étrangères ou des connaissances éloignées. Ils commettent un moins grand nombre de victimes 16, »

^{15.} On verra (chapitre 8) de quelle manière la proposition du questionnaire d'investigation clinique va se trouver en mesure de soutenir l'adolescent dans ce que l'on peut nommer comme le travail psychique de la reconnaissance...

^{16.} Cf. p. 150 de la référence [1].

De plus, les adolescents du groupe des « agresseurs contre les femmes » sont davantage engagés dans des actes délinquants non sexuels, alors que les « agresseurs contre les enfants » ont plus souvent subi des abus pendant l'enfance, se trouvent isolés socialement et font un plus grand nombre de victimes. On observe néanmoins une similitude entre les deux groupes quant aux antécédents familiaux (familles peu sécures, marquées par une violence intrafamiliale et la rupture des liens...).

Perspectives différentielles et inscription psychopathologique de l'agir sexuel violent

Comment articuler les perspectives ouvertes par chacune de ces coupes proposées au sein de la population des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents? De quelle manière chacun de ces observatoires, que constituent d'une part le point de vue de la qualification pénale (qui s'appuie, dans les repères qui sont ceux de la législation française, sur une phénoménologie de l'acte: non-pénétration *versus* pénétration) et d'autre part le point de vue psychocriminologique (choix de la victime, mode de commission des actes, seul ou en groupe), sont-ils en mesure d'éclairer la compréhension des processus qui sous-tendent les agirs sexuels violents?

Plusieurs éléments peuvent être précisés à l'aune du croisement de ces deux observatoires :

- sur la reconnaissance des faits reprochés, on peut assez aisément considérer l'impact du contexte de la rencontre clinique sur la prise de position des adolescents; en effet, les données cliniques de la première étude sont issues d'une pratique inscrite au sein de l'instance judiciaire, exacerbant le retrait à l'égard de toute reconnaissance en lien avec ce qui peut être imaginé des conséquences d'une telle démarche..., alors que les données recueillies dans le cadre de la recherche se présentent dans le contexte d'un plus grand dégagement à l'égard du judiciaire;
- l'absence de repérage de situations de violence en groupe, parmi les adolescents de l'étude s'appuyant sur la qualification pénale, limite la mise en perspective du lien à la victime, lorsque celle-ci est une adolescente, paire de l'adolescent auteur ; quel que soit le type de violence engagée (agression sexuelle ou viol), les adolescents se présentent dans une posture de non-reconnaissance des faits dénoncés, au sens d'un non-accès à l'éprouvé de l'autre, et au sens de la précarité de l'instance de jugement en mesure d'apporter des repères pour l'évaluation du consentement de l'autre, comme autre-sujet, dans la rencontre de la sexualité ;
- enfin, l'agir sexuel violent confirme, quelle que soit la configuration envisagée, sa place dans le déploiement du processus adolescent, comme modalité *auto*-, mise à l'épreuve des engagements identitaires et identificatoires de l'adolescent : *continuité* identitaire avec les agirs

sexuels violents homosexués, qu'il s'agisse de victimes du même sexe ou des violences commises en groupe homosexué (mobilisation de la dimension du même), *consistance* identitaire avec les agirs en forme de viol (dynamique pénétrant/pénétré), qualité de la différenciation sexuée (exploration de la différence anatomique des sexes). Le repérage de ces différents niveaux des enjeux psychodynamiques de l'agir sexuel violent permet d'interroger, au-delà de la discrimination issue de ces deux approches de l'agir sexuel violent à l'adolescence, la dimension de l'inscription psychopathologique de cet agir à l'adolescence.

Au-delà, la question de l'inscription psychopathologique de l'agir sexuel violent à l'adolescence est une question complexe. Trois aspects méritent d'être discutés à cet égard :

- d'une part en ce qui concerne la pertinence d'envisager un diagnostic psychopathologique à l'adolescence, dans un temps de la vie psychique marqué par la labilité des aménagements et l'indétermination de l'organisation structurale ; J. Bergeret (1974) soutient en effet que l'on ne peut confirmer l'inscription structurale d'une personnalité avant la résolution de la crise adolescente (ou l'absence de cette résolution qui spécifie une forme de maintien du processus adolescent dans sa dimension instable) ;
- d'autre part en ce qui concerne la contribution de l'agir sexuel violent, à titre de symptôme, à la compréhension du fonctionnement psychique de l'adolescent dans le cadre d'une démarche de diagnostic psychopathologique; dans une perspective psychodynamique, l'agir sexuel violent ne peut être investi comme traduisant, en tant que tel, une entité psychopathologique;
- enfin du point de vue d'une conception psychodynamique qui retient, dans le fil des conceptions freudiennes, l'hypothèse d'une « perversion transitoire » (G. Bonnet, 2008) à l'adolescence (avec en particulier une réactivation des modalités « perverses polymorphes » de l'investissement du sexuel et de la sexualité), il importe de se dégager d'une perspective *a priori* psychopathologique de l'agir adolescent.

Nous prenons le parti ici de mettre l'accent de manière privilégiée (et tout particulièrement dans la mesure de la spécificité du temps de l'adolescence) sur la dynamique du fonctionnement psychique, plutôt que sur une approche structurale de la personnalité, dont il convient cependant de retenir toute la pertinence dans la clinique adulte. Il convient de préciser que l'appréhension en termes de fonctionnement psychique autorise une souplesse dans la prise en compte de la personnalité de l'adolescent, de son développement et des réaménagements qui la traversent.

Ainsi, la rencontre clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents confronte à trois grandes lignées de fonctionnement psychique :

• du point de vue des fonctionnements psychotiques, avec la trace des menaces d'effondrement voire de rupture ;

- du point de vue des fonctionnements narcissiques-limites, marqués par la fragilité des frontières entre monde interne et réalité externe et par la quête de repères en vue d'assurer la continuité des investissements;
- enfin, de manière beaucoup plus marginale, du point de vue des fonctionnements pervers, avec l'actualisation de modalités de dépendance mortifère à l'objet.

Ce repérage en trois grandes lignées ne préjuge pas, faut-il le rappeler, des potentiels de réaménagement propres au temps adolescent qui dépendent, pour une large part, des modalités d'accueil de l'agir sexuel violent dans l'environnement de l'adolescent.

Bibliographie

Balier C. Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris : PUF ; 1996. Balier C. La violence à la lumière des processus adolescents. Adolescence 1998 ;

16, 1 : 117-26.

Bergeret J. La personnalité normale et pathologique. Paris : Bordas ; 1974. Bonnet G. La perversion – se venger pour survivre. Paris : PUF ; 2008.

Chabert C. Psychanalyse et méthodes projectives. Coll. Topos. Paris : Dunod ; 1998.

De Becker E. L'adolescent transgresseur sexuel. Psychiatrie de l'Enfant 2009 ; LII, 2:309-38.

Emmanuelli M, Azoulay C. *Les épreuves projectives à l'adolescence*. Coll. Les outils du psychologue. Paris : Dunod ; 2008.

Ferenczi S. Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. In : Ferenczi S. Œuvres Complètes, Psychanalyse 4. Paris : Payot ; 1933, 125-38, (1^{re} éd. 1933).

Freud S. Trois essais sur la théorie de la vie sexuelle. In : Freud S. Œuvres complètes. T. VI. Paris : PUF ; 2006, 59-182, (1^{re} éd. 1905).

Jacob M, Mckibben A, Proulx J. Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels. *Criminologie* 2006 ; 26(1) : 133-63.

Laufer M, Laufer E. Adolescence et rupture du développement. Une perspective psychanalytique. Paris: PUF; 1989 (1re éd. 1984).

Roman P. La méthode projective comme dispositif à symboliser. In: Roman P. Ed. *Projection et symbolisation chez l'enfant*. Lyon: PUL; 1997, 37-51.

Roman P. Pouvoir et pour-voir du clinicien dans le champ judiciaire. Cahiers de Psychologie Clinique 1998; 10:47-63.

Roman P. Clinique des clivages en méthode projective – violence et perte à l'adolescence. *Psychologie Clinique et Projective* 2000 ; 6 : 187-217.

Roman P. La violence sexuelle et le processus adolescent – dynamique des aménagements psychiques, des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives. Psychologie Clinique et Projective 2004; 10: 113-46.

Roman P, Ed. Des enjeux de l'adoption à l'étranger : une approche pluridisciplinaire (histoire, droit, sociologie, psychologie). Paris-Liège : Jeunesse et Droit ; 2005.

Roman P. Les épreuves projectives et l'examen psychologique. Coll. Topos. Paris : Dunod ; 2006.

Roman P. Le Rorschach en clinique de l'enfant et de l'adolescent – approche psychanalytique. Coll. Les outils du psychologue. Paris: Dunod; 2009.

Winnicott DW. Les adolescents adoptés. In: Winnicott DW. L'enfant, la psyché et le corps. Paris: Payot; 1999, 185-200, (1re éd. 1955).

CHAPITRE 4

Dynamique activité-passivité dans les agirs sexuels violents à l'adolescence

On l'a vu, la spécificité du temps de l'adolescence se caractérise par l'instabilité et la labilité du fonctionnement psychique et des aménagements de personnalité, et par les potentiels de transformation attachés à la configuration de ce temps d'entre-deux qu'il représente, dans le cadre du processus adolescent (P. Gutton, 1991, 1996) : entre monde de l'enfance et monde de l'adulte, entre sexualité infantile et sexualité adulte, entre investissements familiaux et investissements sociaux...

Un autre élément caractéristique des tensions qui traversent le processus adolescent concerne la dialectique activité-passivité : là où l'adolescent tend à perdre le contrôle sur son corps propre, du fait de l'inéluctable des transformations liées à la puberté, contraint à une forme de passivation, il tend à investir des modalités d'activités qui, dans le meilleur des cas, vont prendre des formes socialisées (activités physiques, sportives ou culturelles, participation à des groupes de pairs autour de projets divers...). En revanche, les formes d'activités transgressives ou addictives peuvent constituer une voie de dégagement à l'égard de l'insupportable rencontre de la passivité-passivation.

La dynamique activité-passivité et le travail du féminin à l'adolescence

Dans ses travaux consacrés à l'adolescent et à la place de la violence dans le processus adolescent, P. Jeammet (2002) pose la question de l'intégration du féminin pour l'adolescent, en soulignant la particulière acuité pour les adolescents de sexe masculin dans la mesure de l'irruption pubertaire qui contraint l'adolescent à un vécu de passivité, à partir d'un vécu des transformations corporelles vis-à-vis desquelles l'adolescent doit renoncer à une maîtrise active de son propre corps

(on connaît les avatars liés à une déprise impossible, comme en témoignent par exemple les comportements anorexiques des jeunes filles ou les comportements addictifs des jeunes hommes...).

Ce vécu de passivité concerne également le sentiment d'être agi (passivement) par un régime pulsionnel qui déborde l'adolescent et renvoie à un vécu de type traumatique : débordement du biologique au regard de l'intégration—intrication pulsionnelle, débordement pulsionnel comme témoin d'une expérience du traumatique, expérience en défaut — et en quête ? — de sens. On peut considérer que ces vécus de passivité sont associés, dans la perspective ouverte par la reconnaissance de la bisexualité psychique (S. Freud, 1905), à une expérience s'inscrivant dans le registre du féminin. Ils confrontent l'adolescent, davantage donc les garçons que les filles, à la nécessité d'un travail d'intériorisation — de traitement intériorisé — d'une part en creux, particulièrement insupportable au regard des enjeux narcissiques—phalliques qui les agitent (sans doute d'ailleurs davantage dans le premier temps de l'adolescence que dans le temps de l'adolescence à proprement parler).

Il s'agit donc de pouvoir envisager, au décours de l'adolescence, la place et le destin du travail du féminin. Dans sa proposition de lier féminin et mélancolique, C. Chabert (2003) met l'accent sur la manière dont le féminin « abrite et condense les représentations de l'enfant, de l'enfance et de l'infantile, sans doute par l'attraction d'images de passivité, d'impuissance et de désarmement, ou encore vers un infléchissement probable vers la pénétration ou l'intrusion ».

Dans le même mouvement, C. Chabert met en perspective la double équivalence féminin-masculin et passivité-activité dans le cadre de la bisexualité, se refusant néanmoins à plaquer cette équivalence sur la définition du genre et soulignant la complexité de la distribution du féminin et du masculin au sein du couple passivité-activité. À partir de là, on peut penser le travail du féminin à l'adolescence comme étant marqué par un mouvement paradoxal : il s'agit en effet pour l'adolescent tout à la fois de se déprendre des enjeux d'un féminin aliénant (se dégager des objets de l'enfance et des affects qui y sont attachés) et de se construire en appui sur des positions en creux qui autorisent la rencontre d'une altérité et le déploiement d'un travail de mise en représentation à partir de la convocation de l'absence : c'est à ce prix que l'adolescent sera en mesure de se représenter comme sujet dans le regard de l'autre, au travers de la mobilisation d'un partage d'affect. En contrepoint, l'investissement d'un masculin maniaque (F. Neau, 2005) peut constituer une forme d'issue face au risque de la rencontre du féminin. Le féminin mélancolique (C. Chabert, 2003) et le masculin maniaque (F. Neau, 2005) pourraient alors être considérés comme deux polarités permettant de figurer la place du sujet dans la dynamique ouverte sur l'axe activité-passivité dans le traitement pulsionnel. L'expression de *travail du féminin* est retenue ici pour évoquer l'investissement psychique du couple activité-passivité.

Les figures du travail du féminin dans les violences sexuelles à l'adolescence peuvent être appréhendées à partir de deux configurations principales :

- d'une part la figure du retournement passif-actif sur fond d'un déni des différences (différence des sexes-différence des générations). On peut penser en particulier aux agirs sexuels violents dans une commission individuelle, à l'encontre de victimes *indifférenciées*, c'està-dire de victimes qui peuvent être tout autant de sexe masculin que de sexe féminin (adolescents du premier groupe précédemment décrit). On pourrait penser que la mobilisation de l'excitation dans la rencontre avec la victime prépubère a une fonction de lutte contre l'effondrement, lutte contre la rencontre d'un *féminin mélancolique* (C. Chabert, 2003);
- d'autre part la figure d'une mise en jeu de la dialectique passif-actif au travers de la mobilisation du regard : la quête de reconnaissance dans le regard de l'autre et dans le regard *sur* l'autre aurait une fonction de sauvegarde narcissique pour ne pas sombrer (*cf.* la rencontre des adolescents du second groupe). Dans ce contexte, on peut penser que les agirs sexuels violents commis *en réunion* au décours desquels l'alternance des séquences voir/être vu soutient un *féminin narcissique*. La faible reconnaissance des faits (que l'on analyse souvent au regard de la dilution de la participation subjective liée à la présence d'un groupe d'adolescents engagé dans l'agir sexuel violent) ne pourrait-elle être comprise comme l'une des manifestations de l'avatar du travail du féminin, avatar du travail du creux, de l'absence ? Le voir/être vu organise une scène qui vient en négatif de la scène du coucou-caché (voir/ne pas voir-ne pas être vu), dans la figure d'une contrainte à la présence et/ou à la présentification.

Le destin de la pulsion du voir dans l'agir sexuel violent

La discussion de ce point de vue s'appuie sur la présentation de trois situations cliniques, envisagées spécifiquement sur le versant de la place de la pulsion du voir dans l'agir sexuel violent. Chacune de ces trois situations peut être référée à l'une des deux configurations cliniques présentées précédemment, spécifiées par le choix de la victime et le mode de commission des actes : Mathieu est un adolescent que l'on peut référer au premier groupe (faits de viol, commis seul, victime prépubère), Amélie est une adolescente dont les caractéristiques répondent

aux adolescents du second groupe (faits de viol, commis en groupe, victime pubère), tout comme Kévin, même si les circonstances du groupe se présentent de manière singulière.

Cas clinique

Mathieu ou l'urgence de l'agir

Clinique de l'agir sexuel violent

Mathieu est un adolescent de 16 ans, mis en examen pour des faits de viol, commis à l'âge de 14 ans à l'encontre de sa nièce alors âgée de 4 ans, faits qu'il ne conteste pas. Il a été jugé pour ces faits, condamné à 6 mois de prison avec sursis, condamnation à laquelle s'ajoute un sursis avec mise à l'épreuve de 2 ans et une obligation de soin.

Le discours de l'adolescent est vague, avec des affects adaptés mais réprimés, il évite plutôt le regard. La rencontre est dominée par une inhibition importante. À l'évocation des faits, on peut noter l'émergence d'une émotion perceptible mais qui ne peut se traduire par des mots : manifestations somatiques, malaise, rougissements, impossibilité d'énoncer verbalement les faits dans leur intégralité, et minimisation de leur évocation dans un écrit sollicité comme alternative à l'expression verbale. Cette minimisation conduit le psychologue à interroger l'adolescent sur la cohérence entre les faits qu'il rapporte et le motif de la condamnation.

Mathieu explique le contexte dans lequel interviennent les faits : il a été exclu du collège pendant un mois, exclusion à l'égard de laquelle l'adolescent éprouve un sentiment d'injustice. L'acte a eu lieu au domicile des parents, dans la chambre de l'adolescent. Il ne peut rien dire de ce qu'il a pu avoir comme pensée et/ou de ce qu'il a pu éprouver avant l'acte. Il n'y a pas de mention de prise de toxique ni de participation groupale aux faits reprochés.

Mathieu est avec sa nièce (4 ans) chez lui, ses parents étant présents dans la maison. Les faits se déroulent un soir après le repas, un mardi soir, jour où sa nièce (fille de l'un de ses demi-frère et sœur maternel) dort chez ses grands-parents. Sa nièce vient dans la chambre de l'adolescent pour regarder un film (dessin animé pour enfant), et ils sont assis l'un à côté de l'autre sur le lit. L'adolescent écrit la suite du déroulement des faits, ne pouvant le verbaliser au décours de l'entretien :

« Après j'ai commencé à lui baisser son pantalon jusqu'aux genoux, ensuite je l'ai portée et j'ai mis son dos sur mon ventre, ensuite j'ai essayé de la pénétrer, elle a dit aïe ! et après je l'ai reposée et après ma mère est arrivée pour la coucher. »

Les faits se sont déroulés 18 mois avant la rencontre clinique, ils ont depuis fait l'objet d'une condamnation. Mathieu est éloigné de la famille depuis lors, en foyer d'adolescents dans un premier temps, chez ses grandsparents ensuite, puis en famille d'accueil.

L'adolescent dit ne plus se rappeler ce qu'il a pu éprouver pendant l'acte, ne pas savoir si quelque chose ou quelqu'un aurait pu l'empêcher. Il dit également ne pas savoir comment la victime a pu vivre les actes sexuels qu'il lui a imposés. Il dit ne pas s'être senti très bien après les faits, et s'être rendu compte le lendemain que cela était interdit.

En dehors des conséquences de son acte sur son lieu de vie actuel (il n'habite plus chez ses parents, n'y revient qu'un week-end sur deux) et sur ses relations avec les parents de la victime, qui ne veulent plus le voir, l'adolescent ne peut se représenter les conséquences pour la victime. Il ne peut dire ce qu'elle représentait alors pour lui, et se présente dans une position plutôt passive au regard de son engagement transgressif. C'est également le seul moment de la rencontre où Mathieu manifeste une émotion, qui le submerge. Il exprime un désir de changer (mais qu'est-ce que cela représente pour lui ?) et est inscrit dans un projet de psychothérapie (mais semble dans l'attente, un peu passive, que la psychothérapie se mette en place...).

Contrepoint : éléments de la clinique projective de Mathieu (annexe 1)

Le protocole de Rorschach de Mathieu se présente dans une importante rétractation (neuf réponses). L'ensemble de la verbalisation est marqué par des expressions de doute, voire de refus (empêchement?) de s'engager dans la passation de l'épreuve projective (« je sais pas », « je sais pas » à la planche I, « j'arrive pas bien » à la planche III, par exemple). L'interrogation répétée adressée au psychologue manifeste une quête de confortation narcissique face à une situation qui met l'adolescent en difficulté au plan de son investissement narcissique (vécu d'impuissance). L'expression des kinesthésies met en évidence une forme de partiellisation du mouvement humain (planche II : « (...) si peut-être deux gars qui se tapent le pied et la main », ou planche VII : « deux femmes qui se tapent le derrière »). Là où l'on pourrait s'attendre à ce que la kinesthésie humaine prenne appui sur une représentation suffisamment unifiée du corps, on observe une difficulté dans la construction d'une représentation intègre et intégrée. On note par ailleurs le risque que semble faire courir à Mathieu la référence à une position passive (planche I, à l'enquête : « (...) peut-être quelqu'un qui se fait attaquer par des... (?) des trucs bizarres »). lci la kinesthésie ne peut se déployer en tant que figure de l'intériorisation du mouvement, elle se présente davantage comme témoin d'une dynamique marquée par un clivage de l'objet (clivage bon/mauvais).

Le protocole de TAT de Mathieu confirme le risque associé à la passivité : le vécu d'impuissance de Mathieu face aux planches (la réitération quasi systématique de l'expression « je sais pas » à chacune des planches se trouve pour une part affectée aux personnages de la planche qui actualisent le risque de la passivité : risque d'effondrement (planche 1 : « (...) il

y arrive pas »), risque d'abandon ou de perte (planche 4 : « elle veut pas qu'il parte » ou planche 5 : « (...) elle cherche quelqu'un »), voire risque vital (planche 8 : « (...) qu'on tue sa mère »). Si la menace est présente, elle n'en altère pas de manière irrémédiable les potentiels de scénarisation de Mathieu qui peut, à deux reprises, recourir à une tentative de conflictualisation, en appui sur la référence à des objets culturels (une « histoire » à la planche 2, un « rêve » à la planche 8).

lci, on peut noter que c'est la part de passivité engagée dans le travail du féminin à l'adolescence qui paraît interrogée. Peut-on penser que l'importante inhibition présentée par l'adolescent tant au plan des affects que des représentations (dans la rencontre, mais aussi dans les productions aux épreuves projectives) sous-tend l'impossible liaison d'une excitation qui le déborde ? De quelle manière cette excitation peut-elle être considérée dans sa fonction de survie, au regard du vide interne – et du vécu d'effondrement sous-jacent – dont témoigne la prégnance d'une mobilisation du *voir* comme tentative de saisie perceptive du monde environnant ? Le regard serait alors investi comme appareil d'emprise, ainsi que le montre la production projective, qui reste centrée sur la maîtrise du perceptif au détriment du déploiement représentatif, signant le primat du registre d'emprise de la pulsion sur le registre de la quête de satisfaction (P. Denis, 2007).

Cas clinique

Amélie et l'active passivité du voir

Amélie est une jeune fille de 18 ans au moment où elle est rencontrée dans un cadre de recherche ; elle avait 16 ans environ au moment des faits. Amélie est mise en examen pour des faits d'actes de torture et de barbarie, séquestration et viol en réunion, mais elle récuse cette qualification. Elle n'est pas encore jugée au moment de la rencontre.

La psychologue qui la rencontre note le malaise ressenti dans l'entretien avec la jeune fille, malaise particulièrement lié à l'écart entre les faits relatés par Amélie et les modalités de dégagement au travers d'expressions d'affects qui apparaissent comme décalées (rire, sourire à l'évocation des faits). Elle se présente comme une jeune fille assurée, qui pourra témoigner d'une potentialité réflexive. Elle se montre manifestement mobilisée par la rencontre proposée en appui sur le questionnaire de recherche. Il faut noter une similitude entre le prénom de la jeune fille et celui de la psychologue chargée de recherche, similitude que la psychologue vivra sur le mode de la confusion.

Amélie indique dans un premier temps qu'il n'y a pas eu d'événement particulier à cette époque de sa vie, puis elle dit :

« J'sortais avec un connard. Il m'avait envoyée à l'hôpital plusieurs fois. C'est à cause de lui que j'avais la haine contre elle. Il m'avait frappée à cause d'elle. » Amélie parle beaucoup et rapidement. La psychologue indique avoir du mal à noter l'ensemble de ses propos. Mais on peut relever la manière dont elle décrit les faits :

« Il devait être 8 h du soir. Une meuf de mon quartier est venue sonner chez moi. Elle m'a ramené Adeline (la victime). J'lui ai donné un coup de pied. J'l'ai baffée. Céline a appelé sa cousine. Mon ex est arrivé. Céline elle a commencé à la frapper. Elle l'a mise toute nue. Elle lui a attaché la laisse du chien autour du cou, elle l'a fait tourner. Fatima elle a appelé des jeunes pour la faire tourner dans une cave. Là, je me suis interposée. Céline elle lui a fait lécher la pisse du chien par terre. Elle lui a fait boire une bouteille avec des crachats et des mégots, des cendres. Après Nadia lui a demandé de faire une fellation à mon cousin. Là, je suis sortie. Céline lui a coupé les cheveux. Nadia lui a fait un carnage. Mon ex il l'a tondue. Après, elle, mon ex, mon cousin et mon petit frère ils ont joué à la console. Après, à 7 h, mon frère l'a raccompagnée chez elle. »

Amélie décrit ainsi son vécu de l'acte :

« Ça m'faisait rire. Mais quand même ça m'a fait de la peine (elle se met à rire). Ils lui ont tondu la tête. Là, ça m'a pas fait rire. Pour nous c'était un jeu. »

Lorsque Amélie est interrogée sur la manière dont elle se représente le vécu de l'acte par la victime, elle répond :

« Elle a été traumatisée. Non, même pas, j'dirais pas ça. J'pense pas qu'elle a dû être si traumatisée que ça, parce qu'elle a voulu revoir mon ex. À sa place, j'aurais été traumatisée. »

Amélie a du mal à considérer le statut de victime de la jeune fille ainsi violentée. Elle affirme qu'Adeline aurait pu empêcher que les faits se passent, puis elle revient sur ses propos, dit que son ex aurait pu empêcher cela, parce qu'il était le plus âgé. Enfin, elle dit qu'elle aurait pu empêcher que ça se passe, en mettant tout le monde dehors, puisque les faits se sont déroulés chez elle. Elle semble alors avoir une véritable prise de conscience. L'idée qu'elle aurait pu empêcher les faits, et donc qu'elle avait une responsabilité par rapport à ce qui s'est passé, ne semblait pas lui être venue auparavant.

Les sollicitations du questionnaire sur les conséquences de l'acte pour la victime, et la perception de la victime pendant l'acte, montrent bien, encore une fois, l'ambivalence d'Amélie à son égard. Elle dira ainsi :

« Elle aurait pu être traumatisée, elle aurait pu atterrir dans un asile. Elle aurait pu se suicider. »

Puis elle ajoute, en souriant :

« Pour nous c'était une vache, une fille facile, une vache qui faisait la belle. »

De la même façon, Amélie se décrit, après les faits, de la manière suivante : « J'étais trop mal. J'avais grave de la peine. Je regrettais ce que

j'avais fait. Je revoyais sa tête sans ses cheveux. Cette image-là, elle m'a traumatisée. »

Mais elle dit aussi qu'elle était très en colère contre la victime du fait qu'elle ait porté plainte alors qu'elle avait dit qu'elle ne le ferait pas :

« J'voulais la tuer... à sa place, j'les aurais tous tués. »

On sent bien, à travers cette ambivalence, les mouvements de va-et-vient entre une identification à la victime, ou un rejet de cette identification. En ce qui concerne les conséquences pour elle, Amélie répond qu'elles sont seulement « judiciaires ».

On entend, dans le va-et-vient identificatoire d'Amélie à l'égard de la victime, ce qui peut se jouer d'une tentative de constitution d'un miroir interne/externe à partir d'une figure singulière du voir/être vu qui se double, sur la scène transférentielle, d'un autre jeu de miroir dans le lien à la psychologue. Dans cette configuration, ce n'est pas tant au travers de la mise en scène sexuelle de son propre corps dans la réalité que se joue le voir/être vu, dont G. Bonnet (1989) pointe la dimension expressément exhibitionniste, que dans la mobilisation identificatoire. Cette mobilisation identificatoire, dont l'on peut entendre que son discours porte la trace, semble pouvoir prendre sens dans l'après-coup et soutenir un dégagement d'une scène confuse, au sein de laquelle les positions d'auteur et de victime peuvent apparaître confondues à partir de l'expérience d'un partage d'affect.

Par ailleurs, il est intéressant de penser la spécificité de la mobilisation, par la jeune fille, du voir/être vu dans la rencontre clinique : Amélie joue une forme de cache-cache, ou de coucou-caché, avec la psychologue (rendezvous pris et non honorés, puis une forme de *disparition* qui empêchera que le protocole de la rencontre aille à son terme). À quel miroir insupportable (miroir brisé, effraction de l'enveloppe) le travail clinique engagé avec elle la confronte-t-il ? Comment penser l'échec de ce coucou-caché qui s'épuise dans une forme de disparition (mise à mal de la quête d'un regard comme soutien du déploiement du travail du féminin, fond muet sur lequel peut s'inscrire le vécu de la passivité, mobilisation d'une position active comme alternative à l'impossible investissement de la passivité) ? À quel échec de la transformation de l'affect cette disparition renvoiet-elle ?

De manière annexe, on peut noter qu'Amélie laisse ouverte, ainsi que ses réponses au questionnaire le laissent entendre, l'énigme d'un vécu de passivation–excitation au travers d'une éventuelle atteinte dont elle aurait pu être la victime. Sa réponse ouvre un espace indécidable, quant à la mise en œuvre d'un travail de subjectivation des actes commis et/ou des actes subis.

Cas clinique

Kévin, ou le risque de l'impuissance

Clinique de l'agir sexuel violent

Kévin est âgé de 17 ans lorsqu'il est rencontré dans le cadre d'un examen psychologique. Les faits qui lui sont reprochés, et pour lesquels il est encore en attente de jugement, sont des faits de viol en réunion, commis à l'encontre d'une victime âgée de 13 ans, connue de l'adolescent (elle habite le même quartier que lui). Depuis sa mise en examen, Kévin fait l'objet d'une mesure de détention préventive, dont il a du mal à admettre la légitimité. Voici comment il relate les faits qui lui sont reprochés :

« Une fois je rentre du travail, elle m'a interpellé en bas de chez moi et elle me demande si c'est possible qu'on se voit le lendemain dans une allée. Le lendemain, j'y suis allé, on a parlé, assis sur l'escalier, on a discuté. Puis elle m'a ouvert elle-même le survet' et m'a fait une fellation (ça ils le savent même pas) puis on est parti un peu ensemble et elle est rentrée chez elle. Un autre jour, avec deux copains je me suis rendu avec elle dans une allée, les copains sont venus, juste avant elle m'avait fait une fellation, ils sont montés un par un et elle leur a fait une fellation. Une autre fois avec deux autres copains j'ai dit à la fille "attends-moi" dans cette allée et après les copains savaient, ils ont demandé s'ils pouvaient venir, j'ai pas dit non. Elle a fait une fellation à tous chacun son tour, moi je suis parti. La victime m'accuse de l'avoir sodomisée et d'avoir entraîné les autres. En fait ils m'ont vu et m'ont suivi. »

Kévin insiste sur son sentiment que l'adolescente qui a porté plainte pour viol n'était pas opposée aux pratiques sexuelles de fellation à son égard et à l'égard de ses copains, et met en avant son impression qu'elle y était consentante... Il se dit aussi surpris de la réponse judiciaire (il est incarcéré de manière préventive depuis 27 mois), considérant qu'il a auparavant commis des infractions bien plus graves, sans avoir été sanctionné de manière aussi sévère.

Contrepoint : éléments de la clinique projective de Kévin (annexe 2) Le protocole de Rorschach de Kévin se présente dans une richesse de la production verbale, considéré au plan quantitatif puisqu'il comporte 26 réponses, dont on peut retenir une certaine qualité d'élaboration. L'élément central de la production du discours face à l'épreuve de Rorschach peut être identifié autour du primat de la référence au perceptif qui s'exprime sur différents versants :

• d'une part au travers de l'attachement au « voir » de la planche ; face à la planche de l'épreuve, il s'agit pour Kévin de « voir » ou de « ne pas voir », dans une forme d'adhésion nécessaire au percept qui entrave le travail de mise en représentation dont l'une des caractéristiques consiste dans son appui sur l'expérience de la mise en absence perceptive ;

- d'autre part au travers de l'appel au « voir » du psychologue, qui se présente comme une quête d'appui indispensable au maintien d'une continuité du processus représentatif ; en contrepoint, la difficulté pour Kévin de proposer une représentation sereine du visage et/ou du regard à partir de la planche se donne à voir au travers d'une réponse « masque » (planche l) et de réponses de visage plus ou moins inquiétantes (planche VII : « (...) là je vois deux visages aussi... celui-là et celui-là c'est les mêmes... comme si un peu la bouche... on voit vraiment la bouche avec un œil... là comme si c'était son oreille ou je sais pas et là aussi », enquête : « et je vois un visage avec l'œil là où c'est un peu blanc... là c'est blanc c'est l'oreille (...) » ou planche X : « (...) et tout le contour là c'est comme si c'était un visage, portrait de je sais pas qui mais (...) », enquête : « (...) ils se regardent méchamment, c'est les mêmes les deux ») ;
- enfin, au travers de la référence répétée à la symétrie des planches, investie dans un projet d'étayage, et ouvrant sur des réponses redoublées, que l'on pourrait qualifier comme se situant en deçà de l'accès à un investissement de la spécularité.

Par ailleurs, on peut noter la précarité de la construction de réponses unitaires, ainsi que l'absence de toute kinesthésie (humaine ou animale) ; le rapproché affectif entre les personnages, mentionné à la planche III (« (...) et on dirait qu'ils sont amoureux (...) ») se trouve comme empêché par l'absence de continuité de la représentation humaine, les « cœurs » se trouvant comme détachés de l'enveloppe humaine.

Le protocole de TAT confirme la précarité dans la construction du lien, dont témoignent tout particulièrement les planches 2 (« (...) je vois trois personnes (...) elle attend quelqu'un ») et 8BM (« (...) là je vois lui, il est mort... je vois un mort déjà... et deux... je sais pas comment ils s'appellent les mecs qui ouvrent pour voir comme il est mort (...) »). La référence au féminin ouvre d'une part sur le risque de l'impuissance (à la planche 2, déjà citée, ou à la planche 4 : « (...) elle essaye de le retenir... voilà c'est tout... il l'ignore... c'est tout ») et d'autre part sur celui de la destruction (planche 13MF, face à laquelle la position explicitement passive de la femme, couchée, ouvre sur des fantasmes de meurtre : « là je vois un homme qui pleure parce que il vient de... de... sa femme elle vient de mourir ou peut-être il vient de la tuer ou peut-être il pleure juste après je sais pas (...) »).

Il semble que la nécessité pour Kévin de prendre appui sur l'activité perceptive puisse le protéger du risque de la destruction et/ou de l'effondrement. On peut comprendre que les différentes contraintes que la victime dit avoir subies (fellation de la part de plusieurs garçons, sodomie...) se présentent en miroir des contraintes internes dans lesquelles se trouve prise la vie psychique de Kévin. Tout se passe comme si la contrainte à la passivation propre au temps de l'adolescence se trouvait ici retournée,

au travers de la figuration, sur une scène déplacée, la scène de l'agir sexuel violent. Le non-voir de la scène de la contrainte (ici la participation groupale prend une connotation particulière, puisque le groupe n'est pas présenté comme étant réuni pour la scène de l'agir sexuel violent, les différents acteurs s'étant succédé, dans une même séquence, auprès de la victime) renvoie à une forme d'échappée du contrôle pour l'adolescent qui ne permet pas de donner corps à l'expérience potentiellement structurante du miroir. Ici la pulsion du voir bute, d'une certaine manière, sur l'absence de l'objet, absence vécue comme entraînant une disparition (de l'autre, de soi)¹.

Perspectives

La présentation de ces différents éléments cliniques autorise une modélisation de la place des agirs sexuels violents, entre activité et passivité, entre voir et être vu. En effet, des enjeux différenciés peuvent être repérés, qui ouvrent sur la définition de deux figures de la dynamique activité-passivité, en appui sur la différenciation des deux grandes configurations d'agirs sexuels violents à l'adolescence :

- au regard du groupe des adolescents ayant fait le choix d'une victime prépubère pour des faits commis seul, l'agir peut être pensé comme une forme de confortation narcissique (l'activité est investie comme une modalité de dégagement à l'égard du vécu insupportable de la passivité);
- au regard du groupe des adolescents ayant fait le choix d'une victime pubère pour des faits commis en groupe, l'agir consisterait dans une stratégie de lutte contre l'effondrement (l'investissement de l'activité consisterait alors dans une mise à l'épreuve du risque de la passivité).

En d'autres termes, on peut considérer que l'agir sexuel violent participerait d'une modalité d'aménagement face au risque de la passivation (P. Jeammet, 2002) liée à l'irruption pulsionnelle (P. Gutton, 1991) à l'adolescence. Cette modalité d'aménagement prendrait des formes différenciées en fonction de l'économie psychique des adolescents et du type de problématique psychoaffective à traiter, ainsi que cela a été évoqué précédemment : menace pour le narcissisme *versus* risque d'effondrement et de désorganisation psychique. Il s'agit respectivement pour les adolescents :

Cette situation clinique, paradigmatique des problématiques de l'agir sexuel violent l'adolescence, est reprise dans la suite de cet ouvrage (chapitre 9, consacré aux enjeux de l'expertise judiciaire dans la clinique des agirs sexuels violents).

- d'éprouver le vécu de passivité en l'imposant à l'autre (en appui sur la projection dans la contrainte sexuelle par rapport à la victime prépubère);
- d'imposer alternativement les positions actives et passives (en appui sur la mise en scène de l'agir sexuel violent dans le groupe).

D'une manière générale, on peut considérer que l'agir sexuel violent témoigne de l'échec de l'investissement d'une sexualité génitale :

- l'agir sexuel violent marque le primat du narcissisme et le *déni* de la rencontre de l'autre face au risque de la rencontre de la différence : dans un groupe comme dans l'autre, l'autre-sujet existe peu...;
- dans l'agir sexuel violent, la sexualité s'exprime dans un registre infantile, dominé par le double enjeu pénétré/être pénétré (au sens de l'épreuve de la continuité de l'enveloppe somato-psychique), au détriment de l'investissement du plaisir (de soi, de l'autre) : les adolescents évoquent peu de satisfaction sexuelle en lien avec les agirs sexuels violents...;
- on peut envisager l'agir sexuel violent dans sa contribution à un processus de maturation, dans la mesure de l'appel au tiers contenu potentiellement dans l'acte (on peut en particulier insister sur l'appel à l'interdit dont l'expression peut venir témoigner d'un écart face au risque de l'*impasse* narcissique).

Ces différentes perspectives permettent de confirmer ce que la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents laisse à pressentir aux professionnels qui les rencontrent : l'agir sexuel violent s'inscrit davantage dans le registre de la répétition traumatique que dans celui de la quête de satisfaction et son statut dans la vie psychique de l'adolescent peut être considéré, au plan métapsychologique, dans le registre de la prégénitalité. En d'autres termes, il s'agit de pouvoir considérer que l'agir sexuel violent prend la forme d'un comportement à l'allure génitale (et à ce titre il convoque chacun à l'exercice d'une sexualité *adulte* à laquelle la puberté permet à l'adolescent d'accéder) sous-tendu par des enjeux psychoaffectifs dans le registre de l'infantile et de formes précoces d'accès à la satisfaction pulsionnelle.

Cette conception de l'agir sexuel violent insiste sur le *leurre* que représente en quelque sorte l'engagement sexuel de l'adolescent : alors que la maturation sexuelle qui caractérise l'adolescence donne l'apparence d'un accès à la sexualité adulte, c'est une dimension *régressive* d'investissement de la sexualité qui ordonne la quête de la réalisation sexuelle. Les enjeux de ce constat ne sont bien sûr pas négligeables, et ils concernent tout particulièrement trois niveaux emboîtés dans les réponses qui sont apportées aux adolescents :

• au plan des représentations attachées à l'agir sexuel violent des adolescents, dans un contexte social où l'adolescent tend à être

considéré comme dangereux et menaçant pour l'ordre et la sécurité publics¹ ;

- au plan de la réponse sociale que recouvre l'intervention judiciaire et ses prolongements (peine encourue et prononcée, dispositifs mis en œuvre aux plans de la sanction et du soin...);
- au plan de la rencontre des professionnels mobilisés dans la rencontre des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, pris entre l'excitation à laquelle confrontent ces agirs et la nécessité de l'accueil des parts les plus infantiles des adolescents.

Ces différents aspects font l'objet de développements spécifiques dans la troisième partie de l'ouvrage.

Bibliographie

Bonnet G. La violence du voir. Paris : PUF ; 1996.

Chabert C. Féminin mélancolique. Coll. Petite bibliothèque de psychanalyse. Paris : PUF; 2003.

Denis P. La pulsion pour moi faire. Libres Cahiers pour la Psychanalyse 2007; 1, 15:61-72.

Freud S. Trois essais sur la théorie de la vie sexuelle. In : Freud S. Œuvres complètes. T. VI. Paris : PUF ; 2006, 59-182, (1^{re} éd. 1905).

Gutton P. Le pubertaire. Paris: PUF; 1991.

Gutton P. Adolescens. Paris: PUF; 1996.

Jeammet P. La violence : une réponse à une menace sur l'identité. In : Halfon O. et al. Eds. Sens et non-sens de la violence. Paris : PUF ; 2002, 179-212.

Neau F. Masculin maniaque ? Psychologie Clinique et Projective 2005 ; 11 : 35-78.

^{1.} L'évolution, en forme de durcissement, des réponses pénales apportées aux transgressions adolescentes lors de la dernière décennie en constitue un bon indicateur. Le projet d'une disparition progressive de la spécificité de la justice des mineurs en France s'inscrit dans une idéologie qui tend à refuser la place de l'infantile dans le développement psychoaffectif de l'enfant. Contester la pertinence de l'appellation du tribunal pour enfants au motif qu'un adolescent de 17 ans ne pourrait plus être considéré dans cette appartenance à l'enfance (la désignation de cette même juridiction en Suisse comme tribunal des mineurs évite cette ambiguïté) tend à contribuer à un déni de cette part de l'infantile réactivée, voire exacerbée dans le processus adolescent, son déploiement... et ses avatars.

PARTIE II

Les violences sexuelles et la dynamique des liens

Introduction

L'agir sexuel violent à l'adolescence ne peut être appréhendé sans prendre en compte les éléments de l'environnement, tant du point de vue de l'inscription historique du développement de la personnalité, avec la dimension de l'inscription familiale en particulier (chapitre 5), que du point de vue de la spécificité des violences sexuelles au sein de la famille, et plus particulièrement dans la fratrie (chapitre 6) et, enfin, du point de vue du lien à la victime, au travers du discours de l'adolescent sur l'agir transgressif mais aussi de la singularité d'une rencontre qui s'inscrit dans le registre du même (chapitre 7).

CHAPITRE 5

Violence sexuelle de l'adolescent et dynamique familiale

Si, avec les travaux de D.-W. Winnicott (1965), se trouve affirmée la nécessaire prise en compte de la place de l'environnement, et tout particulièrement de l'environnement familial, dans l'appréhension de la dynamique du développement psychoaffectif du bébé, une telle affirmation peut sans conteste être reprise en ce qui concerne la clinique des adolescents et, pour ce qui nous intéresse ici, en ce qui concerne la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le temps adolescent, ou le processus adolescent, se trouve marqué par une (re-)mise en jeu du lien aux parents et/ou aux figures parentales, au travers de ce que l'on peut identifier habituellement autour de la renégociation des enjeux œdipiens, ou réactualisation de la conflictualité œdipienne. Et c'est bien au regard d'une part du contexte de la résolution œdipienne dans le temps de l'enfance et d'autre part des conditions dans lesquels s'opère la réactualisation au temps de l'adolescence que la problématique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents doit être interrogée. En effet, à l'arrière-plan de cette renégociation, figure en premier lieu la réactualisation des fantasmes incestueux et meurtriers, qui prennent une coloration nouvelle dans la mesure de la potentialité ouverte par la maturation du corps liée à la puberté : là où le petit enfant se trouvait de fait limité dans ses fantasmes par son immaturité physiologique, l'adolescent fait l'expérience de la nécessité d'élaborer de nouveaux destins aux pulsions libidinales et agressives qui l'agitent. En d'autres termes, on peut considérer qu'une contenance suffisante des fantasmes incestueux et meurtriers constitue une pré-condition à un dégagement des contraintes pulsionnelles, dont on peut penser qu'elles peuvent trouver, dans l'agir sexuel violent, une voie de résolution, certes peu satisfaisante du point de vue de la victime qui se trouve comme assignée à cette place. Dans ce contexte, on comprend que les conditions de l'environnement, et tout particulièrement de l'environnement familial de l'adolescent, se présentent comme déterminantes dans la construction d'une sexualité dégagée de ses effets d'aliénation à la pulsion. On a pu soutenir, dans les

chapitres précédents, l'importance du remaniement des liens au sein de la famille dans le temps de l'adolescence, remaniement que j'ai proposé de penser, en particulier, à partir du nécessaire deuil de l'*infans* auquel parents et adolescents sont confrontés. Ce travail de deuil peut être considéré comme une réactualisation, à l'adolescence, du processus de deuil originaire décrit par P.-C. Racamier (1992), processus qui conduit le(s) parent(s) au renoncement d'une relation de complétude avec leur enfant. À ce titre, le deuil originaire introduit une première censure dans le lien parent—enfant et autorise un dégagement de la fantasmatique incestueuse qui contraint les premiers liens.

On a pu mettre en évidence (et la présentation de l'histoire de la famille Mirabelle, évoquée au début de l'ouvrage, le montre de manière exemplaire) de quelle manière le déploiement d'une dynamique incestuelle au sein de la famille constitue un facteur déterminant à l'égard d'une possible réalisation de la transgression sexuelle à l'adolescence. Les travaux récents, et particulièrement ceux qui se sont attachés aux conditions de traitement des sujets engagés dans des agirs sexuels violents (plus spécialement jusque-là du point de vue des adultes), mettent l'accent sur l'importance d'une pensée du sujet inscrit dans la dynamique des liens familiaux (B. Savin, 2000; A. Forissier et B. Savin, 2007). On le comprend, en ce qui concerne les adolescents, si la situation des violences sexuelles commises au sein de la famille, proche ou élargie, incite tout particulièrement à une lecture groupale-familiale des engagements transgressifs de ces derniers, tout agir sexuel violent ouvre la question de la structuration des investissements libidinaux de l'adolescent, dans le contexte du groupe familial et de l'histoire de ces investissements au plan transgénérationnel.

Les enjeux de la rencontre du familial de l'adolescent

Du point de vue des professionnels, éducatifs ou soignant, on peut entendre la place que prennent les mouvements identificatoires et/ou transférentiels mobilisés dans la rencontre avec l'adolescent et sa famille :

• dans la mesure où il est souvent question pour les professionnels de la « particularité » ou de la « spécificité » des familles de ces adolescents, familles souvent reconnues comme étant davantage que les familles d'autres adolescents en capacité d'investir une élaboration secondaire, familles issues de milieux socioprofessionnels plus élevés que les familles habituellement rencontrées, et insérés de manière plutôt satisfaisante au plan social et professionnel ; la particularité reconnue des familles des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents ne préjugeant pas par ailleurs d'éventuelles distorsions et/ou ruptures quant à l'inscription dans les liens familiaux ;

• dans la mesure de l'intime auquel se trouvent convoqués les professionnels dans la rencontre avec l'évocation de la sexualité de l'adolescent et, au-delà, de son intrication avec la rencontre de la sexualité des parents ; la spécificité de ces évocations ouvre sur la convocation à des scènes des origines qui interrogent nécessairement l'histoire de chacun (celle de l'adolescent, celle des parents... et celle du professionnel).

Dans la rencontre avec les familles d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, deux éléments apparaissent au premier plan pour déterminer les conditions d'une alliance de travail autour des adolescents:

- d'une part, le niveau de la reconnaissance de l'interdit de la transgression sexuelle par les parents, reconnaissance qui vient en contrepoint d'une théorie du « dérapage sans gravité » liée au temps de l'adolescence ;
- d'autre part, le soutien, par la famille de l'adolescent auteur, de sa reconnaissance de la position de victime de la victime, reconnaissance qui vient en contrepoint d'une théorie, souvent développée, selon laquelle l'agir de l'adolescent consisterait en une réponse légitime à une *provocation* et/ou à une *attente* de la part de la victime; on verra que la question de la capacité à discerner le consentement de l'autre dans le projet de réalisation sexuelle se trouve assez régulièrement au premier plan des situations dans lesquelles on voit émerger des agirs sexuels violents...

On mesure alors toute l'importance de rendre compte de la particularité des aménagements au sein des familles des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. La dimension de la dynamique familiale est abordée ici à partir de deux sources de données cliniques recueillies auprès des adolescents et de leurs familles : en premier lieu, les données issues du questionnaire d'investigation clinique¹, dans la mesure des items interrogeant des éléments consacrés aux liens dans la famille, et en second lieu, les données issues de la rencontre avec les parents, en appui sur la réalisation du génogramme libre². On peut également considérer, du point de vue de la rencontre des adolescents, que l'analyse des protocoles d'épreuves projectives peut apporter des éléments précieux sur la construction interne des imagos parentales et sur les organisateurs familiaux de la vie psychique de l'adolescent : la référence à la position

^{1.} QICAAICS, issu d'un aménagement du QICPAAS (cf. chapitre 8).

^{2.} Le génogramme libre est un dispositif clinique, inspiré du génogramme systémique, qui propose, dans une perspective psychanalytique, la réalisation d'un arbre généalogique, seul(e) ou en couple, avec une consigne minimale (M.-P. Santelices et al., 1999). L'intérêt de ce dispositif réside tout autant dans l'analyse de la réalisation finale, dans ce qui est montré ou caché, révélé ou tu, que dans l'analyse des modalités d'élaboration de la représentation de l'organisation familiale (ordre d'apparition des générations, commentaires, stratégies de négociation au sein du couple le cas échéant...).

dépressive familiale (P. Roman, 1999) et à la qualité de la configuration qu'elle peut prendre au sein de la famille, peut constituer un analyseur précieux pour l'approche de l'engagement de l'adolescent au sein de la dynamique familiale. En appui sur les travaux de M. Klein (1934, 1940) consacrés à la position dépressive infantile, on l'a vu, la notion de position dépressive familiale vise à rendre compte, pour chaque sujet, de la singularité des aménagements groupaux–familiaux.

Deux aspects sont ici développés : la qualité de la structuration du groupe familial et de l'inscription généalogique d'une part, et le traitement de l'excitation au sein de la famille d'autre part.

Groupe familial et inscription généalogique

Les familles des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents ne semblent pas posséder, au plan de leur profil socioprofessionnel et/ou socioculturel, des particularités permettant de proposer la référence à un modèle particulier de famille que l'on pourrait identifier à partir de critères de compréhension externes. Ce sont, on l'a dit, des familles qui se présentent, davantage que les familles d'adolescents mis en cause pour d'autres types de transgressions adolescentes, dans un large spectre socioculturel et socioprofessionnel, familles que l'on pourrait qualifier de « tout-venant ». On ne peut, en particulier, retenir la dimension de la précarité économique et/ou d'insertion sociale et culturelle, qui caractérise de manière significative les familles dont est issue une large part des adolescents engagés dans des agirs transgressifs non sexuels. C'est donc davantage à partir de critères cliniques, issus de la rencontre de l'intime des organisateurs psychiques de ces familles, que l'on peut en envisager la singularité.

Au travers de la clinique rencontrée dans différents champs de pratique, on peut cependant relever deux éléments qui semblent posséder un certain degré de significativité :

- d'une part, la place des ruptures au sein du groupe familial, conduisant à la *disparition* de l'un des deux parents de l'adolescent (le plus souvent le père), du fait de la séparation parentale et/ou du décès de l'un des deux parents, introduisant rupture et discontinuité des investissements affectifs de l'adolescent;
- d'autre part, la place des recompositions parentales, pour ce qui concerne les parents de l'adolescent et/ou pour ce qui concerne la génération des parents de ses parents.

Au fond, on pourrait dire que ce sont les fondements d'une sécurité de base dans la construction des liens avec l'environnement qui paraissent particulièrement atteints pour les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, mais également la possibilité de construire des repères suffisamment fiables dans la génération. Tout se passe alors

comme si ces différentes caractéristiques familiales et générationnelles portaient atteinte au processus d'élaboration de la pulsion, dans la mesure de la fragilisation des interdits fondamentaux, et de l'interdit de l'inceste tout particulièrement, qu'elle introduit³.

Par ailleurs, la lecture clinique des génogrammes réalisés par des parents d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents témoigne de cette difficulté à faire famille, et plus spécialement à se reconnaître dans ce qu'E. Granjon (1987) nomme l'enveloppe généalogique. Quelques éléments marquants émergent de l'analyse des génogrammes, qui témoignent de la qualité des organisateurs familiaux autour de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents :

- la place récurrente des *blancs* dans la représentation de l'inscription dans la généalogie : ces *blancs* touchent les liens d'alliance, mais ils portent également sur des places et/ou des nominations laissées vacantes ;
- la censure de l'alliance, qui prend la forme d'une limitation du tracé du génogramme à une seule lignée...;
- la précarité du repérage de la différence des sexes et des générations, voire l'écrasement générationnel : graphisme et/ou mention peu différenciés entre les générations, génogrammes *en liste*, incertitude de la vectorisation générationnelle (descendants *versus* ascendants, avec, en filigrane, la question du repérage de l'origine...);
- une difficulté, repérée de manière quasi constante, à identifier, dans la représentation graphique, l'adolescent auteur d'infractions à caractère sexuel autour duquel le génogramme est construit ; en effet, de manière significative, un traitement « à l'aveugle » des génogrammes rend le plus souvent impossible l'identification de l'adolescent concerné : faut-il y lire le syndrome d'un effacement de l'adolescent des investissements généalogiques, du point de vue du (des) parent(s) qui tracent les contours de l'arbre généalogique ? ;
- de manière exceptionnelle, la figuration explicite d'un lien œdipien pathologique (le seul lien marqué dans l'arbre généalogique sera par exemple le lien mère/fils).

Au regard de l'analyse de ces génogrammes, il apparaît que la précarité, voire la distorsion de la construction des liens générationnels se trouve avérée. D'une manière générale, il semble que l'on soit confronté à des situations dans lesquelles le processus adolescent se trouve en

^{3.} On peut penser à cet égard à la difficile construction des repères, au sein des familles dites recomposées, quant à l'établissement de l'interdit de l'inceste : les enfants respectifs d'un couple recomposé vivant sous le même toit s'y considèrent-ils comme soumis, alors même qu'ils ne possèdent aucun lien biologique ? On mesure ici l'écart entre la référence biologique et sa reprise symbolique, et la manière dont les incertitudes parentales quant à la gestion de l'excitation sexuelle au sein de la famille peuvent conduire à une précarisation des interdits... Cette question est reprise au chapitre 6.

panne d'une inscription dans l'histoire de la famille, dans l'histoire de la lignée, dans l'histoire des alliances...: on pourrait alors faire l'hypothèse que ces adolescents participeraient d'une configuration de la position dépressive familiale (P. Roman, 1999) marquée par une impossible séparation (figure de la confusion) et/ou par une nécessité radicale de se dégager du lien (figure du clivage)⁴. On verra par ailleurs que ces effets de confusion paraissent infiltrer le travail des professionnels, voire mettre à mal leurs potentiels de représentation de la place et de l'inscription de l'adolescent dans la famille et, plus largement, dans le lien social.

Dans ce contexte, la dynamique familiale est sans doute davantage à élaborer du point de vue de la construction psychique des liens que d'un point de vue factuel, à partir de la situation des parents : quelle place l'adolescent occupe-t-il dans les investissements des parents ? à quelle fonction est-il assigné dans un pacte transgénérationnel (fonction de répétition et/ou de réparation) ? dans quel projet s'inscrit-il au regard des idéaux des parents ?

On peut conclure à ce point que l'agir sexuel violent à l'adolescence pourrait, au plan de la dynamique familiale, intervenir à titre de stratégie défensive, comme une tentative de cicatrisation :

- au regard d'un risque de désorganisation du groupe familial, dans une configuration où la rencontre de l'autre se trouve comme empêchée par une nécessité de faire jouer du même, dans une mise en scène de mouvements d'indifférenciation au sein de la famille;
- au regard d'un mouvement dépressif familial inélaborable, dans la mesure de l'impossibilité de faire jouer les instances différenciatrices au sein de la famille, au service d'une dynamique structurante.

Il semble que la question de la place des transmissions « en creux » et « en plein » (D. Lafortune, 2002) constitue un aspect à interroger dans la clinique des familles de ces adolescents : en effet, du point de vue des parents, comme des adolescents, on peut noter l'absence de référence à des effets de répétition familiale et/ou générationnelle d'agirs sexuels violents. Cette absence interroge, dans la mesure où la revendication d'une position de victime par les auteurs adultes de violence sexuelle, particulièrement lorsqu'elle est exercée sur des mineurs, apparaît banale et, en tous les cas, attendue. Cette revendication d'une position de victime est souvent considérée d'ailleurs comme un motif de défense plus ou moins légitime à l'égard d'une mise en cause pour des violences sexuelles. Peut-on considérer que cet aspect constituerait une forme de point aveugle dans la clinique de ces adolescents ? L'absence de mention, par la plupart des adolescents, de violences sexuelles subies doitelle être envisagée comme la marque d'une stratégie défensive radicale,

^{4.} Cf. chapitre 1, consacré aux enjeux des remaniements pulsionnels à l'adolescence.

dans le registre du clivage, qui viendrait protéger l'adolescent (et sa famille) d'une confrontation insupportable ?

Dans cette perspective, et au-delà de la participation de l'agir sexuel violent à titre de stratégie défensive dans le contexte des investissements du groupe familial, il semble que l'on pourrait s'interroger sur la fonction de réduction du clivage contenue dans l'acte. En effet, la psychothérapie des auteurs de violences sexuelles, particulièrement adultes, autorise une compréhension de la place du clivage et de sa tentative de résolution par la voie de l'agir sexuel violent, particulièrement lorsque celui-ci s'adresse à l'enfant (de manière directe les agressions sexuelles à l'encontre des enfants, de manière moins directe lorsqu'il s'agit de cyber-pédopornographie) : à cet égard, on peut reconnaître que la répétition traumatique semble autoriser, pour certains auteurs victimes dans l'enfance, une relance de l'activité représentative en appui sur une mobilisation affective. Faire vivre à l'autre ce que l'on a soi-même subi pour tenter de retrouver la trace d'un vécu non élaboré permettrait, au travers de la rencontre de l'affect (de désarroi, de souffrance, de rage...), de se figurer soi-même comme sujet de la scène des violences dont on a été la victime. La mobilisation de l'affect autorise une reprise des liaisons représentatives, attaquées dans l'effraction traumatique constitutive de la violence infligée au sujet. À cet égard, on peut relever la dimension de confusion entre sujet et objet, victime et auteur, sur laquelle s'inscrit l'agir sexuel violent : la victime de l'adolescent engagé dans l'agir sexuel violent se constituerait alors comme double transitoire, support potentiel du processus de symbolisation de la violence. La quête du même dans l'agir sexuel violent, dont la prégnance a été signalée précédemment à partir du choix de la victime, trouve ici tout son sens...

Au plan de la dynamique familiale, le modèle selon lequel l'agir sexuel violent de l'adolescent pourrait avoir une fonction de relance de l'activité représentative peut également être soutenu. On peut considérer en effet que l'adolescent peut se trouver porteur d'une forme de mandat familial, portant sur le non-su, le non-élaboré et/ou le non-symbolisé d'expériences traumatiques et violentes, dont il se charge implicitement de décrypter l'énigme.

Le traitement de l'excitation dans le lien parent-enfant

La configuration familiale des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents témoigne de leur exposition à une excitation souvent peu contenue et, en tous les cas, dont les adolescents (et sans doute l'enfant qu'ils ont été auparavant) ne sont pas véritablement protégés. L'exposition à l'excitation peut prendre deux formes principales, le plus souvent intriquées, selon qu'elle se présente de manière explicite, en lien

avec des comportements explicites des parents, ou de manière latente, en lien avec un défaut dans l'établissement des régimes d'interdits qui structurent et contiennent l'excitation.

En effet, on peut faire le constat que la situation conjugale des parents, ou de manière plus générale, le mode d'investissement de leur sexualité, se trouve en mesure de confronter l'adolescent à une forme d'excitation dans les liens. Une des premières formes peut être identifiée autour de l'instabilité conjugale des parents : au-delà de la situation somme toute actuellement courante de la séparation du couple parental, la confrontation aux violences attachées à la séparation, les effets de la rupture des liens attachés à la séparation et/ou l'instabilité dans la vie affective du ou des parents de l'adolescent lui donnent à rencontrer une excitation dont l'on peut dire qu'elle se trouve en risque de le déborder. Il importe de considérer que cette excitation se trouve en risque, dans son irruption au cœur des émergences pulsionnelles propres à l'adolescence, de prendre la forme d'une collusion traumatique, s'inscrivant dans la vie psychique de l'adolescent sous la forme d'un collapsus topique au sens où C. Janin (1996) en propose l'actualisation dans l'expérience traumatique. Là où les parents devraient pouvoir être en mesure de contenir/refroidir les pulsions sexuelles génitales naissantes de leur adolescent, la confrontation, dans la réalité, à l'excitation des parents expose l'adolescent à une forme de fantasme de scène primitive agie. Cette situation est particulièrement avérée dans le cas de multiples recompositions de couple, qui convoque l'adolescent à ses propres émois amoureux, en écho peu différencié des émois amoureux de ses parents. Il faut noter que dans la situation de non-séparation et de stabilité suffisante du couple parental, lorsque celui-ci est présent auprès de l'adolescent, les engagements sexuels des parents se sont généralement suffisamment émoussés pour que, dans le lien de l'adolescent aux parents, la rencontre de la sexualité puisse prendre la voie du refoulement, dégageant pour une part l'adolescent d'une rencontre trop excitante avec les fantasmes incestueux et meurtriers⁵.

Par ailleurs, les multiples recompositions du couple parental confrontent répétitivement l'adolescent à la séquence rupture/investissement, dans tous les cas chargée d'une excitation. Dans bien des situations par ailleurs, il se trouve contraint à la nécessité de soutenir le parent, le plus souvent la mère avec laquelle vit l'adolescent, dans les mouvements dépressifs qui peuvent accompagner les séparations conjugales. La proximité ainsi

^{5.} Une étude récente menée dans une perspective éducative a montré que l'accès à la sexualité génitale des adolescent(e)s s'avère plus tardif lorsque ceux-ci vivent avec leurs deux parents biologiques que lorsqu'ils vivent dans une situation de séparation du couple parental : effet d'autorité (comme le soutient l'orientation éducative de l'étude) ou effet de contenance de l'excitation ?

ouverte de l'adolescent à sa mère, ainsi que le renversement de la polarité de la protection, contribue à exacerber les engagements œdipiens et le danger incestueux auquel ils livrent l'adolescent.

Un autre constat que l'on peut réaliser concerne la confrontation de l'adolescent à une sexualité *exposée* des parents, qui peut prendre différentes formes, selon les configurations familiales : disponibilité pour l'adolescent de matériel pornographique au domicile parental, non-protection d'espaces intimes où s'exerce la sexualité des parents, exposition des pratiques sexuelles dans leurs composantes violentes et/ou perverses... Le *partage sexuel* entre parents et enfants représente un autre volet de l'exposition de la sexualité ou à la sexualité. Ce partage peut être soit direct, lié à une promiscuité physique des corps, soit indirect, lié au partage de l'excitation : en témoigne la situation d'un adolescent de 16 ans, qui peut montrer régulièrement à sa mère des photos pornographiques qu'il reçoit sur son téléphone portable, compter sur son assentiment, sa complicité, voire un partage de plaisir avec celle-ci.

Par extension, on comprend que l'ensemble des situations au décours desquelles les parents de l'adolescent ne sont pas en mesure de témoigner, sans ambiguïté, des interdits liés à la sexualité et à ses formes transgressives (du point de vue de l'inceste bien sûr, mais également du point de vue de la contrainte et de la violence, du point de vue de la marchandisation du corps et de la sexualité...) placent ce dernier, au plan de sa vie psychique, dans une situation de désarroi. Livré au débordement de mouvements pulsionnels non encadrés par un interdit structurant, et comme abandonné dans la préoccupation parentale, l'adolescent est contraint à inventer ses propres solutions pour assurer le destin pulsionnel, dont l'agir sexuel violent constitue l'une des formes.

Du point de vue de l'adolescent, l'exposition à la sexualité peut prendre la forme d'un non-respect de l'intimité du corps et/ou de sa sexualité (absence d'intimité dans les lieux d'hygiène et les espaces privés de l'adolescent) ou d'interpellations par le(s) parent(s) de l'adolescent sur sa vie sexuelle (remarques intrusives sur les transformations du corps de l'adolescent, questionnements sur la vie affective, injonctions à des pratiques sexuelles, évocations dégradantes liées aux femmes et à la sexualité en général...). En contrepoint de cette forme d'exposition, le refus et l'effacement de toute référence à la sexualité au sein de la famille (« on ne parle pas de cela chez nous »), qui traduit des modalités rigides d'investissement des liens (la sexualité semble prise dans une forme d'enclave de déni), peuvent constituer, à l'inverse, une puissante attraction fantasmatique. L'adolescent peut alors se trouver démuni face au risque de ces émergences, dont la teneur et la qualité ne pourront trouver sens au sein des relations intersubjectives dans le groupe familial, laissant l'adolescent isolé, aux prises avec un indicible et un non-symbolisé.

On le sait, l'absence de protection des enfants à l'égard de la sexualité des adultes constitue une forme classique de l'effraction séductrice contenue dans la confusion des langues (S. Ferenczi, 1933) : l'enfant est alors pris, passivement, dans la *jouissance* de l'adulte et, au risque de la désorganisation et/ou de la folie, apparaît n'avoir qu'une issue, celle du retournement de la passivité (passivation) en activité.

Bibliographie

- Ferenczi S. Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. In : Ferenczi S. Œuvres Complètes, Psychanalyse 4. Paris : Payot ; 1982, 125-38, (1^{re} éd. 1933).
- Forissier A, Savin B. Le vampirisme familial à l'épreuve du rêve. *Le Divan Familial* 2007 ; 19(2) : 119-28.
- Granjon E. L'enveloppe généalogique familiale. Nîmes : Actes du C.O.R ; 1987, 1988 (1^{re} éd. 1987).
- Klein M. Contribution à l'étude de la psychogenèse des états maniaco-dépressifs. In : Klein M. *Essais de psychanalyse*. Paris : Payot ; 1976, (1^{re} éd. 1940).
- Klein M. Le deuil et ses rapports avec les états maniaco-dépressifs. In : Klein M. Essais de psychanalyse. Paris : Payot ; 1976, (1^{re} éd. 1940).
- Janin C. Figures et destins du traumatisme. Paris: PUF; 1996.
- Lafortune D. Abus sexuel juvénile et délinquance juvénile à la lumière des antécédents personnels et familiaux. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique* 2002 ; 54 : 299-317.
- Racamier PC. Le génie des origines. Paris : Payot ; 1992.
- Roman P. La position dépressive familiale : un modèle pour penser la séparation apport des méthodes projectives. *Psychiatrie de l'Enfant* 1999 ; XLII, 1: 129-72.
- Santelices MP, Simon M, Chouvier B. Utilisation libre du génogramme en pratique clinique. *Le Divan Familial* 1999 ; 3 : 171-83.
- Savin B. Sujets auteurs d'inceste. In : Ciavaldini A, Balier C. Eds. Agressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire. Paris : Masson ; 2000, 27-38.
- Savin B. Sujets auteurs d'inceste. In : Ciavaldini A, Balier C. Eds. *Agressions sexuelles : pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire*. Paris : Masson ; 2000, 27-38.
- Winnicott DW. Processus de maturation chez l'enfant. Paris : Payot ; 1988, (1^{re} éd. 1965).

CHAPITRE 6

La violence sexuelle dans la fratrie

De récents travaux (B. Kail et L. Le Caisne, 2002) ont montré qu'en France les violences sexuelles au sein de la famille représenteraient 43 % de l'ensemble des violences sexuelles commises par des adolescents, ce qui souligne l'importance d'une prise en compte de ces situations. On note que les violences sexuelles engagées au sein de la fratrie participent de ce pourcentage mais qu'il ne s'y confond pas. Avec l'abord de la qualité des victimes des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, la place d'autres membres de la famille a pu être évoquée : cousin(e)s, nièces ou neveux, demi-frères et sœurs...

Dans ce contexte, un intérêt particulier doit être porté aux victimes qui se présentent dans un quasi-lien de fratrie avec les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, à savoir les enfants cohabitant avec l'adolescent mais nés d'une précédente union du conjoint du parent chez qui vit l'adolescent. En effet, la question se pose de manière récurrente, au-delà de l'engagement d'actes sexuels contraints, du statut de l'interdit de l'inceste au sein de ces fratries : si l'on considère un critère strictement biologique pour le définir (occultant alors la dimension symbolique qui sous-tend l'interdit), alors les relations sexuelles au sein des fratries recomposées ne comportent pas cette dimension incestueuse; en revanche, si l'on considère l'intime qu'implique la cohabitation au sein d'une même famille comme témoin d'un lien privilégié, de l'ordre du lien de fratrie, alors celui-ci se trouve pris dans l'interdit de l'inceste. Bien sûr, l'aspect de l'instauration de l'interdit de l'inceste au sein de la famille ne concerne que de manière latérale la problématique des agirs sexuels violents des adolescents au sein de la fratrie... puisqu'en tout état de cause, c'est bien de l'interdit de la contrainte sexuelle, ainsi que de la reconnaissance et du respect du consentement de l'autre qu'il s'agit prioritairement. Il n'en reste pas moins que la question du statut de l'interdit de l'inceste (son inscription au sein des liens familiaux et sa consistance symbolique versus sa précarité et les atteintes dont il peut faire l'objet) s'avère tout à fait déterminante pour qualifier le contexte familial de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents. On le

sait, au-delà de la situation de l'inceste avéré, la qualité incestuelle du climat au sein de la famille représente une composante propre à soutenir un haut niveau d'excitation dans les liens, dont on a pu voir de quelle manière il se trouve en risque de déborder les potentiels de traitement de l'adolescent (voire de l'enfant).

La mise à l'épreuve des liens fraternels

L'attention spécifique à des situations dans lesquelles les violences sexuelles sont réalisées à l'intérieur de la fratrie¹ permet de spécifier quelques enjeux de cette mise à l'épreuve des liens fraternels.

Lorsque l'on aborde ces situations, la figure qui domine, de manière récurrente, est celle d'un frère aîné (aîné de la fratrie et/ou aîné de la victime ou des victimes). Le profil de ces auteurs peut dès lors être défini de la manière suivante, lorsqu'ils sont rencontrés dans le cadre judiciaire :

- il s'agit d'adolescents de genre masculin, auteurs de violences sexuelles à l'âge de l'adolescence, dans un temps où ils étaient alors mineurs...;
- il s'agit d'adolescents rencontrés dans le cadre d'une expertise judiciaire, avant le procès, alors qu'ils sont encore mineurs ou jeunes adultes ;
- la ou les victimes de ces adolescents sont, le plus souvent, de genre féminin, toutes les victimes sont prépubères au moment des faits et elles peuvent être adolescentes au moment de la rencontre dans le cadre de l'expertise judiciaire, dans la mesure du temps de latence entre le moment des faits et la possibilité de les dénoncer.

L'approche clinique de ces situations, à partir de rencontres dans le cadre d'expertises judiciaires, repose, selon des modalités diverses, sur un examen psychologique en appui sur les épreuves projectives (Rorschach et/ou TAT) tout autant lorsqu'il s'agit d'auteurs que lorsqu'il s'agit de victimes. L'utilisation de ces épreuves permet, on l'a dit, d'appréhender la dynamique psychique au sein de laquelle s'inscrit l'acte transgressif, audelà de la prise en compte du symptôme que représente l'acte.

Pour envisager l'approche de la dynamique entre auteurs et victimes au sein de la fratrie, deux points de vue sont abordés :

- d'une part le point de vue des auteurs, qui, dans notre étude sont de jeunes adultes (entre 18 et 21 ans) au moment où ils sont rencontrés ;
- d'autre part le point de vue familial, à partir de l'analyse des enjeux propres à la dimension du groupe-famille; nous nous focalisons sur la situation d'une fratrie constituée par un auteur et ses deux victimes (une fille et un garçon).

Ces deux perspectives viennent en écho l'une de l'autre, dans une approche clinique et psychopathologique du sujet singulier et de ses

Une première approche de cette problématique a été précédemment publiée, élaborée et rédigée en collaboration avec M. Ravit (P. Roman et M. Ravit, 2006).

appartenances groupales-familiales, afin de tenter de dégager la spécificité des enjeux de la violence sexuelle au sein de la fratrie, dans la traversée du processus adolescent.

Violence sexuelle dans la famille et processus adolescent

La problématique des violences sexuelles au sein de la fratrie interroge la spécificité de la mise en œuvre d'agirs sexuels violents au sein du groupe familial, c'est-à-dire au cœur de la matrice où s'inscrit la place de l'adolescent dans l'histoire des générations, matrice dont on sait que l'adolescent tend à en contester le bien-fondé et/ou la pertinence dans une période où la quête d'autonomie se présente au premier plan. L'enjeu serait alors de tenter de modéliser la spécificité de la dynamique des liens au sein des fratries concernées par des agirs sexuels violents. Au fond, si l'on peut considérer que la violence sexuelle à l'adolescence interroge le « besoin de traumatisme » à l'adolescence, la « pulsion traumatophilique » à l'adolescence (J. Guillaumin, 2001), ainsi que son potentiel de réaménagement dans le cadre du traitement de ce que P. Gutton nomme le « traumatisme pubertaire » (1993), la violence sexuelle au sein de la fratrie constituerait-elle une forme spécifique d'expression de ce besoin de traumatisme, interrogeant l'émergence et le destin de l'excitation ? En d'autres termes, peut-on penser la violence sexuelle au sein de la fratrie comme une modalité et/ou une tentative de symbolisation d'un impensé familial et/ou d'un échec dans l'instauration des instances de l'interdit, comme si l'émergence transgressive constituait une forme d'appel à un dispositif symbolisant (du côté de la limite et/ou du côté du soin) ?

Dans de précédents travaux (P. Roman *et al.*, 2004 ; P. Roman, 2008), c'est tout particulièrement en appui sur les épreuves projectives que les modalités selon lesquelles le lien fraternel interroge la qualité des liens de filiation et de transmission ont été envisagées. L'accent a alors été porté sur la manière dont, au travers de situations de séparation et/ou de placement, l'organisation de la représentation des liens paraît être rompue. L'identité fraternelle se trouverait particulièrement mobilisée dans une tentative de contenance de la souffrance du lien familial au travers de la mobilisation d'une enveloppe fraternelle, comme substitut à une enveloppe parentale².

^{2.} La dimension de la parentalisation des enfants et/ou des adolescents au sein des familles est repérée depuis longtemps comme témoignant d'un défaut dans l'institution des organisateurs de la différence (différence des sexes, différence des générations); dans la situation des violences sexuelles dans la famille, tout se passe comme si l'adolescent venait signifier d'une part une souffrance quant à la place occupée dans la famille, et d'autre part l'inefficience de l'enveloppe parentale, en tant qu'elle se trouve en mesure de limiter et tracer une frontière entre les espaces psychiques.

Dans ce contexte, l'analyse des épreuves projectives des adolescents concernés permet de mettre l'accent sur les mouvements de lutte contre la dépression, avec une impossibilité à organiser l'expérience de séparation/individuation (défaillance de l'inscription dans les registres de la différence des sexes et des générations).

Par ailleurs, on a pu mesurer que l'approche des violences sexuelles, en fonction du type d'agirs sexuels violents engagés (agression sexuelle, viol), dans une perspective de croisement entre les positions d'auteurs et de victimes, permet de montrer la proximité des dynamiques psychiques respectives des auteurs et des victimes. On peut s'interroger sur la manière dont ces violences sexuelles, présentes de manière élective au sein de la fratrie, contribuent à l'élaboration de la sexualité dans et par le traumatisme. Si l'on reprend les premières propositions avancées à cet égard (P. Roman, 2004), l'enjeu de l'évaluation de la violence sexuelle se trouve impliqué dans une double perspective, selon que l'adolescent se trouve engagé dans une agression sexuelle (attouchement) ou un viol (pénétration) :

- l'agression sexuelle s'inscrirait comme une stratégie défensive dans la rencontre de la différence, la réassurance narcissique recherchée par l'auteur trouvant comme écho la mise en jeu d'une fonction de protection chez la victime ;
- le viol mettrait plus particulièrement à l'épreuve la qualité de l'objet externe sur fond de clivage des investissements libidinaux du côté de l'auteur, mobilisant une stratégie de protection face aux risques d'effraction engagés dans la rencontre génitale du côté de la victime.

Ainsi, on pourrait considérer que l'agression sexuelle se présenterait comme une tentative d'aménagement et de différenciation dans la rencontre de l'irruption de la sexualité génitale, alors que le viol pourrait être compris comme une tentative d'auto-représentation d'un surplus d'excitation, qui ferait intrusion dans le corps et la vie psychique de l'adolescent, brouillant en quelque sorte les pistes de la vectorisation pulsionnelle (cela vient-il de moi ? cela vient-il de l'autre ?), laissant l'adolescent aux prises avec des angoisses d'englobement.

Par ailleurs, rappelons que la proposition de différencier les agirs sexuels violents à l'encontre de victimes prépubères de ceux commis à l'égard de victimes pubères, a conduit à considérer que les adolescents dont les victimes sont prépubères (ce qui est le cas pour une très large part des violences sexuelles dans la fratrie) mettaient ainsi à l'épreuve, de manière plus large, la question de leur place au sein du groupe familial (au triple plan de la différenciation Moi/non-Moi, de la différenciation entre les sexes et de la différenciation entre les générations), dans un mouvement qui vise en quelque sorte à soutenir l'émergence d'un magma indifférencié, duquel ils tenteraient ainsi de se dégager, dans un processus de confortation narcissique.

Clinique de la violence sexuelle au sein de la fratrie

L'expression de l'acte de violence sexuelle au sein de la fratrie s'inscrit sur le fond d'une continuité narcissique entre sujet et objet, et semble répondre à la nécessité de mettre en jeu, sur la scène externe, une forme de duplication projective de soi-même. Cette duplication a une fonction de première ébauche différenciatrice entre sujet et objet, différenciation qui serait déjà là mais qui n'aurait pu encore advenir. Dans ce sens, l'objet externe (l'autre, le non-Moi, la victime dans la fratrie...) peut être considéré dans sa dimension paradoxale : à la fois hors du sujet en même temps qu'il le représenterait, il viendrait tenter de répondre à l'effraction constituée par l'existence d'un objet interne insécurisant, qui porte atteinte à la continuité narcissique du sujet.

Lorsqu'elles sont rencontrées au sein de la fratrie, les situations de violence sexuelle confrontent à un certain nombre de configurations singulières. On constate, dans un premier temps, que l'ensemble des auteurs rencontrés reconnaît les faits de violence sexuelle pour lesquels ils sont mis en cause ; certains essaient bien sûr de se maintenir à distance de ces faits, à en minorer la nature ou la portée en introduisant une forme de doute concernant leur propre implication (quitte à renvoyer l'interlocuteur à une expérience d'étrangeté) et concernant la qualité de la parole de la victime. Cet aspect de la clinique apparaît singulier, tant il est vrai que les données issues de travaux consacrés à la violence sexuelle à l'adolescence sont dominés par une incidence notable des positions de dénégation, ou dit de manière plus précise, des positions de non-reconnaissance des faits ; l'acmé de cette non-reconnaissance peut être identifiée au décours des situations de violence sexuelle en groupe, situations dans lesquelles, nous l'avons vu, la victime est généralement une adolescente, paire des auteurs.

La spécificité attachée à la non-reconnaissance des faits reprochés a pu être rencontrée dans d'autres situations de violence sexuelle avérées au sein de la fratrie, qui ne seront pas évoquées ici ; ces situations évoquent des aménagements singuliers des liens au sein de la famille, que je propose de référer à une modalité de *transaction incestueuse*, modalité de lien qui signifierait d'une certaine manière, au sein de la fratrie, la spécificité de l'organisateur familial... Plusieurs aspects sont présents de manière récurrente au décours des histoires de vie des adolescents et des familles au sein desquelles des violences sexuelles se déploient :

• les liens au sein de la famille sont particulièrement précaires, tant au plan des éléments factuels que l'on peut identifier (séparation du couple parental, famille monoparentale en défaut de repère paternel) qu'au plan de la nature et de la qualité de l'investissement des figures parentales (prégnance de vécus de lâchage et d'abandon, fragilité voire

carence quant à l'instauration des interdits fondamentaux, repérage de « proximités incestuelles » qui consistent par exemple à organiser le couchage dans le même lit de deux enfants d'une même fratrie...);

- la dénonciation des faits par la victime intervient à un moment singulier, dont l'on peut interroger le sens et la portée, puisque c'est à proximité de l'accès à la majorité de l'auteur ;
- les faits de violence sexuelle commis au sein de la fratrie, souvent répétés sur de longues périodes (que l'on peut compter en terme de mois voire d'années), sont suspendus à partir du moment où la victime peut signifier de manière suffisamment convaincante et audible son absence de consentement aux actes d'ordre sexuel qui lui sont imposés;
- à partir de là, le (les) parent(s) de ces adolescents occupent, au sein de la famille, une position intenable dans la mesure où ils sont dans le même espace-temps parent de l'auteur et parent de la victime, leurs investissements affectifs se trouvent partagés, de manière violente ; ces parents disent l'écartèlement entre un vécu de culpabilité de ne pas avoir été en mesure de protéger leur enfant victime, et l'insupportable que représente l'intervention policière et judiciaire dans la vie de leur enfant auteur ;
- la particularité du lien instauré entre auteur et victime vaut également d'être signalée. En effet, à la différence des situations de violence sexuelle que l'on rencontre chez des adolescents dont la victime n'appartient pas à la fratrie et au décours desquelles la question du consentement de la victime se trouve interrogée a minima, dans les situations de violence sexuelle au sein de la fratrie, l'auteur met systématiquement l'accent sur l'absence de sentiment de contrainte et/ou de violence vis-à-vis de la victime, fondé sur une interprétation de l'absence de réaction négative de la victime (elle ne refuse pas de manière explicite, elle ne pleure pas...) voire sur l'absence de déplaisir de la victime dans les actes sexuels contraints, laissant entendre même qu'elle aurait pu y trouver une satisfaction (rapproché affectif) voire un plaisir sexuel. Dans ce contexte, on comprend que la représentation sous-jacente est celle d'une victime disponible voire accueillante aux pulsions sexuelles adolescentes de son frère aîné, ces pulsions sexuelles étant présentées dans leur caractère irrépressible (on pourrait comprendre, dans une forme d'équivalence, que la passivité physique imposée à la victime renverrait à la passivation pulsionnelle imposée à l'adolescent auteur du fait de l'irruption pubertaire signifiée par la transformation du corps au temps de l'adolescence).

Ce dernier aspect permet d'aborder la question de la construction de l'interdit du meurtre et de l'inceste au sein des familles concernées par les violences sexuelles au sein de la fratrie, mais on comprend également qu'il renvoie à des formes particulières quant à l'accès à la sexualité génitale au sein même de la famille dans la mesure où ces violences sexuelles à l'intérieur de la famille représentent pour l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents une alternative « économique » à la

nécessité d'aller porter en-dehors de la sphère familiale sa quête affective et sexuelle, démarche qui implique une confrontation à la réalité environnante et une prise sur le social et les liens qui s'y déploient : plus que les autres, les adolescents mis en cause pour des violences au sein de la fratrie font part au clinicien de leur malaise dans ce temps de vacillement de l'adolescence, de leur difficulté à soutenir les transformations de leur corps liées à l'éclosion hormonale pour eux-mêmes et dans la confrontation au regard des autres, et du vécu d'inhibition qui les submerge dans le projet de relations amoureuses avec des adolescentes de leur âge. On l'entend en filigrane, la victime au sein de la fratrie se trouve comme assujettie à un lien au sein duquel l'interdit de l'inceste est transgressé sans être nommé, sur le fond d'un déni de la dimension structurante de l'interdit... mais peut-être aussi dans le projet paradoxal d'en retrouver le sens au travers d'un appel à la restauration d'un ordre symbolique.

Approche projective des enjeux du lien fraternel

Les éléments cliniques qui seront présentés prendront appui sur des protocoles d'épreuves projectives recueillis tant auprès d'auteurs que de victimes, dans un contexte d'expertise judiciaire ; ils autoriseront :

- d'une part une approche clinique du fonctionnement psychique des adolescents auteurs de violence sexuelle au sein de la fratrie ;
- d'autre part une appréhension de la dynamique familiale qui émerge de la singularité du lien entre l'auteur et la victime.

On le sait, la confrontation à la situation de l'épreuve projective mobilise de manière privilégiée, au travers de l'appui visuel et de la symétrie du matériel, la dimension spéculaire... dimension dont on verra qu'elle est particulièrement mise à mal dans ses effets structurants en vue de la construction de l'état subjectif interne. L'« activité projective », ainsi que R. Roussillon nomme (Roussillon, 1997) le processus qui s'étend de la perception à la représentation dans la rencontre des planches de l'épreuve projective, consiste à produire une image à partir d'un stimulus dont le seul organisateur est celui de la symétrie (et ce, en particulier pour l'épreuve de Rorschach) et met en jeu la capacité de prendre appui sur l'image interne suffisamment consistante. Par ailleurs, la construction de l'image interne prend appui sur une réactualisation de l'expérience spéculaire dans la rencontre avec le miroir, ainsi que D.-W. Winnicott (1971), se basant sur l'observation du lien de regard entre mère et nourrisson, en a développé la compréhension (et J. Lacan après lui). Au-delà, il s'agira de considérer l'idée selon laquelle la rencontre projective propose un espace privilégié pour aborder la dynamique qui s'établit entre sujet et objet, et pour en comprendre les enjeux singuliers dans le contexte des violences sexuelles au sein de la fratrie.

Clinique projective des adolescents auteurs

Deux lignes de travail conduiront notre approche de la clinique projective des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents au sein de la fratrie :

- la mise en question de la fonction réflexive de la vie psychique, à partir de la prise en compte de deux types d'indicateurs, la symétrie et les réponses-miroir ;
- la défaillance de la construction d'un objet d'étayage interne à même d'assurer la continuité narcissique de l'adolescent, à partir là encore de deux types d'indicateurs, la coexistence voire l'interpénétration de représentations hétérogènes et de la rencontre de l'étrangeté (*inquiétante familiarité*).

Comme cela a été souligné dans le texte évoqué précédemment (cf. note p. 87), les nombreuses réponses qui concernent la symétrie, dans la rencontre de l'épreuve de Rorschach, relèvent principalement de deux approches dans l'organisation du percept :

- des réponses au décours desquelles se dédoublent ou se redoublent, de part et d'autre de l'axe médian, des représentations qui visent à (re)trouver l'expérience de la « mêmeté » (P. Aulagnier, 1975) ; les réponses suivantes en témoignent : « deux chiens » (Patrick, planche III) ; « deux formes rouges, deux ours... » (Patrick, planche VIII) ; « deux personnes assez identiques » (Roland, planche III) ; « deux caméléons » (Roland, planche VIII) ; « deux yeux ». Ces réponses s'inscrivent comme des tentatives perceptives de « comblement » face à une dynamique associative envahie par des éprouvés peu circonscrits et peu représentables ;
- des réponses-miroir, au travers desquelles la symétrie tente d'organiser, en appui sur la dimension du perceptif, à partir de l'expérience de la rencontre de la réalité externe, la part énigmatique, pour le sujet, des éprouvés sensoriels liés à la réalité interne. Ces « impressions » de miroir, pas toujours très bien définies, semblent particulièrement liées à des réponses mettant en scène des représentations humaines (Roland, planche III: « deux personnes assez identiques »; Martin, planche II « une personne qui se regarde dans un miroir et qui se touche de sa main, symétrique, une personne qui se toucherait dans son miroir »). Ces réponses semblent émerger dans le but de figer l'investissement narcissique, afin que rien ne se trouve en risque d'être modifié ni ne s'éprouve de l'altérité et de la différence des sexes. Ces productions projectives se présentent ainsi comme des mises en forme singulières de cicatrisation face au risque de désorganisation économique du Moi, comme en témoigne le protocole de Rorschach de Patrick dans lequel, à travers la dynamique d'appel à la régression des planches, se livrent à chacune des planches ces formes d'« impressions » de symétrie et de miroir:

- planche III : « Toujours cette symétrie [...] » Enquête limite : « C'est un peu contradictoire...Une femme par rapport à la poitrine et aux talons, avec un sexe d'homme, c'est ambigu ».
- planche VI : « Cet axe de symétrie, on a l'impression qu'il y a un miroir bloqué au centre qui reporte deux images identiques ».

Dans cette même lignée, on peut remarquer que l'interprétation de la planche VII fait surgir la fascination pour l'identique et, dans le même temps, le risque majeur de l'élaboration de la séparation. Dans ce contexte, aucune réponse comprenant une représentation humaine ne parvient à s'organiser : « si on regarde qu'une seule partie ça peut faire penser à un paysage avec des collines (Patrick cache la moitié symétrique de la planche) deux paysages similaires vu qu'il y a encore cette symétrie....Une rivière qui sépare, un cours d'eau qui sépare les montagnes (...) ».

Ces différents aspects, qui témoignent de troubles précoces dans la construction et l'internalisation de l'expérience sensorielle, s'expriment par un investissement de la symétrie dominé par une problématique identitaire, qui se traduit par une quête du même, quête de l'identique. La référence à une problématique de type identitaire s'impose ici, révélée par la tentative de construction, en appui sur la qualité de symétrie du matériel de l'épreuve de Rorschach, d'un double narcissique, figure préalable nécessaire à l'établissement d'une différenciation sujet/objet et à une organisation suffisamment intriquée des auto-érotismes, dont on sait qu'ils constituent le fondement de l'identité subjective.

C'est dans ce contexte que les réponses-miroir se présentent ici au mieux comme des tentatives de réverbération (duplication ?), sans tonalité et sans relief, de l'état interne. Dans ce prolongement, la qualité de la construction identitaire se donne à voir dans la rencontre de l'épreuve de Rorschach au travers de réponses de confabulation et/ou des contaminations, réponses porteuses d'une inquiétante étrangeté dans la mesure où la nature et la qualité du stimulus se présentent de manière peu qualifiable. Aux planches IV et V du Rorschach, les réponses proposées par Patrick illustrent de manière particulièrement claire de quelle manière les éprouvés, en panne de traduction psychique et de qualification, sont à la fois clivés et figés face au risque patent de désorganisation :

- planche IV : « J'ai à la fois l'impression d'être dans un film fantastique avec une espèce... Une forêt hantée avec un arbre un peu vivant (...) Et d'un autre côté j'ai l'impression que c'est un personnage de B.D type Goldorak version moderne, mais plutôt méchant que gentil. Un robot géant (...) une bête en ferraille, mais là c'est un monstre de chair »,
- planche V : « J'ai l'impression que c'est un mélange d'animaux (...) ; Un nouveau-né, un cheval qui vient de naître (...) ».

La tentative de figuration de l'éprouvé s'exprime à travers des représentations qui mettent en scène le corps d'une part dans sa dimension d'étrangeté et de manque d'unité, et d'autre part comme corps dévitalisé (corps dont la matière première serait la « ferraille » ou bien corps qui aurait perdu de sa substance vitale). On le voit, la représentation du corps reste fragile, peu psychisée, et s'inscrivant en deçà d'une possible expérience de plaisir.

Il est classique, dans une approche psychanalytique, de considérer que les premières activités psychiques naissent des expériences de satisfaction, en référence à la rencontre d'un support dont la qualité seule permet à la sensorialité de s'inscrire dans un espace à trois dimensions. Selon M. Schneider (1992), la forme maternelle construit ce support, ce « sol porteur », en appui duquel la sensorialité peut éclore et se constituer comme figure à partir du fond peu différencié et peu vectorisé de l'expérience corporelle. Les réponses énoncées face à l'épreuve de Rorschach dans lesquelles se mélangent, s'amalgament et fusionnent différents contenus rendent compte de la fragilité des processus de libidinisation, ces derniers ne peuvent en effet prendre forme dans une première ébauche différenciatrice entre figure et fond, première ébauche constitutive du Moi-peau (D. Anzieu, 1974). Et c'est bien cette « fonction intermédiaire » (D. Anzieu, 1993), fonction qui se propose comme support qui s'avère absente chez les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, entravant la possible constitution des auto-érotismes, dans leur relief et leur consistance singuliers.

Le *choix* de la victime de violence sexuelle au sein de la fratrie (le frère et/ou la sœur prépubère, le plus souvent), interroge tout spécialement le rôle et la fonction de cet objet de la réalité externe, objet-support familier et dans le même temps peu différencié, figuration de ce que R. Cahn (1991) nomme comme un « objet non-objet » ; il s'agit d'un objet réceptacle qui se présente comme une surface de projection des éprouvés chaotiques, qui ne trouvent pas à s'organiser et/ou à s'introjecter faisant trace, chez l'adolescent, d'une expérience irrémédiable de perte. À partir de là, on peut comprendre que l'agir sexuel violent s'organise comme une sorte de renaissance sensorielle, la rencontre du corps à la fois intime et étranger de l'autre-proche (l'autre de la rencontre incestueuse) se profilant comme prolongement et la substitution de l'expérience des propres zones érogènes du sujet. En conséquence, l'ancrage (auto-)érotique tente de se construire en appui sur des ersatz de zones érogènes, situées « hors corps » de l'adolescent (puisque mobilisées dans le corps de l'autre-victime). Ce dispositif singulier permet à l'adolescent de se prémunir du risque de la rencontre de l'excitation pulsionnelle, vécue comme éminemment traumatique à la période de l'adolescence, et de se garantir ainsi les conditions a minima de construction de sa subjectivité.

Paradoxalement, le recours à l'agir chez les adolescents engagés dans des violences sexuelles témoigne, au-delà d'un mouvement de déliaison, d'un besoin vital de liaison qui ne peut s'exercer que dans une violence sexuelle à caractère traumatique dont l'autre-victime est le réceptacle. Ce constat clinique nous renseigne, à rebours pourrait-on dire, sur le contexte de l'histoire de la rencontre avec l'objet pour ces adolescents, rencontre dont on peut imaginer qu'elle s'est établie dans un contexte de détresse à traumatique. On peut rappeler, en appui sur les travaux freudiens, que l'expérience traumatique touche le corps même du sujet et qu'elle affecte les perceptions sensorielles (S. Freud 1937, 1939). Dans son inscription, cette expérience traumatique s'impose comme un îlot du psychisme, dans lequel une part de la subjectivité a été perdue (R. Roussillon, 1987, 2001). C'est dans ce contexte théorique que l'on peut penser la notion de « pulsion traumatique », déjà abordée dans le présent ouvrage : cette notion, proposée par J. Guillaumin (2001) permet d'éclairer la manière dont la construction psychique du traumatisme par le traumatique (on pourrait dire par la quête de l'expérience traumatique) permet de prendre appui sur un traumatisme dont on se souvient, à la différence du traumatisme perdu pour l'histoire personnelle, celui qui est pris dans le clivage).

Autrement dit, dans la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents au sein de la fratrie, la logique traumatique se (re)construit à partir de l'acte (qui se déploie dans la réalité externe) qui prend valeur de l'événement traumatique perdu (au plan de la réalité interne). L'agir sexuel violent se présente alors tout à la fois comme seul réceptacle possible et comme attracteur du trop-plein d'excitation qui déborde les capacités de liaison du Moi. La violence expulsée dans la victime convoque chez elle ses propres capacités de résistance, tant physique que psychique. Cette expérience traumatique, dont on peut dire qu'elle est co-produite chez l'autre et comme géré du dehors, permettrait une première figuration de ce qui n'est pas représentable, de ce qui a été perdu de l'histoire du sujet pour la subjectivité, première figuration du travail d'appropriation interne. En quelque sorte, la sidération de la victime ne serait que l'écho de l'irreprésentable de la violence chez l'adolescent auteur de violences sexuelles. Ce qui ne peut être pensé, c'est-à-dire ce qui est demeuré exclu de la subjectivité chez l'auteur, avec le potentiel de violence propre à cet impensé, se trouve à nouveau mobilisé dans l'acte. Ce sexuel cru, dénué d'érotisme et privé de toute sensualité, fonctionne comme un auto-érotisme que l'on peut qualifier de fallacieux, au sens où il prend appui sur l'autre pour construire de l'expérience subjective, là où l'auto-érotisme n'a pu s'organiser dans l'espace interne de l'adolescent. Le caractère compulsif de l'engagement dans l'agir sexuel violent de l'adolescent, qui caractérise les violences sexuelles au sein de la fratrie, peut, dans ce contexte, être compris comme une tentative répétée, voire désespérée, d'intériorisation de ce que D.-W. Winnicott (1974) nomme la détresse primaire, détresse qui a conduit le Moi à un état d'agonie : c'est ce que D.-W. Winnicott (1974) décrit avec la crainte de l'effondrement, crainte d'un effondrement qui a déjà eu lieu mais qui n'a pu s'inscrire psychiquement, dans la mesure du risque du meurtre de la subjectivité attaché à l'inscription psychique d'une telle expérience.

Dans la vie psychique du sujet, une telle expérience ouvre sur un éprouvé de catastrophe qui sera toujours à craindre et à rechercher. La détresse sans recours ressentie par la victime renvoie, en miroir, à la dynamique psychique de l'auteur, dans le contexte d'une impossible constitution d'un double interne, puisque ce potentiel d'effroi est mis en scène dans la réalité externe. Ce constat conduit à s'interroger sur la consistance des fantasmes originaires (fantasme de scène primitive, fantasme de séduction, fantasme de castration), dont on peut faire le constat qu'ils se trouvent, chez les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, particulièrement peu opérants dans leur fonction structurante, tout spécialement en ce qui concerne le fantasme de scène primitive (« se représenter dans sa propre origine / dans sa propre conception »).

Clinique projective des adolescents auteurs-victimes

Cas clinique

La fratrie Auvergne

Il s'agit de proposer ici une mise en perspective entre la clinique de Patrick, 21 ans (auteur), et celle de sa sœur, Noémie, 14 ans (victime). Au préalable, il paraît important de faire état succinctement de la situation de la famille Auvergne: Patrick a été accusé par ses deux sœurs (l'une âgée de 2 ans de plus que lui, l'autre de 7 ans de moins) et par son frère (8 ans de moins) de viols et d'agressions sexuelles¹. Le contexte de la famille est marqué par la séparation des parents alors que les enfants étaient encore jeunes (Patrick avait dix ans environ). Après une période pendant laquelle les enfants n'ont pas eu de contact avec leur père, période qui semble avoir coïncidé également avec la survenue d'un mouvement dépressif important chez la mère, les enfants seront reçus régulièrement par le père, qui s'est engagé dans une nouvelle relation de couple avec une jeune femme.

Patrick reconnaît avec une certaine *tranquillité* avoir eu des relations sexuelles, non consenties par elle, avec sa jeune sœur Noémie, alors qu'il avait entre 11 et 16 ans et Noémie entre 4 et 9 ans ; il ne reconnaît pas cependant les faits qui sont dénoncés par sa sœur aînée (qui se tiendra

d'ailleurs en retrait de la procédure judiciaire engagée par les parents des enfants mineurs, en refusant de s'engager dans la procédure d'expertise décidée à son bénéfice par le magistrat en charge du dossier) et il évoque une relation ambigüe à l'égard de son jeune frère, avec qui il a partagé le même lit pendant une grande partie de son enfance et de son adolescence. Ce jeune frère, quant à lui, ne peut confirmer expressément avoir été victime de violence sexuelle de la part de son aîné : il parle de situations de rapproché corporel, d'excitation dans la promiscuité imposée par le partage du couchage... mais pas d'une violence qui serait avérée, et qui aurait pris une forme de contrainte.

Dans le cadre des entretiens cliniques au décours desquels Patrick est rencontré, ce dernier se présente dans une modalité contrastée : il oscille entre effondrement *froid*, sans affect à l'égard des faits et authentique quête de sens à l'égard de son engagement *violent*, qu'il peine d'ailleurs à reconnaître comme tel, et à tout le moins transgressif. Noémie, quant à elle, témoigne d'un véritable désarroi, confrontée à une double expérience d'impuissance et de culpabilité diffuse quant à sa possible implication active dans les relations sexuelles transgressives avec son frère.

On a pu entrevoir, au travers des éléments d'analyse proposés précédemment pour les protocoles d'épreuves projectives des auteurs, que Patrick se trouvait en difficulté pour prendre appui sur une possible figuration du double dans le projet d'une élaboration subjective en mesure d'accueillir les positions différenciées du sujet et de l'objet. Les redoublements de réponse, le jeu empêché avec la symétrie (particulièrement illustré par la réponse à la planche VI : « miroir bloqué », ou à la planche IX : « symétrie approximative ») ainsi que l'incertitude des limites et de la différenciation des émergences figuratives (à la planche III, à l'enquête des limites : « oui à la riqueur mais c'est un peu contradictoire... mais sur une table, cambré, femme par rapport à la poitrine et aux talons, avec un sexe d'homme, c'est ambigu », planche VII où se trouvent associées séparation et difformité : «... un cours d'eau qui sépare les montagnes, les collines sont un peu difformes, mais réel, caillou, un peu de verdure, de l'herbe... ») manifestent chacun à leur manière de l'impasse du traitement pulsionnel. L'émergence de l'excitation dans la rencontre avec le matériel projectif ne semble pas trouver de voie d'élaboration suffisamment organisatrice, par défaut d'accès à un travail de symbolisation qui puisse prendre appui sur la mise en œuvre des fantasmes originaires (F. Brette, 2005). On remarque que les différentes expressions projectives écrasent la dynamique du double sur l'impossible déploiement d'un jeu qui puisse soutenir l'implication de la reconnaissance d'une altérité et d'une différenciation (entre moi et l'autre, l'homme et la femme, l'humain et le non-humain), laissant augurer quant à la qualité d'un fond originaire qui s'établirait dans le registre de la confusion.

Du protocole de Rorschach de Noémie, qui se présente comme beaucoup plus restrictif que celui de son frère au niveau de la richesse des représentations, émergent ses propres empêchements à symboliser. Les représentations s'établissent entre figure informe d'une part (I : « une forme volante », II : « bête avec une petite tête et un énorme corps... qui s'est fait mal, qui saigne », IX : « tache de peinture ») et effraction des enveloppes d'autre part (planches I & II, IX) ; dans ce sens, les représentations semblent partiellement échouer à trouver un appui sur des représentations internes, face à la menace que semble constituer la référence au féminin-maternel (planche IV : « manteau d'animaux, de peaux d'animaux, gros manteau en fourrure » et planche VI : « la dame qui prend la peau des chiens pour se faire des manteaux »). Ces représentations figurent sur la scène de l'épreuve projective des formes para-humaines qui viennent comme en écho de la fragilité des organisateurs de la différence de son frère aîné précédemment repérée (la construction de la différenciation humain/non-humain, à l'enquête de la planche IV par exemple, est mise à mal : « bête en ferraille, monstre de chair »), formes para-humaines renvoyant assez explicitement à une scène traumatique (planche III : « on dirait des extra-terrestres qui jouent à j'sais pas quoi... », enquête : « parce que c'est comme un extra-terrestre, là les genoux ressortent, la tête elle est... ». On peut d'une part s'interroger sur la possible référence à l'insensé de la violence subie contenue dans la réponse (« qui jouent à j'sais pas quoi ») et d'autre part comprendre la verbalisation à l'enquête comme trahissant une mise en scène corporelle de l'agir sexuel violent subi...

Au regard d'une lecture conjointe des protocoles projectifs de Patrick et de Noémie, on peut considérer que la violence sexuelle au sein de cette fratrie renverrait à un double projet (possèderait une double fonction) au regard de la dynamique psychique du groupe familial. Il s'agirait en effet :

- en premier lieu de mettre à l'épreuve une représentation de la famille dominée par la figure de la confusion ;
- en second lieu de soutenir l'élaboration d'une scène primitive jusque là *introuvable*, par défaut de l'intériorisation des qualités structurantes et potentiellement réflexives du miroir maternel.

Ces différentes constructions de sens à partir des productions projectives et de la rencontre avec les enfants de la fratrie Auvergne permettent de mieux saisir les avatars de la « duplication projective », telle qu'ils se jouent entre auteurs et victimes, dans le projet de la construction des fantasmes originaires, et en particulier dans la construction du fantasme de scène primitive, fantasme qui condense la construction

^{1.} Pour des raisons liées à la particularité de la rencontre des différents membres de la fratrie dans le cadre expertal, seule la clinique de l'une des victimes, Noémie, est ici mise en perspective de l'auteur, Patrick.

d'une représentation des origines du sujet dans des images différenciées et sexuées. Au regard de ce qui a été mis en évidence des mises en impasse des processus de symbolisation, mis à mal dans leur potentiel de transformation des éprouvés sensoriels, l'espace du fantasme, classiquement conçu comme espace d'illusion créatrice, tend à se réduire à une expérience de *pure* excitation. Le fantasme de scène primitive, en appui duquel se déploie une représentation possible de l'exclusion et de l'absence, s'exprimera alors sur un mode agi, actualisé, externalisé, dans une lutte contre les vécus de brouillage et de confusion irreprésentables, dont l'on peut trouver la trace dans les travaux d'A. Ruffiot (1981) sous le terme d'« imago des parents combinés », emprunté aux travaux de M. Klein (1932).

Cette « imago des parents combinés », que l'on repère habituellement au sein de groupes familiaux fonctionnant selon des modalités psychotiques, ouvre sur une fusion recherchée des appareils psychiques et des corps individuels, et s'impose au service d'un assujettissement de tous les membres de la famille, qui se lient alors sur un mode opératoire. L'imago des parents combinés tend à réduire toutes les différences, ainsi que nous l'avons vu précédemment en offrant à chacun l'illusion d'un groupe parfait, magma indifférencié de Moi individuels fusionnant.

Cette structure « fondatrice » des liens peut être rapportée à une forme d' « engrènement » (P.-C. Racamier, 1992), qui organise et vectorise des interactions de dépendances mutuelles, dont la teneur ne vise pas tant les origines (que l'on peut situer sur le versant fantasmatique) que l'engendrement (que l'on peut situer sur le versant corporel). Dans ce contexte, la violence sexuelle qui s'exprime au sein de la famille et de la fratrie se loge dans la complexité des productions anto-œdipiennes (P.-C. Racamier, 1992), au sein desquelles on se trouve confronté à une inversion des positions générationnelles (entre adultes et enfants), inversion corrélée à une toute-puissance de type mégalomaniaque visant d'une part à s'auto-engendrer et d'autre part à se désolidariser de l'ascendance comme espace d'ancrage d'une origine figurable.

On comprend, dans cette configuration qui met l'accent sur les enjeux psychiques inconscients qui circulent au sein du groupe familial, l'importance a minima d'une écoute *familiale* des situations de violence sexuelle à l'adolescence, que ces situations impliquent directement ou non des membres de la fratrie, voire l'importance d'ouvrir un espace de soin centré sur la prise en compte des souffrances groupales familiales.

Bibliographie

Anzieu D. Le Moi-peau. *Nouvelle Revue de Psychanalyse* 1974; 9:195-208. Anzieu D. La fonction contenante de la peau, du Moi et de la pensée: conteneur, contenant, contenir. In: Anzieu D et al. Eds. *Les contenants de pensée*. Paris: Dunod; 1993, 15-40.

- Aulagnier P. La violence de l'interprétation. Paris : PUF ; 1975.
- Brette F. Le traumatique : effets positifs et organisateurs. In : Brette F, Emmanuelli M, Pragier G. Eds. *Le traumatisme psychique monographies de psychanalyse*. Paris : PUF ; 2005, 69-88.
- Cahn R. Adolescence et folie. Les déliaisons dangereuses. Paris : PUF ; 1991.
- Freud S. L'analyse avec fin et l'analyse sans fin. In : Freud S S. Ed. *Résultats, idées, problèmes II*. Paris : PUF ; 1985, 231-68 (1^{re} éd. 1937).
- Freud S. L'homme Moïse et la religion monothéiste. Paris : Gallimard ; 1986 (1^{re} éd. 1939).
- Guillaumin J. Le traumatisme et l'expérience des limites dans la psychanalyse. In : Guillaumin J. Ed. Quinze études psychanalytiques sur le temps. Paris : Privat ; 1982.
- Gutton P. Le pubertaire. Paris: PUF; 1993.
- Kail B, Le Caisne L. Les violences sexuelles commises ou subies les auteurs et les victimes accueillis à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Rapport au ministère de la Justice; 2002, non publié.
- Klein M. La psychanalyse des enfants. Paris: PUF; 1959 (1re éd. 1932).
- Racamier PC. Le génie des origines. Paris : Payot ; 1992.
- Roman P. La violence sexuelle et le processus adolescent dynamique des aménagements psychiques, des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives. *Psychologie Clinique et Projective* 2004 ; 10 : 113-46.
- Roman P. Évaluation de la dynamique familiale et de la position dépressive familiale apport des méthodes projectives. *Psicologia : Teoria e Pesquisa* 2008 ; 24(2) : 189-94.
- Roman P, Orgiazzi Billon-Galland I, Drevon M, Chappaz M. Le lien fraternel dans la groupalité familiale : séparations et catastrophes de symbolisation. *Inter-AÇÃO* 2004 ; 8(1) : 141-52.
- Roman P, Ravit M. La violence sexuelle dans la famille et la mise à l'épreuve des liens fraternels. *Cahiers de Psychologie Clinique* 2006 ; 27 : 11-27.
- Roussillon R. Activité projective et symbolisation. In : Roman P. Ed. *Projection et symbolisation chez l'enfant*. Lyon : PUL ; 1997, 27-35.
- Roussillon R. Le traumatisme perdu. *Bulletin de la Société psychanalytique de Paris* 1987 ; 12 : 27-38.
- Roussillon R. Le plaisir et la répétition. Théorie du processus psychique. Paris : Dunod ; 2001.
- Ruffiot A. La thérapie familiale psychanalytique. Paris: Dunod; 1981.
- Schneider M. La part de l'ombre. Approche d'un trauma féminin. Paris : Aubier ; 1992.
- Winnicott DW. Le rôle de miroir de la mère et de la famille dans le développement de l'enfant. In : Winnicott DW. Ed. *Jeu et réalité*. Paris : Gallimard ; 1975.
- Winnicott DW. La crainte de l'effondrement. In : Winnicott DW. Ed. *La crainte de l'effondrement et autres situations cliniques*. Paris : Gallimard ; 2000, 205-16 (1^{re} éd. 1974).

Chapitre 7

De l'auteur à la victime : la question du lien

La question du lien de l'auteur à la victime peut être abordée de différents points de vue. En premier lieu, d'un point de vue criminologique, avec l'analyse des caractéristiques externes qui permettent de décrire ces liens, en deuxième lieu d'un point de vue intrapsychique, afin d'envisager l'inscription subjective de la victime dans la vie psychique de l'adolescent et, enfin, du point de vue de l'intersubjectivité, en tentant de rendre compte de la nature des investissements engagés dans la rencontre.

Le choix de la victime

Cet aspect a été abordé dans les développements visant à préciser, d'un point de vue criminologique, mais également dans ses prolongements cliniques, ce qui lie les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents et les victimes de ceux-ci. L'accent est mis sur la connaissance préalable quasi systématique de la victime par l'adolescent, que cette connaissance s'inscrive dans un cadre familial ou dans le cadre des investissements sociaux de l'adolescent (scolarité, activité sportive ou de loisirs...). S'éloigne alors l'image tellement médiatisée (et politisée) d'un « monstre prédateur », dont la seule visée serait celle d'une décharge pulsionnelle violente et destructrice.

L'analyse de la qualité propre de la victime (qui déborde la question du lieu de la rencontre pour s'intéresser aux enjeux de cette rencontre, du point de vue de l'adolescent engagé dans l'agir sexuel violent) laisse apparaître l'importance, on l'a dit, de la confrontation à une figure de l'ordre du *même*. On peut, à cet égard, faire l'hypothèse qu'il n'est pas indifférent, comme cela a pu être montré précédemment, que la victime puisse s'inscrire au service d'un projet de symbolisation pour l'adolescent, c'est-à-dire qu'elle possède des qualités propres à soutenir la réactualisation de l'expérience traumatique qui fonde l'agir sexuel violent. Le choix du *même* semble pouvoir être considéré comme se trouvant au service d'une réassurance narcissique, et s'inscrit dans le déploiement du processus adolescent. Une telle perspective pourrait passer pour

négatrice de la position de la victime, ainsi que du traumatisme et de la souffrance qui accompagnent l'agir sexuel violent subi par elle. Il ne s'agit bien évidemment pas de soutenir ici un tel écrasement de la position de la victime, mais bien plutôt d'interroger ce qui, de son point de vue, vient mobiliser l'adolescent qui s'engage dans un agir sexuel violent à son égard. Que représente-t-elle pour l'adolescent ? Comment la victime se trouve-t-elle en mesure de se soutenir dans une position de sujet et/ou d'être reconnue comme telle face à un adolescent dont les potentiels de subjectivation semblent mis à mal ? Comment se trouve-t-elle empêchée de se soutenir comme sujet ?

On comprend bien sûr que le choix de la victime répond à des motifs inconscients qui échappent à une lecture objective et/ou objectivante de la rencontre entre l'adolescent engagé dans un agir sexuel violent et la victime. Ces motifs inconscients ne peuvent être mis au jour que dans le cadre de dispositifs cliniques en mesure de saisir la part de l'insu propre à toute mise en acte de la part du sujet. Ainsi en est-il de la proposition des épreuves projectives auprès des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, ainsi en est-il, de la même manière, du questionnaire d'investigation clinique élaboré et mis à l'épreuve auprès d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents.

Le lien auteur-victime : le travail de subjectivation

C'est à partir du discours de l'adolescent sur les faits qui lui sont reprochés que l'on peut ici saisir la place qu'occupe la victime dans les investissements libidinaux de l'adolescent. On verra que, le plus souvent, c'est le défaut de reconnaissance de la position de sujet de la victime qui domine. Ce défaut de reconnaissance est le témoin de la précarité de la construction du processus de subjectivation à l'adolescence (R. Cahn, 2006; F. Richard, 2006), du point de vue de l'adolescent auteur de violences sexuelles.

L'analyse des récits des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents dans le cadre du questionnaire d'investigation clinique qui leur est proposé en appui de la rencontre permet d'explorer les modalités des stratégies défensives mises en œuvre face à la difficulté, pour ces adolescents, d'investir une position de sujet des agirs sexuels qui leur sont reprochés. Un certain nombre d'éléments, qui se rapportent à une appréhension factuelle des circonstances de l'agir sexuel violent, sont mis en avant dans le discours¹.

On note, en particulier, que la description de l'espace et du temps domine les récits. Les adolescents peuvent préciser où cela s'est passé

^{1.} Les exemples proposés ci-dessous sont issus d'entretiens menés en appui sur le questionnaire QICAAICS (*cf.* chapitre 8).

mais très difficilement ce qui s'est passé (et comment ils s'y sont trouvés engagés). Voici ce qu'en dit par exemple David, 15 ans : « On était dans l'après-midi en juillet... avec les potes y avait deux filles... un pote est parti dans un champ... moi avec une autre... et en revenant on était normal [...] le lendemain dans ma chambre... on est redescendu... dans la piscine... après on a passé l'après-midi ensemble, on s'est revu. »

Les récits se caractérisent généralement par un accrochage à la description du lieu et du contexte, dans une modalité quasi perceptive d'appréhension de la réalité. Les faits sont rapidement évoqués, les adolescents mettent en scène plus qu'ils ne se mettent en scène. Ces stratégies d'évitement d'une mise en scène subjective, qui prend ici appui sur la description de l'environnement immédiat au travers de l'accrochage perceptif, peuvent être rapportées à l'approche perceptive qui domine la rencontre des planches des épreuves projectives. Face à l'impossibilité de se représenter (et de présenter) le corps de l'adolescent agissant (ainsi que celui de la victime), le regard serait tourné vers le décor. Romain, 16 ans, raconte les faits : « Ça se passait dans une cabane, les autres étaient en bas et l'acte était dans la cabane, chacun son tour. »

Lorsque les agirs sexuels violents sont réalisés seul, en direction de victimes prépubères, il semble que les adolescents puissent davantage mobiliser une mise en scène des corps (de leur propre corps, du corps de la victime) dans le discours. Il faut rappeler ici que ces situations concernent des adolescents qui reconnaissent totalement les faits reprochés. Cette reconnaissance semble constituer le fondement d'un potentiel de subjectivation de l'acte et, partant, de la victime.

La difficulté de subjectivation s'exprime également au travers de la désorganisation syntaxique des récits. Elle se manifeste particulièrement dans une forme d'absence de chronologie des faits, une perte des repères spatio-temporels, qui se doublent parfois d'une perte des liens logiques dans le récit. Amélie, 18 ans, s'exprime ainsi lorsqu'elle est invitée au récit des faits : « Il devait être huit heures du soir une meuf de mon quartier est venue sonner chez moi... elle m'a ramené [la victime]. J'lui ai donné un coup de pied, j'l'ai baffée, Céline elle a appelé sa cousine, mon ex est arrivé, Céline elle a commencé à la frapper (...) après à sept heures mon frère l'a raccompagnée chez elle. »

Au-delà de l'écrasement temporel, ce discours témoigne d'un cloisonnement des actions qu'il propose. Les différents temps du récit apparaissent juxtaposés, sans lien entre eux. On peut faire à cet endroit l'hypothèse qu'une stratégie défensive dans le registre du clivage, tout à la fois met à mal les potentiels de mise en sens du récit et protège l'adolescent de la confrontation à celle-ci. Les faits rapportés se présentent sans lien, et apparaissent comme suspendus, en errance, sans victime et sans auteur. Amélie, 18 ans, poursuit : « Céline lui a coupé les cheveux,

Nadia lui a fait un carnage, mon ex il l'a tondue. Après elle, mon ex, mon cousin et mon petit frère, ils ont joué à la console. »

La juxtaposition des différentes scènes dans le récit, ainsi que la confusion temporelle qui l'accompagne, se trouverait ainsi au service de l'évitement d'une appropriation subjective de l'acte. Le retrait quant à la possibilité d'une construction historique du récit témoigne de l'impossible subjectivation de l'agir, ainsi que de l'impossible inscription de celui-ci dans la temporalité psychique de l'auteur. Tout se passe comme si les investissements libidinaux de l'adolescent se trouvaient ainsi maintenus dans une forme de clivage, dont témoigne l'agir sexuel de l'adolescent.

La dimension de la subjectivation de l'agir, et de la construction de la victime comme sujet, peut également être appréhendée du point de vue du registre de la sexualité auquel convoque le récit de l'adolescent. On pourrait assez spontanément imaginer que les situations dans lesquelles la victime est pubère autoriseraient une représentation suffisamment commune dans le récit concernant la rencontre de deux corps génitalisés dans un contexte de reconnaissance d'une maturité sexuelle. L'agir sexuel esquissé dans le discours n'aurait pas besoin d'explication, comme s'il était sous-entendu par l'adolescent et par l'adulte qui l'écoute. Cependant, il semble que l'on puisse soutenir l'hypothèse selon laquelle l'implicite d'une représentation commune de corps génitalisés agirait comme leurre d'une situation référée à une sexualité génitale adulte. De fait, il semble que l'adolescent ne soit pas précisément en mesure de soutenir une telle représentation d'une sexualité génitale, ni de s'y inscrire... alors même qu'une forme d'implicite pourrait le laisser envisager. Ali, 17 ans, indique de manière lacunaire : « Une autre fois dans la chambre au copain... fermer la porte... attouchements sur une puis une autre... des jeux dans la piscine puis dans le garage... »

Au fond, cette forme de récit convoque le clinicien dans un soutien du travail de liaison libidinale et représentative, processus qui se présente comme empêché chez l'adolescent engagé dans l'agir sexuel violent.

L'évocation des corps est en revanche présente dans le discours des adolescents dont le choix se porte sur une victime prépubère. La différence d'âge entre auteur et victime prépubère vient marquer au lieu du corps l'impossibilité de l'agir sexué violent dans sa finalité de satisfaction pulsionnelle. Si l'agir n'a pas eu lieu car il n'était pas possible, il n'est pas sûr pour autant que ce constat vienne en soutien de la construction d'une position de sujet pour la victime ; il semble bien plutôt être investi en forme d'annulation de la propre participation subjective de l'adolescent (sur le mode : « ce n'est pas possible, donc cela n'existe pas/n'a jamais existé »). Mathieu, 16 ans, raconte : « Après j'ai commencé à lui baisser son pantalon jusqu'aux genoux ensuite je l'ai portée et j'ai mis son dos sur mon ventre. Ensuite j'ai essayé de la pénétrer elle a dit aie! Et je l'ai reposée, après ma mère est arrivée pour la coucher. »

Sans doute ces agirs dirigés vers des victimes prépubères s'inscriventils dans une tentative de donner forme (donner sens) à l'émergence de la sexualité génitale. Cette émergence est ici mise à l'épreuve sur le corps de l'autre, précisément sur le corps de l'autre qui n'a pas à traiter (encore) l'étrangeté de l'expérience adolescente. Alexandre, 18 ans, s'exprime de la manière suivante : « J'ai appelé la fille (4 ans) l'ai déshabillée et après essayé de faire (la pénétrer) mais elle était trop petite. »

On peut noter que dans ces deux situations semblent s'élaborer, au travers de la mention de l'impossibilité corporelle de la pénétration, ou à partir de la reconnaissance de la douleur de l'enfant, les prémices de la position subjective de la victime. La dimension du consentement se trouve engagée en filigrane, ouvrant droit à la prise en compte de la position du sujet, tout comme le montre le récit suivant, suite de la verbalisation du même adolescent (Alexandre) : « Après j'ai demandé pour sucer elle voulait pas après j'ai arrêté. »

Il est important de noter que la situation d'agir sexuel violent en position de seul auteur semble favoriser la construction de la subjectivité de la victime, là où la situation de violence sexuelle en groupe tend à épuiser toute potentialité subjective.

En tout état de cause, on note que la victime tend à ne pas être choisie comme objet sexuel, au sens du « choix d'objet sexuel » décrit par S. Freud (1905), dans la dynamique d'une sexualité génitalisée, mais que son corps soit investi comme surface de projection de l'énigme que vit l'adolescent au lieu de la sexualité et des transformations corporelles. Selon les situations, l'investissement par l'adolescent engagé dans l'agir sexuel violent du corps prépubère de la victime à l'âge de l'enfance, témoin du corps infantile de l'adolescent, ou du corps pubère de la victime à l'âge de l'adolescence, double du corps génital de l'auteur, constitue une tentative de construction de la différence, dans la confrontation au semblable et au différent, et appelle une forme de réponse introuvable au lieu du corps érogène.

L'indistinction du genre qui domine le « choix » des victimes prépubères met en question la problématique de la différenciation : l'enfant victime est alors paradoxalement investi sur le mode de l'indifférenciation et pour soutenir le processus de différenciation. Lorsque la victime est prépubère, les faits se déroulent le plus souvent au cœur du groupe familial, dans les espaces d'intimité que représentent les chambres des différents membres de la famille (« dans le lit de mon grand frère », « c'était dans la chambre de ma mère »...). En filigrane, se devine la prégnance de la confusion des places au sein de la famille dont l'analyse des génogrammes peut témoigner par ailleurs. L'agir sexuel violent pourrait alors être pensé comme une forme de lutte contre un modèle familial dominé par l'indifférenciation... dans la réduction de l'autre, la victime, à cette position indifférenciée. La dimension homosexuelle

du lien à la victime serait dès lors moins à entendre dans une référence génitalisée (au sens du choix d'objet sexuel) que comme le témoignage d'une mise à l'épreuve identitaire.

Dans les récits proposés par les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents en groupe, c'est la question du consentement des victimes qui se trouve sur le devant de la scène. Ici, la question de la subjectivité de la victime semble portée par la référence à une parole qui n'aurait pas été dite – ou qui n'aurait pu se dire, ou qui n'aurait pu être entendue. Tout se passe comme si l'agir sexuel violent en groupe placait l'adolescent auteur d'une part, et la victime d'autre part, dans une forme de lien autistique : l'enjeu de ce lien pourrait être décrit autour de la nécessité d'un agrippement (perceptif, moteur) à la figure d'un autre qui peine à se constituer dans une authentique altérité. C'est sans doute dans ce contexte que l'on peut envisager le sens de la remise en cause de la culpabilité, si fréquemment rencontrée chez ces adolescents, remise en cause qui trouve son expression, dans les récits de l'acte, au travers d'une reconnaissance partielle des faits et d'une dilution des responsabilités; il importe de noter que ce retrait de l'engagement subjectif dans l'agir sexuel violent emprunte pour une part à la confusion quant à la place des différents acteurs dans l'énoncé du récit. Ce constat tend à soutenir l'affirmation selon laquelle le dégagement de la culpabilité de ces adolescents ressort davantage d'une faillite identitaire que d'une stratégie de défense (au sens judiciaire) élaborée.

De l'adolescent à la victime : la dynamique intersubjective

L'approche comparée de la dynamique du fonctionnement psychique des adolescents auteurs de violences sexuelles et des adolescents et adolescentes victimes, dont de précédents travaux ont rendu compte (P. Roman, 2004), met en évidence une forme de proximité entre chacun de ces groupes. La mise en perspective proposée repose sur une différenciation entre acte d'agression (attouchements) et actes de viol (toute pénétration), à partir d'un échantillon de situations de violences sexuelles consacrées à des violences commises pour certaines sur des victimes prépubères mais dénoncées à l'âge de l'adolescence, et pour d'autres commises sur des victimes adolescentes. Cet échantillon de situations offre une diversité intéressante, dans la mesure où il permet de rencontrer différents types de violence sexuelle, dont les auteurs sont tous des garçons, mais qui s'adresse tout autant à des filles qu'à des garçons (dans un cas, à un garçon pair de l'adolescent auteur).

Ainsi, la présentation comparée des éléments d'une clinique projective dans le contexte de la violence sexuelle à l'adolescence contribue à mettre en évidence un certain nombre de lignes directrices, au-delà

du large spectre dans lequel peuvent se jouer les aménagements psychiques à l'adolescence.

La composante traumatique de cette clinique est ici flagrante : traumatique non pas tant par les émergences parfois crues des verbalisations des adolescentes et adolescents et de leurs productions projectives, que par la précarité des issues à ces expressions et par l'effet de résonance singulier du traumatisme dans la situation de l'entretien clinique, et plus particulièrement dans la rencontre avec les planches des épreuves projectives. Tout se passe comme si la trace de la violence sexuelle, agie ou subie, venait sidérer les potentiels de symbolisation de l'adolescent ou de l'adolescente, le ou la laissant en proie avec le risque d'une désorganisation, sur le mode de la dépression ou de l'effondrement.

Trois constats peuvent être opérés à cet égard, qui concernent d'une part la proximité des *profils* des adolescents auteurs et victimes, d'autre part l'enjeu de la temporalité dans laquelle s'inscrit la violence sexuelle et, enfin, la qualité de l'environnement familial des adolescents :

- la proximité de la dynamique psychique des adolescents auteurs et des adolescents victimes interroge sur le fait que l'engagement dans la violence sexuelle à l'adolescence (comme auteur, comme victime) constituerait un élément significatif de cette dynamique psychique en termes d'aménagement et de réaménagement dans le contexte du processus adolescent ; on peut reconnaître en effet que la violence en termes d'agression sexuelle mobilise des processus de lutte contre la dépression, alors que la violence en termes de viol ouvre des processus de lutte contre l'effondrement ;
- le temps dans lequel les violences sont subies par les victimes ou agies par les auteurs apparaît déterminant; en effet, du côté des victimes, que la violence subie se situe dans l'enfance ou l'adolescence, elle semble se rapporter à la répétition d'une expérience mettant en jeu les limites dans le lien et/ou d'un défaut de protection de l'environnement. Du côté des auteurs, il est intéressant de souligner la spécificité des mouvements engagés respectivement à l'égard de victimes adolescentes, vis-à-vis desquelles l'agression sexuelle se pose comme tentative de réassurance face à la violence pubertaire, et à l'égard des victimes dans l'enfance, vis-à-vis desquelles la violence sexuelle prend davantage la forme d'un *raptus* incontrôlable;
- ce qui marque de manière indéfectible le lien entre ces deux groupes d'adolescents, auteurs et victimes de violence sexuelle, peut être décrit à partir de la précarité des repères au sein du groupe familial, dans des configurations qui se rapprochent de ce que P.-C. Racamier (1992) décrit avec la dimension de l'incestuel : la violence sexuelle, agie ou subie, se présenterait alors comme un révélateur de la désorganisation des repères, dans le double registre de la différence des sexes et des générations.

À partir de là, dans la perspective d'une compréhension croisée entre les positions d'auteur et de victime d'une part et la participation à des violences sexuelles (agies ou subies) en termes d'agression ou de viol d'autre part, une modélisation des enjeux qui sous-tendent le lien entre auteur et victime peut être formulée de la manière suivante :

- si l'agression sexuelle peut comporter pour l'adolescent auteur une fonction de réassurance narcissique, comme préalable à la rencontre de la différence, elle interroge, chez la victime, la fiabilité de ses assises narcissiques dans la mise en jeu de la fonction de protection et/ou de soutien de l'environnement, sur fond de gel des investissements libidinaux ;
- si le viol apparaît, chez les adolescents auteurs rencontrés, comme une tentative de mise à l'épreuve de la qualité de l'objet externe, sur fond de clivage des investissements libidinaux, cette même stratégie défensive du clivage semble servir, pour la victime, une stratégie de protection face au risque d'effraction mobilisé par la rencontre génitale violente à l'adolescence.

Au fond, on peut considérer que, dans des modalités différenciées, la rencontre avec la violence sexuelle à l'adolescence viendrait mobiliser le besoin de traumatisme à l'adolescence, que ce soit du point de vue de l'adolescent auteur ou de l'adolescent ou l'adolescente victime. S'il ne s'agit en aucun cas de souscrire à un discours populaire et machiste qui assignerait la victime à son destin, du fait qu'elle aurait provoqué l'agression (surtout si elle est une femme...), il convient cependant de reconnaître la fonction croisée de la violence sexuelle dans le déploiement de la vie psychique des auteurs et des victimes à l'adolescence.

On peut, par ailleurs, faire l'hypothèse que ce *besoin de traumatisme* interroge la nécessité singulière, pour ces adolescents, de se saisir de l'expérience de vécus primitifs en défaut de sens dans la construction de la sexualité infantile : la pulsion traumatophillique engagée dans ces violences pourrait alors avoir, de manière paradoxale, une fonction de liaison, au service de l'élaboration d'une « représentation *par* le traumatisme » (C. Janin, 1996).

Bibliographie

Cahn R. Origines et destins de la subjectivation. In : F. Richard F, Wainrib S. Eds. *La subjectivation*. Paris : Dunod ; 2006, 7-18.

Freud S. Trois essais sur la théorie de la vie sexuelle. In : Freud S. Œuvres complètes. T. VI. Paris : PUF; 2006, 59-182 (1^{re} éd. 1905).

Janin C. Figures et destins du traumatisme. Paris : PUF ; 1996.

Racamier PC. Le génie des origines. Paris : Payot ; 1992.

Richard F. La subjectivation: enjeux théoriques et cliniques. In: F. Richard F, Wainrib S. Eds. *La subjectivation*. Paris: Dunod; 2006, 81-122.

Roman P. La violence sexuelle et le processus adolescent – dynamique des aménagements psychiques, des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives. *Psychologie Clinique et Projective* 2004 ; 10 : 113-46.

PARTIE III

Les pratiques professionnelles à l'épreuve des agirs sexuels violents

Introduction

La rencontre des professionnels en charge des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents (travailleurs sociaux, psychologues, magistrats...) laisse apparaître une certaine forme de perplexité, d'incompréhension voire d'impuissance en ce qui concerne les conditions d'accompagnement de ces adolescents d'une part et les outils disponibles d'autre part.

Par ailleurs, on le verra, pour les professionnels éducatifs particulièrement, ces situations de violence sexuelle sont difficiles à penser, du fait de la sidération à laquelle elles confrontent (effraction de l'intime des professionnels) et de l'effet de fascination, dont la médiatisation massive de ces « affaires » constitue un indicateur. Cette difficulté de penser se traduirait, en particulier, par une impossibilité de considérer l'acte éducatif dans sa contribution à un soin (à un prendre soin) de l'adolescent, le recours au *psy* constituant alors un mode de protection et/ou de dégagement face au risque que fait vivre un défaut d'élaboration du sens de l'acte, tant du point de vue de l'adolescent que des professionnels.

Ce sont des perspectives au service des pratiques professionnelles qui sont abordées dans cette troisième partie, qui s'ouvre par une réflexion sur les enjeux d'un accompagnement au *dire* de l'acte transgressif et la proposition d'un outil clinique en forme de questionnaire (chapitre 8). Seront abordées ensuite successivement la problématique, en tension, de la sanction et du soin dans les réponses apportées aux adolescents (chapitre 9), la spécificité de la pratique de l'expertise judiciaire dans le champ des agirs sexuels violents à l'adolescence (chapitre 10) et, enfin, des pistes pour envisager une prévention de ces agirs à l'adolescence (chapitre 11).

CHAPITRE 8

Accueil de la violence sexuelle à l'adolescence : les professionnels au risque de l'excitation

La rencontre avec les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents confronte, on l'a vu, à une double difficulté : celle de la reconnaissance de l'implication dans les faits qui leur sont reprochés, même lorsque ceux-ci sont objectivement avérés d'une part, et celle de l'expression des affects et émotions liés à ces agirs d'autre part. Dans ce contexte, la question des modalités de la rencontre de ces adolescents ainsi que celle des outils à la disposition des professionnels ont mobilisé la réflexion, tout à la fois dans la perspective d'une démarche de recherche (construction d'un outil au service du recueil de données auprès d'adolescents engagés dans des agirs sexuels violents) et dans celle de la démarche praticienne (soutenir la rencontre).

L'enjeu peut être schématiquement identifié à partir de deux exigences qui sous-tendent la rencontre avec les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents :

- la première, que l'on peut situer sur un versant clinique et/ou criminologique, consiste à soutenir, avec l'adolescent, un travail du sens de l'acte;
- la seconde, que l'on peut situer sur un plan social et/ou politique, consiste à contribuer à prévenir la réitération des actes transgressifs.

Agir sexuel violent et subjectivation

Un certain nombre de travaux (R. Cahn, 1998; A. Ciavaldini, 1998, 2000; J.-Y. Chagnon, 2005; S. Lemitre et R. Coutanceau, 2006; Roman, 2004) mettent l'accent, d'une manière ou d'une autre, sur ce que l'on peut identifier comme un accès problématique des adolescents à la subjectivité et, de là, un accès problématique à la subjectivation des agirs dans lesquels ils se trouvent engagés. La discussion sur la construction du lien entre auteur et victime (*cf.* chapitre 6) rend compte, dans la rencontre clinique avec les adolescents, de cette réalité.

La difficulté d'accès à la subjectivation peut être repérée à partir de trois types de constat clinique, dont une première illustration est proposée ici en appui sur la rencontre clinique des adolescents :

- le défaut de la reconnaissance de l'autre, comme sujet singulier ; les propos de Michel, adolescent rencontré à 17 ans, suite à des faits de viol commis à 13 ans à l'égard d'une autre adolescente, sont éloquents à cet égard : « je me rappelle plus de rien, je me rappelle plus du nom, je me rappelle plus de sa tête... je sais qu'un viol c'est pas bien et je referai plus jamais ça de ma vie... c'est quand j'étais gamin, et pour moi c'était pas un viol, mais bon tant pis » ;
- la fragilité dans l'évaluation et la composition des affects, comme auteur et au regard de la victime ; Alexandre, 15 ans au moment des faits de viols en réunion sur deux jeunes filles, déclare, lorsqu'il est sollicité à faire part de son engagement dans l'agir sexuel violent : « c'était des copines qui de temps en temps nous charriaient, à l'époque je croyais que ça leur faisait du bien, elles se rendaient peut-être pas bien compte aussi... » ;
- la distorsion dans l'évaluation du consentement de la victime; Kévin lorsqu'il parle des viols qui lui sont reprochés (contrainte à fellation) indique : « il y a pas eu de violence, je l'ai pas forcée, alors pourquoi on dit que c'est un viol ? ».

Ces différentes figures d'empêchement dans l'accès aux affects et à une représentation de l'acte rendent compte d'un défaut dans le travail de symbolisation (dans le processus de mise en sens) de ce qui agit l'adolescent. Si l'on peut considérer que l'agir violent à l'adolescence s'inscrit dans une forme de retournement passif—actif (P. Jeammet, 2002) permettant à l'adolescent de se déprendre d'un vécu de passivation lié à l'émergence pulsionnelle de la puberté, on peut relever qu'une part de cet agir échappe au contrôle de l'adolescent (tant au plan de l'engagement moteur dans l'acte que du travail de pensée qui l'accompagne).

Ces empêchements à symboliser l'agir violent et les sources pulsionnelles qui le sous-tendent ne sont certes pas spécifiques de la clinique des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel, mais ils s'y trouvent sans doute exacerbés dans la mesure où ils témoignent d'une incertitude narcissique et identificatoire, dans le contexte des remaniements psychiques de l'adolescence.

« On ne parle pas de l'acte! » Telle est l'affirmation des professionnels convoqués à la rencontre des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. À la différence de la situation de la rencontre d'adolescents inscrits dans d'autres modalités transgressives, avec lesquels la dimension de l'acte transgressif se situe au centre de l'accompagnement de l'adolescent, l'évocation de l'agir sexuel violent se présente comme impossible, ou interdit, pour les professionnels. Au-delà des échos singuliers que mobilise la transgression dans le registre de la sexualité,

les professionnels peinent à aborder avec les adolescents des agirs qui, selon les cas, provoquent sidération ou dégoût. C'est bien dans la perspective d'une levée des empêchements à dire, qui concernent tout autant les professionnels que les adolescents, que le recours à un outil d'investigation clinique s'impose.

Le questionnaire, soutien du processus de subjectivation

La rencontre des cliniciens avec les auteurs adultes d'agressions sexuelles témoigne également de la difficulté d'accès à la subjectivation de leurs actes par ces sujets. C'est dans cette perspective que, dans le cadre d'une recherche nationale menée en France auprès des auteurs adultes d'agressions sexuelles, C. Balier, A. Ciavaldini et M. Girard-Khayat (1996) ont mis l'accent sur l'intérêt que peut représenter l'utilisation d'un outil de médiation, le questionnaire, dans une approche clinique des sujets engagés dans les agirs sexuels violents. Ces auteurs proposent de prendre appui sur un questionnaire d'investigation clinique, le QICPAAS (questionnaire d'investigation clinique de personnalité des auteurs d'agressions sexuelles), dont A. Ciavaldini (1999) insiste sur sa fonction d'« aménageur thérapeutique », au-delà de sa dimension d'outil de recueil de données cliniques.

C'est cette perspective qui est poursuivie ici avec la proposition d'un aménagement du QICPAAS, initialement destiné aux adultes, en direction des adolescents. Cette forme à destination des adolescents a été baptisée le QICAAICS: questionnaire d'investigation clinique pour les adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel (P. Roman, 2008, 2010). Le choix d'une telle démarche s'est imposé à plus d'un titre, dans le contexte d'une recherche de compréhension de la place des agirs sexuels violents dans la dynamique du processus adolescent. Il repose en particulier sur les constats et les préoccupations des professionnels (éducateurs, assistants de service social et psychologues) dans leur rencontre avec les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. Trois axes principaux se dégagent de ces constats:

- les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents se présentent dans une forme de retrait dans la relation, qui tend à confronter les professionnels à une forme d'impuissance, et à limiter la démarche d'investigation qui appartient à leur mission;
- l'accès à une parole sur l'acte transgressif se présente comme problématique dans la mesure où les professionnels reconnaissent une difficulté, de leur part, à aborder avec les adolescents les faits de nature sexuelle qui leur sont reprochés, alors qu'ils ne rencontrent pas la même difficulté lorsqu'il s'agit de faits de violence non sexuelle, ou d'autres transgressions;

• les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents mobilisent chez les professionnels des motifs contre-transférentiels spécifiques, liés à la rencontre de l'intime du sexuel et de la sexualité, et à l'ambiguïté à laquelle convoque l'agir sexuel violent à l'adolescence (agir que l'on peut situer entre sexualité infantile et sexualité génitale, et qui vient convoquer les propres fantasmatiques sexuelles des professionnels).

À partir de là, l'hypothèse qui sous-tend le choix et la confirmation de l'intérêt d'un outil tel que le questionnaire comme « aménageur » de la relation pour reprendre l'expression des auteurs du QICPAAS, ou comme dispositif de « forcage » du travail de mise en représentation (A. Ciavaldini, 1999), peut être formulée de la manière suivante : le questionnaire autorise, dans une forme d'emboîtement, le soutien des subjectivités, celle de l'adolescent mais aussi celle du professionnel. Le soutien de la subjectivité de l'adolescent prend appui, en effet, sur le soutien de la subjectivité du professionnel engagé dans l'accompagnement de l'adolescent dans ce travail d'évocation de l'intime, ouvert par la scène sexuelle transgressive. En d'autres termes, l'attention et la préoccupation pour le processus de subjectivation de l'adolescent ne peuvent faire l'économie d'une attention et d'une préoccupation pour le processus de subjectivation du professionnel : c'est en effet en appui sur la capacité de ce dernier d'accueillir les mouvements psychiques de l'adolescent, y compris dans leur inhibition, leur pauvreté et/ou leur débordement, que le processus de subjectivation de l'adolescent sera en mesure de se déployer.

Ainsi, peut-on soutenir l'hypothèse que le questionnaire, dans sa fonction de médiation, autorise d'une part un dégagement du professionnel à l'égard des enjeux de séduction traumatique auquel confronte l'agir sexuel violent de l'adolescent, et d'autre part une écoute au sein de laquelle peut advenir la dimension du sujet. Au-delà, se trouve potentiellement mobilisé un travail de symbolisation de l'acte au sein du processus adolescent.

Fonction et qualité du questionnaire d'investigation clinique

A. Ciavaldini (1999), dans sa présentation du QICPAAS et la discussion de son utilisation en milieu carcéral¹, met l'accent sur la fonction structurante du questionnaire dans la rencontre avec les auteurs adultes d'agression sexuelle : cette fonction structurante est identifiée aussi bien au plan temporel, le questionnaire venant scander la rencontre avec le

^{1.} On peut lire à ce sujet le chapitre 22 de l'ouvrage d'A. Ciavaldini, *Psychopathologie des agresseurs sexuels* (1999), qui porte sur les enjeux d'une « pragmatique de la mentalisation » dans la rencontre et le traitement des auteurs d'agressions sexuelles.

sujet, qu'au plan de la matière du discours, qui se trouve tout à la fois contenu et retenu par le questionnaire.

Cette fonction structurante peut être identifiée à partir de quelquesunes des caractéristiques principales du questionnaire :

- le questionnaire, ici le QICAAICS, se présente dans une forme et un contenu qui ne dépendent pas du professionnel qui le propose à l'adolescent, puisqu'il a été élaboré par une équipe « d'experts »². Cette dimension de *suffisante extériorité* dégage *a minima* le professionnel des engagements transférentiels nécessairement attachés au choix des questions et/ou des domaines investigués ;
- le recours à un questionnaire, conçu comme guide pour l'entretien qui prévoit un certain nombre de passages obligés dans la rencontre, garantit une attention systématique et exhaustive à l'égard des domaines investigués ; en filigrane, cette attention aux différents investissements de l'adolescent³ actualise l'expression d'une préoccupation du professionnel à l'égard de l'adolescent⁴ ;
- le questionnaire, envisagé comme un outil *standardisé* dans la rencontre avec l'adolescent, se présente dans une forme et un contenu qui se soutiennent de la communauté (on pourrait dire aussi du groupe, groupe des professionnels et des universitaires) pour aborder l'agir transgressif de l'adolescent et la résonance de celui-ci au plan intrapsychique et intersubjectif; en quelque sorte, le questionnaire actualise ici la fonction du tiers.

Ainsi, le questionnaire permet-il de figurer au sein de la relation clinique avec l'adolescent l'articulation des positions maternelle (celle de l'accueil bienveillant) et paternelle (celle de la limite structurante), autorisant l'établissement d'un jeu entre ces deux positions. Comment, à partir de là, penser la place occupée par le questionnaire dans la rencontre clinique avec l'adolescent ?

Comme cela a été rappelé, en appui sur les propositions de A. Ciavaldini (1999), la pratique du questionnaire d'investigation clinique, qu'il s'adresse à l'adolescent ou à l'adulte, s'inscrit résolument comme celle d'une médiation dans la relation clinique. Cette pratique vise à favoriser l'expression de l'adolescent à l'égard des différents registres de

Il faut préciser que l'adaptation du QICPAAS sous la forme du QICAAICS a été réalisée avec la collaboration active et précieuse de professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse.

^{3.} Cf. infra la description des différents chapitres du questionnaire.

^{4.} Les professionnels éducatifs ou soignants en charge des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents insistent sur le sentiment qu'ils peuvent avoir de s'auto-censurer dans l'investigation auprès de l'adolescent, comme si la rencontre de l'agir sexuel transgressif mobilisait l'irruption de résistances qui prennent la forme d'un interdit de parole (sur l'acte sans doute, mais au-delà sur les différentes sphères d'investissement de l'adolescent, et sur la sphère familiale par exemple).

ses investissements et de soutenir une parole qui, on l'a dit, s'avère à défaut d'un tel outil, très souvent marquée par une extrême pauvreté, tant au plan factuel qu'au plan affectif. Le questionnaire va donc se trouver au service de l'investigation⁵ et de l'élaboration autour de l'acte et l'alternance de questions fermées et ouvertes favorise ce double mouvement : énoncé et recueil d'éléments permettant de situer l'adolescent dans ses investissements, et invitation à une pensée sur l'acte suffisamment conflictualisée, qui ne se résout pas à la production de réponses binaires, en « oui » ou « non », en tout ou rien.

Au plan de la posture du professionnel à l'égard de l'adolescent, il convient de souligner que celui-ci se place dans le projet du soutien de la subjectivité de l'adolescent. En d'autres termes, le professionnel, dans son offre du questionnaire, *prête* son appareil psychique pour accueillir, penser et conserver une trace de et dans la rencontre avec l'adolescent; cette posture peut être métaphoriquement signifiée par le fait que le professionnel prête sa *plume* à l'adolescent pour le remplissage du questionnaire (c'est en effet le clinicien qui reporte sur le questionnaire les réponses et/ou récits de l'adolescent, témoignant ainsi de la qualité de son engagement à son égard).

Présentation du QICAAICS

Le QICAAICS (annexe 3), comme le QICPAAS, se compose d'un certain nombre de chapitres, successivement abordés avec l'adolescent, dans un ordre qui relève d'un choix de progression dans la sollicitation de l'adolescent. Dans le QICAAICS, ces chapitres sont au nombre de douze ; ils suivent dans les grandes lignes la structure du QICPAAS, avec quelques inflexions qui découlent d'aménagements liés au contexte de l'adolescence. Il convient de préciser ici, dans ses grandes lignes, le rationnel de ces aménagements, tant au plan de la structure que du contenu des interrogations proposées à l'adolescent :

• en premier lieu, tenant compte du contexte institutionnel particulier dans lequel l'adolescent poursuivi pénalement est rencontré, l'accent est mis, dès les premières questions, sur l'environnement au sein duquel l'adolescent est rencontré : environnement institutionnel, scolaire, familial... Cette première partie du questionnaire, intitulée *Présentations* permet de faire connaissance avec l'adolescent, d'instaurer une

^{5.} Sans doute faut-il préciser ici qu'il ne s'agit pas de valoriser à tout prix la dimension de l'investigation ou celle du dévoilement de l'entier de la vie psychique de l'adolescent : l'investigation n'a de sens que dans la mesure où elle s'inscrit dans un dispositif – et, partant, une disposition psychique, une posture clinique – au service d'un travail de liaison (dans un dégagement suffisant des enjeux liés à l'investissement des pulsions partielles, ici sur le versant du *voir*, *cf.* P. Roman, 1998).

relation de confiance suffisante pour aborder, dans un second temps, des aspects plus intimes liés à l'agir sexuel violent pour lequel l'adolescent est mis en cause ;

- en deuxième lieu, la partie consacrée à l'investigation de la vie sexuelle du sujet a été délibérément séparée des différents niveaux d'investigation autour des faits reprochés à l'adolescent ; soutenant l'hypothèse que l'agir sexuel violent à l'adolescence est à comprendre au regard du déploiement du processus adolescent, il est apparu pertinent d'envisager l'investissement de la sexualité comme l'un des aspects du développement de la personnalité. Par ailleurs, l'accent a été mis, dans le chapitre qui s'y trouve consacré (Vie affective et sexuelle), sur l'importance de soutenir l'évocation de la sexualité, dans ses dimensions de découverte et d'expérience (le corps propre de l'adolescent, la rencontre du corps de l'autre), afin de favoriser une expression quant au vécu subjectif de la sexualité;
- en troisième lieu, le chapitre portant sur l'investigation de la personnalité n'a pas été retenu en tant que tel dans la version finale, considérant la difficulté pour les adolescents de s'engager dans une démarche réflexive sur des thématiques touchant à la représentations des mouvements de leur vie psychique;
- en quatrième lieu, si le dernier chapitre, consacré à l'évaluation par le clinicien des enjeux de sa rencontre avec l'adolescent, est valorisé en tant qu'il colore la démarche résolument clinique dans laquelle s'inscrit cette pratique (il permet de soutenir un investissement réflexif du professionnel et l'évocation des mouvements transférentiels), il est précédé, dans le QICAAICS, d'une phase de terminaison de l'entretien, qui offre à l'adolescent un espace ouvert à une expression non contrainte par les items du questionnaire ;
- en dernier lieu, une bonne part des questions proposées fait l'objet d'une reformulation et/ou d'une adaptation afin que le questionnaire puisse être tout à la fois adéquat et accepté par les adolescents.

Les chapitres du QICAAICS se déroulent de la manière suivante :

- 1. présentations ;
- 2. rencontre avec la justice;
- 3. faits reprochés;
- 4. description de l'acte;
- 5. perception de l'acte par l'adolescent ;
- 6. investigation familiale;
- 7. relations amicales;
- 8. vie affective et sexuelle ;
- 9. vie relationnelle;
- 10. investigation somatique;
- 11. terminaison de l'entretien ;
- 12. évaluation du professionnel.

La traversée successive de ces différents chapitres engage une relation qui s'inscrit dans une temporalité qui ne peut être fixée à l'avance. La proposition du questionnaire ouvre sur un moment d'histoire avec l'adolescent, en appui sur l'invitation faite à l'adolescent de se raconter. Rappelons que le recours au questionnaire a valeur de prétexte à la relation, et qu'à ce titre, la durée de sa présentation dépend pour une large part de la manière dont chacun, professionnel et adolescent, se saisit de cette occasion de rencontre. Il est tout à fait envisageable, en fonction de la singularité de l'investissement du questionnaire (débordement émotionnel, ouverture à une richesse d'expression ou inhibition massive...), que celui-ci puisse être proposé sur plusieurs temps de rencontre. On peut aussi imaginer que le QICAAICS soit proposé en forme de re-test à quelques mois ou années d'intervalle, en totalité ou en partie à un même adolescent, afin de mesurer l'évolution de ses positions subjectives, ou qu'il soit utilisé comme trame implicite pour une systématisation de la démarche de rencontre de l'adolescent...

Clinique du QICAAICS

Ce sont sans doute les parties consacrées à la sollicitation autour de l'agir sexuel violent qui se présentent tout à la fois comme les parties les plus sensibles du questionnaire, en ce qu'elles touchent à l'intimité de l'adolescent (intimité réprouvée au regard de la loi et exposée), et les plus pertinentes dans le souci du soutien du processus de subjectivation. L'accent est porté ici tout particulièrement sur l'investigation touchant à la reconnaissance de l'acte reproché et à la description de celui-ci, dans la mesure de l'acuité des enjeux liés à ces deux aspects qui ont partie liée avec la question de la subjectivation de l'agir.

La reconnaissance de l'acte

La manière dont la question de la reconnaissance de l'acte est proposée est présentée ci-dessous.

2-4. Reconnaissez-vous avoir commis l'acte (ou les actes) pour lequel vous êtes mis en examen :

OUI, totalement

L'adolescent reconnaît le délit ; il est conscient que cette problématique est associée à un ensemble de facteurs (intérieurs et extérieurs).

OUI partiellement, niveau 1

L'adolescent reconnaît le délit, mais il en fait porter la responsabilité uniquement à des facteurs extérieurs (alcool...). Ou encore, l'adolescent soutient que la problématique est entièrement résorbée et ne réapparaîtra pas.

OUI partiellement, niveau 2

► L'adolescent reconnaît avoir eu des contacts avec la victime mais n'en reconnaît pas le caractère délictueux (par exemple, il perçoit la victime comme consentante).

NON

L'adolescent se perçoit comme non responsable des faits qui lui sont reprochés.

On le voit, au travers de ses différentes sollicitations, l'adolescent est successivement invité à prendre position :

- au plan de son engagement dans l'agir ;
- au plan de l'exploration de ses vécus affectifs ;
- au plan de sa capacité à s'identifier à la victime.

On peut considérer, hormis les cas où un adolescent serait indûment mis en cause pour une infraction à caractère sexuel, que le mode d'inscription du sujet dans la reconnaissance de l'acte constitue un témoin de la subjectivation de l'agir sexuel violent. C'est pour une part la proposition du questionnaire à une vingtaine d'adolescents dans un cadre de recherche qui a permis de tracer une ligne de partage entre deux groupes d'adolescents distincts :

- pour les adolescents engagés seuls dans des actes à l'encontre de victimes prépubères, garçons ou filles, la reconnaissance est totale, sur fond d'une importante inhibition au plan de l'engagement des affects ;
- pour les adolescents engagés en groupe dans des actes à l'encontre de jeunes filles, elles aussi adolescentes, la reconnaissance est partielle, marquée par une forme d'incompréhension quant à leur participation subjective; on l'a dit, il apparaît que c'est davantage à la précarité des ancrages subjectifs que l'on peut imputer ce constat qu'à la mise en œuvre d'une stratégie de déresponsabilisation dans la confrontation à l'instance judiciaire (être en groupe permettrait de se décharger de sa responsabilité sur *l'autre*).

La description de l'acte

L'invitation, adressée à l'adolescent, d'une description des faits qui lui sont reprochés, s'attache à une formulation adaptée à son mode d'expression habituel. Celle-ci est présentée ci-après.

4. DESCRIPTION DE L'ACTE

- 4-1. À votre avis, qu'est-ce qui vous a conduit à commettre cet acte ?
- 4-2. Comment pourriez-vous décrire avec vos mots les faits qui vous sont reprochés ?
- 4-3. Avez-vous éprouvé quelque chose de particulier avant l'acte ?
- 4-4. Pendant l'acte, pouvez-vous dire ce que vous avez éprouvé ?
- 4-5. Après l'acte comment vous sentiez-vous ?
- 4-6. À votre avis, comment la victime a-t-elle vécu l'acte ?

On note que l'invitation à décrire les faits est précédée et suivie d'interrogations qui ouvrent d'une part sur une contextualisation de l'agir

sexuel violent et d'autre part sur une préoccupation sur les éprouvés de l'adolescent... et de la victime. L'invitation à ce récit de l'acte s'inscrit dans un double projet : celui de l'identification de ce qui se trouve *en panne* dans la subjectivation de l'acte et, dans le même temps, celui du soutien d'un processus au service de la subjectivation de l'acte (la sollicitation à l'inscrire dans une chronologie – avant, après – participe de ce mouvement). Cette invitation se révèle donc biface, prise dans une forme d'indécidable entre démarche d'évaluation et démarche thérapeutique : on comprend que paradoxalement la rencontre du questionnaire transforme, par le soutien du processus de subjectivation, la qualité du discours produit par l'adolescent sur lequel porte l'évaluation de sa participation subjective.

À l'égard de la description de l'acte également, la distinction entre les deux groupes d'adolescents précédemment évoquée s'avère significative :

- pour les adolescents ayant commis seuls des agressions ou des viols sur des victimes prépubères (faits globalement reconnus), les récits portent la marque de l'inhibition mais permettent de situer assez clairement les positions respectives de l'auteur et de la victime, y compris dans la référence à l'expression d'un refus de la part de celle-ci (Alexandre, 19 ans : « j'ai appelé la fille, je l'ai déshabillée et après j'ai essayé de faire mais elle était trop petite. Après j'ai demandé pour sucer elle voulait pas après j'ai arrêté »);
- pour les adolescents ayant commis en groupe des agressions ou des viols sur des paires, les récits sont plus longs mais aussi plus flous, parfois désorganisés, particulièrement au plan des séquences temporelles. Le non-consentement des victimes est régulièrement remis en cause ; ces récits sont marqués par une reconnaissance partielle des faits et une dilution des responsabilités, comme en témoignent les confusions repérées dans l'énoncé des faits quant à la place des différentes personnes présentes (Amélie, 18 ans : « il devait être huit heures du soir une meuf de mon quartier est venue sonner chez moi... elle m'a ramené [la victime]. J'lui ai donné un coup de pied, j'l'ai baffée, Céline elle a appelé sa cousine, mon ex est arrivé, Céline elle a commencé à la frapper (...) après à sept heures mon frère l'a raccompagnée chez elle... Céline lui a coupé les cheveux, Nadia lui a fait un carnage, mon ex il l'a tondue. Après elle, mon ex, mon cousin et mon petit frère ils ont joué à la console »).

Le QICAAIS, adaptation en direction des adolescents du QICPAAS (C. Balier, A. Ciavaldini et M. Girard-Khayat, 1996), s'avère un outil tout à fait précieux dans le travail clinique avec les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. Outre le fait qu'il permet une exploration et une évaluation de la personnalité de l'adolescent, de son environnement et des agirs dans lesquels il se trouve engagé, il représente un point d'appui possible pour l'élaboration d'un projet de prise en charge.

^{6.} Il faut entendre : « de la pénétrer ».

L'occasion d'un partage d'affect avec l'adolescent, ouverte par le dispositif du questionnaire, en lien avec les différents champs d'investigation qui lui sont proposés et face auxquels l'adolescent est invité à prendre position de sujet, soutient le travail de subjectivation dont l'agir sexuel violent trahit en quelque sorte la panne. Du point de vue des professionnels, l'attention et la préoccupation pour l'adolescent qui sous-tendent l'utilisation de cet outil contribuent à un changement de regard sur les adolescents en autorisant la rencontre d'un sujet singulier, suffisamment dégagée de l'imaginaire du monstre ou du pervers. Par ailleurs, il faut noter que l'évaluation positive du OICAAICS, de la part des professionnels d'un côté, au travers de leur témoignage sur l'intérêt et l'aide que représente cet outil dans la pratique auprès des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, et de la part des adolescents d'un autre côté, qui, au travers de l'absence de refus, témoignent du caractère acceptable du questionnaire dans la relation clinique, constitue enfin un encouragement pour en promouvoir l'utilisation.

Bibliographie

Balier C., Ciavalidini A., Girard-Khayat M. Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels. Direction générale de la santé (France) ; 1996.

Cahn R. L'adolescent dans la psychanalyse. Paris: PUF; 1998.

Chagnon JY. Hyperactifs ou hypopassifs ? Hyperactivité infantile, agressions sexuelles à l'adolescence et nouveau malaise dans la civilisation. *Psychiatrie de l'Enfant* 2005 ; 1 : 31-88.

Ciavaldini A. Caractéristiques de l'enfance et de l'adolescence du délinquant sexuel. *Adolescence* 1998 ; 16, 1 : 127-35.

Ciavaldini A. Psychopathologie des agresseurs sexuels. Paris: Masson; 1999.

Ciavaldini A, Balier C, et al. Agressions sexuelles: pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire. Paris: Masson; 2000.

Jeammet P. La violence : une réponse à une menace sur l'identité. In : Halfon O et al. Eds. Sens et non-sens de la violence. Paris : PUF ; 2002, 179-212.

Lemitre S, Coutanceau R. Trouble des conduites sexuelles à l'adolescence. Clinique, théorie et dispositif psychothérapique. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence* 2006; 54: 183-8.

Roman P. Pouvoir et pour-voir du clinicien dans le champ judiciaire. *Cahiers de Psychologie Clinique* 1998 ; 10 : 47-63.

Roman P. La violence sexuelle et le processus adolescent – dynamique des aménagements psychiques, des auteurs aux victimes de violence sexuelle. L'apport des méthodes projectives. *Psychologie Clinique et Projective* 2004 ; 10 : 113-46.

Roman P. Eds. La violence sexuelle et le processus adolescent – clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. CRPPC, Université Lumière – Lyon 2. Rapport au ministère de la Justice (France) – Protection judiciaire de la Jeunesse; 2008, non publié.

Roman P. Une approche psychanalytique de la notion de dangerosité. Violence et subjectivation : le risque de la rencontre. *Évolution Psychiatrique* 2010 ; 75, 1 : 139-51.

Chapitre 9

Accompagner les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents : entre sanction et soin

L'accueil et l'accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents ne vont pas de soi. En effet, le constat partagé que l'on peut faire, dans le travail avec les professionnels qui ont à connaître ces adolescents et les agirs qui motivent leur inscription dans un dispositif éducatif, judiciaire, et/ou de soins, est que les professionnels se trouvent pris dans une forme d'agitation et/ou d'excitation face aux agirs sexuels violents des adolescents.

L'agitation des professionnels

L'agitation et l'excitation se traduisent en particulier par le fait que les agirs sexuels violents occupent une place importante dans les échanges au sein des services, dans les équipes, le plus souvent bien au-delà de la place qu'ils occupent quantitativement dans la réalité de l'activité. Sans doute faut-il comprendre ces mouvements dans leur dimension défensive, face aux affects qui émergent de la rencontre de l'agir sexuel violent en général, et de l'agir sexuel violent de l'adolescent en particulier. En effet, les professionnels sont mobilisés dans des registres variés, sur le mode de la sidération ou de l'effroi, de l'incompréhension ou du rejet, du doute ou de la perplexité. On peut considérer que ces différentes expressions d'affects sont sous-tendues par des processus d'identification et de contre-identification particulièrement massifs qui traversent les professionnels, processus dont on verra de quelle manière ils peuvent conduire à orienter des choix différents de prise en charge :

- identification aux victimes, ouvrant sur une compassion à l'égard de celles-ci et, partant, à une forme de rejet vis-à-vis de l'adolescent auteur dans la mesure de la souffrance infligée à la victime ;
- identification à l'auteur, nourrie d'un certain nombre de questionnements : s'agit-il réellement d'agirs transgressifs ? ne peut-on pas penser qu'il s'agit d'une forme de jeu sexuel ? au fond, peut-on reprocher de tels faits à un sujet qui n'est qu'un adolescent ?

• ou encore contre-identification à l'égard de l'auteur, qui s'établit en appui sur des mouvements contrastés, entre impensable de l'acte et monstruosité de l'auteur.

Sans doute ne faut-il pas écarter également l'idée selon laquelle l'agitation et/ou l'excitation des professionnels aurait à voir avec ce que R. Roussillon évoque, dans le champ de la recherche en psychologie clinique et en psychopathologie, avec la notion de la « pénétration agie de l'objet » (R. Roussillon, 2003). Cette notion, que l'on peut facilement étendre au champ de la pratique clinique, peut être considérée comme un mouvement d'infiltration, au cœur de la pratique professionnelle, des enjeux mêmes de l'objet que l'on a à traiter, en d'autres termes, de la problématique sous-tendue par la population accueillie. Ici, les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents viendraient agir, au sein des investissements professionnels, une modalité singulière de réaction, dans le registre de l'excitation.

Au-delà, on peut bien sûr considérer que, du point de vue des professionnels, l'agir sexuel violent à l'adolescence serait vécu comme une énigme à l'égard de laquelle toute quête de sens se trouverait barrée par l'intensité des mouvements affectifs qu'il suscite : dans ce contexte, il s'avère difficile pour les professionnels d'aborder l'engagement de l'adolescent dans les faits reprochés et de penser la place de ces agirs dans le développement de sa personnalité. On a pu appréhender, dans ce contexte, la réserve des professionnels à évoquer, de manière explicite, les faits qui sont reprochés aux adolescents. Tout se passe comme si l'évocation des faits contenait un double risque :

celui porté par une forme d'équivalence magique entre le dire et le faire : dire l'acte porterait en soi le risque de l'acte dans sa réalisation ;
celui porté par les fantasmes de séduction, au décours desquels le professionnel, adulte, pourrait se vivre, en évoquant l'acte, en position de séduction active à l'égard de l'adolescent.

En d'autres termes, la rencontre des agirs sexuels violents de l'adolescent et le rapproché qui l'accompagne viennent interroger chacun des professionnels sur un mode d'effraction, quant à la nature et la qualité de ses propres choix d'objet sexuel, quant au registre de ses fantasmes et confronter chacun à une *scène de séduction renversée*. Là où, dans le travail éducatif et/ou soignant, le risque d'un adulte séducteur n'est jamais très loin dans la rencontre avec les enfants ou les adolescents, du fait de la singularité de la relation qui sous-tend ce type d'engagement professionnel, émergerait un nouveau risque, celui d'un adulte séduit par l'enfant ou l'adolescent. Cette séduction prendrait sa source dans l'excitation contenue dans l'évocation de l'acte sexuel transgressif par l'adolescent à l'égard duquel le professionnel pourrait se sentir complice. On entend, en filigrane, de quelle manière cette situation d'un partage de l'excitation entre un adolescent et un adulte peut venir faire écho

aux modalités de liens de l'adolescent à ses parents, dans une forme de répétition de la séduction traumatique. Ainsi, la *confusion des langues* (S. Ferenczi, 1933) semble se jouer ici du point de vue de l'engagement de l'adolescent sur une scène de séduction à laquelle le professionnel, à son corps défendant, participe ou se défend de participer, ce qui, du point de vue de la vie psychique et du régime de l'excitation, peut être considéré comme équivalent.

Les réponses éducatives et judiciaires : le risque de la confusion ?

Dans ce contexte, il convient d'apporter une attention toute particulière aux réponses qui sont apportées aux agirs sexuels violents des adolescents. Ces réponses seront, on l'a compris, colorées par les représentations et les fantasmes mobilisés chez les professionnels. Si, comme nous l'avons évoqué, il s'avère difficile pour les professionnels d'aborder l'engagement de l'adolescent dans les faits reprochés et d'élaborer le sens de ces agirs dans le développement de sa personnalité, il semble cependant qu'une forme de théorie implicite organise les réponses apportées aux agirs sexuels transgressifs.

En effet, on pourra montrer que les parcours de prise en charge des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents diffèrent selon le type d'engagement de ceux-ci et, en particulier, selon le choix de la victime. À notre sens, la définition de ces parcours s'ancre dans un système de représentations qui, s'il est porté par chacun des professionnels, en fonction de sa propre histoire et de ses théories de référence, emprunte également aux discours ambiants dont l'on peut reconnaître la tendance à stigmatiser les auteurs de violences sexuelles. Si les éléments rapportés cidessous ont été recueillis auprès des professionnels éducatifs ou soignants, on peut assez aisément faire l'hypothèse qu'ils constituent des formes d'invariants partagés avec les autres professionnels qui sont conduits à connaître de la situation des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents : policiers, magistrats, surveillants pénitentiaires...

Ainsi, en appui sur la distinction opérée à partir du *choix* de la victime, se dessinent des réactions différenciées :

- à l'égard des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents visà-vis de victimes prépubères, on observe une forme de sidération des professionnels ; les faits reprochés aux adolescents appellent la figure du monstrueux, et ouvrent sur une représentation pédophilique de ceux-ci. À cet égard, c'est un double mouvement de protection et de soin qui émerge chez les professionnels ;
- à l'égard des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents vis-àvis de victimes pubères, on relève une position plus ambiguë de la part des professionnels, qui semblent pris entre la gravité des actes (gravité

particulièrement centrée sur la dimension de faits commis en groupe par les adolescents) et leur banalisation (il s'agit de pratiques sexuelles entre adolescents, proche de la normalité des relations sexuelles adultes), au nom d'une forme d'initiation sexuelle qui pourrait passer par l'expression d'une violence certes inacceptable, mais dont la dimension rituelle pourrait également être évoquée.

Au plan des parcours judiciaires et éducatifs des adolescents de chacun de ces groupes, apparaît un autre point de vue sur l'écart des représentations sous-tendant l'accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. En effet, les réponses apportées au travers de la procédure judiciaire et des choix éducatifs et soignants témoignent de cet écart :

- pour les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents à l'égard de victimes prépubères, lorsque la nécessité d'un éloignement de la famille se fait jour (en particulier lorsque les faits sont commis au sein de la fratrie ou dans la famille proche), un placement est généralement réalisé dans une famille d'accueil ou dans la famille élargie de l'adolescent (grands-parents par exemple). L'ensemble des mesures mises en œuvre auprès de l'adolescent favorise une démarche de compréhension du sens des agirs violents (avec la prescription de mesures d'investigation sociale, éducative et psychologique). Dans ce contexte *compréhensif*, les adolescents concernés sont soutenus dans leur engagement au sein d'un dispositif de soins ;
- pour les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents à l'égard de victimes pubères, on observe que des mesures d'incarcération sont décidées de manière presque systématique par le magistrat (juge d'instruction ou juge des enfants), alliées à des mesures que l'on pourrait qualifier de sécuritaires (contrôle judiciaire en particulier). Dans ce contexte, il s'avère extrêmement difficile, voire impossible, de penser un accompagnement psychologique pour ces adolescents au regard de la prégnance de démarches dominées par la répression et l'exclusion.

Deux hypothèses peuvent être proposées pour tenter de comprendre la manière dont s'opère la partition des modalités de prise en charge de chacun de ces groupes d'adolescents.

D'une part, on peut penser que les professionnels confrontés à des adolescents mis en cause pour des infractions à caractère sexuel se trouvent pris dans une forme de confusion des langues (S. Ferenczi, 1933) dans la rencontre de l'agir sexuel violent à l'adolescence. Pour S. Ferenczi, on l'a vu, la confusion des langues résulte d'un écart entre le registre d'expression de la sexualité de l'enfant (registre de la sexualité infantile) et l'interprétation que l'adulte va en faire (dans le registre de la sexualité génitale adulte). Si la confusion des langues ouvre un lien pathologique entre l'adulte et l'enfant, il convient d'en préciser les contours dans la clinique adolescente qui nous intéresse ici.

En effet, dans ce cadre, tout, chez l'adolescent rencontré, peut donner l'illusion de l'accès à une maturité qui inscrirait l'agir sexuel transgressif dans le registre de la sexualité génitale : l'accès à la puberté, l'exercice d'une sexualité *comme les adultes*, la revendication d'une forme d'autonomie qui vaudrait en quelque sorte pour une maturité adulte. Or, l'analyse des examens psychologiques réalisés avec les adolescents témoignera sans conteste de la fragilité de leur organisation psychoaffective et de la précarité de l'accès à la génitalité (P. Roman *et al.*, 2009). Ainsi, les professionnels se trouveraient comme *abusés*, à leur insu, dans la rencontre avec les adolescents, et comme pris, pour leur propre compte, dans une excitation qui mobilise l'intime de leurs engagements dans le registre de la sexualité.

D'autre part, on peut considérer que le retrait affectif, souvent massif, des adolescents à l'égard des faits qui leur sont reprochés gèle, pour une bonne part, la possibilité pour les professionnels de soutenir un travail de mise en représentation avec l'adolescent, en appui sur un éprouvé partagé qui pourrait constituer un fond d'expérience à partir duquel pourrait se déployer une posture d'accueil et de transformation. C'est bien à partir de ce constat que l'on a pu penser l'importance de l'introduction d'une médiation clinique dans la rencontre de l'adolescent, avec un questionnaire d'investigation (*cf.* chapitre 7), et que l'on peut, au-delà, s'interroger sur la nature de l'accompagnement à proposer à ces adolescents.

Soigner-prendre soin

La référence à l'accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violent met l'accent sur ce qui apparaît comme la nécessité de se tenir au plus près d'une préoccupation pour l'adolescent, sans doute en contrepoint de l'ensemble des discours de stigmatisation de l'agir sexuel violent (on entend résonner l'expression de « prédateur sexuel ») et des risques d'exclusion qui en découlent. Au fond, accompagner l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents consisterait à investir une démarche, soutenue par une position éthique, démarche au décours de laquelle serait valorisée la dimension du sujet, et la confirmation de sa participation à une humanité partagée.

Je propose de considérer que la démarche de soin, qui prend corps dans le projet de soigner, consiste à valoriser des dispositifs de mise en sens ; ici, il s'agit de tenter de donner du sens à l'acte transgressif, donner du sens à l'engagement de l'adolescent dans l'agir. Dans une telle acception de la démarche de soin, on peut mesurer l'écart irréductible entre soigner et guérir, et insister sur la dimension processuelle à laquelle renvoie le soin. Dans le champ de la psychologie clinique et/ou de la pédopsychiatrie, les dispositifs de mise en sens consistent bien sûr

dans des dispositifs classiques comme la consultation thérapeutique (en appui sur des entretiens), mais aussi dans des dispositifs d'investigation (comme l'IOE¹ ou l'expertise judiciaire), à la condition que ces derniers soient conçus au service du soutien de la subjectivité, et non comme une entreprise de catégorisation, d'étiquetage au service de la stigmatisation de l'adolescent. L'enjeu, dans ce contexte, tient dans le fait d'être en mesure de maintenir une tension reconnue et assumée par le professionnel qui s'y engage, entre démarche clinique et inscription judiciaire de la démarche (le chapitre 9, consacré à l'expertise judiciaire, tente de préciser les enjeux de cette tension).

Soigner est donc considéré au sens plus large du prendre soin, afin de se départir, en particulier, du risque qui pourrait exister de réduire la dimension du soigner à la dimension psychothérapeutique. On pourrait dire que la conception du prendre soin implique un déplacement, et, par là même, une forme de délogement (P. Roman et J.-J. Rossello, 2011) d'une posture classique du soin psychique. Prendre soin, c'est en quelque sorte venir auprès du sujet souffrant, ici auprès de l'adolescent; prendre soin, c'est s'inscrire dans une logique de l'offre davantage que dans l'attente d'une demande de la part de l'adolescent². Au fond, une telle conception du prendre soin rejoint la notion de soin maternel, au sens de la disponibilité psychique, telle que D.-W. Winnicott (1956) a proposé de la penser, soin maternel qui contient tout à la fois attention, préoccupation mais aussi limitation de la toute-puissance de l'enfant ou de l'adolescent. En effet, avec D.-W. Winnicott, on ne peut concevoir le soin maternel sans mise en perspective de la limite que contient la préoccupation.

À partir de là, on comprend la nécessité d'un changement de paradigme dans la conception de l'accompagnement et/ou de la prise en charge de l'adolescent, et particulièrement ici pour ce qui concerne les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents³. Ce changement de paradigme consiste à transformer l'attente que le professionnel peut avoir d'une demande de soin de la part de l'adolescent, à l'élaboration d'une offre de soin désintéressée adressée à l'adolescent. Dans le contexte d'une conception du soin très largement dominée par une

^{1.} Investigation d'orientation éducative (IOE) : il s'agit d'une mesure judiciaire (en France) prononcée par le juge des enfants dans le cadre civil ou pénal, et mise en œuvre par la Protection judiciaire de la jeunesse ou par un service habilité – mesure qui doit être remplacée, dès 2011, par la mesure d'investigation judiciaire et éducative (MIJE).

^{2.} On verra, au chapitre 11, comment cette dimension du prendre soin rejoint également la posture de la prévention.

^{3.} En première intention, on peut aisément réaliser qu'un adolescent dont le fonctionnement psychique se présente sous le primat de l'agir (agir pour ne pas penser, agir en lieu et place de la penser... ou agir pour penser ?) ne peut que se trouver en difficulté pour envisager d'adresser une demande de soin qui prendrait la forme d'une élaboration secondaire via le langage.

idéologie de la demande (que nous devons très certainement à la pénétration des théories freudiennes marquées au plan socio-historique par la prise en charge de patient(e)s névrosé(e)s en mesure de témoigner de leur souffrance et de formaliser, par la parole, un appel au soin), il s'agit de se déprendre de celle-ci pour renverser le fondement du prendre soin. En quelque sorte, il convient de quitter une position dans le registre de la passivité (le clinicien est en attente de la demande) pour investir une position marquée par l'activité (le clinicien formule une offre de soin), retournement dont on mesure le risque qu'il contient, du point de vue de l'actualisation des fantasmes de séduction. On pourrait traduire ce retournement, pour paraphraser S. Freud (1919), par la formule : « un adolescent est séduit par un thérapeute ».

On peut comprendre que ce changement de paradigme confronte le professionnel au paradoxe, et le contraint à une position inconfortable que l'on pourrait résumer de la manière suivante : face à un adolescent qui valorise le registre de l'agir et l'emprise sur l'autre, le clinicien s'inscrit, en miroir, dans une position active qui, en proposant une offre à l'adolescent, le contraint d'une certaine manière. Si le professionnel dans la rencontre avec l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents est invité à transmettre à celui-ci quelque chose de la préoccupation qui l'habite à son endroit, cette position doit pouvoir se traduire en écart d'une relation d'emprise. Cela implique alors une gestion mesurée du registre du contrôle, de telle manière que la relation de soin puisse s'inscrire dans un cadre au sein duquel la dimension du jeu sera suffisamment maintenue. La question du soin sous contrainte (A. Ciavaldini, 2003) apparaît ici en filigrane, ouvrant un ensemble de questions éthiques et techniques spécifiques qui exigent une attention toute particulière aux modèles (philosophiques, politiques, théoriques) qui sous-tendent l'intervention du professionnel auprès de l'adolescent, ainsi qu'à la construction du dispositif à partir duquel pourra être pensée la rencontre.

Se déprendre d'une idéologie de la demande dans le champ du soin implique également de se déprendre d'un idéal de la psychothérapie individuelle, dont le modèle façonne depuis les travaux des premiers psychanalystes la grande majorité des dispositifs de soins. Sans doute ce renoncement n'est-il pas toujours aisé, au regard de la prégnance des représentations d'un soin individuel, centré sur le colloque singulier qu'entretiennent le thérapeute et son patient. Rappelons toutefois que le soin psychique individuel, selon le modèle de la psychothérapie d'orientation psychanalytique, mobilise de façon privilégiée le registre de la verbalisation, registre auquel, par définition d'une certaine manière, l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents a difficilement accès. Cela se trouve assez clairement attesté par le constat de la pauvreté des potentiels d'engagement de ces adolescents dans un travail de

représentation et d'expression des affects. Par ailleurs, la manifestation de vécus persécutoires qui affleurent dans l'évocation du lien au *psy*⁴ ne favorise pas l'accès à un soin psychique conçu comme espace de mise en sens des modalités agies de l'adolescent.

Considérant ces différents aspects, il semble important de s'ouvrir à une offre de dispositifs soignants qui valorisent la mise à l'épreuve de la consistance de l'altérité⁵ : cela peut être le groupe, ou le partage et l'accompagnement du quotidien, ou encore l'investissement d'une activité au service des autres, ou l'accompagnement vers un projet professionnel... Ces dispositifs possèdent l'intérêt de solliciter l'engagement de l'adolescent, mais aussi l'engagement du professionnel. L'objectif serait alors de pouvoir transformer l'offre de soin adressée à l'adolescent en demande de soin de sa part. Ainsi, on pourrait soutenir l'hypothèse que la transformation de l'offre de soin en demande de soin requiert de pouvoir prendre appui sur le désir du professionnel pour l'adolescent, et plus particulièrement sur le désir du professionnel pour le grandissement de l'adolescent, et pour la construction de sa place dans la communauté. Cela implique une capacité du professionnel à s'identifier à une préoccupation pour l'adolescent, à s'engager dans le renforcement du narcissisme de l'adolescent, à expérimenter une attention qui ne décevrait pas celui-ci... En bref, on peut dire que le changement de paradigme dans la conception du soin de l'adolescent nécessite, pour le professionnel, de traiter, au sein de ses propres organisateurs psychiques, le rapport à l'idéal et à la toute-puissance...

Un autre volet des perspectives de soin de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents concerne l'intérêt que représente la mobilisation du groupe soignant, comme alternative à une intervention individuelle auprès de l'adolescent et de sa famille. La notion d'un dispositif de soins construit à partir du groupe soignant a été largement valorisée dans le soin à des patients souffrant de troubles psychotiques (P.-C. Racamier, 1970; M. Sassolas, 1999). Elle possède un certain nombre de caractéristiques qui constituent autant d'atouts dans des configurations

^{4.} Cette expression se traduit par l'affirmation de l'adolescent selon laquelle : « je ne suis pas fou », ou par son affirmation selon laquelle, parlant des professionnels du soin psychique : « ils sont tous fous » ; elle se traduit également par une crainte de la contamination par la folie, ou par l'énoncé d'expériences péjoratives de la rencontre du psy (en particulier en lien avec le scolaire, et les échecs dans ce domaine qui ont motivé une consultation du psychologue...).

^{5.} On note que l'invention de dispositifs de soins inscrits dans une mise à l'épreuve de la réalité du quotidien du sujet n'est pas nouvelle ; elle sous-tend une bonne part des dispositifs de soins dans la communauté proposés en alternative à l'hospitalisation psychiatrique dans le cadre des politiques de sectorisation en particulier. Ce sont ces dispositifs qui sont également valorisés par le courant de l'anti-psychiatrie qui a émergé dans la seconde partie du siècle dernier ou par les pratiques éducatives qui valorisent le « vivre avec ».

cliniques qui mettent particulièrement à mal les potentiels d'identification à la souffrance des sujets pris en charge (en l'occurrence, le mouvement compassionnel s'adresse plus spontanément aux victimes qu'aux auteurs de violences sexuelles...).

Le groupe soignant autorise en effet :

- de pouvoir miser sur l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de bénéficier d'un croisement des regards et des points de vue concernant un même sujet;
- de témoigner d'une préoccupation partagée auprès de l'adolescent et pour l'adolescent, préoccupation organisée en plusieurs polarités : soutien de la continuité narcissique d'une part et mise à l'épreuve de la différenciation d'autre part, au travers de l'actualisation de ce que l'on peut identifier respectivement du point de vue des positions paternelles (limitation) et maternelles (accueil) dans le soin ;
- de prendre appui sur plus d'un soignant et plus d'une professionnalité, et de permettre ainsi le déploiement d'une diffraction du transfert, soutenant un dégagement au regard des motions persécutoires et/ou séductrices, mais également le cas échéant autorisant un accueil différencié de l'adolescent et de sa famille;
- le maintien d'une capacité de penser face à la sidération ou à la séduction des professionnels, voire face au découragement qui peut les gagner ;
- le soutien de la créativité dans l'élaboration et l'ajustement des dispositifs de soins.

En regard des intérêts de la mobilisation du groupe soignant auprès de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents, il convient toutefois de mentionner les exigences requises par un tel dispositif. Ces exigences concernent un travail d'élaboration en équipe suffisamment soutenu (et accompagné dans le registre de la supervision), au risque du développement de clivages, en miroir des modalités du fonctionnement psychique de l'adolescent. Le dispositif du groupe soignant préfigure, par ailleurs, l'établissement d'un travail en réseau, mobilisant les partenaires de différentes institutions en charge de l'adolescent et de sa famille.

L'enjeu de cette mobilisation tient dans la construction de ce que l'on peut nommer une « enveloppe soignante » (P. Roman, 2011), enveloppe – métaphore de sens, prothèse pour contenir les investissements éparpillés et peu symbolisés des adolescents. L'enveloppe soignante consiste à mettre à disposition de l'adolescent et de sa famille une peau psychique, soutien d'une contenance des appareils psychiques individuels et de l'appareil psychique familial autorisant un travail d'élaboration des organisateurs de la différence. Ainsi que le permet l'enveloppe généalogique (E. Granjon, 1987), l'enveloppe soignante, figure de contenance et figuration du groupe, se propose comme étayage

afin de permettre aux professionnels de prêter leur « appareil à penser les pensées » (W.-R. Bion, 1967), appareil susceptible de favoriser une transformation des pensées diffuses et confuses de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents.

Du groupe soignant au groupe thérapeutique

Si la dimension du groupe contribue favorablement, en termes d'appareillage professionnel, aux dispositifs d'accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, le groupe peut également être investi comme dispositif de travail proposé aux adolescents pour soutenir leurs potentiels de symbolisation.

La littérature met l'accent, de manière relativement unanime, sur l'intérêt de la mise en œuvre de dispositifs groupaux dans la prise en charge thérapeutique de ces adolescents (D. Derezotes, 2000 ; M.-A. Ertl et J.-R. McNamara, 1997). Il semble que ce choix se présente davantage comme une intuition clinique que référé à une construction théorique à même de soutenir la pertinence de ces dispositifs. Deux éléments apparaissent cependant dans la littérature (D. Perkins *et al.*, 1998) pour soutenir ce choix : le double intérêt du groupe qui permet le soutien du narcissisme d'une part, et le déploiement des identifications d'autre part.

De notre point de vue, l'intérêt majeur du groupe peut être identifié au travers de la spécificité de sa capacité d'accueil des investissements, des affects, des représentations des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. Le groupe peut ainsi se proposer comme alternative, dans un contexte où l'investissement de la relation duelle, on l'a vu, apparaît comme précaire, du fait de la menace qu'elle engendre. Ce constat laisse à penser quant aux avatars, ou aux défauts, dans l'histoire précoce de ces adolescents, de l'expérience d'un reflet bienveillant dans le regard maternel. Dans ce contexte, le soin en groupe constitue une hypothèse intéressante, d'ailleurs, on l'a dit, très investie par les professionnels qui ont en charge – dans des dispositifs éducatifs en milieu ouvert, dans des dispositifs de soins en ambulatoire ou dans le cadre de l'incarcération – des adolescents engagés dans des agirs violents et particulièrement dans des agirs sexuels violents. L'emboîtement des expériences du groupe d'adolescents et du groupe de soignants constitue une forme de reprise et de mise en perspective de l'expérience de groupe d'adolescents dans les agirs violents (bandes, violence sexuelle en groupe) et de l'expérience du groupe de soins et/ou du groupe soignant. Cet emboîtement et les écarts qu'il appelle (chez l'adolescent, chez le professionnel) ouvrent des potentialités de symbolisation de l'expérience.

La fonction du groupe, dans sa valence thérapeutique, peut être décrite à partir de quelques items :

- le groupe peut être conçu comme le contenant des mouvements pulsionnels et, partant, comme un espace d'expérimentation de l'adresse à l'autre ;
- le groupe se présente comme soutien d'une traduction des pulsions en représentations et en affects : ce qui agit et/ou agite l'adolescent peut trouver une forme représentative dans le jeu du groupe, sur la scène du groupe... quel que soit le support de médiation choisi pour l'animation du groupe ;
- le groupe permet de mettre en jeu des expériences complexes, expérience du voir et de l'être vu, mais aussi expérience des positions actives et passives, dont on a pu mesurer l'enjeu dans le processus adolescent et l'exacerbation dans le cadre des violences sexuelles ; dans le groupe thérapeutique, ces expériences peuvent être réalisées dans un cadre qui assure une protection à l'égard des autres et à l'égard de soi-même ;
- le groupe se propose comme scène soutenant une mise en jeu du corps ; c'est bien à partir de l'expérience du corps que l'on peut appréhender le travail de symbolisation des expériences, particulièrement lorsque celles-ci, comme les agirs sexuels violents, s'ancrent dans la réalité corporelle.

Il n'est pas indifférent de considérer que la pratique du groupe thérapeutique engage, *ipso facto*, la mobilisation d'un *groupe* de professionnels, dans la mesure où un tel dispositif exige *a minima* la présence d'un binôme, souvent référé, dans une pratique de supervision, à un troisième professionnel. Cette particularité du dispositif de soins donne à expérimenter à l'adolescent le lien au groupe d'adultes, figuration potentielle du groupe de parents.

La médiation choisie comme support au groupe (support du groupe) ouvre un espace spécifique qui, en fonction du cadre qu'elle implique et des règles qui s'y énoncent, se propose de moduler les échanges intersubjectifs. Parmi ces groupes à médiation⁶, on peut signaler les groupes de parole, les groupes de psychodrame, les groupes de Photolangage[©]... Le choix de l'une ou l'autre de ces médiations participe bien sûr de la construction du dispositif de traitement de l'adolescent engagé dans des agirs violents, et colore le mode de sollicitation proposé à l'adolescent. Il témoigne aussi d'un choix, celui d'une équipe de thérapeutes, choix qui s'établit en lien étroit avec d'une part la représentation que les thérapeutes peuvent avoir des potentiels de mobilisation des adolescents

^{6.} Sur la question des médiations thérapeutiques en groupe, on peut se référer d'une part aux chapitres qui y sont consacrés dans l'ouvrage dirigé par A. Ciavaldini et C. Balier (2000), ouvrage qui concerne tout particulièrement la prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles, non spécifiquement adolescents, et à l'ouvrage dirigé par C. Vacheret (2002), centré sur l'utilisation des médiations thérapeutiques dans différents contextes cliniques.

et d'autre part la mise au jour de leur propre rapport à la technique sollicitée.

Il faut noter enfin qu'envisager le groupe comme espace privilégié du soin, n'implique pas nécessairement de le considérer comme espace exclusif du soin. En effet, dans un certain nombre de cas, le groupe est investi comme contrepoint, simultanément ou successivement, d'un accompagnement individuel de l'adolescent (accompagnement médical, éducatif, psychologique, social...). Les travaux portant sur l'évaluation des dispositifs de soins à destination d'auteurs de violences sexuelles (J. Grant *et al.*, 2008) soulignent la pertinence de l'association de différents dispositifs et, par-là même, invitent à en explorer les ressources, en appui sur la créativité des professionnels qui ont en charge le soin des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents.

Bibliographie

Bion WR. Réflexion faite. Paris: PUF; 1983 (1re éd. 1967).

Ciavaldini A. Eds. Violences sexuelles – le soin sous contrôle judiciaire. Paris : In Press ; 2003.

Ciavaldini A, Balier C. Agressions sexuelles: pathologies, suivis thérapeutiques et cadre juridique. Paris: Masson; 2000.

Derezotes D. Evaluation of yoga and meditation trainings with adolescent sex offenders. *Child and Adolescent Social Work Journal* 2000; 17(2): 97-113.

Ertl MA, McNamara JR. Treatment of juvenile sex offenders: a review of the literature. Child and Adolescent Social Work Journal 1997; 14(3): 199-221.

Ferenczi S. Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. In : Ferenczi S. Œuvres Complètes, Psychanalyse 4. Paris : Payot ; 1982, 125-38 (1^{re} éd. 1933).

Freud S. Un enfant est battu – contribution à la connaissance de la genèse des perversions sexuelles. In : Freud S. *Œuvres complètes*. T. XV. Paris : PUF ; 1996, 116-46 (1^{re} éd. 1919).

Granjon E. L'enveloppe généalogique familiale. Nîmes : Actes du C.O.R ; 1988 (1^{re} éd. 1987).

Grant J, Indermaur D, Thornton J, Stevens G, Chamarette C, Halse A. *Intrafamilial adolescent sex offenders: psychological factors and treatment issues.* Final Report to the Criminology Research Council (Australia); 2009.

Perkins D, Hammond S, Coles D, Bishopp D. Review of sex offender treatment programmes. Crowthorne: High Security Psychiatric Services Commissioning Board; 1998.

Racamier PC. Le psychanalyste sans divan. Paris: Payot; 1970.

Roman P. Place et fonction du psychologue dans la clinique de l'enfant : la construction d'une enveloppe soignante. Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence 2001 ; 59 : 23-6.

Roman P, Ravit M, Guyon A, Payet J. Cinsel Siddet Uygulayan Ergenlerin Psikodinamigi; Klinik ve Projektif Bir Yaklasim (Psychodynamique des agirs sexuels violents à l'adolescence: une approche clinique et projective). *Yansitma* 2009; 11–12: 37-60.

Roman P, Rossello JJ, Eds. SESSAD. *Une institution nomade – éduquer et soigner* à domicile. Coll. Trames. Toulouse: Érès; 2011.

- Roussillon R. Narcissisme et « logiques » de la perversion. In : Jeanmet N. Ed. Narcissisme et perversion. Paris : Dunod ; 2003, 115-66.
- Sassolas M, Ed. Le groupe soignant des liens et des repères. Toulouse : Érès ; 1999.
- Vacheret C. Pratiquer les médiations en groupes thérapeutiques. Paris : Dunod ; 2002.
- Winnicott DW. La préoccupation maternelle primaire. In : Winnicott DW. *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris : Payot ; 1969 (1^{re} éd. 1956).

Chapitre 10

Expertise judiciaire et agirs sexuels violents

L'expertise psychologique (ou psychiatrique) judiciaire constitue l'un des dispositifs très fréquemment, voire systématiquement requis dans le projet de l'investigation de la personnalité des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents et poursuivis à ce titre au plan pénal. Le recours à de tels dispositifs n'est pas sans soulever un certain nombre de questions, qui concernent tout à la fois la technicité de l'expertise (ici tout spécialement celle de l'expertise psychologique), les questions cliniques et psychopathologiques ainsi que les enjeux éthiques qui y sont liés. La question de la perversion à l'adolescence est par ailleurs interrogée comme analyseur de la posture clinique engagée dans la pratique de l'expertise judiciaire.

Évaluation de la violence sexuelle à l'adolescence

L'enjeu de l'évaluation de la violence sexuelle à l'adolescence tient dans la nécessité d'interroger, au-delà de l'acte, la dynamique psychique dans laquelle celui-ci s'inscrit et dont on a pu constater qu'elle renvoie à des configurations différenciées. On ne peut, à cet égard, faire l'économie d'une réflexion sur le risque de fascination qu'introduit la confrontation à l'acte sexuel violent, agi ou subi et éviter de s'interroger sur le sens d'une démarche d'investigation (P. Roman, 1998).

On souligne dans ce sens l'importance de la compréhension des modalités d'inscription de cet acte violent dans l'histoire du processus adolescent, au sens où l'acte sexuel violent se présente sur le mode d'un aménagement et/ou d'un réaménagement face à l'émergence de la sexualité génitale et, plus largement, dans l'histoire des liens de l'adolescent, à considérer dans la dynamique familiale au sein de laquelle il se trouve engagé. Au fond, on pourrait alors considérer la démarche d'évaluation de la personnalité de l'auteur ou de la victime de violence sexuelle comme une modalité de dégagement au regard de la confrontation à l'acte et, partant, comme support à l'élaboration d'un projet qui permette d'articuler soin et sanction, soin et réparation, à partir de

la reconnaissance de la souffrance liée à cette violence, pour la victime mais aussi pour l'auteur, au-delà de sa participation transgressive.

Dans cette perspective, l'évaluation de la personnalité des adolescents peut prendre des formes diverses :

- démarche ponctuelle d'expertise, de l'auteur et de la victime, par l'intermédiaire d'une expertise psychologique et/ou psychiatrique;
- démarche d'investigation de la personnalité en milieu ouvert, dans une perspective pluridisciplinaire (mesure d'investigation décidée en matière pénale ou civile par le juge des enfants) et permettant une forme d'accompagnement de l'adolescent;
- démarche d'observation, dans un cadre d'hospitalisation et/ou d'incarcération, en appui sur le quotidien des investissements de l'adolescent.

Les outils de l'évaluation de la personnalité sont, quant à eux, à considérer dans leur diversité : si l'examen psychologique, avec la mise en œuvre d'épreuves projectives, constitue l'outil de choix de l'évaluation de la personnalité, il convient d'insister sur la pertinence d'autres modalités de rencontre. À ce titre, on peut signaler l'intérêt d'appuyer l'évaluation de la personnalité de l'adolescent sur un entretien familial, avec la médiation, le cas échéant d'un génogramme libre (E. Lemaire-Arnaud, 1980, 1985 ; M.-P. Santelices *et al.*, 1999), voire sur la participation de l'adolescent à un groupe à médiation *bref*, utilisant le support du Photolangage[©] ou de la pâte à modeler par exemple.

Dans ce contexte, l'évaluation de la personnalité poursuit un triple projet :

- l'interrogation de la *qualité* de l'acte violent, agi ou subi (selon que l'on se place du point de vue de l'auteur ou de la victime) et du rapport entretenu avec celui-ci, particulièrement en termes de culpabilité;
- l'interrogation de ce que l'on pourrait nommer l'écho de l'acte, en tant que l'acte violent introduit une double mise en crise dans la vie intrapsychique (tant au plan narcissique—identitaire qu'au plan objectal—identificatoire) et dans les liens intersubjectifs (avec une attention particulière aux enjeux transgénérationnels de la violence sexuelle);
- enfin, l'interrogation de la manière dont l'acte sexuel violent mobilise des réponses et/ou des postures institutionnelles et familiales tout à la fois sur le versant de la limite et sur celui de la protection.

Agir sexuel violent et perversion sur la scène judiciaire

La question de l'expertise judiciaire, particulièrement lorsqu'elle est référée aux agirs sexuels violents, a nécessairement partie liée avec la problématique de la perversion. On peut considérer que l'agir sexuel

violent, s'il n'épuise pas la question de la rencontre de la perversion, ouvre un observatoire privilégié pour cette problématique. Il convient de s'interroger sur la qualité particulière de la rencontre d'expertise judiciaire, et sur l'écho que cette rencontre propose avec la problématique psychopathologique de la perversion. En effet, on peut considérer que l'expertise judiciaire ouvre la figure d'une scène perverse, au sein de laquelle la dimension du « voir » est exacerbée – il s'agit du « voir » de la scène de l'acte, du « voir » de l'acte, auguel est confronté le psychologue en position d'expert. Ce « voir » est entendu tant du point de vue de l'auteur de violences sexuelles que du point de vue de la victime¹. En d'autres termes, si l'expertise judiciaire ouvre un observatoire privilégié pour la problématique de la perversion, particulièrement autour des agirs sexuels violents, elle est aussi le lieu du risque de la dérive perverse : l'expertise judiciaire pourrait-elle alors être envisagée comme double et/ou comme redoublement de la scène perverse ? C'est en tous les cas ce que peuvent laisser penser un certain nombre d'éléments propres à la mise en scène du procès judiciaire (le « donné à voir » dans l'audience, au travers des propos relatés, des documents photographiques ou filmographiques présentés aux différentes parties...), ainsi que les demandes adressées à l'expert (orientées par le « voir » de l'acte, le « voir » de la personnalité... au décours duquel il s'agit de faire « apparaître » un certain nombre d'éléments, quand ce n'est pas la confrontation à un « voir » de documents du dossier pénal : photos de la victime, des lieux, des objets...). On pourrait dire que ces différents aspects contribuent à une forme de perversion généralisée² de la scène judiciaire.

À partir de là, il semble important d'être en mesure de soutenir une affirmation éthique, qui permet de contenir le risque de dérive perverse inhérente à la situation de l'expertise judiciaire. Cette affirmation éthique du psychologue prend appui sur le constat selon lequel, en tout état de cause, l'expertise psychologique judiciaire concerne la personnalité du sujet et non l'acte qui lui est reproché (à l'égard duquel le sujet est, jusqu'au jugement, présumé innocent) et se propose dans une double exigence (P. Roman, 2007) :

• l'expertise psychologique judiciaire est au service du soutien de la position du sujet ;

^{1.} Ce point de vue se trouve exacerbé lorsque le psychologue (ou le médecin-psychiatre) est missionné pour la rencontre de l'auteur et de la victime...

^{2.} La notion de « perversion généralisée » est construite à partir de l'affirmation de J. Laplanche (1987) selon laquelle le bébé/le jeune enfant serait confronté à ce qu'il nomme une « séduction généralisée »..., c'est-à-dire une situation au sein de laquelle l'enfant ne peut échapper à la confrontation à des messages énigmatiques/paradoxaux et... excitants! Ainsi en est-il, à mon sens, de la scène judiciaire à laquelle se trouvent convoqués, entre autres, les professionnels de l'expertise psychologique...

• l'expertise psychologique judiciaire requiert de la part de l'expert une suspension du jugement, en l'occurrence la suspension de son propre jugement.

Cette position éthique, ancrée dans la posture professionnelle du psychologue, garantit le sujet d'une forme d'instrumentalisation, judiciaire et politique, dont il se trouve en risque d'être l'otage. En effet, la question de la perversion est une question psychopathologique complexe, prise, comme toute question psychopathologique, dans des enjeux éminemment politiques.

En effet, que peut-on attendre de l'expertise judiciaire dans le contexte des agirs sexuels violents à l'adolescence ? S'agit-il, en particulier, de discuter d'un diagnostic de perversion dans ce cadre de l'expertise judiciaire ? L'expertise judiciaire peut-elle, de manière plus large, s'inscrire dans un projet de diagnostic ? et pour quel projet dans le cadre judiciaire ?

On mesure bien le risque de la désignation de la perversion sur la scène judiciaire : en effet, la perversion fait peur et inquiète, mais elle fascine également, et elle contribue à exacerber les positions d'exclusion de la scène sociale. Si la perversion est envisagée du point de vue de la pathologie, sa réputation d'incurabilité conduit le tribunal à prononcer une peine d'enfermement la plus longue possible! Si elle est considérée du point de vue de l'immoralité, alors la nécessité de protéger la société (et, sans doute aussi par là même, de se protéger de ses propres zones d'ombre perverses³) plaide en faveur d'une augmentation de la durée de la peine... On pourrait alors penser qu'avec la perversion, notre société d'aujourd'hui aurait à sa portée une nouvelle figure de l'exclusion, nouvelle figure que l'on pourrait, avec M. Foucault (1977), situer sur le versant de l'infâme et du monstrueux ?

Expertise judiciaire et épreuves projectives

À cet égard, il apparaît tout à fait capital que l'expert puisse opérer une transformation, soutenir un écart, au regard de la demande de « voir » propre au mandat d'expertise judiciaire : c'est ici que se loge, à mon sens, l'intérêt, voire la nécessité, du recours aux épreuves projectives dont il s'agit de défendre la place au sein des choix méthodologiques du psychologue en position d'expert judiciaire. Rappelons ici que dans la philosophie du droit pénal, l'expertise judiciaire vise essentiellement à apporter des éléments d'appréciation au magistrat et/ou au tribunal dans l'exercice de sa mission essentielle qui consiste dans l'acte de juger. L'éclairage ainsi attendu, et précisé par le contenu de la mission adressée

Voir, à ce propos, l'ouvrage qu'E. Roudinesco (2007) a consacré à l'histoire des perversions.

à l'expert, porte principalement sur la personnalité du sujet mis en cause, l'histoire de la construction de celle-ci (dans ses inscriptions biologiques, familiales et sociales) et le lien qui peut être établi avec les faits qui lui sont reprochés, ces derniers constituant, nécessairement, l'élément central dont l'instance judiciaire tire fondamentalement sa légitimité.

Dans ce contexte, l'hypothèse serait que le dispositif des épreuves projectives, dans le processus de l'expertise psychologique, permettrait un dégagement de la violence du « voir » exacerbée dans la rencontre de l'agir sexuel violent (G. Bonnet, 1996; P. Roman, 1998). Ce dispositif ouvrirait à une autre scène, celle du sujet et de la subjectivité, dans un contexte où se trouve justement mise en question, du point de vue de l'auteur et dans le lien à la victime, la place de la subjectivité. Ce dégagement prend cependant appui sur un paradoxe : en effet, c'est à partir de l'offre séductrice et excitante des planches de Rorschach ou de TAT (un « donné à voir » au sujet, support de l'excitation) que peut se jouer un dégagement de la scène de l'acte, scène de l'excitation.

On comprend que, dans cette configuration, la posture du psychologue est bien évidemment déterminante⁴ : comment va-t-il être en mesure de contenir cette offre paradoxale ? De quelle manière pourrat-il assurer au sujet que ses propres mouvements psychiques ne sont pas en mesure de l'exposer à la violence du « voir », en miroir de ce qu'il a agi (comme auteur) ou subi (comme victime) ?

Envisager la place princeps des épreuves projectives dans l'expertise judiciaire des adolescents engagés dans des agirs violents, et des agirs sexuels violents en particulier, c'est soutenir une triple affirmation :

- d'une part, cette offre se propose comme étant au service des processus de symbolisation du sujet rencontré (« dispositif à symboliser » selon une affirmation proposée il y a quelques années maintenant : P. Roman, 1997), dans un contexte de rencontre clinique où les épreuves projectives interviennent au titre de médiation, et en aucun cas au titre d'épreuve psychotechnique dont l'analyse apporterait une vérité sur le sujet et, partant, sur l'acte qui lui est reproché ;
- d'autre part, la rencontre de l'adolescent qui s'inscrit dans le primat de l'agir vise à ouvrir un espace au service de la subjectivation, c'est-à-dire un espace de soutien des processus de symbolisation ; cela implique nécessairement une approche de l'évaluation du fonctionnement psychique qui met l'accent sur les potentiels d'élaboration du sujet, au même titre que sur les avatars qui entravent ces derniers ;

^{4.} Nous évoquons ici la posture du psychologue dans l'expertise judiciaire, sans méconnaître l'acuité de la posture du médecin-psychiatre dans le même cadre, au regard des attendus des magistrats quant à l'évaluation du discernement lors de la commission de l'infraction d'une part, et quant à l'évaluation de la dangerosité d'autre part.

• enfin, l'examen psychologique qui constitue le fondement de l'expertise judiciaire ne sera jamais en mesure, quelles que soient la technicité mobilisée et les perspectives cliniques défendues⁵, de procéder à une approche *totale* du sujet ; l'hypothèse de l'Inconscient et l'éthique qui en découle nécessitent de se tenir dans une position d'humilité suffisante, dans l'affirmation que des éléments de la vie psychique échappent nécessairement à une perspective de rationalisation.

La perversion à l'adolescence

Peut-on envisager, d'un point de vue clinique et psychopathologique, que la dimension de la perversion puisse concerner l'adolescence, et plus spécialement les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents ? On a vu (cf. chapitre 3) que la question de l'inscription psychopathologique des agirs sexuels violents ne peut se résoudre dans une définition nosographique : les agirs sexuels violents empruntent en effet à des registres variés au plan du fonctionnement psychique, pouvant être référés respectivement à un fonctionnement psychotique, un fonctionnement narcissique–limite ou à un fonctionnement pervers.

Dans ce contexte, la question de la perversion à l'adolescence est une question complexe, tant s'y trouve exacerbée la dimension diagnostique et/ou prédictive d'un repérage psychopathologique dans ce temps de maturation de la vie psychique. À la suite des premières intuitions énoncées par S. Freud (1905), G. Bonnet (2008) propose de considérer le caractère de « perversion transitoire » propre au temps adolescent. Il décrit cette période de la maturation psychoaffective comme un temps au décours duquel le déploiement de mouvements voyeuristes et/ou exhibitionnistes peuvent contribuer, par leur dimension régressive, à soutenir une réorganisation de la qualité des liens à l'environnement (surinvestissement des pulsions partielles au détriment, transitoire, d'une (ré-)unification pulsionnelle...). G. Bonnet insiste, enfin, sur l'absence d'équivalence entre perversion et psychopathologie, rapportant le témoignage de cliniques non pathologiques de la perversion...

Dans la clinique des agirs sexuels violents, l'adolescence peut être pensée comme une forme de *laboratoire de la perversion*, et la scène sexuelle violente, spécialement lorsqu'elle implique le groupe, comprise comme témoin de ce laboratoire. En effet, nous l'avons vu, dans la clinique des agirs sexuels violents en groupe, on assiste à une alternance des positions actives et des positions passives, tenues à tour de rôle par chacun des acteurs : activité de l'acte *et* voir de l'acte, être vu dans l'acte

^{5.} En particulier, dans une fidélité à D. Lagache (1949), l'affirmation selon laquelle la psychologie clinique prend en compte le sujet dans la diversité de ses investissements, tout spécialement, dans la continuité de ses investissements cognitifs et affectifs...

et être vu dans le voir de l'acte. Ces différents mouvements conjoints (sans doute le plus souvent conglomérés, agglutinés davantage qu'articulés) témoignent d'une mise à l'épreuve de l'aménagement pervers : peut-on alors penser l'agir sexuel violent en groupe comme une mise en scène dans la réalité externe d'une mise en scène interne introuvable ?

Afin d'éclairer ces propositions, il convient de revenir sur la problématique centrale de l'adolescence, qui se joue autour de la gestion de la passivité et/ou du vécu de passivation attachée à l'expérience pubertaire : en effet, l'expérience pubertaire (le « traumatisme pubertaire », ainsi que le nomme P. Gutton, 1991) confronte l'adolescent à un sentiment d'étrangeté subi autour de la transformation du corps. Le risque pour l'adolescent serait de se trouver débordé par la position féminine passive (et ses prolongements du point de vue de l'homosexualité) au détriment de l'investissement d'une position masculine active, à même de soutenir l'identité. Ainsi peut-on rejoindre cette hypothèse générale sur la dynamique de l'agir violent à l'adolescence. L'agir adolescent constituerait une lutte contre la position passive, inélaborable au travers de l'investissement d'un masculin maniaque (F. Neau, 2005), qui n'est pas sans lien avec le masculin infantile/narcissique (A. Lefebvre et D. Dusaucy, 2005). Cet investissement doit être compris au regard de conditions d'environnement qui ne permettent pas l'investissement sécure de la position passive, en particulier dans le contexte d'environnements traumatiques (ou, plus justement, d'environnements traumatogènes).

Cas clinique

Contrepoint : clinique de l'agir sexuel violent, Kévin, 17 ans

La situation de Kévin a précédemment été évoquée (cf. chapitre 4). Rappelons rapidement que cet adolescent est mis en examen pour des faits de viol (contraintes à des fellations de la part de la jeune fille, sodomie), commis en groupe, avec la participation de deux autres adolescents. Il est âgé de 15 ans au moment des faits ; la victime, elle, est une adolescente de 13 ans. Il est rencontré, alors qu'il est âgé de 17 ans et incarcéré depuis deux années en détention préventive. Il conteste le non-consentement de la victime et la légitimité de sa détention préventive.

Dans l'analyse des épreuves projectives (annexe 2), l'accent est mis ici sur la manière dont celles-ci d'une part contribuent à l'évaluation du fonctionnement psychique de l'adolescent et d'autre part permettent de soutenir la discussion clinique et psychopathologique autour de la question de la perversion.

La rencontre de l'épreuve de Rorschach engage Kévin dans une expérience de relation avec le psychologue, alors même qu'il s'était présenté en

retrait dans l'entretien ayant précédé la passation. En effet, en appui sur une référence au voir très présente dans le protocole de réponses, il institue, d'une certaine manière, le psychologue comme médiateur (enquête planche I : « là j'avais dit quoi (...) vous pouvez me redire ce que j'ai imaginé? un papillon, le corps on le voit pas bien (...) j'ai vu quoi encore? un visage on le voit de face (...) c'est tout ce que j'avais vu », planche II : « (...) je ne sais pas si vous voyez ça ? moi je vois que ça (...) »). Cette quête de soutien vient en contrepoint d'un vécu a minima persécuteur, cristallisé autour de la question du regard... et de son empêchement : les réponses « masques » sont présentes aux planches I et II, la construction du regard apparaît fragile dans la mesure de la difficulté d'intégration d'une continuité du visage et de l'œil (des yeux) qui l'habite(nt) (planche IV, réponse 13 : « aussi là je vois deux visages... sur les côtés là et là, deux petites têtes d'animaux je sais pas c'est quoi... on dirait des lézards... comme un œil, je sais pas je vois ça... je vois que ça... pas autre chose » ; planche VII, réponse 22 : « je vois deux visages avec la bouche, l'oreille en haut... la bouche ouverte... grande ouverte... je vois que ça »; planche IX, réponse additionnelle à l'enquête : « là je vois rien... comme un visage là c'est tout mais y a pas les yeux ni la bouche, comme un visage d'une vache ou d'un taureau avec le museau là mais je le vois pas bien », planche X, réponse 27 : « et tout le contour là c'est comme si c'était un visage, portrait de je sais pas qui mais... comme s'il avait des lunettes et son nez... je sais pas je vois un visage rien de plus »). L'accrochage au perceptif semble constituer une issue, en termes de réassurance, qui contribue à la lutte contre le doute mobilisé dans la rencontre avec les planches : les réponses se présentent comme redoublées à partir de la planche III, témoignant d'un possible recours à la spécularité en soutien du narcissisme. On note par ailleurs une absence de kinesthésie humaine sur l'ensemble du protocole, signant la précarité du nouage des investissements narcissiques et objectaux. Dans ce contexte, les imagos parentales apparaissent gelées, comme mises en tableau, gagnées par le risque de perte d'intégrité qui accompagne toute évocation de figurations humaines (planche III, réponse 8 : « des personnages ? ouais je vois des personnages mais je suis pas sûr (...) », planche X, réponse 27 déjà citée, où la référence aux personnages se construit à partir du « contour »...). Cependant la référence au lien amoureux (planche III avec les « cœurs ») semble garantir α minimα le maintien de l'investissement d'une liaison libidinale.

L'épreuve du TAT confirme le mode d'investissement prévalent de la passivité... face au risque de la rencontre de l'activité identifiée à la violence (planche 8BM : « là j'imagine je vois un jeune homme là... je sais pas... déjà là je vois deux deux... deux personnes qui qui... là je vois lui il est mort... je vois un mort déjà... et deux... je sais pas comment ils s'appellent les mecs qui ouvrent pour voir comme il est mort ? [les médecins

légistes...] médecins légistes comme s'ils essayaient de l'ouvrir et là lui je sais pas... je peux pas imaginer quelque chose » ; planche 13MF : « là je vois un homme qui pleure parce que il vient de... de... sa femme elle vient de mourir ou peut-être il vient de la tuer ou peut-être il pleure juste après je sais pas s'il pleure parce qu'il a le bras comme ça... peut-être il s'essuie je sais pas »). La tentative de contrôle formel par le regard, en emprise (l'expression « je vois » introduit les récits à partir de la planche 2), vient en contrepoint de la difficulté de Kévin à investir la construction de liens au-delà du lien duel : la triangulation œdipienne est écartée, et la position privilégiée est celle de l'attente... face au risque du rapproché, auquel la scène sexuelle violente tente de répondre, dans la réalité, par la remobilisation d'un voir-être vu qui apporte confirmation narcissique et objectale pour Kévin, palliatif à une sécurité interne introuvable.

Ainsi se donne à voir pour Kévin, au travers du dispositif projectif, une figure de la fragilité de la construction de l'autre-sujet ; si l'indice principal de cette fragilité peut être relevé, dans le discours de Kévin sur l'acte, à partir de la mise en avant du « consentement » de la victime par Kévin, dans une forme de déni de la place du désir de l'autre, dans les épreuves projectives, c'est l'impossibilité de construire la place du regard comme soutien de la subjectivité qui apparaît de manière centrale.

Dans ce contexte, la question de l'issue d'une forme de « perversion transitoire » à la post-adolescence se pose de manière aiguë et dépend, pour une large part, de la capacité de l'environnement, à soutenir un travail d'unification pulsionnelle, face à l'expérience partiellisée et/ou partiellisante de la rencontre des pulsions partielles (G. Bonnet, 2008). En filigrane, se dessine également l'enjeu de l'accompagnement de l'issue du processus adolescent et de l'élaboration du scénario pervers (en appui, le cas échéant, sur la décision judiciaire qui, dans la réalité, peut venir marquer la limite), élaboration dont on peut faire l'hypothèse qu'elle éloigne le risque d'inscription dans un authentique aménagement pervers (ici, dégagement d'un investissement prioritairement narcissique de la pulsion, au profit d'une mobilisation objectale, non dangereuse). Mais l'enjeu est également celui du regard que le clinicien est en mesure de porter sur l'adolescence et le processus adolescent comme espace de transformation, espace de réaménagement potentiel, et de la manière dont il peut être en mesure d'en rendre compte dans le cadre de l'instance judiciaire.

Il est important d'insister sur la fonction paradoxale du dispositif de passation des épreuves projectives, tout particulièrement dans l'appréhension d'une clinique des agirs violents et, plus largement, d'une clinique qui interroge la dimension de la perversion. Cette fonction paradoxale peut être signifiée à partir de la double exigence qu'impose la rencontre projective :

- se dégager de la scène de l'acte, fascinante et séductrice (et de la jouissance potentielle qui l'accompagne), dans le projet de contenir l'excitation qui s'y trouve attachée;
- travailler, à partir de la situation d'excitation introduite par l'épreuve projective, sur la qualité des organisateurs inconscients de l'agir violent.

À ce titre, on peut considérer que les épreuves projectives concourent de manière précieuse au dispositif singulier de l'expertise judiciaire et à la construction d'une compréhension psychopathologique, processuelle davantage que structurelle, des enjeux de la perversion au sein du fonctionnement psychique (encadré 10.1)6. On peut ici rappeler la position de G. Bonnet (2008) pour qui c'est la pulsion qui se structure sur un mode pervers et non la personnalité. Cette position me paraît à retenir, en ce qu'elle autorise un dégagement à l'égard du risque d'une assignation à un diagnostic pervers dont nous avons pu montrer le danger. La démarche d'évaluation du fonctionnement psychique en appui sur les épreuves projectives apparaît comme une démarche nécessaire et incontournable afin d'établir les perspectives de prise en charge des sujets engagés dans des agirs (sexuels) violents. On peut considérer que cette évaluation du fonctionnement psychique se présente, au-delà de son projet formel de contribution au dispositif médico-judiciaire, comme un levier pour l'établissement d'un projet thérapeutique et ce à un double titre:

- du point de vue du clinicien, qui pourra s'appuyer sur une définition la plus précise du statut métapsychologique de l'agir;
- du point de vue du sujet, dans la mesure où la démarche de l'évaluation du fonctionnement psychique, en appui sur le dispositif d'épreuves projectives, autorise un soutien de la position subjective et la mobilisation de processus qui concourent à la réflexivité (P. Roman, 2007).

Encadré 10.1

Synthèse – L'expertise psychologique des adolescents engagés dans des agirs violents : orientations et outils d'évaluation

Objectif. Soutenir un double mouvement de compréhension de la place des agirs sexuels violents dans la dynamique psychique de l'adolescent et de soutien de la position subjective de l'adolescent à l'égard de l'acte reproché au travers de :

^{6.} L'ensemble des propositions liées à l'expertise judiciaire dans le champ des agirs sexuels violents à l'adolescence se trouve rassemblé dans l'encadré 10.1 placé à la fin du présent chapitre.

Encadré 10.1 (suite)

- l'interrogation de la *qualité* de l'acte violent, agi et/ou subi, et du rapport entretenu avec celui-ci, particulièrement en termes de culpabilité :
- l'interrogation de ce que l'on pourrait nommer comme l'écho de l'acte, en tant que l'acte violent témoigne de la double mise en crise dans la vie intrapsychique (tant au plan narcissique—identitaire qu'au plan objectal-identificatoire) et dans les liens intersubjectifs (avec une attention particulière aux enjeux transgénérationnels de la violence sexuelle) à l'adolescence ;
- enfin, l'interrogation de la manière dont l'acte sexuel violent mobilise des réponses et/ou des postures institutionnelles et familiales tout à la fois sur le versant de la limite et sur celui de la protection.

Au-delà, il s'agit de pouvoir évaluer les ressources et potentiels d'élaboration psychique de l'adolescent dans une démarche d'évaluation du fonctionnement psychique (P. Roman, 2009).

Conditions de l'expertise :

- rencontre individuelle de l'adolescent (au minimum deux temps d'entretien) précédée, dans la mesure du possible, d'une rencontre avec le(s) parent(s);
- rencontre en appui de la proposition de médiations cliniques ;
- élaboration d'un rapport dont les grandes lignes sont transmises à l'adolescent dans le cadre de la dernière occasion de rencontre.

Entretien

- Questionnaire QICAAICS (questionnaire d'investigation clinique à destination des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel) :
 - sollicitation de l'adolescent pour une exploration des différents secteurs de ses investissements (au plan familial, social, scolaire, amical, affectif...):
 - mobilisation de l'adolescent autour de l'acte dans la double perspective de la mise à l'épreuve de la reconnaissance des faits reprochés et d'une invitation de l'adolescent à mettre en histoire son engagement ;
 - soutien du déploiement des motions transférentielles au travers de l'invitation faite à l'adolescent à se raconter.
- Génogramme libre* :
 - élaboration de la représentation de l'inscription familiale de l'adolescent :
 - approche de la dynamique familiale dans la double dimension des liens d'alliance et de génération.

Épreuves projectives

La complémentarité entre deux épreuves projectives s'impose : l'une structurale (épreuve de Rorschach) et l'autre thématique (épreuve du TAT).

- L'épreuve structurale (Rorschach) mobilise le registre narcissiqueidentitaire du fonctionnement psychique :
 - mise à l'épreuve de la consistance identitaire du sujet ;
 - témoin de la structure et de la dynamique des liens entre réalité interne et réalité externe.
- * On peut aussi envisager que la proposition du génogramme libre concerne le(s) parent(s), voire le(s) parent(s) et l'adolescent lorsque les parents peuvent être rencontrés et qu'une telle démarche paraît envisageable.

Encadré 10.1 (suite)

- L'épreuve thématique (TAT) mobilise le registre objectal-identificatoire du fonctionnement psychique :
 - accent sur les stratégies défensives et sur le mode de relation d'objet ;
 - invitation de l'adolescent à s'inscrire dans une temporalité (à partir d'une épreuve anachronique, construction d'un récit, inscription dans l'ordre des générations).

Rapport d'expertise

Il contient:

- l'énoncé de la mission (garant du cadre de la rencontre) ;
- la présentation du dispositif de la rencontre ;
- le mode d'investissement de la mission par l'adolescent et la dynamique des liens (engagement dans l'expertise, passation des épreuves, mobilisation familiale...):
- l'analyse clinique en appui sur l'entretien et le questionnaire, ainsi que sur la passation des épreuves projectives (processus de pensée et dynamique des conflits) :
- la synthèse de la compréhension du fonctionnement psychique*;
- l'identification des ressources et des potentiels d'évolution ;
- la conclusion et les pistes d'orientation (au plan éducatif, social, thérapeutique, scolaire...).
- * La question de l'énoncé d'un diagnostic psychopathologique peut bien sûr ici se poser : la position défendue dans cet ouvrage va davantage vers l'identification des modes de fonctionnement psychique que vers celui d'un repérage nosographique au sens strict du terme, mais cette position peut être modulée en fonction du contexte.

Bibliographie

Bonnet G. La violence du voir. Paris: PUF; 2008.

Foucault M. La vie des hommes infâmes. Coll. Les vies parallèles Paris : Gallimard ; 1977.

Freud S. *Trois essais sur la théorie de la sexualité*. Paris : Gallimard ; 1982 (1^{re} éd. 1905).

Gutton P. Le pubertaire. Paris: PUF; 1991.

Lagache D. L'unité de la psychologie. Paris: PUF; 1949.

Laplanche J. Nouveaux fondements pour la psychanalyse. Paris: PUF; 1987.

Lefebvre A, Dusaucy D. Le masculin infantile et ses enjeux pervers. *Psychologie clinique et projective* 2005; 79-104.

Lemaire-Arnaud E. À propos d'une technique nouvelle : le génogramme. *Dialogue* 1980 ; 70 : 33-46.

Lemaire-Arnaud E. Utilité du génogramme pour la mise au jour des phénomènes transgénérationnels. *Dialogue* 1985 ; 89(3) : 3-7.

Neau F. Masculin maniaque ? Psychologie Clinique et Projective 2005 ; 11 : 35.78

Roman P. La méthode projective comme dispositif à symboliser. In: Roman P. Eds. *Projection et symbolisation chez l'enfant*. Lyon: PUL; 1997, 37-51.

Roman P. Pouvoir et pour-voir du clinicien dans le champ judiciaire. *Cahiers de Psychologie Clinique* 1998 ; 10 : 47-63.

- Roman P. Le sujet de l'expertise judiciaire. Bulletin de Psychologie, dossier Justice et Psychologie 2007; 491, CX, 5 463-9.
- Roman P. Le Rorschach en clinique de l'enfant et de l'adolescent approche psychanalytique. Paris : Dunod ; 2009, p. 75 : synthèse le modèle d'évaluation du fonctionnement psychique.
- Roudinesco E. La part obscure de nous-mêmes une histoire des pervers. Paris : Albin Michel ; 2007.
- Santelices MP, Simon M, Chouvier B. Utilisation libre du génogramme en pratique clinique. *Le Divan Familial* 1999 ; 3 : 171-83.

Chapitre 11

Prévenir les agirs sexuels violents à l'adolescence ?

À partir des différents éléments de compréhension des dynamiques ouvertes par et autour des adolescents engagés dans agirs sexuels violents, quelles propositions peuvent être apportées dans la perspective d'une prévention des agirs sexuels violents à l'adolescence ? Comment aborder la question de la prévention, alors même que l'agir sexuel violent ne peut être clairement référé à une entité psychopathologique ?

Il paraît important, dans un premier temps, de reprendre les principaux éléments issus de notre compréhension de la dynamique des agirs sexuels violents à l'adolescence et du fonctionnement psychique des adolescents qui s'y trouvent engagés. C'est à partir de cette mise au point synthétique que pourront se dessiner les pistes pour une prévention, dont il s'agira également de tracer les contours, dans le champ de la psychopathologie.

Avant de présenter les différentes pistes ouvertes pour une prévention des agirs sexuels violents à l'adolescence, la logique singulière de la prévention est discutée. Puis les propositions de prévention sont ensuite abordées successivement dans le cadre de la prévention primaire, celle qui intervient en amont de toute manifestation transgressive, et dans le cadre de la prévention secondaire et tertiaire, dont la fonction pourrait être considérée, *a minima*, comme celle de la prévention de la réitération des transgressions et qui consiste, au-delà, dans la mise en œuvre de dispositifs visant à prendre soin de l'adolescent.

Le modèle des pathologies-limites de l'enfance

Le modèle proposé par R. Misès, et présenté de la manière la plus aboutie dans son ouvrage consacré aux pathologies–limites de l'enfance (1990), constitue un cadre pertinent pour penser la dynamique psychique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents. Inscrit dans un cadre psychopathologique, mais se dégageant de toute empreinte catégorisante et/ou stigmatisante, le modèle des pathologies–limites de l'enfance met l'accent sur la dynamique processuelle qui conduit à

des modalités de fonctionnement psychique et/ou d'organisation de la personnalité dominées par l'agir au détriment de la mentalisation (on pourrait dire aussi au détriment de la symbolisation).

Par ailleurs, on a pu montrer de quelle manière le fonctionnement psychique des adolescents pouvait s'inscrire dans des registres différenciés, sans préjuger pour autant de l'organisation en structure de personnalité stable. Cette position, référée à une position éthique dans l'approche clinique de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents, considéré dans son actualité de sujet en devenir, conduit à une posture qui prend en compte le fonctionnement psychique de l'adolescent dans ses potentialités. Et c'est bien à partir des potentialités que peut être pensée la dimension de la prévention, qui mise sur un a-venir de l'adolescent.

Revenant aux pathologies—limites de l'enfance, on pourrait penser que s'y référer peut apparaître curieux, dans le projet de qualifier la dynamique psychique de sujets adolescents : la prise en compte des caractéristiques mises en évidence dans la rencontre avec les adolescents engagés dans des agirs sexuels violents laisse entrevoir une similarité suffisante pour que ce rapprochement puisse trouver sa légitimité. En effet, au-delà du primat de l'agir, un certain nombre d'éléments cliniques peuvent être identifiés :

- l'inhibition de la pensée avec, en particulier, les conséquences que cela implique au plan de l'investissement de la sphère intellectuelle ;
- la répression des affects ;
- la fragilité de la construction narcissique et identitaire ;
- la confrontation à des vécus traumatiques précoces, peu élaborés dans le premier environnement de l'enfant, particulièrement marqué par un contexte de premières relations teintées par le registre de l'incestuel;
- l'échec dans la constitution des instances de l'interdit.

Au plan processuel, R. Misès précise la portée de ces constats cliniques, en insistant sur les défauts d'étayage et d'élaboration de la fonction de contenance, l'échec de l'accès à la transitionnalité et le défaut d'élaboration de la position dépressive, ainsi que le maniement problématique des instances de l'idéal (primat d'une survivance du Moi-idéal sur l'investissement de l'Idéal-du-Moi).

À partir de là, on pourrait considérer que l'enjeu de dispositions préventives dans le cadre des agirs sexuels violents à l'adolescence tient tout particulièrement à l'accompagnement des premiers liens d'une part (les liens à partir desquels l'enfant construit son rapport au monde et à ses propres objets), et des réaménagements du lien aux figures parentales dans le temps de l'adolescence d'autre part (avec, en particulier, comme cela a été montré plus haut, l'importance de la négociation, pour l'adolescent et pour ses parents, d'un travail de deuil de l'infans).

La prévention, un soin sans soin

On le sait, la pensée de la démarche de prévention ne se limite pas au champ conceptuel de la psychologie clinique. Si la psychologie clinique se trouve tout particulièrement convoquée dans les dispositifs qui ont à connaître de l'accueil de l'adolescent, elle ne saurait se poser, sans risque d'une réduction stérile, en place d'exclusivité. En effet, la psychologie clinique, éclairée par la psychanalyse, se propose comme un des modèles de compréhension de la vie psychique du sujet singulier et de ses liens avec ses groupes d'appartenance (famille, école, institutions éducatives), mais aussi comme un modèle pour penser l'intervention auprès de l'enfant et de sa famille. À ce titre, il convient de reconnaître la part manquante de cette approche, qui laisse ouvert et nécessaire le recours à d'autres champs de spécialités pour penser l'intrication des enjeux propres aux liens de l'enfant et de sa famille : la participation de la sociologie, de l'anthropologie, du droit à ce projet se présente alors comme incontournable...

On pourrait dire que la démarche de prévention consiste à tenir compte des souffrances psychiques qui ne prennent pas a priori une forme psychopathologique mais qui, au travers de leurs manifestations expressives, comme celles que représente l'agir sexuel violent, interrogent la nécessité d'un prendre soin. Le prendre soin de la prévention, tout à la fois, se distingue du soin au sens thérapeutique et le rencontre également, si l'on considère la nécessaire place de la préoccupation maternelle et du soin maternel dans l'approche thérapeutique de l'adolescent. Le prendre soin de la prévention se construit dans une préoccupation liée à l'environnement et aux liens de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents (travail de réseau, transmission, mobilisation des ressources de la communauté...) et concerne tout autant le sujet luimême que l'entourage (la famille, les professionnels...). Dans ce sens, on peut considérer que le prendre soin constitue la figure paradigmatique de la prévention, qui se décline en trois modalités complémentaires : accueillir, accompagner, orienter.

Au-delà, on peut sans doute affirmer l'importance de la mise en œuvre de véritables pratiques pluridisciplinaires, au sein des institutions ayant en charge la préoccupation, au titre de la prévention, de l'adolescent(e) et/ou de sa famille. En d'autres termes, dans ce contexte, on peut affirmer que c'est l'intervention de plus d'un professionnel, et de plus d'une professionnalité, qui se trouve en mesure d'ouvrir un espace de conflictualité psychique au cœur duquel l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents et, dans le meilleur des cas, sa famille pourront être accueillis. Ainsi que nous l'écrivions (P. Roman et D. Mellier, 2001):

« Les dispositifs du soin s'organiseraient autour d'une conflictualité intrapsychique voire intersubjective, ceux de la prévention autour d'une conflictualité des liens. La prévention pourrait ainsi être définie de manière paradoxale : "la prévention est un soin sans soin". Ce paradoxe repose sur la concomitance de deux points de vue :

- du point de vue psychopathologique la prévention est un soin, le curatif et le préventif sont semblables, dans la clinique le praticien passe de l'une à l'autre situation sans noter de différence significative, il travaille sur la conflictualité psychique;
- du point de vue des enjeux de l'intervention, la prévention diffère du soin : intervenant avant, autour ou après le soin elle aurait sa propre spécificité, l'attention et la fonction contenante des intervenants étant d'abord sollicitées pour contenir une conflictualité présente dans les liens. 1 »

Dans le prolongement de cette proposition, l'accent est mis sur la spécificité de la posture de la prévention à l'égard de la posture du soin, selon trois aspects qui se présentent en forme de couples de contraste : offre versus demande, repérage de signes versus identification du symptôme, dispositif inventé versus dispositif institué. Au fond, l'on pourrait penser la place des institutions dans une démarche de prévention dans la mesure de leur contribution à l'accueil des parts les plus en souffrance de l'enfant et de la famille, les parts les plus symbiotiques et indifférenciés (J. Bleger, 1987). Car la rencontre de l'adolescent et de sa famille, dans un contexte de prévention qui concerne l'agir sexuel violent, confronte à des mouvements de dé-liaison : cette dé-liaison se trouve inaugurée par la violence des fantasmes qui s'animent autour de l'adolescent (fantasmes que l'on peut, bien souvent, envisager du point de vue du fantasme de séduction, auquel participent conjointement ou successivement, et à des titres divers, parents et professionnels). Au fantasme inaugural « on bat un enfant / un enfant est battu » répond en écho le fantasme qui le complète, et qui sous-tend la posture de la prévention, et que l'on ne peut pas penser de manière tout à fait indépendante de la posture de la protection : « on protège un enfant / un enfant est protégé ».

Ces deux fantasmes représentent, d'une certaine manière, les deux faces de la séduction (passif/actif – être séduit/séduire) et tentent, plus ou moins heureusement, d'organiser le lien des professionnels à l'enfant ou l'adolescent. Si l'on reprend les propositions freudiennes autour du fantasme de séduction (S. Freud, 1919), qu'il identifie comme l'un des fantasmes originaires (tout à la fois matrice de l'organisation fantasmatique et fantasmes concourant à la représentation des origines), on peut noter que ce fantasme aurait comme fonction, au sein de la famille, de mettre au travail les enjeux propres à la différence des générations. Dans ce contexte, on peut penser que les fantasmes qui se déploient

^{1.} Cf. p. 6: P. Roman et D. Mellier, 2001.

dans une démarche de prévention (un enfant est battu / un enfant est protégé) aurait pour fonction de soutenir, au lieu de l'institution, les enjeux propres à l'instauration des ordres de la différence... dans la rencontre de configurations familiales au sein desquelles, le plus souvent, les organisateurs de la différence se trouvent attaqués, déniés, pervertis. La dynamique passive que prend le fantasme protège de la violence de la rencontre active du corps de l'adolescent, par définition potentiellement traumatique en ce qu'elle est rencontre d'un corps érogène, fortement mobilisée au plan de la pulsionnalité.

On comprend alors de quelle manière une démarche de prévention ne peut que tirer bénéfice de se définir comme participant d'une forme de négativité : un soin sans soin, une disponibilité de l'ordre de l'accueil inconditionnel, un *en-creux* de la demande... Cette négativité autorise un dégagement des effets les plus séducteurs de la rencontre du sujet, et ouvre sur la reconnaissance de la souffrance, au-delà des signes qui en soutiennent l'expression. Comment alors, dans ce contexte, penser un accueil de l'adolescent (et de sa famille le cas échant), et des méandres de la souffrance qui l'habite, dans un en deçà de l'expression d'une demande ? Comment envisager la place d'une démarche de prévention, face à une expression de dé-liaison qui parfois vient infiltrer l'ensemble des investissements de l'enfant et de la famille (liens familiaux, scolarité, investissements sociaux...) ?

C'est à ce point que l'on peut penser l'intérêt de la mobilisation du modèle de la *fonction contenante* (W.-R. Bion, 1962) comme fondatrice de l'intervention du psychologue dans une démarche de prévention. On comprend bien la nécessité que cette démarche accompagne, dans bien des cas, comme en sur-impression, la tâche primaire dans laquelle une équipe de professionnels va se trouver engagée dans une institution.

Le modèle de la fonction contenante met l'accent sur la proposition d'un contenant, et sur la mobilisation d'une fonction, d'un processus : contenant au sens où D.-W. Winnicott (1956) a pu mettre l'accent sur l'importance du fond maternel, fond de disponibilité psychique se proposant comme la préfiguration d'une potentialité d'élaboration, et fonction, au sens où W.-R. Bion (1962) pense l'engagement d'une fonction de liaison et de traduction d'éléments bruts, non vectorisés. On pourrait aussi ici faire référence à ce que R. Kaës identifie du point de vue de la fonction conteneur (R. Kaës, 1979), actualisation au sein du groupe des professionnels d'une fonction de transformation des éprouvés déposés auprès de chacun d'entre eux.

C'est sans doute à ce prix que l'on peut considérer qu'une offre d'accueil des mouvements de dé-liaison pourra s'établir, sans préjuger de la capacité de l'adolescent et de la famille à se saisir de cette offre. On

pourrait alors mettre l'accent sur la dimension désintéressée d'une telle posture, au sens où elle se trouverait dégagée des enjeux de maîtrise et de contrôle, ouvrant une aire paradoxale dans l'expérience de la rencontre avec l'enfant et sa famille.

La posture de l'accueil : accueillir et séduire ?

L'accueil de la souffrance de l'adolescent et de sa famille confronte au risque de la confusion : en effet, cet accueil nécessite de se dégager suffisamment des fantasmes séducteurs portés par la préoccupation manifestée à l'enfant et à sa famille, de manière *désintéressée*, sans autre projet que celui de se tenir en position clinique, auprès du sujet. Il nécessite aussi de tenir suffisamment à distance la violence des fantasmes de rapt et d'abandon, de maltraitance et de délaissement, de sauvetage et d'adoption.

La posture de la prévention pourrait alors se comprendre dans le sens d'une double mobilisation :

- mobilisation d'une disponibilité psychique, dont le modèle de la préoccupation maternelle primaire (D.-W. Winnicott, 1956) peut proposer une figuration ;
- mobilisation d'une butée pare-excitante, dont le modèle des enveloppes psychiques (D. Anzieu, 1981) permet de se représenter la complexité des enjeux (limite et échange, contenance et transformation).

Cette double mobilisation, on l'a vu, requiert le travail de l'équipe dans ses différents déploiements possibles : travail au sein de l'équipe par la convocation des différentes professionnalités qui concourent à une préoccupation pour l'adolescent et sa famille, en decà de toute demande, travail porté par l'équipe dans la pratique solitaire du professionnel qui en intériorise les qualités. Cette référence à la dimension de l'intrapsychique et de l'intersubjectif vient faire écho aux enjeux propres au développement de l'adolescent dans les liens au sein de sa famille, et se propose comme le support possible du déploiement d'une métaphore. Dans ce sens, le faire famille de l'équipe, dans son investissement des différents ordres de la différence (Moi/non-Moi. homme/femme, enfant/adulte) et des fantasmes qui les contiennent (scène primitive, séduction et castration), se propose alors comme fond symbolisant au service de la démarche de prévention, espace d'accueil et de traitement possible des mouvements d'attaque et/ou de séduction.

À partir de là, il s'agit donc de pouvoir penser de quelle manière différents dispositifs peuvent être mis en œuvre dans la perspective de prévenir les agirs sexuels violents à l'adolescence. Ces dispositifs sont présentés en prenant appui sur la distinction que propose l'OMS entre

prévention primaire, prévention secondaire et prévention tertiaire², et en élargissant ces définitions à la spécificité de la problématique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents.

Les dispositifs de prévention primaire

C'est à partir du constat de la fragilité des parents dans l'investissement de leur fonction parentale, au plan du soin de l'enfant et/ou de l'accompagnement de l'adolescent, que l'on peut penser la dimension de la prévention primaire. Dans ce contexte, il importe de mobiliser des dispositifs qui contribuent d'une part à la construction de places différenciées dans le lien parent/enfant, et d'autre part au dégagement de l'adolescent à l'égard de l'excitation et/ou de la dépression des parents : le *trouble* de l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents peut en effet être compris tout à la fois à partir de sa participation à l'excitation des parents (effraction traumatique), et à partir de la mise en jeu d'une excitation qui vise à maintenir psychiquement vivant des parents déprimés voire effondrés (vécus de lâchage). Dans ce sens, et en fonction de l'âge de l'enfant, deux types de dispositifs peuvent être mentionnés :

• les dispositifs de soutien à la parentalité qui s'inscrivent dans la logique d'un plaidover pour des interventions précoces dans l'accompagnement du lien parent-enfant et de sa construction; on peut évoquer dans ce sens les lieux d'accueil parent-enfant du type de ceux initiés par F. Dolto (Maisons Vertes), ou les dispositifs d'accueil dans le cadre de la Protection maternelle et infantile (pesée des nourrissons, massages...). Ces différents dispositifs se proposent comme des lieux de rencontre de la dvade mère-bébé avec une figure de tiers et, partant, comme soutien d'un processus d'inscription de l'enfant dans un lien social qui donne sens, par l'affiliation, au lien de filiation. Ils permettent aux parents de mettre à l'épreuve, sous un regard bienveillant, ce nouveau lien qu'ils ont à construire, et d'expérimenter la confrontation aux interdits qui structurent des places différenciées (au plan de la différence des sexes, au plan de la différence des générations). Dans le contexte de la solitude d'un certain nombre de jeunes parents pour lesquels le groupe familial ne peut pas, pour différentes raisons, assurer un soutien dans la transmission des positions parentales et l'inscription dans une filiation (là où,

^{2.} L'OMS, dans sa définition de la prévention, distingue trois niveaux : la prévention primaire, qui consiste dans la mise en œuvre de dispositifs en amont de toute manifestation d'une maladie et/ou d'un trouble (dispositifs individuels ou collectifs de prévention, dans le sens le plus courant du terme), la prévention secondaire qui tend à réduire l'impact d'une maladie ou d'un trouble (dépistage précoce, prise en compte des premières manifestations), et la prévention tertiaire qui concerne les mesures prises pour éviter le développement de la maladie ou du trouble (on pourrait dire ici, pour ce qui nous intéresse, éviter la récidive).

classiquement, la transmission de mère en fille autorisait un passage de témoin, d'une génération à l'autre, en appui sur un ensemble de savoirs implicites contenus dans les théories familiales de l'éducation), les dispositifs d'accueil de la relation précoce ont tout leur rôle à jouer. Dans la même perspective, la fragilisation des repères, liée à l'évolution de la structure familiale dans les deux ou trois dernières décennies (avec, en particulier, une forte augmentation du nombre de familles monoparentales, et une banalisation des séparations parentales), rend de tels lieux bien souvent nécessaires pour l'accompagnement de la parentalité;

• les dispositifs d'accompagnement des adolescents (et des parents) dans le passage (ou le processus) adolescent à partir d'espaces d'accueil non spécifiques de la souffrance des adolescents comme les PAEJ (Point d'accueil et d'écoute jeune), les Maisons des adolescents... et/ou spécifiques (groupes de parents, mobilisation des réseaux autour des adolescents). Ces différents dispositifs autorisent l'accueil des parts fragilisées du fonctionnement psychique et des repères incertains de l'adolescent (et/ou de ses parents), en lien avec le bouleversement pubertaire, bouleversement qui laisse l'adolescent (et ses parents), démunis quant à la gestion des excitations et du plaisir qui peut en émerger. Il convient de signaler que les expressions en forme d'agirs qui accompagnent bien souvent le tableau clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents (prise de toxique, conduites à risque...) plaide pour une prise en compte précoce de ces signaux offerts par l'adolescent.

Les dispositifs de prévention secondaire et tertiaire

Deux pistes paraissent particulièrement à mobiliser dans la perspective de la prévention secondaire et tertiaire : l'une concerne plus spécialement les professionnels, dans leur potentiel d'accueil des adolescents, l'autre les adolescents eux-mêmes, au travers du choix des dispositifs d'accompagnement à encourager. Il s'agirait :

• d'une part de permettre aux professionnels l'élaboration de l'écho transférentiel des agirs sexuels violents sur les réponses apportées (que celles-ci soient judiciaires, éducatives ou thérapeutiques...); cette élaboration concerne tout particulièrement le dégagement des effets de sidération et de séduction dans la rencontre avec l'agir sexuel violent, et la possible rencontre de la part de sexualité infantile mobilisée dans l'agir sexuel violent (mises en œuvre systématique de dispositifs de supervision et d'intervision dans les services ayant à connaître de ces problématiques), et la confortation de positions professionnelles et institutionnelles différenciées autorisant l'investissement d'une posture déliée des effets de confusion, ainsi que la proposition à l'adolescent et à sa famille d'un fond d'accueil potentiellement contenant (travail en réseau interprofessionnel et institutionnel);

• d'autre part, à partir de l'écoute de la souffrance des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, de considérer la prise en charge sur le double versant de la limite et du soin ; il semble que c'est au prix de l'instauration d'un travail de la contenance (davantage que de la contention, même si celle-ci peut s'avérer exceptionnellement indispensable) que pourront être soutenus l'émergence du sens et le processus de subjectivation. Dans ce contexte, une réflexion sur les dispositifs de soins à destination de ces adolescents s'avère indispensable, et l'hypothèse de la proposition de dispositifs groupaux semble s'imposer comme une voie particulièrement prometteuse (groupe de parole, groupes à médiation, psychodrame...). Peut-être faut-il rappeler ici que si l'agir sexuel violent de l'adolescent s'inscrit dans le registre de la transgression, il constitue également une tentative (certes maladroite et inadaptée) de donner forme au débordement de l'excitation pubertaire.

On le comprend, l'enjeu central de la prévention tient dans le maintien d'une tension entre l'accueil de l'agir sexuel violent comme symptôme d'une souffrance psychique et comme tentative de mise en forme (de symbolisation) de l'expérience traumatique du sexuel à l'adolescence.

La prévention, consisterait d'abord et avant tout à se départir de réponses en miroir de ce que donne à vivre l'adolescent, et à pouvoir se doter des cadres adéquats pour penser l'agir violent et l'agir sexuel violent

Bibliographie

Anzieu D, Eds. Les enveloppes psychiques. Paris: Dunod; 1981.

Bion WR. Aux sources de l'expérience. Paris : PUF ; 1962.

Bleger J. Le groupe comme institution et le groupe dans les institutions. In : Kaës R. Eds. L'institution et les institutions. Paris : Dunod ; 1987, 47-61.

Freud S. Un enfant est battu – Contribution à la connaissance de la genèse des perversions sexuelles. In : Freud S. *Œuvres complètes*, T. XV. Paris : PUF ; 1996, 116-46 (1^{re} éd. 1919).

Kaës R. Crise, rupture et dépassement. Paris : Dunod ; 1979.

Misès R. Les pathologies-limites de l'enfance. Paris : PUF ; 1990.

Roman P, Mellier D. Prévention et conflictualité psychique, une clinique du lien. In : de Tychey C. Eds. *Peut-on prévenir la psychopathologie ?* Paris : L'Harmattan ; 2001, 65-73.

Winnicott DW. La préoccupation maternelle primaire. In : Winnicott DW. De la pédiatrie à la psychanalyse. Paris : Payot ; 1969 ; 1956.

Conclusion

Le parcours proposé au fil de cet ouvrage témoigne de la complexité de la problématique des violences sexuelles à l'adolescence. Leur compréhension, appréhendée d'un point de vue clinique et psychopathologique, renvoie à des registres pluriels, tant il apparaît essentiel que cette question des violences sexuelles à l'adolescence doit être abordée dans la polysémie à laquelle elles nous convoquent. Quelques lignes de force se dégagent de ce parcours dans le champ de ces agirs, dont on a pu mesurer qu'ils concernaient, pour l'essentiel, des adolescents de genre masculin :

- les agirs sexuels violents à l'adolescence prennent des formes diverses, non nécessairement réductibles en un modèle univoque, à partir desquelles compréhension et perspectives d'intervention pourraient se décréter de manière décisive ;
- les agirs sexuels violents à l'adolescence renvoient, au plan phénoménologique, à une large palette de manifestations, qui, pour une bonne part, peuvent être identifiées comme se trouvant déterminées au travers du choix de la victime : pubère *versus* prépubère, garçon *versus* fille, rencontrée au sein de la famille *versus* dans l'environnement social...;
- les agirs sexuels violents, dans la forme singulière qu'ils prennent en fonction du choix de la victime et du mode d'atteinte de celle-ci (agression sexuelle *versus* viol ou, dit autrement, atteinte avec ou sans pénétration), mobilisent des enjeux différenciés, au plan du processus adolescent, considérant qu'ils appartiennent, dans une perspective plus large, à la modalité privilégiée d'expression de la vie psychique, dans ce temps du développement psychoaffectif, qu'est le registre de l'agir ; dans ce contexte, il importe d'appréhender la double polarité de l'agir sexuel violent, entre rupture du processus de symbolisation et relance potentielle de celui-ci ;
- au regard de la spécificité du régime psychodynamique des agirs sexuels violents à l'adolescence, on peut mesurer le spectre particulièrement ouvert du registre de l'engagement psychique de l'adolescent, considéré du point de vue de sa maturation psychoaffective, qui s'établit entre quête d'une confortation narcissique et lutte contre l'effondrement; envisager les agirs sexuels violents à l'adolescence au travers de la tension entre enjeux narcissiques—identitaires d'une part et enjeux objectaux—identificatoires d'autre part, autorise une mise en perspective

dynamique de la place de ces agirs dans le déploiement du processus adolescent, ouvrant sur l'identification des ressources et des potentiels de changement de l'adolescent;

- du point de vue psychopathologique, le registre dans lequel s'inscrivent les agirs sexuels violents à l'adolescence, se présente également dans une grande diversité, voire hétérogénéité, ce qui exclut toute appréciation *a priori*, ainsi que toute théorisation hâtive quant à une inscription psychopathologique : si les agirs sexuels violents mettent particulièrement à l'épreuve la problématique de la perversion (transitoire ?) à l'adolescence, on a pu montrer qu'ils renvoyaient à des modes de fonctionnement psychique s'établissant entre fonctionnement narcissique—limite et fonctionnement dans le registre de la psychose, sans que ces modes de fonctionnement ne préjugent de l'appartenance à une structure de personnalité ;
- enfin, du point de vue de la dynamique des liens, la mise à l'épreuve de la groupalité familiale, tout à la fois en tant qu'actualisation de l'environnement de l'adolescent et en tant que repère interne dans le déploiement du fonctionnement psychique, semble tout à fait déterminante ; la prise en compte de la dynamique familiale s'avère dans ce sens indispensable dans toute modélisation de l'inscription du sujet dans les agirs sexuels violents, et dans toute appréciation des dispositifs de prise en charge éducative et/ou soignante.

Du point de vue des enjeux politiques et sociaux soulevés par la violence sexuelle à l'adolescence (y compris du point de vue de la politique des réponses apportées à ces adolescents – du point de vue de la sanction, du point de vue du soin), on a pu mesurer les écarts majeurs dont témoignent points de vue profanes et points de vue autorisés d'une part, ainsi que les points de vue en fonction du profil d'infraction réalisée (agression sexuelle *versus* viol, victime pubère *versus* victime prépubère). À cet égard, quelques perspectives peuvent être identifiées :

- d'une part en ce qui concerne les réponses apportées aux adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, dont la teneur mérite d'être appréciée au regard de l'évaluation du fonctionnement psychique de l'adolescent, tout particulièrement au regard des effets de *leurre* auxquels convoquent ces agirs : une sexualité dont les attributs du point de vue de la génitalité peuvent laisser accroire quant à son registre d'inscription ; à partir de là, la compréhension des agirs sexuels violents à l'adolescence impose la prise en compte du registre éminemment prégénital et/ou préœdipien de la sexualité qui s'y exprime (registre de la sexualité infantile) ;
- d'autre part en ce qui concerne l'élaboration et le choix des outils à la disposition des professionnels, cliniciens ou travailleurs sociaux, engagés dans la rencontre de ces adolescents : entre outils de médiation (questionnaire d'investigation clinique, génogramme, épreuves

projectives le cas échéant) et dispositifs de prise en charge soignante (une pensée du soin qui ne se limite pas à la démarche de psychothérapie, le développement de dispositifs qui impliquent le groupe, groupe thérapeutique ou *groupe soignant*), l'invention de modalités de rencontre susceptibles d'accueillir la souffrance subjective, et le déploiement de processus de changement chez l'adolescent concerné permettent de soutenir une mobilisation suffisante des professionnels, au regard du risque majeur auquel ils se trouvent confrontés, celui d'être pris dans la sidération et/ou la séduction;

• enfin, la promotion de dispositifs de prévention, dont on a pu mesurer les différentes figures possibles, de la prévention primaire à la prévention tertiaire, permet de placer au centre des préoccupations les conditions de l'environnement de l'adolescent, et de l'environnement précoce pour une large part ; la pensée de la prévention mobilise par ailleurs une compréhension *ouverte* de la problématique des agirs sexuels violents à l'adolescence, à la croisée des enjeux psychologiques, sociologiques et politiques.

Il reste à réaffirmer avec force la conviction humaniste qui anime cet ouvrage et qui, au-delà du nécessaire accueil de la victime et du traumatisme lié aux violences dont elle a été l'objet, engage à considérer l'adolescent engagé dans des agirs sexuels violents du point de vue de sa position de sujet : entre sujet actuel et sujet en devenir, la nécessité du soutien de sa position constitue une affirmation éthique incontournable, afin d'être en mesure d'accueillir, de manière suffisamment inconditionnelle, la souffrance qui sous-tend l'engagement dans l'agir sexuel violent. C'est sans doute à ce prix qu'un authentique processus de transformation pourra se faire jour, dans un contexte, celui du processus adolescent, dont on ne répétera jamais assez qu'il mobilise le fonctionnement psychique dans sa plasticité.

Annexes

Annexe 1 : protocoles de Rorschach et de TAT de Mathieu

Rorschach - Mathieu (16 ans)

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête	Cotation
I	0:00:00 0:00:35	1	Chauve-souris je sais pas (?) non, je crois pas	Des ailes et un corps Peut-être quelqu'un qui se fait attaquer par des(?) des trucs bizarres	G F+ A Ban [R. Add. G K H]
П	0:00:00 0:01:00	2	Ça se voit que dans ce sens ? ▲ Je sais pas (?) Si peut-être deux gars qui se tapent le pied et la main	Ce qui est en noir (ensemble du noir)	D K H
Ш	0:00:00 0:00:40	3	Je sais pas je vois deux per- sonnes mais je sais pas ce qu'ils font, j'arrive pas bien	Les jambes, la tête, les bras, là (détail axial noir) je sais pas ce que c'est	D F+ H Ban → K réprimée ?
IV	0:00:00 0:00:35	4	▲ Je sais pas peut-être un petit dragon je sais pas	Les yeux (dans le détail axial inf.), les ailes (détail axial), des pattes, une petite queue	G F+ (A)
V	0:00:00 0:00:25	5	Je sais pas j'aurais dit une chauve-souris aussi	Deux pattes arrière, les ailes et la tête	G F+ A Ban

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête	Cotation
VI	0:00:00 0:00:35	6	Un tapis de salon (sourit en me regardant) en peau de loup	Le nez, les moustaches et la peau déchirée étalée	G F+ Obj/Adev → FE ?
VII	0:00:00 0:00:30	7	Deux femmes qui se tapent le derrière	La tête, les bras et le bas du corps	G K H
VIII	0:00:20 0:00:35	8	Je sais pas, des lézards	La queue, les pattes, le corps (détail rose latéral)	D F+ A Ban
IX	0:00:00 0:00:40		▲ Je sais pas	(Mathieu a l'air désolé, et réitère l'impossi- bilité de proposer une réponse)	Refus
X	0:00:00 0:00:50	9	Je sais pas deux yeux, un nez, une moustache là	Les yeux (bleu central médian), le nez et la moustache (vert central inf.)	D F+ Hd

Pl +	VI. J'aime bien les loups V. Chauve-souris
Pl –	IX. Parce que j'arrive pas à la reconnaître II. J'aime pas trop la bagarre

Somme des réponses : 9. Temps total : 6,25'.

Temps par réponse : 0,43'.

TAT - Matthieu (16 ans)

Matthieu prend les planches en main, a tendance à parler dans un souffle, et à maltraiter les planches dans sa manipulation.

1 - 0.45'

je sais pas... (CI-1) un gamin qui essaie de faire du violon (CF-1) il y arrive pas (CI-2) (?) je sais pas (CI-1)

2 - 1,35'

L.0,25'

(CI-1) j'arrive pas à voir (B2-1?) si la dame est dans l'image ou si elle raconte l'histoire (A3-1) (?)... je dirais une femme qui présente comment c'était avant (B1-1) (?) ils (CI-2) labouraient les prés avec les chevaux (CF-1)...

3BM - 1,00'

```
L.0,35'
(CI-1) je sais pas un gars (CI-2) qui serait en prison (CN-4)
4 - 1.40'
L.0,30'
(CI-1) je sais pas ils (CI-2) sont dans une soirée et le gars il veut partir et la
femme elle veut pas qu'il parte (B1-1, CI-2) (?) je sais pas (CI-1)
5 - 1.05'
L.0,15'
(CI-1) je sais pas une dame qui rentre dans une pièce (CF-1)... elle cherche
quelqu'un (CI-2) (?) je sais pas (CI-1)
6BM - 0.55'
L.0,25'
(CI-1) je sais pas il y a eu le décès de quelqu'un (CF-1, CI-2)
7BM - 0.50'
je sais pas (CI-1)
8BM - 0.45'
(CI-1) je sais pas quelqu'un (CI-2) qui rêve (A2-1)... qu'on tue sa mère (E2-3)
ou je sais pas (CI-1)
10 - 0.45'
je sais pas (CI-1) des gens qui dorment (E2-1)
11 - 1.00'
L.0,30'
(CI-1) je sais pas on dirait des gens qui amènent des gens dans un château (B2-4?)
12BG - 1,20'
L.0,30'
(CI-1) je sais pas des gens qui vont venir prendre une barque (CF-1) et
faire ... (?) et qui vont descendre le fleuve (CF-1)
13B - 0.55'
L.0,35'
(CI-1) je sais pas des photographes (B1-2) qui sont allés dans un pays et qui ont
pris un gamin dans une maison en bois (CF-1)
13MF - 0.45'
L.0,10'
(CI-1) je sais pas un mec qui aurait tué une femme (E2-3)... il vient de se lever
pour aller au travail (CF-1) ou... (CI-2)
19 - 0.45'
L.0,20'
(CI-1) je sais pas un bateau qui est sur l'eau et il y a une tempête (CF-1)
16 - 0.45'
L.0,30'
(?) je sais pas quelqu'un à moto qui se balade (CF-1) ou je sais pas (CI-1)
Temps total: 14,50'
```

Annexe 2 : protocoles de Rorschach et de TAT de Kévin

Rorschach - Kévin (17 ans)

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête	(Cotat	ion
I	0:00:00 0:01:25	2 3	Ce qu'on pourrait imaginer ? un papillon ce que je vois ou ? un papillon avec des ailes (regarde dos de la pl.) Un masque Ou un visage un visage d'animal je sais pas je vois rien d'autre je vois rien d'autre	Là j'avais dit quoi ? Un masque on peut très bien le faire comme on veut avec les yeux là (blanc inter- maculaire sup.) là y a deux trous (blanc intermaculaire inf.) je sais pas c'est quoi vous pouvez me redire ce que j'ai imaginé ? Un papillon le corps il est là et là y a les ailes on le voit pas bien parce que c'est tout la même couleur et à cause des trous aussi (blanc) j'ai vu quoi encore ? Un visage on le voit de face y a pas d'œil là son oreille et là son museau ? c'est tout ce que j'avais vu	GЫ. D	F± F+	A Ban Obj. Ad
II	0:00:02 0:02:00	4	Ben un masque aussi		G	F±	Obj.
		5	Sans regarder le rouge là (rouge sup.) j'imagine là c'était l'entrée d'une maison ou un château là les montagnes et là le sol je sais pas si vous voyez ça ? moi je vois que ça	Comme je vous ai dit une entrée je sais pas si y avait une porte au fond (partie centrale sup.) et les montagnes à côté la cour (blanc central) avant d'entrer	Dbl	F-	Arch.

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête	Cotation
		6	Comme des oiseaux de face regardez là la tête avec le bec comme s'il était de face y a un peu de rouge là on dirait les yeux je vois que ça	Des oiseaux aussi la tête avec le bec là (détail latéral noir) et puis le corps la tête je la vois mais le corps c'est pas un corps d'oiseau je sais pas très bien je vois aussi comme un papillon le rouge (inf.) avec les ailes comme tout à l'heure On peut imaginer un cœur	Dd C Ad Ban [R. dd. D CF A] [R. dd. D CF Anat]
III	0:00:22 0:04:10	7	Comme si je voyais un taureau là ou une vache je sais pas juste le visage hein qu'est-ce que je pourrais voir plus rien (?)	Je vois les deux personnages le visage le cou le corps et là la jambe l'autre on la voit pas le bras il tient quelque chose avec deux cœurs	Gbl F+ Ad
		8	Des personnages ? ouais je vois des personnages mais je suis pas sûr déjà quand je vous ai dit taureau mais personnage là je vois comme une tête avec un œil là le corps ouais je peux imaginer ça ah mais je vois deux personnages là avec son pied là je sais pas c'est quoi il tient quelque chose quand je le mets comme ça je le vois super bien maintenant je les vois bien et on dirait ils sont amoureux parce qu'il y a deux cœurs là je sais pas si c'est deux cœurs	Et là un oiseau à l'envers coincé sur le fil et pareil ici (chacun des détails rouge sup. latéral) Et là un visage du taureau le museau (noir central) et là la tête (blanc intermaculaire) on voit pas bien mais moi je vois ça	G FC H Ban

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête		Cot	ation
		9	Sur ces deux trucs-là on dirait deux oiseaux leurs pattes elle est coincée sur un fil pour moi c'est tout ce que je vois		D	F-	Ā
IV	0:00:55 0:03:45		(Scrute et incline la planche de plus en plus)				
		10	Là je vois euh je vois un gros gros gros très gros oiseau mais je sais pas je sais pas si c'est un oiseau pour moi là on dirait il a des bottesil est debout	Un insecte avec deux têtes baissées (partie latérale sup.)	G	F-	(A)
		11	Sinon je vois un insecte On peut voir plusieurs choses ? Là sa tête ses antennes	Un grand oiseau je sais pas si c'est un oiseau je préfère rien dire sur ça (saillie cen- trale inf.)	D	F+	A
		12	Là je vois deux têtes des pin- gouins comme s'ils regardaient en bas mais je vois juste la tête le corps je sais pas où	Et là aussi je vois deux petites têtes (saillie sup.)	Dd	F-	A/Ad
		13	Aussi là je vois deux visages sur les côtés là, là (me montre) deux petites têtes d'animaux je sais pas c'est quoi on dirait des lézards comme un œil je sais pas je vois ça ▲ je vois que ça pas autre chose ◀▶		D	F-	Ad

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête		Cota	tio	n
V	0:00:05 0:01:25	14 15 16	Un papillon Une chauve- souris Là y a deux têtes pour moi on dirait des crocodiles euh ▶ ◀ ▲ c'est tout euh je vois que ça je vois que ça	Un papillon ? les ailes j'imagine avec une chauve-souris ▼ à l'envers et là les crocodiles et comme ça ▶ je vois un oiseau en train de voler les ailes, là la queue et là il ouvre son bec mais faudrait que ce soit tout noir que ça s'arrête pour faire son bec et je le vois des deux côtés ▼ la	[R.	F+ F+ Add. F-	A A A kar	Ban Ban
VI	0:00:13 0:03:00	17	Je sais plus comment ça s'appelle un totem comment ça se dit ? Chez les Indiens ouais je peux imaginer un petit totem là-haut ou ouais un totem les deux côtés ils sont pareils ? c'est quelque chose qui a été plié et quand on décolle eh ben ça fait pareil c'est ça non ? ▶ incline la pl. ◀ Là je sais pas c'est quoi mais on dirait une bouche une bouche ouverte d'un animal avec je sais pas c'est quoi des crocs là (partie médiane inf.) qu'est ce que je vois ? ouais j'arrive à voir que ça le totem ouais je vais	tête et le bec Je vois le totem avec les bras je vois son visage un peu Bouche ▶ ouais là (partie inf.) j'arrive à voir que ça	D →	F+sym.	Oli	

Pl	. Temps	R	Passation	Enquête		Cot	ation
		19	C'est comme un personnage y a le visage y a quatre bras quatre mains je peux imaginer ça et voilà		D	F-	H/Obj.
VI	I 0:00:20 0:02:30	20	Merci là en bas je vois un papillon juste ça (cache la partie supérieure) le corps du papillon est là les ailes sinon (incline les reflets) je peux voir que ça	Un papillon en bas quand je cache tout ça là les ailes et le corps	D	F-	A
		21	Là je vois deux visages aussi celui-là et celui-là c'est les mêmes comme si un peu la bouche on voit vraiment La bouche avec un œil là comme si c'était son oreille ou je sais pas et là aussi	Et je vois un visage avec l'œil là ou c'est un peu blanc là c'est blanc c'est l'oreille et ici sa bouche un tout petit peu ouverte	D	F-	Hd
	0:00:12 0:01:55	22	je vois deux visages avec la bouche l'œil l'oreille en haut la bouche ouverte grande ouverte je vois que ça	Et en haut l'oreille le nez et la bouche grande ouverte	D	F+	Hd
VII		23	Merci ▶ Je vois des animaux là les pattes la tête, le corps là je sais pas c'est quoi comme animal mais ◀ je peux les mettre à l'envers aussi à chaque fois ? ▼	Deux animaux (rose) avec quatre pattes le corps c'est celui-là qui se voit le mieux de tous	D	F+	A Ban

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête	Cotation
		24	Je vois un oiseau et encore ouais c'est ça là je sais pas si c'est un oiseau mais là je je ouais on dirait qu'il vole ouais comment il est mais je suis pas sûr ▶ ◀▶ je vois que ça en fait	Un oiseau ? ça je vois pas bien je sais pas si je sais pas là on dirait le corps ça le vert ça c'est long avec comme des doigts et là le petit truc vert comme si c'était la tête et ça j'avais pas vu un visage là les yeux le nez (rose et orange) ▶	D F– kan [R. Add. D F– Hd]
IX	0:00:35 0:01:10		► Euh ah là je vois rien je sais pas non je vois rien ouais je vois rien là ouais je vois rien du tout	Là je vois rien comme un visage là c'est tout (contour orange et blanc) mais y a pas les yeux ni la bouche comme un visage d'une vache ou d'un taureau avec le museau là mais je le vois pas bien	Refus [R. Add. D F- Ad]
X	0:00:35 0:01:45	25	Là je vois je sais pas j'imagine comme si c'était que des animaux qui vivent dans la mer sous l'eau je vois que ça plusieurs et là surtout ces deux-là c'est les mêmes ils se regardent dans les yeux ils sont fâchés on dirait Là aussi je vois deux animaux c'est les mêmes ils tiennent je vois rien d'au- tre		G F+ kan Ban Dbl F± kan

Pl.	Temps	R	Passation	Enquête	Cotation		
		27	Et tout le contour là c'est comme si c'était un visage, portrait de je sais pas qui mais comme s'il avait des lunettes et son nez je sais pas je vois un visage rien de plus	Comme je vous ai dit un visage et tout ça on dirait des petits animaux surtout ceux-là (gris) je les vois bien ouais ils sont bien faits ils se regardent méchamment c'est les mêmes les deux	Dbl	F-	Hd

Pl+	++ III Celle-là parce que c'est là où je vois le mieux ce qu'il y a que les autres + X Parce que pareil je vois mieux que les autres surtout les deux petits insectes
P1-	 - VII Non pas elle, IV plutôt je sais pas pourquoi mais déjà c'est vrai y a trop de noir même si y a la même couleur sur plusieurs photos mais je sais pas c'est là - VII En plus y a pas de couleurs tout celle-là (III) c'est la meilleure mais les trois (VIII, IX et X) je les aime bien, y a de la couleur.

Somme des réponses : 27. Temps total : 26,20′.

Temps latence moyen: 0,20'. Temps moyen par réponse: 0,58'.

TAT - Kévin (17 ans)

1 - 1.40'

déjà c'est plus... c'est mieux que l'autre... (CN-2) eh ben je pourrais imaginer c'est un enfant il est triste (B1-3) y a un instrument de musique devant lui posé (A1-1)... et peut-être il est triste (A3-1)... peut-être que personne veut lui apprendre à en jouer... (CM-1) il regarde l'instrument (CF-1) il est en train de penser... (A2-4) je sais pas à qui... (CI-2) il montre pas qu'il est triste (B1-3) en pleurant mais on peut imaginer qu'il est triste vu comment il tient sa tête (CN-3)... voilà... voilà ce que je peux imaginer

2 - 1,30'

L.0,15'

(CI-1) ça c'est à l'époque cette image que je vois... (CN-3, A3-1) ça remonte... c'est à la campagne déjà... (CN-3) je vois des champs... y a une femme elle a

deux bouquins dans les mains (CF-1) mais sinon imaginer une histoire... là je vois rien... (CI-1)... je vois trois personnes avec un cheval... quelques maisons là-bas (CF-1)... euh on dirait qu'elle attend quelqu'un (CM-1)... voilà c'est tout (CI-1)

3BM - 1,05'

je vois... je sais pas si c'est un homme ou une femme (A3-1) mais qui est malheureux pareil qui pleure (B1-3, CI-2)... mais je vois pas qu'elle pleure mais dans la position qu'elle est, contre son lit (CN-3)... elle doit certainement pleurer... après je sais pas (CI-1)... peut-être qu'elle est malheureuse (A3-1)... je sais pas (CI-1)

4 - 0.55'

là je vois un couple (CF-1)... je sais pas (CI-1)... là elle essaye de parler avec lui parce qu'on dirait il veut partir (B1-1)... elle essaye de le retenir (CM-1)... voilà c'est tout (CI-1)... il l'ignore (CM-1)... c'est tout (CI-1)

5 - 0.50'

L.0,10'

(CI-1) je vois quoi... je vois une femme elle a ouvert la porte... d'une pièce (CF-1)... je peux dire... j'imagine en fait ? (CM-1) (E : oui) comme pour appeler son mari pour lui dire de venir manger... lui dire que c'est prêt (B1-1)

6BM - 1,25'

là je vois un homme... (CF-1) un monsieur avec sa mère (B1-1)... je sais pas une femme qui est âgée je sais pas si c'est sa femme parce qu'elle est âgée (A3-1, B3-3)... c'est comme s'ils attendaient le verdict d'un proche à eux... le jugement... ils ont peur (B1-3)... comme s'ils étaient tout blanc (CI-2)... elle a un mouchoir dans les mains (CF-1)... lui la tête baissée (CF-1)... ils se regardent pas... ils sont pas bien les deux... je le vois sur leurs visages (CN-3) c'est tout ce que je vois (CI-1)

7BM - 0.50'

L.0,15'

(CI-1) là je vois deux messieurs (CF-1) qui... qui... c'est comme si lui s'approchait de lui (CI-2) pour lui dire quelque chose à l'oreille (B1-1)... j'imagine ça... c'est tout ce que je vois (CI-1)

8BM - 1,50'

L.0,25'

(CI-1) là j'imagine je vois un jeune homme là (CF-1)... je sais pas (CI-1)... déjà là je vois deux, deux... deux personnes qui... qui (CF-1)... là je vois lui il est mort (E2-3)... je vois un mort déjà... et deux... je sais pas comment ils s'appellent les mecs qui ouvrent pour voir comme il est mort (5CI-1, CM1)? (E: les médecins légistes...) médecins légistes comme s'ils essayaient de l'ouvrir (CF-1) et là lui je sais pas... je peux pas imaginer quelque chose (CI-1)

10 - 0.50'

là je vois un couple (CF-1)... ils se tiennent là et le mari là... fait un bisou à sa femme (B3-2) et comme si je sais pas (CI-1) ils venaient de se retrouver (B1-1)... ça fait longtemps qu'ils se sont pas vus et voilà ils se retrouvent (B1-1)

11 - 1,00'

L.0,10'

(CI-1) là j'imag... je vois comme un chemin... ouais un chemin qui mène à l'entrée d'un château (CF-1, CN-4)... voilà tout ce que je vois... sinon je peux pas imaginer quelque chose avec cette photo (CI-1)

12BG - 0.50'

L.0,10'

(CI-1) là je vois... dans un... dans la forêt y a un étang à côté y a une petite barque (CF-1) qui a été abandonnée (CM-1)... ici... au pied d'un grand arbre... d'un arbre (CF-1) voilà c'est tout (CI-1)

13B - 1.05'

là je vois un petit qui s'ennuie (CN-3)...qui s'ennuie qui est tout seul (CM-1)... devant devant... devant chez lui (CN-4)... voilà je vois ça... un petit qui s'ennuie (CN-3) qui est pauvre (CM-1)... je sais pas (CI-1)... il est pieds nus... voilà... comme s'ils l'ont abandonné (CM-1) ou je sais pas (CI-1)... laissé dehors (CM-1)... il s'ennuie (CN-3)

13MF - 0.55'

là je vois un homme qui pleure (CN-3) parce que il vient de... de... sa femme (B1-1) elle vient de mourir (E2-3) ou peut-être il vient de la tuer (E2-3) ou peut-être il pleure juste après (CN-3) je sais pas si il pleure parce qu'il a le bras comme ça (A3-1)... peut-être il s'essuie (CF-1) je sais pas (CI-1)

19 - 1,05'

L.0,10'

(CI-1) là je vois pas bien (CL-2)... je peux rien imaginer... on dirait une petite maison avec là c'est de la neige... là la fenêtre et une petite cheminée (CF-1)... le toit recouvert de neige (CN-4)... c'est tout (CI-1)... il fait f'... ouais ouais c'est tout (CI-1)

16 - 0.20'

Là je vois rien (CL-2)... (rires)... une feuille blanche (CF-1)... c'est tout (CI-1)... (E : qu'est-ce qu'on pourrait imaginer comme histoire ?)... rien du tout (CI-1)...

Temps total: 19,55'

Annexe 3: le QICAAICS

Note méthodologique

Le QICAAICS (questionnaire d'investigation clinique à destination des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel) est un questionnaire adapté du QICPAAS (questionnaire d'investigation clinique pour auteurs d'agression sexuelle). Afin de rendre ce questionnaire opérant pour la clinique des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents, un travail d'adaptation a été nécessaire. Il a été réalisé dans le cadre d'une recherche menée pour le compte de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ, ministère de la Justice) en France. Ce travail d'adaptation s'est déroulé en plusieurs étapes :

- 1. l'équipe de recherche, composée d'universitaires et de professionnels de la PJJ (éducateurs, psychologues), a consacré plusieurs séances de travail à une ré-écriture du questionnaire, dans la perspective de l'élaboration de deux outils distincts, l'un proposé par le psychologue chargé de recherche (intervenant extérieur et ponctuel auprès de l'adolescent) et l'autre par le professionnel éducatif en charge de l'adolescent; ce choix de deux outils distincts répondait à l'hypothèse selon laquelle les aspects les plus intimes liés à la sexualité et/ou à la personnalité de l'adolescent ne pourraient faire l'objet d'une investigation par les professionnels les plus proches de ce dernier, qui plus est dans la mesure où leur position d'éducateur ne les aurait pas suffisamment autorisés à l'abord de l'intime de l'adolescent;
- 2. le questionnaire, dans sa version bicéphale, a été proposé à la population de recherche (20 adolescents, de 13 à 19 ans) respectivement par les psychologues chargés de recherche et par les professionnels éducatifs de la PJJ; dans ce dispositif, l'un des intérêts portait sur l'évaluation des écarts dans les prises de position de l'adolescent selon son interlocuteur (recoupement d'une partie des questions entre les deux questionnaires);
- 3. l'analyse des questionnaires recueillis, mais également des enjeux liés à la pratique relationnelle soutenue par cet outil, a ouvert sur une réévaluation du dispositif; la pertinence du recours au questionnaire dans la rencontre avec l'adolescent, particulièrement soulignée par les professionnels de la PJJ, conduit à considérer l'importance que celui-ci puisse contenir l'ensemble des champs d'investigation proposé initialement dans le QICPAAS. Une nouvelle version du questionnaire, version actuelle du QICAAICS est élaborée... et utilisée depuis lors par un certain nombre de professionnels, éducateurs, assistants de service social et psychologues.

Questionnaire d'investigation clinique à destination des adolescents auteurs d'infractions à caractère sexuel (QICAAICS – 2010)

Professionnel (fonction, service):
Ce questionnaire est un outil proposé pour la rencontre de l'adolescent. Il soutient l'évocation, avec l'adolescent mis en examen pour des infractions à caractère sexuel, d'un certain nombre d'aspects de son histoire, plus ou moins liés aux faits qui lui sont reprochés. Ce questionnaire a été élaboré à partir du QICPAAS¹, dans le cadre d'une recherche–action menée entre 2005 et 2008 avec et au sein de la Protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ, ministère de la Justice). Il a été mis à l'épreuve dans ce cadre et a fait l'objet d'un certain nombre de modifications à l'issue de l'évaluation réalisée avec les professionnels concernés, à l'issue de cette première phase d'utilisation, en vue de son utilisation dans la pratique éducative et/ou soignante. Ce sont les réponses de l'adolescent qui sont recueillies, le professionnel engagé dans la rencontre avec l'adolescent étant invité, le cas échéant, à rapporter les écarts qui se présentent entre les réponses de l'adolescent et sa propre connaissance ou compréhension de la situation dans le cadre de la dernière partie du questionnaire (12. Évaluation du professionnel).
Date de proposition du questionnaire :/
1. PRÉSENTATIONS
1-1. Genre :
1-3-1. Pays d'origine des parents :
1-4. Actualité de la mise en examen
1-4-1. Date des faits reprochés :
1-5. Quel est votre niveau scolaire?
1-6. Pouvez-vous décrire votre parcours scolaire (changements d'écoles nombreux, exclusions éventuelles, école buissonnière, bagarres) ?

^{1.} Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles (C. Balier, A. Ciavaldini, M. Girard-Khayat, 1996).

nie, CMP) ?				ologiques (orthopho
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
1-8. Y a-t-il eu (préciser AEA,		s interventio	ons sociales et j	udiciaires antérieures
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
1-9. Situation fa				
1-9-1. Connaiss		-	OUI 🗆	
	sez-vous votre		OUI 🗆	NON □
1-9-2. Vos pare	nts sont-ils :		MARIÉS	
			DIVORCÉS	
			CONCUBINS	
			TELVIII II TELE	
1-9-2-1. Si DIV				
1-9-2-2. Si REN			-	e du père :
	dat	te ou votre â	ge au remariago	e de la mère :
1-9-3. Quel âge	_			
1-9-3-1. Votre p				
1-9-3-2. Quelle	_			
1-9-4. Quel âge				
1-9-4-1. Votre r	nère travaille-t	elle ?	OUI 🗆	NON □
1-9-4-2. Quelle	_			
1-9-4-3. Si NO	N, depuis quar	nd ?		
1-9-5. Combien				
	de	demi-frères	et/ou demi-sœu	rs ?
1-9-5-1. Quelle	_			
1-9-6. Fratrie, n	nême père, mê	me mère (âg	e profession/sco	olarité)
Fratrie	Même père	Même mèr	e Âge	Profession/scolarité
			••••	
			••••	
			••••	
			••••	
			••••	
			••••	
			••••	

	ace de l'adolescent : o		_			
	•••••					
	•••••					
1-11. Av	vez-vous une chambre	individue	elle ? OUI		N	ON □
	Si NON, avec qui la p					
1-12. Av Si OUI,	vez-vous été séparé de	votre fam	iille ? OUI	lШ	N	ON L
1-12-1.	âgedurée					
où:		С	ombien de te	emps		•••••
1-12-1-	1. Comment l'avez-vo	us vécu?				
1-13. Av Si OUI,	/ez-vous été placé ? (NON		•••••	•••••
1-13-1.	âge :durée :					
	cause:	vécu?				
1-14. Y OUI □	a-t-il eu d'autres évén NON	ements da □	ns votre vie	dont vous	aime	eriez parler
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
Déména	~		Migration			
	ation du père		Incarcération			
	ation d'un frère		Incarcération		œur	
	on professionnelle		Départ du p			
	de la mère		Un décès (q		• • • • • •	. 🗆
_	e amoureuse		Renvoi d'éc	ole		
	onnaissez-vous vos gra	-				NON □
	Avez-vous de bons rap	_		OUI		NON □
1-16. Co	onnaissez-vous vos gra	ands-pare	nts paternels	ilo (s		NON \square
1-16-1.	Avez-vous de bons rat	ports ave	ec eux ?	OUI		NON \square

1-16-2. Souhaitez-vous dire quelque cl	• • • • • • • •	•••••	
1-17. Souhaitez-vous ajouter quelque	e chose	e au sujet de votre famil	le ?
2. RENCONTRE AVEC LA JUSTIC	E		
2-1. Quel est le motif de votre mise e		nen ?	
2-2. Comment la justice est-elle inter	venue	?	
		•••••	
		Circonstances	Date
Arrestation			
Interrogatoire			
Garde à vue			
Service éducatif judiciaire			
Mesure éducative			
Décision judiciaire avant jugement			
Mesures probatoires			
Retour en famille			
Placement			
Autres			
Si jugement			
Nature des condamnations			
Obligations éventuelles			
2-3. Avez-vous été incarcéré au cours	de ce	tte mise en examen?	
		OUI 🗆	NON \square
2-3-1. Si OUI,			
Combien de temps ?			
Dans quelles conditions (seul en cellule	, quart	tier, visites, éloignement d	omicile) ?
	• • • • • • • •		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
		•••••	•••••

2-3-2. Pouvez-vous préci	ser tous	vos antécéde	nts judiciais	es éventuel	s:
Mise en examen/motif	Date	Incarcératio	n Infracti	on à caractè	ère sexuel
	•••••				
•••••	•••••				
	•••••				
2-4. Reconnaissez-vous a mis en examen ² ?	ıvoir con	nmis l'acte (o	u les actes)	pour lequel	vous êtes
OUI, totalement					
L'adolescent reconnaît le associée à un ensemble d OUI partiellement, nivea	le facteur				atique est
L'adolescent reconnaît le ment à des facteurs extét la problématique est enti OUI partiellement, nivea	e délit, m rieurs (al lèrement	cool). Ou	encore, l'ad	olescent so	
L'adolescent reconnaît av		⊔ o contacto av	oo la viotim	o maio n'on	roconnaît
pas le caractère délictue tante).					
NON					
L'adolescent se perçoit co	omme no	n responsable	e des faits q	ui lui sont r	eprochés.
2-4-1. Si OUI partiel, qu					-
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
2-4-2. Si OUI (total ou p	artiel):				
2-4-2-1. Date du délit .					
2-4-2-2. Âge de la victim	e				
2-4-2-3. Lors du délit éti					
2-4-2-3. La victime était-	-elle :	une f	ille 🗆	un garçon	
2-4-2-4. Connaissiez-vou	ıs la victi	ime ? OUI		NON	
2-4-2-4-1. Si OUI, comm	ent ? (po	sition d'autor	ité ?/vulnér:	abilité de la	victime ?)
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

^{2.} Cet item, qui mobilise l'appropriation subjective de l'acte par l'adolescent, peut être ré-interrogé tout au long du questionnaire... voire tout au long de la prise en charge de l'adolescent.

2-4-2-5. Avez-vous un lien de parenté avec la victim	e ?	OUI 🗆	NON □
2-4-2-5-1. Si OUI lequel ?			
2-4-3. Si NON, pourquoi avez-vous été mis en exan	nen ?		
2-5. Souhaitez-vous préciser quelque chose à propreproché ?			
	• • • • • •		•••••
	• • • • • •		•••••
	• • • • • •		•••••
3. NATURE DES FAITS REPROCHÉS			
3-1. L'acte qui vous est reproché s'est-il produit une	seul	e fois ?	
OUI ☐ Si OUI, passer à la question 3-2			
NON			
Si et seulement si le sujet ne semble pas pouvoir réponse ci-dessous :	le p	réciser, o	n cochera la
NE SAIT PAS □			
3-1-1. Si NON, est-ce :			
Un acte répété avec la même personne			
Un acte répété avec des personnes différentes			
(Il s'agit ici de pouvoir faire figurer l'inceste, qui pacte unique.)	eut	être décri	t comme un
3-1-2. Si NON, est-ce un acte :			
Régulier \square			
Occasionnel			
Circonstance particulière du passage à l'acte :			
Période de vie :			
3-2. À cette époque, y a-t-il eu un événement particu de votre famille ?	ılier	dans votr	e vie ou celle
3-3. Présence de toxique			
3-3-1. Avant l'acte avez-vous pris de l'alcool?	OU	I 🗆	NON □
3-3-2. Avant l'acte avez-vous pris de la drogue ?	OU	Ι□	NON □
3-4. Avant l'acte étiez-vous en groupe ?	OU	Ι□	NON \square
3-4-1. Pendant l'acte étiez-vous en groupe ?	OU	I 🗆	NON □
3-5. Pensez-vous que quelque chose ou quelqu'un au arrive ?	urait	pu empê	cher que cela
OUI □ NON □			

3-5-1. Si OUI, quoi ou qui ?
3-5-2. Si NON, pourquoi ?
3-6. Y a-t-il des choses qui ont changé depuis votre mise en examen ?
3-7. Est-ce que votre famille est au courant (famille proche et élargie) ?
3-8. Comment vos parents ont réagi ?
3-8-1. Comment auriez-vous aimé qu'ils réagissent ?
3-9. Comment vos frères et sœurs ont réagi ?
3-9-1. Comment auriez-vous aimé qu'ils réagissent ?
3-10. Vos amis sont-ils au courant de ce qui vous arrive ? OUI □ NON □ Si OUI, comment ont-ils réagi ?
3-10-1. Comment auriez-vous aimé qu'ils réagissent ?
3-11. Est-ce que vous comprenez tout ce qui se passe pour vous en ce moment ? OUI □ NON □ Préciser :

3-12. Vous	trouvez que	e ce qu'il se pas	sse est:
Normal		Anormal	
Logique		Illogique	
Justifié		Injuste	
Simple		Compliqué	
3-13. Souha	aitez-vous ra	jouter quelque	chose à propos de votre mise en examen ?
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
4. DESCRI	PTION DE	L'ACTE	
4-1. À votr	e avis, qu'es	t-ce qui vous a	conduit à commettre cet acte ?
		ez-vous décrire	e avec vos mots les faits qui vous sont
reprochés ?			
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
	_		e de particulier avant l'acte ?
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
			ce que vous avez éprouvé ?
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
_		nent vous senti	
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
4-6. A votr	· · · · · ·		a-t-elle vécu l'acte ?
•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

5. PERCEPTION DE L'ACTE PAR LE SUJET
5-1. Étude de la perception des conséquences et de l'après-coup
Pensez-vous que votre acte peut avoir des conséquences ?
5-1-1. Pour vous-même OUI \square NON \square
5-1-1-2. Décrire les conséquences :
*
5-1-2. Pour la victime OUI □ NON □
5-1-2-1. Si OUI, quelles en seront les conséquences :
5 1 2 1. or o'ci, quenes en seront les consequences .
5 1 2 D
5-1-3. Pendant l'acte, que représentait pour vous la victime ?
5-2. Place de l'acte dans la vie du sujet
5-2-1. Estimez-vous votre acte ? normal \square pas normal \square
5-2-2. Vous estimiez-vous au moment de l'acte ? normal \square pas normal \square
5-2-3. Avez-vous le désir de changer ? OUI \square NON \square
(Ne pas donner d'explications pour cette question, si sollicitation, répondre « comme vous imaginez ».)
5-3. Avez-vous déjà fait quelque chose pour changer ? OUI □ NON □
5-3-1. Si OUI, quoi ?
5-3-2. Quand?
5-4. Vous sentez-vous victime des événements ? OUI □ NON □
5-4-1. Si OUI, décrire lesquels :
5 + 11 of Confidence Roquello
5-4-2. Pensez-vous que l'acte devait fatalement arriver à un moment ou à un autre de votre vie ? OUI \square NON \square
5-5. Y a-t-il une chose que vous auriez aimé changer en vous qui aurait permis
que l'acte ne se passe pas ? OUI □ NON □

5-5-1. Si OUI, quoi :		
5-6. Quand vous avez été mis en examen, qu'avez-vo	us ressent	i ?
Si le sujet ne parvient pas à exprimer son ressenti, pro	oposer les	items suivants :
Vous sentiez-vous <i>soulagé</i> d'être mis en examen ?		
en colère		
surpris		
gêné		
triste	П	
5-6-1. Pourquoi ?	_	
o o modifiquor.		
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
6. INVESTIGATION FAMILIALE		
6-1. Pouvez-vous parler de votre famille ?		
6-2. Relations affectives familiales		
Dans votre famille :		
6-2-1. Y a-t-il une bonne entente entre vos parents ?	OUL	NON □
6-2-1-1. Si NON, pouvez-vous dire pourquoi?	001 🗆	11011 🗆
o 2 i i. oi i voi, pouvez vous une pourquoi.		
6-2-2. Y a-t-il une bonne entente entre vous et vos frè		
	OUI 🗆	NON □
6-2-2-1. Si NON, pouvez-vous dire pourquoi?		

6 2 2 Dan votro poro vous contina	WOULS A
6-2-3. Par votre père vous sentiez- AIMÉ	vous :
CHOUCHOU	
PROTÉGÉ	П
TROP GÂTÉ	П
ÉTOUFFÉ	П
SANS IMPORTANCE	П
REJETÉ	
MAL TRAITÉ	
AUTRES	
6-2-4. Par votre mère vous sentiez	-vous :
AIMÉ	
CHOUCHOU	
PROTÉGÉ	
TROP GÂTÉ	
ÉTOUFFÉ	
SANS IMPORTANCE	
REJETÉ	
MAL TRAITÉ	
AUTRES	
6-3. Actuellement avez-vous des co	ontacts avec :
6-3-1. Vos parents:	OUI □ NON □
6-3-1-1. Si NON, pouvez vous dir	e pourquoi ?
6-3-2. L'un des deux parents :	
6-3-2-1. Pouvez-vous dire pourque	
	OUI □ NON □
6-3-3-1. Si NON, pouvez-vous dir	
6-4. En général la relation avec vo	
SATISFAISANTE	
NON SATISFAISANTE	
NI L'UN NI L'AUTRE	

6-4-1. En quoi est-					
6-5. D'après vous, 6-5-1. Pourquoi ?	quelle est la	a meilleure pla	ace dans votr	e famille ?	
6-6. Y a-t-il dans (alcoolisation, toxi	votre famil	le des problè iolence physiq	mes dont vo jue ou sexuel	ous souhait le) ?	eriez parlei
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••		
7. RELATIONS A. 7-1. Avez-vous des Beaucoup Plutôt beaucoup Peu Un seul Pas du tout 7-1-1. Si PAS DU T	amis?				
7-1-2. Si OUI, pou 7-1-3. Vous retrou Où :	vez-vous co vez-vous so ''un dans vo rs de celle-c	ompter sur eux uvent avec de otre vie qui a p	s copains ?	OUI OUI OUI ent compté	NON □ NON □ dans votre NON □
7-3. Avez-vous une				Fon	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

8. VIE AFFECTIVE 1	ET SEXUELLE
8-1. Concernant les qu'ils ont été ?	changements de votre corps à l'adolescence, diriez-vous
Plaisants	
Déplaisants	
Valorisants	
Surprenants	
Inquiétants	
Autre	
	ous ajouter quelque chose sur ces changements?
	ous ajourer querque enoue our eus enungements :
	vous découvert la sexualité ? (Question ouverte qui peu
	la question de la masturbation, de la découverte du
•••••	
8-2-1. Avec qui avez-	vous pu parler de sexualité ?
Personne	
Ami	
Amie	
Père	
Mère	
Frère(s)	
Sœur(s)	
Famille	□ Qui ?
Autre	
8-4. Pour vous, qu'es	st-ce que la sexualité ?
8-5. Pouvez-vous dire	e ce que signifie pour vous d'être amoureux ?
8-5-1. Avez-vous déjà	à eu une relation amoureuse ? OUI \square NON \square
8-5-2. (Comment) a-	t-elle compté pour vous ?
8-6. Avez-vous déjà o vous avez été mis en	eu des relations sexuelles en dehors de l'acte pour leque examen ? OUI \square NON \square

8-6-1. Ont-elles compté pour vous, et de quelle façon ?
8-7. Est-ce que votre mise en examen a changé quelque chose au plan de votre vie sexuelle et amoureuse ?
8-8. Souhaitez-vous parler de quelque chose d'autre à propos de la sexualité ? (Occasion pour le professionnel de questionner un éventuel vécu de victime d'agression sexuelle.)
9. VIE RELATIONNELLE 9-1. Avez-vous en général des difficultés dans vos relations avec les autres ? OUI NON Si OUI, 9-1-1. Décrire les difficultés :
9-1-2. Avec qui ? 9-2. Avez-vous des difficultés à l'école ? OUI □ NON □ Si OUI, 9-2-1. Décrire les difficultés :
9-2-2. Avec qui ?
9-3-2. Avec qui ? 9-4. Qu'aimez-vous faire pendant vos loisirs ?

9-5. Quand vous avez vraiment envie de décompresser, que faites-vous ?					
9-6. Aviez-vo	us un anima	ıl ou un objet trè		s votre vie ? NON □	
	OUI	NON	001 🗆	NON L	
ANIMAL					
OBJET Si OUI,					
9-6-1. Quel a 9-7. De votre	enfance, qu	nel objet ? nel est votre meill	eur souvenir?		
		le plus pénible ?			
					•••••
10. INVEST	GATION S	OMATIQUE			•••••
10-1. Est-ce o Si NON,	que vous voi	us sentez en form	ie? OUI□ N	ION 🗆	
Pourquoi ?					
10-2. Avez	z-vous eu		enfance d		
arrivé ?	_	vous préciser le		-	
•••••	•••••		•••••		
		nent des difficult			
10-3-1. Si OU	JI, pouvez-v	ous préciser lesq	uelles ?		
•••••			•••••		
		coidents) OIII	•••••	•••••	

10-4-1. Si OUI, pouvez-vous préciser lesquels et à quel âge cela vous est-il arrivé ?
11. TERMINAISON DE L'ENTRETIEN
11-1. Avant de terminer l'entretien, y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter ?
OUI □ NON □
11-1-1. Si OUI, quoi ?
FIN DU QUESTIONNAIRE AVEC L'ADOLESCENT
12. ÉVALUATION DU PROFESSIONNEL
12-1. Avez-vous des réflexions personnelles sur l'entretien ou sur l'adolescent ? (réaction de l'adolescent au questionnaire, ressenti du professionnel)

Index

A Acte(s), 5, 45, 47, 48, 50, 51, 53, 54, 56, 62–64, 66, 67, 71, 82, 87, 94, 101–103, 105, 111–113, 120, 121, 124, 136, 140, 141, 144–146 passage (à l') (par l'), 18 Actif(ive)(s), 38, 40, 44, 62, 67, 71, 113, 124, 129, 133, 141, 152, 153 Activité, 21, 22, 24, 55, 60, 70, 85, 129, 141, 143 Agir pathologies de l', 6 C Clivage, 29, 50, 51, 64, 81, 82, 95, 102, 103, 107, 131 Confusion des langues, 24, 44, 85, 125, 126 Consentement, 78, 86, 91, 104, 105, 113, 142, 144 Contenance, 44, 131, 150, 157 Contenant(e)(s), 153, 156 Contention, 44, 157 Culpabilité, 44, 47, 53, 96, 105, 137, 145 D Déni, 29, 33, 35, 37, 49, 50, 71, 72, 84, 144 Désubjectivation, 5 Deuil(s), 12, 39 de l'infans, 10, 26, 27, 29, 30, 150 originaire, 10, 77 Développement psychoaffectif, 50, 72, 158 Différence(s), différenciation(s) des générations, 80, 90, 98, 106, 155 Dispositif à symboliser, 140 Double, 23, 39, 50, 93, 95, 97, 138	Enveloppe(s) généalogique, 28, 131 psychiques, 18, 154 soignante, 131 Épreuve(s) projective(s), 7, 34, 45, 46, 50, 64, 65, 78, 87–89, 92, 96, 97, 101, 102, 106, 137, 139, 140, 142, 144, 146, 147, 159 Évaluation, 6, 45, 46, 121, 136, 137, 140, 145, 147, 159 du consentement, 57 Examen psychologique, 141 Excitation, VII, VII, 3, 4, 10, 11, 14, 20, 30, 39, 62, 65, 67, 72, 80, 82, 87–89, 94–98, 112, 123, 127, 140, 146, 155–157 sexuelle, 2 Expertise(s) judiciaire(s), 33–35, 70, 87, 111, 128, 136, 139–141, 146, 147 psychologique, 138 F Famille(s), 7, 11–13, 26, 28, 35, 37, 39, 43, 44, 47, 52, 57, 77–81, 86, 98, 104, 130, 131, 151–154, 158 d'accueil, 63, 126 dynamique familiale, 159 Fantasme(s), 125, 154 de séduction, 95, 124, 129, 152 incestueux, 48, 50, 76, 77, 83 meurtrier(s), 76, 83 originaire(s), 4, 95, 97, 98, 152 parricides, 48, 50 Féminin, 44, 69, 97, 142 mélancolique, 61, 62 travail du, 38, 60–62, 65 Féminité, 8 Fonctionnement psychique, 39, 45, 46, 48, 50, 58, 60, 140–142, 145–147, 149, 150, 156, 159, 160 Fratrie(s), 86, 87, 90, 94–96, 126
E Emprise, 65, 129	G Génogramme(s), 52, 80, 159 libre, 7, 78, 137, 145

Groupe(s), 1, 36, 40, 45, 54, 55, 57, 62, 63, 70, 71, 105, 116, 120, 126, 134, 137, 141, 151, 153, 156, 157 familial, 12, 13, 24, 28, 29, 39, 77, 79, 81, 82, 84, 88, 90, 92, 97, 104, 106, 155 soignant, 130–132, 160 thérapeutique, 132, 133, 160	Prépubère(s), 53, 55, 62, 70, 71, 87, 89, 102–105, 120, 121, 125, 126, 158, 159 Prévention, 3, 4, 6, 111, 128, 149, 152, 155, 156, 157, 160 Processus adolescent, VII, 5, 7, 12, 21, 25, 26, 30, 37, 38, 40, 57, 58, 60, 72, 76, 80, 88, 100, 106, 114, 118, 133, 144, 158, 160 Pubère(s), 55, 63, 70, 89, 103, 104, 125, 126, 158, 159
Inceste, 11, 39, 84, 87 interdit de l', 3, 13 Incestuel(le)(s), 9–11, 77, 87, 91, 106, 150 Incestueux(euse)(s), 9, 29, 84, 86, 90 Institution(s), 6, 34, 35, 151–153 Interdit(s), 47, 71, 78, 83, 84, 88, 113, 116, 150, 155 de l'inceste, 3, 13, 80, 86, 91 du meurtre, 3 fondamentaux, 9, 39, 80, 91 Intime(s), 40, 78, 79, 84, 86, 94, 111, 115, 118, 127 Intimité, 84	Q QICAAICS, 114, 116–119, 122, 145 QICAAIS, 121 QICPAAS, 114, 115, 117, 121 Questionnaire d'investigation clinique, 7, 45, 52, 56, 78, 101, 114, 145, 159 R Reconnaissance, 53, 56, 61, 62, 78, 90, 101, 102, 104, 105, 112, 113, 119, 137, 145 non-, 47, 48, 57
M Masculin maniaque, 61, 142 Modalités sexuelles dites infantiles, 27 Moi-peau, 19, 94 P Parentalité, 156 Passif(ive)(s), 8, 38, 40, 53, 62, 64, 69, 71, 113, 133, 141, 142, 152, 153 Passivation, 19, 23, 24, 44, 60, 67, 69, 70, 85, 91, 113, 142 Passivité, 19, 21, 22, 24, 40, 44, 55, 60, 64, 65, 67, 70, 71, 85, 91, 129, 142, 143 Pervers(erse)(s), 3, 51, 59, 84, 122, 138, 139, 142, 144, 147 polymorphe(s), 58 Perversion, 50, 51, 58, 136, 137, 142, 146, 159 polymorphe, 2	Sanction, 37, 40, 72, 111, 136, 159 Scène primitive, 39, 83, 95, 98, 154 Séduction, 4, 8, 10, 11, 47, 124, 131, 138, 152, 154, 156, 160 traumatique, 3, 44, 46, 115, 125 Sexualité, 83 adulte, 60 génitale, 10, 20, 24, 27, 32, 43, 71, 89, 91, 103, 104, 115, 126, 136 infantile, 3, 18, 20, 24, 60, 107, 115, 126, 156, 159 transgressive, 43, 78, 84 Soin(s), 6, 29, 30, 37, 72, 88, 123, 125, 126, 130, 136, 152, 153, 155, 157, 159 maternel, 128, 151 prendre, 5, 111, 127–129, 149, 151 Subjectivation, 5, 21, 29, 46, 56, 67, 101–103, 112, 119–122, 140, 157 Subjectivité, 5, 19, 23, 44, 94, 95, 104, 105, 112, 115, 117, 128, 140, 144
transitoire, 141, 144 Position dépressive, 49, 150 familiale, 12, 27, 28, 79, 81 infantile, 28, 79	Symbolisation, 4, 6, 8, 13, 21, 46, 82, 88, 98, 100, 106, 113, 115, 132, 133, 140, 150, 157, 158

Т v Théories sexuelles infantiles, 20 Transférentiel(le)(s), 9, 11, 30, 39, 40, 77, 118, 156 Transfert, 131 Transmission, 8, 81, 88, 155 générationnelle, 7 Traumatique(s), 3, 19, 20, 24, 25, 44, 61, 158, 160 71, 82, 83, 94, 95, 97, 100, 106, 142, 150, 153, 155, 157 144 Traumatisme, 7, 8, 12, 13, 20, 24, 25, 27, 29, 30, 38, 89, 95, 101, 106, 160 Z besoin de, 88, 107 pubertaire, 51, 88, 142

Victime(s), VII, 3, 6, 7, 34, 36, 40, 43, 51, 52, 57, 62, 64, 66-68, 71, 76, 78, 81, 82, 86, 87, 89, 92, 95, 96, 100, 101, 112, 113, 121, 123, 125, 126, 131, 137, 138, 140, 142, 144, Voir, 55, 65, 67, 117, 133, 138, 141, 143, pulsion du, 45, 62

Zone(s) érogène(s), 94